



Délibérations de l'Assemblée Plénière

Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne

Séance ordinaire

Jeudi 20 JUIN 2024

à 10H

SEHV
8 rue d'Anguernaud
87410 LE PALAIS SUR VIENNE
Le Palais-sur-Vienne



ASSEMBLEE PLENIERE DU 20JUN 2024

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 087-258708585-20240620-OJ20_06_24EMARG-AR

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10 h, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 13 juin 2024

**Nombre de membres en
exercice : 67**

Ordre du jour

Procès-verbal de l'assemblée plénière du 21 mars 2014

COMMUNICATION

- 1) **COM 2024-12** Emprunt auprès du crédit coopératif
- 2) **COM 2024-13** Marché de prestations de services : agence de voyage

INSTITUTIONNEL :

- 3) **2024-38** Renewat : Convention administrative et financière avec les partenaires
- 4) **2024-39** Avis sur la prise de participation de la SEML ELINA au capital de sociétés projet

MARCHES PUBLICS

- 5) **2024-40** Attribution du marché des assurances lots 1-2 et 4 :
- 6) **2024-41** Attribution groupement de commandes maintenance et exploitation des installations thermiques, climatiques et de ventilation des membres du groupement de commandes coordonné par le SEHV
- 7) **2024-42** Attribution accord cadre de services de recherche d'amiante et caractérisation des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les enrobes, sols pollués
- 8) **2024-43** Autorisation de lancement et de signature des accords-cadres et des marchés subséquents d'achat d'électricité pour la période 2026 -2028
- 9) **2024-44** Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre et du marché subséquent d'achat de gaz pour la période 2026 -2028

FINANCES

- 10) **2024-45** Comptes de gestion 2023 : Budget PRINCIPAL / Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE.

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président

- 11) **2024-46** Comptes de gestion 2023 : des Véhicules Electriques (IRVE).
- 12) **2024-47** Comptes administratifs 2023 : Budget PRINCIPAL / Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE.
- 13) **2024-48** Comptes administratifs 2023 : Budget Infrastructures de Recharges des Véhicules Electriques (IRVE).
- 14) **2024-49** Affectations définitives des résultats 2023 : Budget PRINCIPAL / Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE.
- 15) **2024-50** Affectations définitives des résultats 2023 : Budget annexe Infrastructures de Recharges des Véhicules Electriques (IRVE).

Ordre du jour

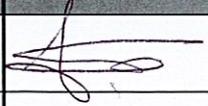
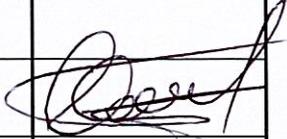
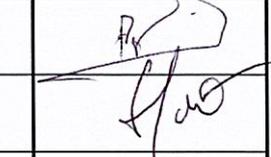
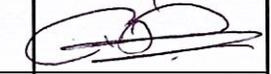
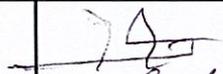
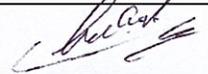
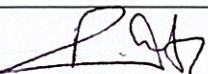
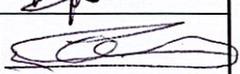
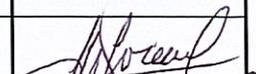
RESSOURCES HUMAINES

- 16) **2024-51** Accroissement temporaire d'activité au service Comptabilité Marchés

Questions diverses

Prochaine Assemblée Plénière : **17 octobre 2024**

LISTE DES PRÉSENTS
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 20 juin 2024

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		réponse	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT		SIGNATURE
	Prénom	Nom		Prénom	Nom	
OUEST	Xavier	ABBADIE	présent	/	/	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Anne-Marie	ALMOSTER- RODRIGUES	excusée			
OUEST	siège vacant		René ARNAUD convoqué > excusé	Philippe	BARRY	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Alain	AUZEMERY	excusé			
CENTRE	Christophe	BARBE	excusé			
EST	Max	BASCANS		Kevin	GOUDARD	
SUD EST	Dominique	BAUDEMONT	présent	/	/	
EST	Eric	BERGERON	excusé	Dominique	MARTIN	
SUD	Christophe	BREUIL	présent	/	/	
SUD EST	Didier	BROUSSE				
CENTRE	Claude	BRUNAUD				
EST	Gérard	CHADELAUD	présent	/	/	
SUD EST	Michel	CHADELAUD	présent	/	/	
OUEST	Jean-Pierre	CHALARD	présent	/	/	
CENTRE	Patrice	CHAUVET	présent	/	/	
SUD	Christian	CHIROL	excusé	Bernard	TOURNIEROUX	
OUEST	Edouard	COQUILLAUD	présent	/	/	
NORD	Jean-Louis	COUNORD	présent	/	/	
SUD	Georges	DARGENTOLLE	présent	/	/	
NORD	Roland	DAVID	excusé	Ginette	IMBERT	excusé
OUEST	Didier	DELAVERGNAS	présent	/	/	

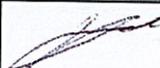
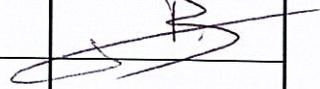
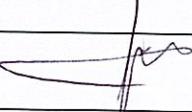
Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-OJ20_06_24EMARG-AR

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		réponse	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT		
	Prénom	Nom		Prénom	Nom	
SUD EST	Roger	DESROCHE	présent	/	/	
SUD	Jean-Bernard	DOGNON	excusé	Jacques	BARRY	
SUD	André	DUBOIS	excusé	a donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE		
NORD	Jacques	DUFOURD	présent	/	/	
EST	Jean-Jacques	DUPRAT				
EST	Laurent	FALCON	présent	/	/	
OUEST	Gilbert	FAUPIN				
CULM	Joël	GARESTIER				
SUD	Emilie	GILLET				
OUEST	Jean-Pierre	GRANET				
CENTRE	Guillaume	GUERIN	excusé			
NORD	Jean-Claude	GUILLON	excusé	Jean-Claude	DEMANGHON	
SUD	Jean-Philippe	GUYOT	excusé	Loic	GAYOT	
CENTRE	Philippe	HENRY	excusé	a donné pouvoir à Jacques PLEINEVERT		
CENTRE	Fabien	HUSSON	excusé			
NORD	Alain	JOUANNY	excusé	Aurélie	MANNEQUIN	
OUEST	Bernard	LAGRANDANNE	présent	/	/	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Marlène	LALOGÉ	excusée			
OUEST	Patrick	LAMBERT	excusé	Fabien	HABRIAS	
CENTRE	Armand	LAPLAUD	excusé			
CENTRE	Alain	LAURENT	excusé			
EST	Jean-Marc	LEGAY	présent	/	/	
NORD	Jean-Paul	LETANG	excusé	Michel	BOUX	

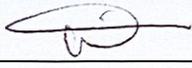
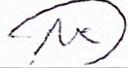
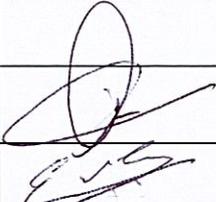
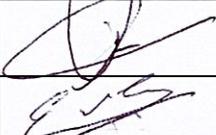
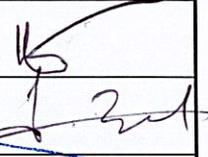
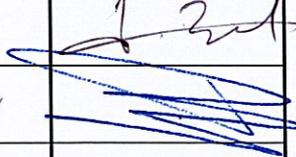
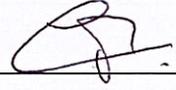
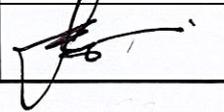
Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-OJ20_06_24EMARG-AR

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		réponse	DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES		SIGNATURE
	Prénom	Nom		Prénom	Nom	
SUD	Jean-Paul	LONGEQUEUE	présent	/	/	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Patrick	MALET	excusé			
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Lydie	MANUS	excusée			
SUD EST	Dominique	MARQUET	présent	/	/	
NORD	Claude	MARTIN				
NORD	André	MAURY	excusé	Virginie	LECOURT	
SUD	Michel	MOURET	présent			
SUD	Guy	NOEL	présent	/	/	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jean-Louis	NOUHAUD	excusé			
EST	Bernard	PEIGNER	excusé	Manuel	PERTHUSIOT	
SUD EST	siège vacant		Philippe SIMON convoqué > excusé	Richard	GORA	
SUD EST	Emmanuel	PINEDA	excusé	Jean-Luc	LE GOFF	
EST	Jacques	PLEINEVERT	présent	/	/	
CENTRE	François	POIRSON	présent	/	/	
NORD	Jean-François	POMMIER	présent	/	/	
NORD	Jocelyne	PORTOLAN	excusée	Fabrice	NIVARD	
CENTRE	Fabrice	RECORD	présent	/	/	
OUEST	Jean-Claude	SAINTONGE	excusé	Jean	PUYHARDY	
CENTRE	Bernard	THALAMY	excusé			
OUEST	Francis	THOMASSON	présent			
CULM	Gilles	TOULZA				
SUD EST	Jean-Marie	VILLACHON	présent	/	/	
OUEST	siège vacant		Christian VIMPERE convoqué > excusé	Louis	GALTIER	

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-OJ20_06_24EMARG-AR

REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS	SIGNATURE	SON	SIGNATURE
Monsieur François PESNEAU Préfet de Haute-Vienne			
Monsieur Franck BENOIT Trésor Public			

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-OJ20_06_24EMARG-AR

Je soussigné JUBIS André vice-président du
SEHV donne par la présente, pouvoir au
Président du SEHV Georges DARGENTOLLE pour
me représenter lors de l'Assemblée plénière qui
aura lieu le jeudi 20 juin à 9h~~00~~ au
siège du syndicat.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à St Yrieix le 20 juin 2024



Bon pour acceptation.

Georges DARGENTOLLE



Je soussigné HENRY Fleiliffe, vice-président
du SEHV donne par la présente, pouvoir
à Jacques Pleinevent pour me représenter
à la séance plénière du 20 Juin 2024
à 9H00 au siège du SEHV.

Fait au Palais le 14 Juin 2024

Bonjour va bien
à ce que de droit
Fleiliffe HENRY



Bonjour Acceptation.

Jacques PLEINEVENT





PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

Séance du 20 juin 2024

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 21 mars 2024.

COMMUNICATION

2. **COM 2024-06** Décision du Président : souscription d'une ligne de trésorerie de 2 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.
3. **COM 2024-07** Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'achat d'électricité, de gaz naturel et de fioul en groupement de commandes 2024-2026
4. **COM 2024-08** Convention ADEME dans le cadre du CCRT
5. **COM 2024-09** Programme Fonds CHENE 2
6. **COM 2024-10** Marché des assurances : déclaration d'infructuosité des lots 1-2 et 4
7. **COM 2024-11** Renewat : attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

MARCHES PUBLICS

8. **2024-14** Renewat : Adhésion à la Centrale d'Achat du Conseil régional des Hauts-de-France pour la réalisation des contrôles de 1er niveau obligatoire sur le Programme INTERREG EUROPE
9. **2024-15** Marché d'assurances : attribution du lot n°3 « Protection juridique »

INFRASTRUCTURES ET DEVELOPPEMENT

10. **2024-16** Acceptation par le SEHV du transfert de compétence IRVE par les communes de Pierre-Buffière et Nexon.

INSTITUTIONNEL :

- 11. 2024-17** Participation du SEHV au congrès de la FNCCR 2024 en coordination avec l'Entente TENAQ.
- 12. 2024-18** Réception de la Maison de l'Énergie - Inauguration
- 13. 2024-19** Convention avec l'Organisation du Tour du Limousin – Edition 2024.

FINANCES

- 14. 2024-20** Facturation des demandes d'extension des réseaux de télécommunication
- 15. 2024-21** Reprise anticipée des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC et PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE.
- 16. 2024-22** Reprise anticipée des résultats 2023 du budget annexe INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).
- 17. 2024-23** Budgets Primitifs 2024 : Budget PRINCIPAL / Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE.
- 18. 2024-24** Budget Primitif 2024 : Budget annexe INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).
- 19. 2024-25** Subvention au Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE 2024 par le Budget PRINCIPAL 2024.
- 20. 2024-26** Subvention au Budget ANNEXE IRVE 2024 par le Budget PRINCIPAL 2024.
- 21. 2024-27** Autorisation de virements de chapitre à chapitre par l'exécutif dans le cadre du Budget PRINCIPAL 2024 et du Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2024
- 22. 2024-28** Autorisation de virements de chapitre à chapitre par l'exécutif dans le cadre du Budget ANNEXE IRVE 2024
- 23. 2024-29** Autorisations de programme AP 2022-01 : Actualisation.
- 24. 2024-30** Autorisations de programme AP 2023-01 : Actualisation.
- 25. 2024-31** Autorisations de programme AP 2024-01
- 26. 2024-32** Provisions pour risques contentieux
- 27. 2024-33** Provisions pour dépréciation d'actif

RESSOURCES HUMAINES

- 28. 2024-34** Création d'un poste d'adjoint technique (départ à la retraite).

29. 2024-35 Création d'un poste d'agent de maîtrise (suite à promotion interne).

30. 2024-36 Création d'un poste de rédacteur (suite à concours).

31. 2024-37 Création d'un poste d'adjoint administratif principal / rédacteur tout grade au pôle Administration générale-Finances (suite à mutation).

Dossier supplémentaire 2024-38 Contrat de groupe risque statutaire avec le CDG 87

Questions diverses

Prochaine Assemblée Plénière : 21 juin 2024.

*Le Président du SEHV
Georges DARGENTOLLE*

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 14 mars 2024.

Présents titulaires : Christophe BARBE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Bernard LAGRANDE, Patrick LAMBERT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : René ARNAUD, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Jean-Claude SAINTONGE, Philippe SIMON.

Pouvoirs : AMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie ayant donné pouvoir à VEYRIRAS Stéphane, LALOGÉ Marlène ayant donné pouvoir à NOUHAUD Jean-Louis.

Excusés : Xavier ABBADIE, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Eric BERGERON, Christophe BREUIL, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Jacques DUFOURD, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Guillaume GUERIN, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGÉ, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Christian VIMPERE.

Intervention :

Le Président informe les membres du comité syndical que M. Christian CHIROL connaît des problèmes de santé. Il demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour lui.

Il demande à l'assemblée d'excuser M. Philippe HENRY qui est souffrant.

Il a également un mot de sympathie pour Arnaud FRETY dont la mère est souffrante.

Après vérification que la condition de quorum était atteinte et sur proposition de Monsieur le Président, l'Assemblée plénière décide de désigner M. André DUBOIS en qualité de secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : M. André DUBOIS

Monsieur le Président indique à l'assemblée de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour un dossier supplémentaire. Il s'agit d'une délibération visant à rejoindre le groupement d'achat du CDG 87 pour l'assurance statutaire dont le contrat vient à échéance à la fin de l'année 2024. La demande est parvenue le 18 mars 2024 au SEHV.

L'assemblée plénière autorise l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour de la séance.

1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 25 janvier 2024.

Monsieur le Président soumet le projet de procès-verbal au vote des membres présents.

Le Procès-verbal de l'Assemblée plénière du 25 janvier 2024 est adopté à **l'unanimité**.

2) COM 2024-06 Décision du Président : souscription d'une ligne de trésorerie de 2 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant élection du Président du S.E.H.V. ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du S.E.H.V. ;

Considérant l'échéance du contrat 22023900191M001 souscrit auprès de la Banque Postale et relatif à une ligne de trésorerie de 2 500 000 € ;

Considérant la nécessité de contracter une ligne de trésorerie de 2 500 000 € pour répondre au financement des besoins ponctuels de trésorerie ;

Considérant la consultation, en date du 11 janvier 2024, des établissements bancaires suivants :

- La Caisse d'Epargne ;
- Le Crédit Agricole ;
- La Banque postale.
- Crédit Coopératif ;

Considérant l'analyse des offres proposées ;

Considérant l'offre de financement 9624871053 établie le 11 mars 2024 y attachées proposées par la Caisse d'Epargne ;

Il informe avoir décidé la souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne dont les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse d'Epargne
- Emprunteur : Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)
- Objet : Financement des besoins de trésorerie
- Nature : Ligne de Trésorerie utilisable par tirages
- Montant maximum : **2 500 000 €**
- Durée maximum : 12 mois
- Base de calcul : 30/360 jours
- Taux d'Intérêt : **Taux fixe : 3.99%**
- Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation et remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Date de prise d'effet du contrat : **2 avril 2024**
- Commission d'engagement : **1 250 €**
- Commission de non-utilisation : **0.05 %** du montant non utilisé.
- Modalités d'utilisation :
 - L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « CE net SP » de La Caisse d'Epargne.
 - Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée
 - Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1.

Il précise qu'en corollaire et de manière régulière, il est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Caisse d'Épargne, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Il informe être surpris et mal comprendre l'attitude du Crédit Agricole ne répondant pas pleinement à la demande du SEHV au prétexte d'un manque d'avis de notre collectivité au sein de leur établissement.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

3) COM 2024-07 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'achat d'électricité, de gaz naturel et de fioul en groupement de commandes 2024-2026

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV.

Considérant la nécessité de missionner une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'achat d'électricité, de gaz naturel et de fioul dans le cadre d'un groupement de commandes pour le renouvellement des marchés sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 ;

Considérant la consultation publiée en la forme d'une procédure adaptée en date du 22 décembre 2023 par le biais du profil acheteur du SEHV ;

Considérant que cinq offres ont été reçues dans le cadre de cette consultation :

- **C&T PARTNERS**
- **KAREL NAVROT**
- **UNIXIAL**
- **MC MA SOLUTIONS**
- **ENERGES**

Considérant qu'après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle proposée par le candidat **MC MA SOLUTIONS** ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité syndical que le marché a été attribué au candidat mentionné ci-dessous dans les conditions suivantes :

MC MA SOLUTIONS
19, RUE CARROS, 33800 BORDEAUX

- Montant HT simulé du marché : **38 491,25 €HT.**
- Durée du marché et conditions de reconduction : L'accord-cadre prendra effet dès sa notification jusqu'à la fin des missions pour lesquels l'assistance est sollicitée.

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

4) COM 2024-08 Convention ADEME dans le cadre du CCRT

Intervention :

A la demande du Président, le DGS précise que le SEHV est en cours de négociation avec l'ADEME sur les conditions de l'avance (le programme représentant plus de 4 M€), sur la globalisation des objectifs et la rémunération de l'animation. Il indique qu'il y a des possibilités d'évolutions favorables.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n°2023-61 en date du 19 octobre 2023 autorisant le Président à renouveler le Contrat Chaleur Renouvelable Territorial avec l'ADEME, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2026, et exécuter les démarches pour la finalisation et adoption des documents contractuels afférents :

- Une convention de mandat déléguant au SEHV une enveloppe budgétaire conformément aux dispositions des textes de la comptabilité publique en vigueur ;
- Un contrat d'objectifs (financement), portant engagement du nombre d'installations et du niveau de production d'énergie renouvelable et attribuant une aide à l'animation en fonction de l'atteinte des objectifs ;
- Eventuellement des contrats de subventions pour les études et pour les investissements ne pouvant entrer dans le cadre de la gestion déléguée.

Considérant la demande de renouvellement du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial déposée par le SEHV le 30 novembre 2023, portant sur l'option ambitieuse de l'étude de préfiguration réalisée, soit un programme de :

- 21 opérations bois énergie pour 6362 MWh ;
- 10 opérations géothermie pour 629 MWh ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Régionale des Aides de l'ADEME en date du 25 janvier 2024 ;

Considérant que les documents contractuels afférents ont été communiqués au SEHV dans leurs versions projet et sont en cours de finalisation et de signature par l'ADEME.

Considérant que le contrat d'objectifs et la convention de mandat, dans leurs versions projet, prévoient des objectifs, engagements et financements suivants pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2026 :

- Objectifs :
 - Objectif 1 : 6 991 MWh de production EnR
 - Objectif 2 : 31 installations de production EnR
 - Objectif 3 : 10 installations de production EnR hors bois énergie

- La délégation d'un montant maximal d'aides aux dépenses d'investissements liées à la réalisation des opérations de 4 236 410,00 € ;

- L'attribution d'un montant maximal d'aide à l'animation pour le SEHV de 335 568,00 €, dont 167 784,00 € en montant fixe et 167 784,00 € en montant variable. L'atteinte d'un minimum de 60% de chacun des 3 objectifs fixés est nécessaire afin d'obtenir le versement de la part variable, qui est calculée proportionnellement aux résultats obtenus pour l'objectif 1.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

ANNEXE TECHNIQUE

Au contrat de financement n° 23NADO936

Conclu entre

L'ADEME

et

Le Syndicat Energies Haute Vienne

Contrat Chaleur Renouvelable Territorial

1. Description détaillée de l'opération

1.1. Contexte

La déclinaison territoriale du Fonds Chaleur consiste en la mise en place de contrats de développement territoriaux des énergies thermiques renouvelables et de récupération, grâce auxquels le territoire pourra, dans un souci de qualité, participer à la montée en compétence des opérateurs et préparer la généralisation des solutions renouvelables thermiques. Il est ainsi proposé de soutenir financièrement par le Fonds Chaleur des entités territoriales qui favoriseront la réalisation de groupes de projets ayant recours aux énergies thermiques renouvelables sur leur territoire, pour leur propre patrimoine et surtout pour le patrimoine d'autres partenaires publics ou privés du territoire concerné.

Ce dispositif permettra également de mobiliser des projets de taille modeste pour lesquels l'accompagnement territorial apportera un cadre de travail satisfaisant et les garanties de qualité attendues.

Dans ce cadre, l'ADEME s'engage dans la limite de ses moyens financiers, à affecter des moyens financiers pour soutenir le développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire et notamment à lui apporter une aide à l'animation et apporter aux maîtres d'ouvrage une aide gérée par le territoire dans le cadre de contrats d'attribution de subvention pour les études, missions d'AMO et les investissements, dans le respect des modalités d'intervention définies par son Conseil d'administration.

1.2. Synthèse de l'étude

- Présentation du bénéficiaire et des actions engagées pour la Transition énergétique
Le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) est un acteur majeur de la transition énergétique du département de la Haute-Vienne. Le SEHV conseille, assiste et anime l'action des collectivités pour une transition énergétique coordonnée, réussie mais raisonnée. L'intégralité des 195 communes de la Haute-Vienne et des 13 EPCI à fiscalité propre, ainsi que le Conseil Départemental adhèrent au SEHV.

- Depuis 2006, il accompagne les collectivités adhérentes à son service « Énergies Service Public 87 » (ESP87), dans la performance énergétique de leur patrimoine. Le SEHV intervient auprès des collectivités adhérentes à ESP87 en réalisant plusieurs types d'actions sur leur territoire.

En premier lieu, un bilan énergétique est réalisé permettant de faire un état des lieux initial de la collectivité. Ce bilan peut permettre d'identifier un ou plusieurs projets potentiels. Ces projets, accompagnés par le SEHV, peuvent concerner des problématiques de développement EnR ou de réduction des consommations énergétiques par exemple. Cet accompagnement s'étend à tous les projets de la thématique énergétique et ce, à tous stades d'avancement.

Le service Energies réalise une assistance ponctuelle pour les collectivités avec l'établissement de notes techniques ou d'études d'opportunité pour des projets EnR par exemple. Il met à disposition des informations et des conseils, des outils mutualisés et d'autres interventions dans le domaine de l'énergie.

Il intervient notamment en matière de gestion et d'achat d'énergie, de valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie, de mise en œuvre de la transition énergétique et d'accompagnement de l'organisation énergétique territoriale, avec l'élaboration d'une Stratégie Départementale de Transition Énergétique et l'accompagnement des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

- Depuis 2016, le SEHV et l'ADEME sont partenaires d'un contrat de développement territorial de développement des EnR (devenu Contrat Chaleur Renouvelable Territorial) en gestion déléguée. Ainsi dans la continuité de l'accord-cadre N° 1633A0001 arrivant à échéance le 30 novembre 2023, et à la suite de 2 conventions de mandat 1633C0118 et 19NAC0388 et de deux contrats d'objectifs 1633C0107 et 19NAC0387, le Syndicat souhaite continuer ses actions portant sur le développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de la Haute-Vienne, en gestion déléguée.

Les bilans des 2 périodes précédents sont donnés ci-après :

Bilan période 2016-2019 : bilan positif, sans mixité ENR

Fin 2019, les projets réalisés et engagés se chiffrent à :

- 110% en nombre de projets de l'objectif initial, soit 22
- 106% en terme de MWh, soit 3 988 MWh/an
- 98% en engagement financier, soit 1,292 M€
- 12 projets de la liste initiale ont été substitués par de nouveaux
- 22 nouvelles adhésions depuis 2016 + 1 (le CD 87) en prévision pour 2020
- une meilleure connaissance des atouts et freins pour le 'passage à l'acte'

Bilan période 2019-2023 : bilan positif, sans mixité ENR

Fin 2023, les projets réalisés et engagés se chiffrent à :

- 121% en nombre de projets de l'objectif initial, soit 29
- 80% en terme de MWh, soit 4 319 MWh/an
- 96% en engagement financier, soit 2,4 M€
- 20 projets de la liste initiale ont été substitués par de nouveaux
- 38 nouvelles adhésions depuis 2020
- une meilleure connaissance des atouts et freins pour le 'passage à l'acte'

Dans la continuité de ces bilans positifs, il a été réalisé un 3^{ème} étude de préfiguration pour une nouvelle période.

Période 2023-2026 (cf liste ouverte en Annexe 4)

Nov 2023, mise à jour du potentiel de l'étude de préfiguration en prenant en compte :

- la nature et type de projets déjà réalisés dans le cadre des CCRT ENR
- l'évolution du nombre de collectivités adhérentes (162 collectivités adhérentes)
- les différentes études d'opportunité ou de faisabilité réalisées lors des 1^{ère} et 2^{ème} périodes
- l'accompagnement au quotidien des collectivités par l'ESP 87 (service énergie) qui a permis d'identifier et de mobiliser de nouveaux projets (effet 'boule de neige')
- la reprise d'une partie des projets de la première période non engagés mais intéressants
- la mobilisation très significative de projets d'énergie renouvelable thermique sur les collectivités membres du service ESP notamment du Conseil Départemental 87
- l'intégration des projets du département
- l'ajout de 5 opérations envisagées par rapport à l'objectif initial,
- la faisabilité avérée des premières opérations géothermiques
- l'offre du SEHV d'adhérer à un groupement de commandes pour :
 - achat groupé de fourniture de bois énergie granulés,
 - un contrat d'entretien et maintenance des chaudières biomasse

Le SEHV a retenu de la troisième étude de préfiguration pour une période de 3 ans, un portefeuille de 31 projets (21 bois énergie et 10 géothermies) représentant 6 991 MWh.

- Territoire et périmètre cible

Les cibles visées par l'action du SEHV sont limitées par le champ de compétences du Syndicat ainsi que la forme juridique qu'il revêt. Comme pour les précédentes périodes, le présent regroupement cible les collectivités adhérentes à ESP87 en tant que maître d'ouvrage de projets d'ENR thermiques. Pour autant les projets envisagés pourront s'étendre à d'autres bâtiments publics ou privés dans le cadre de projets avec vente de chaleur.

L'adhésion à ESP87 est ouverte à toutes les collectivités territoriales de la Haute-Vienne. Ainsi, le service Energies a comptabilisé 22 nouvelles adhésions entre 2016 et 2019, et 38 nouvelles adhésions entre 2020 et 2023, portant le nombre total d'adhérents actuels à 164 (152 communes, 11 EPCI et le CD87).

- Partenaires

Le SEHV, regroupant les communes, EPCI à fiscalité propre et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, est reconnu comme partenaire historique de ces collectivités sur les thèmes de l'énergie. Il agit au quotidien en

coordination avec les autres acteurs du territoire intervenants dans le développement des énergies renouvelables, pour assurer la complémentarité et la cohérence des actions menées. Cette collaboration est encore renforcée à travers de la coordination et animation de la planification énergétique territoriale et des PCAET.

Dont le cadre du présent projet et dans la continuité des précédents, la coordination avec les partenaires concerne notamment les acteurs de la filière bois local (URCOFOR, CRPF, FIBOIS Nouvelle Aquitaine, Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, BEL87...), l'animateur régional de la Géothermie (CRER), et les Parc Naturel Régionaux (PNR Périgord Limousin et PNR Millevalches en Limousin). Cette coordination implique un échange bilatéral d'informations sur les projets et animations menés.

- Profil énergétique du territoire

Une étude de préfiguration a été réalisée en interne par le service Energies du SEHV pour actualiser l'état de lieu et la trajectoire de la stratégie énergétique, de déterminer le potentiel d'activité pour la troisième période 2023-2026 et de prévoir un programme de projets à réaliser. Cette étude de préfiguration se base sur la vision territoriale de la Stratégie Départementale de Transition Énergétique, sur les connaissances et l'expérience de 17 ans d'accompagnement des collectivités membres par le service Energies du SEHV, ainsi que sur les actions réalisées par le SEHV sur ses 164 collectivités adhérentes. Ainsi sur la période 2019-2023, 54 études d'opportunité EnR ont été réalisées en interne par nos services pour des projets de biomasse ou de géothermie. En parallèle, 32 études de faisabilité EnR ont été effectuées pour les collectivités (29 études biomasse, 1 solaire thermique et 2 géothermies).

Etat des lieux fin 2023 :

Bois énergie : C'est l'énergie renouvelable thermique la plus répandue au niveau des collectivités adhérentes à ESP87, sous forme de chaufferies biomasse à plaquettes forestières ou à granulés :

- 58 installations de chaufferies biomasse en fonctionnement sur les collectivités adhérentes, dont 50 installations ont été accompagnées par ESP87 au niveau des études et/ou des travaux ;
- 66 études d'opportunité réalisées depuis 2016 ;
- 44 installations potentiellement réalisables sont dénombrées sur la base des études d'opportunité et de faisabilité.

Globalement le potentiel reste évolutif et est lié à plusieurs critères :

- Forte augmentation des prix de l'énergie (fioul, gaz, électricité) orientant les décideurs vers des solutions alternatives (malgré l'augmentation parallèle de la biomasse énergie) ;
- Age/vétusté des chaudières en place, nécessitant un remplacement rapproché ;
- Bâtiments à utilisation et consommation d'énergie conséquentes et/ou regroupés sur un périmètre restreint ;
- Existence de projets de création/ rénovation de bâtiments ou d'autres travaux en coordinations (voirie, tranchées...)

Solaire thermique :

L'état des lieux est inchangé par rapport à l'étude de préfiguration de 2016 : 35 installations d'ECS solaire et 1 chauffage solaire de piscine. 12 installations, utilisées majoritairement pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS). Cette technologie reste actuellement difficilement applicable au niveau des bâtiments publics existants des collectivités adhérentes à ESP87 car il n'y a quasiment pas de bâtiment ayant un profil de consommation pouvant être en adéquation avec une production solaire (bâtiments ou équipements non utilisés en période estivale).

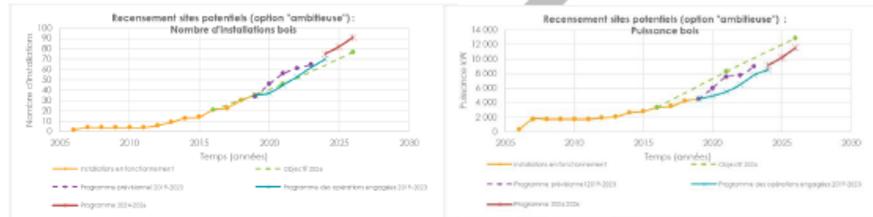
Géothermie :

On recense seulement 5 installations de géothermie avec PAC, principalement sur champs de sondes. Aucune réalisation n'a été recensée depuis 2014, et la géothermie de Meuzac a été déposée dans le cadre du projet

biomasse (au vu de nombreux problèmes de fonctionnement). Cependant, au vu de l'évolution des prix de l'énergie et des besoins grandissants en rafraîchissement de plus en plus de collectivités sont intéressées par des solutions géothermiques (6 opportunités et 2 faisabilités réalisées entre 2019-2023). Le potentiel minimum évalué est de 7 installations géothermie sur la prochaine période.

Potentiel d'évolution :

En nombre d'installations, les réalisations du deuxième programme suivent l'objectif 2026 fixé, la période 2019-2023 a même permis de dépasser l'objectif 2026 avec tendance à l'accélération. Le programme n°3 s'inscrit dans cette dynamique. A terme en 2026, 91 installations devraient être en fonctionnement contre 21 existantes avant le premier contrat de développement des énergies renouvelables thermiques. Les graphiques ci-dessous montrent l'inscription de l'option « ambitieuse », à la fois dans la poursuite de la trajectoire de l'objectif 2026, et dans la continuité de la réalisation du programme 2019-2023.



Le développement du bois énergie devrait atteindre près de 11.5 MW en 2026. Par comparaison, les 3 périodes de contrat permettront de multiplier par 3.4 la puissance installée par rapport à 2016.

PROGRAMME RETENU

Le programme prévisionnel correspond au potentiel de développement des projets certains ou très probables sur la période de 3 ans du contrat.

Le programme prévisionnel retenu est composé de 31 projets. La liste des projets potentiels est donnée en Annexe 4. La nature et le nombre de ces opérations sont prévisionnels et peuvent évoluer tout au long de la convention.

1.3. Modalités de fonctionnement

- Comité de pilotage du projet

Le comité de pilotage est composé et co-présidé par le Président du SEHV et le Directeur régional délégué Nouvelle-Aquitaine de l'ADEME, ou de leurs représentants dûment habilités. Son rôle est de suivre l'avancement du Programme.

Ce comité peut être élargi le cas échéant à tout autre organisme ou personne qualifiée sur décision conjointe des membres du Comité.

Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois par an.

L'ordre du jour des réunions du comité de pilotage est arrêté sur proposition du secrétaire du comité, par le Président du SEHV et le Directeur régional de l'ADEME ou leurs représentants.

Le comité de pilotage valide les orientations du Programme et en évalue régulièrement l'avancement pour réajustement si nécessaire.

Le comité de pilotage assure le suivi du Programme, définit les priorités et les réorientations le cas échéant ainsi que toute communication nécessaire à la mise en œuvre des actions et procède annuellement au bilan et à l'évaluation des actions.

Il adopte le bilan qualitatif et financier annuel des opérations aidées (cf. Annexe 1) ainsi que le bilan qualitatif et financier global de fin d'exécution du Programme.

- Commission d'attribution des aides

La commission d'attribution des aides est composée du Président du SEHV et du Directeur régional délégué Nouvelle-Aquitaine de l'ADEME, ou de leurs représentants dûment habilités.

La commission d'attribution des aides détermine l'éligibilité matérielle et financière des projets faisant l'objet d'une demande d'aide de la part des maîtres d'ouvrage.

La commission veille au respect des critères et systèmes d'aides applicables définis par le Conseil d'administration de l'ADEME (cf. Annexe 2).

Lorsque le montant d'aide attendu sur un projet est supérieur au seuil de passage en commission régionale des aides (CRA), celui-ci doit être soumis à la CRA avant engagement.

Elle détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire, conformément aux règles relatives au cumul des aides publiques européennes et nationales.

La commission d'attribution des aides veille au respect de la publicité dans les contrats d'attribution des aides (logos de tous les partenaires) et sur chaque site d'opération subventionnée conformément au point 5 ci-dessous.

Elle s'assure de la communication à mettre en œuvre pour les actions aidées dans le cadre du présent Programme conformément à l'article 2 ci-dessus.

La commission d'attribution des aides établit les bilans financiers et qualitatifs annuels et le bilan final du Programme, sur la base des informations communiquées par les partenaires (cf. Annexe 1). Ces bilans sont validés par le comité de pilotage.

La commission d'attribution des aides donne un avis sur les opérations qui lui sont soumises par le SEHV et l'ADEME prend seule les décisions d'attribuer les aides par la signature du procès-verbal (cf. Annexe 3).

- Suivi des opérations

Le SEHV et l'ADEME se tiennent périodiquement informés de l'état d'avancement des engagements, des paiements, désengagements et remboursements des opérations aidées.

Le SEHV s'engage à mettre en place un suivi des actions retenues. A cette fin, le SEHV s'engage à coopérer avec l'ADEME dans la collecte des informations nécessaires relatives à chacune des opérations et notamment celles relatives aux performances des opérations aidées afin que l'ADEME puisse exploiter librement les données de localisation, description technique, données de base concernant le maître d'ouvrage, montant des aides, données de fonctionnement. Ces données pourront faire l'objet d'un traitement informatique par l'ADEME conformément aux lois et réglementations en vigueur.

L'ADEME fournira au SEHV les synthèses et évaluations qu'elle établira à partir de l'ensemble des données collectées.

- Instruction des dossiers

L'instruction des demandes d'aides des maîtres d'ouvrage est assurée par le SEHV dans le respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME et des règles arrêtées par la commission d'attribution des aides (cf. Annexe 2).

Les modalités d'instruction des demandes d'aide traduisent les principes suivants :

- unicité de guichet pour les demandeurs,
- respect des critères d'aide de l'ADEME arrêtés dans le cadre du Fonds chaleur,
- publicité du financement,
- délais rapides d'instruction, de décision et d'envoi des contrats d'attribution aux maîtres d'ouvrage finaux,

- consultation, autant que de besoin, de l'ensemble des services ou organismes concernés, notamment de l'Etat, chacun dans son domaine de compétence,

- Contrat d'attribution de subventions

Le contrat d'attribution de subvention est établi par le SEHV après avis de la commission d'attribution des aides et dans les termes où ils ont été arrêtés par celle-ci, conformément aux critères d'éligibilité matérielle et financière de l'ADEME mentionnés en Annexe 2.

Chaque contrat est notifié au maître d'ouvrage par le Président du SEHV ou son représentant dûment habilité.

Si le procès-verbal de l'ADEME intègre des opérations portées par l'opérateur territorial dans le cadre de la gestion déléguée, celui-ci devra notifier le versement du montant accordé à ces opérations à l'ADEME par un courrier de notification.

- L'ADEME se réserve le droit de déclencher librement des mécanismes de contrôle a posteriori via un prestataire externe tel que le prévoit la stratégie des contrôles pour s'assurer notamment que : L'ADEME reste seule décisionnaire de la décision finale d'attribution d'aide et signe le procès-verbal actant les opérations éligibles retenues ayant été instruites par l'opérateur territorial puis présentées à l'ADEME dans le cadre des comitologies. L'opérateur territorial conservera la charge de l'ensemble du dossier de la phase d'instruction jusqu'au paiement.
- L'opérateur territorial respecte les exigences légales et réglementaires dans le cadre de la gestion déléguée budgétaire mise en place par la convention de mandat.

Chaque contrat est notifié au maître d'ouvrage par l'opérateur territorial mandataire ou son représentant dûment habilité

1.4. Modalités de suivi des engagements de moyens et de résultats conditionnant l'attribution de l'aide à l'animation

Dans le cadre du contrat d'animation, sont attribuées :

- une aide forfaitaire, au titre du soutien à l'animation, aux actions de communication, formation, sensibilisation et aux études - suivi - évaluation,
- une aide additionnelle, en fonction de l'atteinte des objectifs prévus dans la phase de préfiguration, et mentionnés ci-dessous.

Le versement effectif de l'aide est conditionné au respect des modalités de mise en œuvre convenues, notamment à une activité conforme aux engagements pris pour une durée de 3 ans.

- Attribution de l'aide forfaitaire

L'attribution de l'aide forfaitaire aux moyens est fondée sur l'engagement effectif des actions prévues dans le Programme avec les conditions requises, sauf raison motivée, approuvée en comité de pilotage et validée par le Directeur régional de l'ADEME, attestée par l'approbation du bilan d'activité conforme par le Directeur régional de l'ADEME.

Le suivi des moyens mis en œuvre sera constaté par un rapport annuel d'activité attestant de leur réalité.

Le versement de l'aide est conditionné au respect des modalités de mise en œuvre convenues : engagement effectif des moyens attesté par le rapport d'activité et constaté lors de la tenue d'une réunion annuelle de pilotage du projet ou par la justification des dépenses au vu d'un Etat Récapitulatif des Dépenses validé par l'Agent comptable de la Collectivité ou par un expert-comptable externe et indépendant.

De plus, des indicateurs de moyens sont pris en compte à caractère informatif dans les rapports d'avancement d'activités des années 1, 2 et 3 et du rapport final. L'analyse de ces objectifs permettra de suivre le déroulement du contrat et sa mise en œuvre :

- Effectif de l'équipe projet,
- Gouvernance et participation :
 - Organisation interne de l'équipe projet au sein des services du bénéficiaire,
 - Fonctionnement des comités technique et de pilotage du projet,
 - Participation et présence des acteurs du territoire,

- Appréciation de l'effet levier du soutien financier de l'ADEME.

- Attribution de l'aide variable conditionnée aux résultats

L'aide conditionnée aux résultats est conditionnée à l'atteinte des 3 objectifs suivants :

Objectif 1 : production en MWh EnR&R

Objectif 2 : nombre total d'installations de production EnR&R

Objectif 3 : nombre d'installations de production EnR&R hors bois énergie

L'atteinte d'un minimum de 60% de chacun des 3 objectifs fixés est nécessaire afin d'obtenir le versement de la part variable. Au-delà de l'atteinte de 60% des 3 objectifs fixés, la part variable sera versée proportionnellement aux résultats obtenus pour l'objectif 1.

L'ADEME se réserve le droit de comptabiliser dans les objectifs du contrat d'objectifs un projet accompagné par l'opérateur de CCR mais non soutenu financièrement par le CCR via le budget du Fonds Chaleur dès lors que le Comité de pilotage aura donné son accord. L'ADEME reste seule décisionnaire de la comptabilisation d'un projet dans les objectifs du contrat d'objectif.

La répartition indicative de l'objectif 1 entre filières est précisée ci-dessous :

Energies thermiques renouvelables	Nombre d'installations	MWh / an
Bois énergie	21	6 362
Solaire thermique		
Géothermie	10	629
Chaleur fatale		
TOTAL	31	6 991

- Indicateurs de suivi opérationnel du contrat

Le dispositif de suivi et d'évaluation du projet sera défini par le Comité de pilotage afin d'une part d'appuyer la conduite du projet dans une démarche d'amélioration continue et d'autre part de permettre de capitaliser les retours d'expérience.

Les indicateurs d'engagements de moyens et de réalisation d'objectifs qui seront utilisés afin d'établir le bilan technique et administratif de la bonne réalisation de l'opération sont, pour chacune des filières :

- Nombre d'études d'opportunité,
- Nombre d'études de faisabilité,
- Nombre d'installations engagées,
- Critères techniques (puissance installée, tonnes de bois consommées pour le bois énergie, m² installés pour le solaire thermique...),
- Critères économiques (coûts des installations...),
- Impacts en matière d'émissions de GES,
- Impacts en matière d'emplois.

2. Engagements spécifiques

Le bénéficiaire s'engage à :

- affecter à l'animation des projets un chargé de mission et lui donner les moyens nécessaires à son activité (participation à des formations et aux réunions de réseau...);
- désigner un élu référent ;
- mobiliser dans la mesure du possible des fonds propres pour la réalisation des actions du Programme ;
- travailler en étroite collaboration avec les animateurs régionaux présents notamment au sein des structures URCOFOR, CRPF, Parc naturels régionaux Périgord Limousin et Millevaches, CRER. Ces animateurs régionaux devront être tenus informés régulièrement de l'avancée du programme, des difficultés rencontrées, des besoins éventuels d'accompagnement ;

- mettre en place les instances présentées au paragraphe 1.3 de la présente annexe technique et se conformer aux modalités de financement en gestion déléguée indiquées au paragraphe 1.3 de la présente annexe technique ;
- identifier et mobiliser les maîtres d'ouvrage sur son territoire afin que ces derniers passent à l'action ;
- accompagner les maîtres d'ouvrage tout au long de leurs opérations, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations en fonctionnement dans un objectif de qualité et de performance des installations ;
- concrétiser au moins 31 installations totalisant au moins 6 991 MWh de production ENR
- conclure les contrats d'attribution de subventions avec les maîtres d'ouvrage retenus par la commission d'attribution des aides conformément aux modalités d'aide définies par le Conseil d'administration de l'ADEME ;
- assurer le suivi, le bilan et l'évaluation des actions du Programme ;
- associer l'ADEME lors de la mise au point d'actions de communication et d'information du public (inauguration de l'installation, ...) et à mentionner dans tous ses actes et supports de communication, l'ADEME comme partenaire. De plus, un panneau devra être posé sur le site de réalisation de l'opération affichant la participation financière et le logo de l'ADEME dans le cadre du Fonds Chaleur (cf. paragraphe 5 ci-dessous).

La gestion des aides de l'ADEME au travers des contrats d'attribution de subvention est encadrée par la convention de mandat N°23NAD0922 entre l'ADEME et le SEHV et les modalités de suivi définies ci-dessous au point 4.

3. Rapports / documents à fournir lors de l'exécution du contrat de financement

3.1 Rapports d'avancement

Les rapports d'avancement en fin de 1^{ère} et 2^{ème} année comprendront :

- Un résumé d'une page de l'action menée pendant les 12 mois précédents,
- Une synthèse du Programme d'actions, notamment sur l'engagement effectif des actions prévues au plan d'action sauf raison motivée, approuvée en comité de pilotage et validée par le Directeur régional de l'ADEME, attestée par l'approbation du bilan d'activité conforme par le directeur régional de l'ADEME.
- Un bilan de la mobilisation pour le projet des postes prévus,
- Le bilan des difficultés rencontrées les 12 mois précédents,
- Le compte rendu des différentes réunions / comités de pilotages et comités techniques des 12 mois précédents,
- Les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite de l'activité pour les 12 mois suivants
- Le bilan annuel des opérations aidées (cf Annexe 1).

3.2 Rapport final

Le rapport final contiendra les éléments prévus pour les rapports d'avancement mentionnés ci-dessus. Il comportera également les éléments suivants :

- Un bilan détaillé de ses résultats quantitatifs et qualitatifs (à minima en utilisant les indicateurs des paragraphes ci-dessus),
- Les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite de l'activité au-delà de la période de soutien financier.

3.3 Présentation des rapports

Chaque document, recto-verso, sera transmis sous forme numérique sous format normalisé A4. Les documents seront en outre fournis au format compatible PC de préférence sous WORD et EXCEL (pour les données ou certains tableaux).

4 Fin de la convention de financement

La convention pourra être résiliée conformément à l'article 4 des Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME.

La convention pourra également être dénoncée à tout moment par l'une des parties, par lettre recommandée avec avis de réception, moyennant le respect d'un préavis de six mois.

Dans cette hypothèse ou dans le cas d'une résiliation, la convention de mandat encadrant la gestion des aides de l'ADEME au travers des contrats d'attribution de subvention demeurera en vigueur jusqu'au terme des contrats d'attribution des aides établis par le SEHV avec chaque bénéficiaire des opérations aidées qui demeureront en vigueur jusqu'à l'achèvement complet des obligations contractuelles respectives en découlant.

5 Publicité

- Logos des parties



Publicité de l'opération

Pour tous les projets

- Logos des parties surtout document Internet, articles de presse, revues, dépliants, etc....) ou support de communication relative au projet (site Internet, articles de presse, revues, dépliants, etc....).
- Affichage, grâce à des supports appropriés (autocollants, affiches, banderoles, drapeaux, ...) de la participation de l'ADEME au financement de l'opération

Modalités techniques

- Emplacement prévu : localisation précise du site (intérieur, extérieur, sur un bâtiment, sur un équipement,
- Sur un site internet : coordonnées du site
- Sur des publications : à préciser
- Manifestation publique (pose de la première pierre, inauguration, ...)

ANNEXE 1 - Bilan annuel des opérations aidées

Situation des dossiers d'aides établie au XX/XX/20XX

n° dossier	Date commission attribution des aides	Noms Maitres d'ouvrage	Nature des opérations	Montant aide (€)		MWh
				ADEME	autres	
23NAD0922-01						
23NAD0922-02						
etc						
Total						

Thèmes	Montants ADEME engagés	MWh prévisionnels
Bois énergie		
Solaire		
Géothermie nappe		
Géothermie sonde		
Réseau de chaleur		
Chaleur fatale		
Total		

Situation certifiée par le comité de pilotage :

A XXXX, le

Pour l'ADEME
le Directeur Régional

Pour le SEHV
Le Président

ANNEXE 2 Critères d'éligibilité matérielle et financière

Les modalités d'aides applicables dans le cadre de l'exécution la convention de mandat n° 23NAD0922 et de la présente convention sont celles définies par le Conseil d'administration de l'ADEME.

Les critères d'éligibilité matérielle et financière sont donc susceptibles d'évoluer au cours de la durée de validité de ces conventions, sans qu'il soit nécessaire de faire un avenant.

Les critères applicables à chaque opération sont ceux en vigueur à la date à laquelle la commission d'attribution des aides détermine le montant de l'aide apportée par le Fonds pour le développement des énergies renouvelables à l'opération concernée.

Les critères d'éligibilité matérielle et financière applicables aux opérations détaillées dans le système d'aides à la réalisation de l'ADEME et du Fonds chaleur ont une valeur contractuelle et sont consultables aux adresses suivantes :

<https://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe>

<https://fondschaleur.ademe.fr/>

2	BUSIERE GALANT ECOLE PRIMAIRE ET GARDERIE	70	70	65	8	8	68	8,50	114 400	99 000	15 400	29 400	3 120	32 520	2026
2	NIEUL BONNE ENFANT	712	565	200		0	640	-	715 000	715 000	0	237 300	0	237 300	2025 2026
2	CEUX	77	77	72		0	77	-	100 000	100 000	0	32 340	0	32 340	2025
2	CD87 Collège Chalus	410	370	150		-	410	-	550 000	550 000	0	155 400	0	155 400	2 026
2	CD87 Collège Le Dorat	550	500	180		-	550	-	350 000	350 000	0	210 000	0	210 000	2 026
2	CD87 Collège Verneuil-sur-Avance	550	500	180		-	550	-	350 000	350 000	0	210 000	0	210 000	2 026
2	CD87 MDD technique et sociale Chateaufort la forêt	50	50	25		-	50	-	100 000	100 000	0	21 000	0	21 000	2 026
2	CD 87 Collège Neum	396	360	150	90		372	4	380 000	285 000	95 000	151 200	35 100	186 300	2 026

Conformément à l'article 2-1-1 des Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, le Bénéficiaire a une obligation générale d'information de toute modification de l'opération. Cependant, les lieux de réalisation des installations EnR sont indiqués de façon prévisionnelle et pourront être modifiés en cours d'exécution de l'opération dans la mesure où :

- le Bénéficiaire en informe l'ADEME sans délai,
- les modifications ne remettent pas en cause les conditions d'éligibilité de l'opération à un financement (nombre d'installations, niveau de production de chaleur EnR, conditions tenant au type d'installations, etc.).

Projets de Géothermie prévisionnels

Classe	NOM	Production totale	Production Est. utilis.	Puissance générateur Est.	BT puits foré	Longueur réseau ml	MWh livrés sous station	Densité réseau	Investisse ment prévisionnel et total HT	Invest prévisionnel production	Investissemen t prévisionnel réseau	AP Ademe	Aid Ademe	Montant d'aide total	Année subvention
		MWh	MWh	kW		ml	MWh	MWh / ml	€	€	€	€	€	€	€
1	LE CHATENET EN DOGNON	54	50	29	300	20	53	2,63	135 000	118 500	16 500	50 000	9 000	59 000	2024
1	OUEST LIMOUSIN - La Monnerie	50	42	28	300		50	-	130 000	130 000		42 000		42 000	2024
1	CD87 Collège Saint Sulpice les Feuilles	110	100	50	600		110	-	200 000	200 000		100 000		100 000	2025
2	CONDAT SUR VIENNE - Guorum	75,5	68	25	360		76	-	170 000	170 000		68 000		68 000	2025
2	ROCHECHOUART - ECOLE H REEVES LES MARONNIERS	45,5	41	15	360		46	-	40 000	40 000		40 000		40 000	2025
2	ROCHECHOUART - ECOLE H REEVES LES TILIEUX	82	74	25	360		82	-	40 000	40 000		40 000		40 000	2025 2026
2	SAINTE VITTE SUR BRIANCE	80,7	71	22	300	42	77	1,83	200 000	170 000	30 000	71 000	16 380	87 380	2025
2	CD87 MDD ST Germain les Belles	50	50	25	500		50	-	100 000	100 000		50 000		50 000	2026
2	CD87 Antenne technique de Nieul	50	50	25	500		50	-	100 000	100 000		50 000		50 000	2026
2	SEHV	91	83	33	480				118 000	118 000		83 000		83 000	2025 2026

CONVENTION DE MANDAT N° 23NAD0922
CONFIAIT LE PAIEMENT DES DEPENSES DE L'ADEME
AU SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE
CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL

ENTRE :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26-4 du Code de l'Environnement
ayant son siège social : 20, Avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS Cedex 01
inscrite au registre du commerce d'ANGERS sous le n° 385 290 309
représentée par Monsieur Sylvain WASERMAN,
agissant en qualité de Président du Conseil d'administration

Désignée ci-après par « l'ADEME » ou « le Mandant »
D'une part,

ET :

SEHV - SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE, Syndicat mixte ouvert
ZA LE CHATENET - 8 RUE D'ANGUERNAUD - 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE
N° SIRET : 258708 58500033
Représentée par Monsieur Georges DARGENTOLLE,
Agissant en qualité de Président,

Désigné ci-après par « le Mandataire »
D'autre part,

Désignés ci-après collectivement par les « Parties »

Vu l'article 22 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par le Décret n°2022-1698 du 28 décembre 2022 - art. 2 ;

Vu l'article 40 de la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises modifié par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 - art. 145 ;

Vu le décret n° 2016-544 du 3 mai 2016 portant dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par les établissements publics et les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes avec des tiers ;

Vu l'instruction du 8 août 2016 de la Section Gestion comptable publique n°16-0012 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ADEME n°14-3-4 du 23 octobre 2014 relative au système d'aides à la réalisation modifiée par les délibérations n° 15-4-7 du 29 octobre 2015, n° 17-4-4 du 19 octobre 2017, n° 18-5-7 du 6 décembre 2018, n° 20-6-9 du 3 décembre 2020, n° 21-1-7 du 11 mars 2021, n° 21-4-4 du 14 octobre 2021, n° 21-5-7 du 2 décembre 2021, n°22-4-3 du 9 juin 2022 et n°23-9-1 du 19 décembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 14-3-6 du 23 octobre 2014 relative au système d'aides aux contrats d'objectifs modifiée par les délibérations n° 18-3-5 du 5 juillet 2018, n°18-5-10 du 6 décembre 2018 et n°21-1-5 du 11 mars 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n° 14-3-7 du 23 octobre 2014 relative aux Règles Générales d'attribution des aides de l'ADEME, modifiée par les délibérations n° 18-5-11 du 6 décembre 2018, n° 19-5-9 du 20 novembre 2019, n°21-5-7 du 2 décembre 2021 et n°23-9-1 du 19 décembre 2023 ;

Vu l'avis conforme de l'Agent Comptable de l'ADEME en date du XXX ;

Vu le contrat d'objectifs n° 23NAD0936 relatif à l'animation du contrat chaleur renouvelable territorial ;

Vu l'avis favorable de la Commission Régionale des Aides en date du 25/01/2024 ;

Vu la délibération n° 2023-61 de l'instance délibérante du Mandataire Syndicat Energies Haute-Vienne en date du 19 Octobre 2023 ;

Etant préalablement exposé les éléments suivants :

Dans un objectif de démultiplication de ses interventions financières, l'ADEME souhaite déléguer la gestion de ses aides financières, en la confiant à une structure tierce.
Cette délégation de la gestion des aides repose sur l'établissement d'un mandat financier objet de la présente convention.

Le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) est un acteur majeur de la transition énergétique du département de la Haute-Vienne. Il conseille, assiste et anime l'action des collectivités pour une transition énergétique coordonnée, réussie et raisonnée.

L'intégralité des 195 communes de la Haute-Vienne et des 13 EPCI à fiscalité propre, ainsi que le Conseil départemental adhèrent au SEHV.

Depuis 2006, le SEHV accompagne les collectivités adhérentes à son service « Énergies Service Public 87 » (ESP87), dans la performance énergétique de leur patrimoine.

Il intervient auprès des collectivités adhérentes à ESP87 en réalisant plusieurs types d'actions sur leur territoire. En premier lieu, un bilan énergétique est réalisé permettant de faire un état des lieux initial de la collectivité. Ce bilan permet d'identifier un ou plusieurs projets potentiels à réaliser. Ces projets sont accompagnés par le SEHV, et peuvent concerner des problématiques de développement EnR ou de réduction des consommations énergétiques.

Cet accompagnement s'étend à tous les projets de la thématique énergétique portés par une collectivité adhérente, et il peut intervenir à tout stade d'avancement. Le service Energies réalise également une assistance ponctuelle pour les collectivités avec l'établissement de notes techniques ou d'études d'opportunité pour des projets EnR par exemple.

Le SEHV met aussi à disposition des informations et des conseils, des outils mutualisés et d'autres interventions dans le domaine de l'énergie. Il intervient notamment en matière de gestion et d'achat d'énergie, de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, de mise en œuvre de la transition énergétique et d'accompagnement de l'organisation énergétique territoriale, avec l'élaboration d'une Stratégie Départementale de Transition Énergétique et l'accompagnement des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

Depuis 2016, le SEHV et l'ADEME sont partenaires selon un Accord Cadre N° 1633A0001 qui a permis l'établissement de deux contrats de développement territorial des EnR (devenu Contrat Chaleur Renouvelable Territorial) en gestion déléguée.

Dans la continuité de l'accord-cadre arrivé à échéance le 30 novembre 2023, le Syndicat souhaite poursuivre ses actions portant sur le développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de la Haute-Vienne, en gestion déléguée.

Une 3^{ème} étude de préfiguration a été réalisée en interne par le service Energies du SEHV pour prévoir un programme de projets à réaliser. Cette étude s'est basée sur les actions réalisées par le SEHV sur les 164 collectivités adhérentes à ESP87 au moment de l'étude.

Ainsi sur la période 2019-2023 de renouvellement de l'accord-cadre, 54 études d'opportunité EnR ont été réalisées en interne par le service ESP87 pour des projets de biomasse ou de géothermie. En parallèle, 32 études de faisabilité EnR ont été effectuées pour les collectivités (29 études biomasse, 1 solaire thermique et 2 géothermies) par un prestataire qualifié OPQIBI.

En conséquence, le SEHV souhaite le renouvellement d'un contrat d'objectifs et cette 3^{ème} convention de mandat dans la continuité des deux précédentes.

Le contrat d'objectifs n° 23NAD0936 relatif à l'animation du contrat chaleur renouvelable territorial reprend les éléments de cette 3^{ème} étude de préfiguration et affiche un programme de 31 opérations pour un objectif en MWh de 6 991.

Il a été en conséquence convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de confier au Mandataire, en application des textes susvisés, l'instruction des demandes d'aides conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME, l'établissement des contrats d'attribution des aides octroyées par l'ADEME, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses de l'ADEME.

ARTICLE 2 – NATURE DES OPERATIONS

La présente convention porte sur des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la réalisation des opérations décrites dans le contrat d'objectifs susvisé.

ARTICLE 3 – DUREE ET CLOTURE

La présente convention est conclue pour une durée de trois (3) ans, et prendra effet après signature par les Parties, avec effet rétroactif au 01/12/2023 correspondant à la date de début du programme d'animation porté par le contrat d'objectifs susvisé.

Nonobstant cette durée, la clôture de la convention interviendra après le recouvrement ou l'apurement de tous les ordres de recouvrer et lorsque la totalité des crédits confiés au Mandataire seront soldés, étant précisé que la présente convention demeurera en vigueur jusqu'au terme des contrats d'attribution des aides établis par le Mandataire avec chaque Bénéficiaire des opérations aidées.

Les contrats d'attribution des aides établis par le Mandataire avec chaque Bénéficiaire des opérations aidées devront être établis avant le terme du délai de trois (3) ans.

Dans tous les cas, les comptes entre le Mandataire et le Mandant devront être arrêtés dans les huit (8) ans suivants l'entrée en vigueur de la présente convention.

ARTICLE 4 – SANCTIONS ET RESILIATION

4.1. Sanction de l'inobservation des obligations de reddition prévues à l'article 6.3

En cas de retard dans la production des justificatifs dans le délai prévu à l'article 6.1 et 6.3, le Mandant pourra exiger du Mandataire le versement d'une pénalité d'un montant égal à 100 euros par jour de retard.

L'Agent Comptable de l'ADEME peut refuser l'intégration des opérations du Mandataire dans sa comptabilité :

- en cas de non-production des justifications ;
- lorsque leur contrôle conduit à constater des anomalies ;
- si les pièces produites ne lui permettent pas d'opérer ces contrôles.

Faute de régularisation de cette situation par le Mandataire ou faute de reddition de ses comptes par le Mandataire dans les délais contractuels, ce dernier est alors justiciable de la Cour des comptes en qualité de gestionnaire de fait de fonds publics.

4.2. Résiliation en cas de manquement aux obligations contractuelles

En cas de manquement par le Mandataire à ses obligations contractuelles et notamment de ses obligations de reddition énoncées à l'article 6.3 ci-dessous, l'ADEME sera en mesure de résilier la présente convention sans préjudice des dispositions prévues à l'article 4-1 ci-dessus.

ARTICLE 5 – MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES PAYEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MANDAT

Les montants maximums des crédits délégués par l'ADEME au Syndicat Energies Haute-Vienne sont déterminés à titre indicatif dès la signature de la présente convention pour une durée de 3 ans.

La dotation en autorisations d'engagements cible est 4 236 410,00 euros sur la période de 3 ans.

Le montant initial de la dotation en autorisation d'engagements s'élève à 907 670,00 euros et sera suivi de compléments en 2025 puis en 2026 engagés par lettre de notification à concurrence, pour la période 2024-2026 de la dotation cible d'engagements de 4 236 410,00 euros.

Les engagements financiers annuels de l'ADEME resteront subordonnés, d'une part, à l'obtention des autorisations d'engagement compte-tenu des moyens financiers inscrits par les lois de finances et, d'autre part, au respect des procédures d'attribution afférentes.

ARTICLE 6 – MODALITES ET CONDITIONS DE VERSEMENT

6.1. Modalités de versement

Le Mandataire fournira à minima semestriellement au Mandant les éléments suivants :

- Un état récapitulatif des dépenses réellement exécutées correspondant aux paiements effectués par le Mandataire auprès des Bénéficiaires des aides de l'ADEME dont le remboursement est demandé ; cet ERD devra être présenté de la façon figurant en annexe 1 [n° du contrat de financement, n° ou date de la commission d'attribution des aides, nom du Bénéficiaire, nature du versement (avance, versement intermédiaire, solde)] ; cet état sera signé, de manière manuscrite ou électronique, par le représentant légal de la structure ;
- Au terme de la convention un état récapitulatif de dépenses définitif global listera l'ensemble des dossiers payés (nom du Bénéficiaire, montant) ;
- Une attestation du comptable public du mandataire, visée de manière manuscrite ou électronique, certifiant que les paiements effectués sont appuyés des pièces justificatives correspondantes prévues par l'ADEME (cf annexe 2) et qu'il est en possession de toutes les pièces afférentes à ces opérations.
- Les comptes rendus des commissions d'attribution des aides déterminant le montant de subventions attribuées aux projets qui font l'objet d'un paiement.

Sur la base de l'ensemble de ces documents, l'ADEME versera au Mandataire un montant équivalent aux dépenses qu'il réalise et dans les conditions définies à l'article 6.2 ci-dessous.

L'ensemble des documents devra parvenir à l'ordonnateur de l'ADEME au plus tard le dernier jour du mois qui suit la fin de chaque semestre.

Dès notification de la présente convention de mandat, l'ADEME versera une avance égale à 15 % du montant initial de la dotation en autorisation d'engagement de l'aide prévu à l'article 5. Cette avance sera reconstituée à la demande du Mandataire et sur présentation de justificatifs tels que prévus ci-dessus d'un montant au moins égal au montant de l'avance.

L'avance sera ainsi reconstituée au plus tard tous les semestres ou tous les ans en adéquation avec la périodicité maximale de reddition des comptes retenue par les Parties.

L'ADEME s'engage à reconstituer l'avance au plus tard dans les 60 jours de la demande du Mandataire reçue complète.

6.2. Conditions de versement

La dépense afférente est mandatée et liquidée par le Président de l'ADEME. Le comptable assignataire de la dépense est l'Agent Comptable de l'ADEME.

L'ADEME se libérera des sommes dues au titre de la présente convention par virement au crédit du compte ouvert par le Mandataire :

Code Banque : 30001
Code guichet : 00475
N° du compte : C8700000000 Clé RIB : 35
IBAN : FR44 3000 1004 75C8 7000 0000 035
Identifiant Swift de la BDF (BIC) : BDFEFRPPCCT
Domiciliation : BDF Limoges

6.3. - Reddition des comptes

Le Mandataire devra transmettre l'ensemble des dépenses réalisées selon les modalités prévues au 6.1.

Il devra également produire pour les indus non recouverts un état des restes à recouvrer établi par débiteur indiquant les relances accomplies, les délais accordés, les poursuites diligentées.

Les comptes produits dans les conditions susvisées sont soumis à l'approbation de l'ordonnateur de l'ADEME qui les transmettra à l'Agent Comptable de l'ADEME.

Avant intégration dans ses comptes, l'Agent Comptable de l'ADEME contrôle les opérations exécutées par le Mandataire dans les conditions prévues par les articles 19 et 20 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Lorsque les contrôles révèlent une irrégularité, les opérations irrégulières ne sont pas comptabilisées par l'Agent Comptable de l'ADEME. L'ADEME est alors fondée à engager la responsabilité contractuelle du Mandataire pour les opérations irrégulières conformément à l'article 4.1 susvisé.

ARTICLE 7 – REMUNERATION

La convention de mandat est conclue à titre gratuit.

ARTICLE 8 – COMPETENCE SPECIFIQUE DEVOLUE AU MANDATAIRE

Le Mandataire se voit confier par le Mandant les compétences en matière de remboursement des éventuels indus résultant des paiements.

Le Mandataire sera chargé à la fois du recouvrement amiable et du recouvrement forcé des éventuels indus.

Durant la phase amiable du recouvrement, le Mandataire sera chargé de la constatation du caractère liquide et exigible de l'indu et d'effectuer des relances amiables du débiteur afin qu'il l'acquitte spontanément.

Pendant le recouvrement contentieux, le Mandataire émettra le titre de recettes exécutoire utile pour engager les mesures d'exécution forcée à l'encontre du Bénéficiaire débiteur défaillant.

Le recours à une action contentieuse par le Mandataire est susceptible de générer un coût supplémentaire qui restera à sa charge.

Les délais accordés ne pourront pas excéder une durée de douze (12) mois. Le Mandataire devra soumettre à l'ADEME le dossier complet des demandes de remise gracieuse qui lui ont été présentées afin que l'ADEME puisse se prononcer sur leur opportunité.

Les créances non recouvrées devront être transmises à l'Agent Comptable de l'ADEME deux (2) ans avant leur date de prescription afin que ce dernier puisse engager les diligences complémentaires nécessaires ou les proposer en admission en non-valeur.

L'intégralité des recettes encaissées pour le compte de l'ADEME lui sont reversées, sans prélèvement, notamment, des frais et rémunérations dus au Mandataire. Aucune contraction comptable n'est autorisée entre les recettes encaissées et les dépenses décaissées au titre du même mandat.

ARTICLE 9 – PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles de la convention de mandat sont les suivantes :

- Annexe 1 - Modèle d'ERD

- Annexe 2 - Liste des pièces justificatives exigées et conservées par le comptable assignataire du Mandataire pour le versement des subventions

ARTICLE 10 – ENGAGEMENTS DU MANDATAIRE

Le Mandataire tient périodiquement informée l'ADEME de l'état d'avancement des engagements, des paiements, désengagements et remboursements des opérations aidées. Le Mandataire s'engage à mettre en place un suivi des projets aidés notamment pour permettre au mandant de répondre à ses obligations en termes de publicité et de transparence des aides.

A cette fin, le Mandataire s'engage à collecter les informations relatives à chacune des opérations (données technicoéconomiques, indicateurs environnementaux, maître d'ouvrage, localisation...).

Afin d'assurer un reporting suivi efficace et consolidable au niveau national et européen, le Mandataire renseignera ces indicateurs en fonction des développements informatiques, directement en ligne dans l'outil de gestion des contrats de l'ADEME.

Fait à Bordeaux

Pour l'ADEME	Pour le Mandataire
Le Président du Conseil d'administration de l'ADEME Sylvain WASERMAN	Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Pour le représentant de l'Etat, en tant que délégué territorial de l'ADEME	

¹ Toutes créances non payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits

5) COM 2024-09 Programme Fonds CHENE 2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n°2023-59 en date du 19 octobre 2023 autorisant le Président à engager le SEHV dans une candidature à la saison 2 du Fonds CHENE du programme ACTEE +, en mutualisant de fait les projets pour les collectivités adhérentes à ESP87, et à signer la convention afférente, sous réserve que le jury retienne la candidature ;

Considérant que dans le cadre de la candidature, dont le résumé est annexé au présent rapport, le montant global des dépenses a été évalué à 1 441 278.76 € HT et celui des aides sollicitées à 704 681.00 € ;

Considérant qu'après la date limite de candidature, le cahier des charges CHENE a été modifié, raccourcissant notamment la période d'éligibilité des dépenses (factures et postes d'économies de flux) de trois mois, en ramenant la date de fin d'éligibilité des dépenses au 30/09/2026.

Considérant que la FNCCR, suite à la 1^{ère} session du jury de la saison 2 du Fonds CHENE le 08 février 2024, a informé le SEHV de coupes demandées aux candidats, concernant les lots 3 (études énergétiques) et 5 (AMO et autres prestations intellectuelles) pour des bâtiments pas encore identifiés ;

Considérant que le SEHV a été invité par le jury à présenter, avant le 23 février 2023, un dossier de candidature modifié à la 2^{ème} session du jury le 28 février, avec la possibilité de :

- Compléter les listes des bâtiments identifiés pour les lots 3 (études énergétiques) et 5 (AMO et autres prestations intellectuelles) avec des éventuels nouveaux projets identifiés depuis la candidature ;
- Demander une souplesse de 25% de bâtiments pas encore identifiés sur ces deux lots.

Considérant les montants des dépenses prévisionnelles et des aides sollicitées dans la candidature modifiée, récapitulées ci-après :

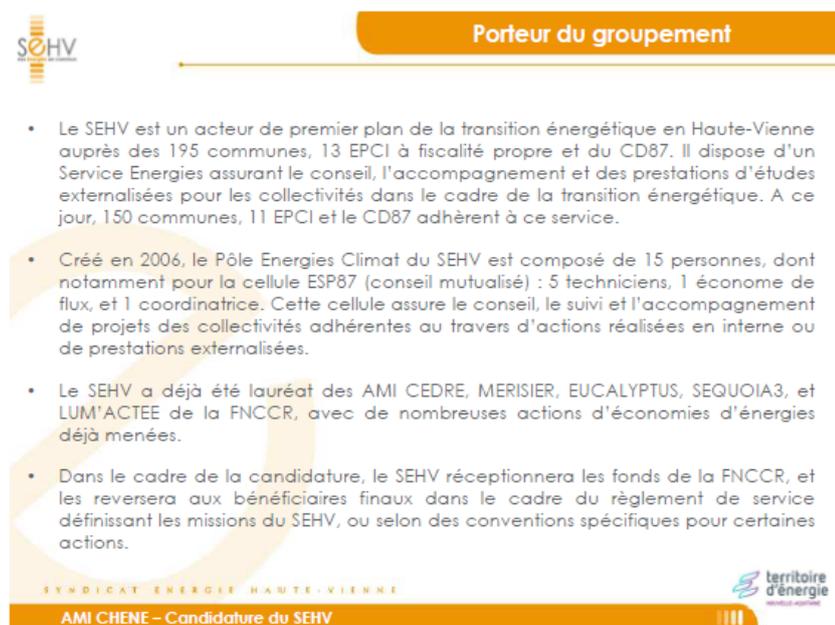
Postes de dépenses	Montant des dépenses € HT	Aide ACTEE sollicitée €
Lot 1 - Postes d'économies de flux	224 953 €	89 981 €
Lot 2 - Outils de mesure et de suivi énergétique	0 €	0 €
Lot 3 - Etudes énergétiques	225 977 €	124 152 €
Lot 4 - Etudes de maîtrise d'œuvre*	245 198 €	134 922 €
Lot 5 - AMO et autres prestations intellectuelles*	170 332 €	96 150 €
Total	866 460 €	445 205 €

* Les montants d'aide pour ces lots seront reversés par le SEHV aux collectivités bénéficiaires qui portent aussi la dépense

Considérant la décision définitive du jury relative aux montants de dépenses et des aides attribuées et l'annexe ci-jointe ;

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.



Postes de dépenses	SEHV	
	Montant des dépenses € HT	Aide sollicitée €
Ressources humaines	246 377.26 €	98 550.90 €
Etudes techniques	487 000.00 €	250 501.35 €
Etudes de maîtrise d'œuvre	297 878.00 €	140 383.20 €
AMO et autres prestations intellectuelles	410 023.50 €	215 245.95 €
TOTAL	1 441 278.76 €	704 681.40 €

6) COM 2024-10 Marché des assurances : déclaration d'infructuosité des lots 1-2 et 4

Intervention :

A l'invite du Président, le DGS rappelle le contexte de la résiliation du contrat et évoque la jurisprudence du Conseil d'Etat qui permet de maintenir le contrat jusqu'à ce que le bénéficiaire ait trouvé un nouveau prestataire.

Il indique que ce contexte très défavorable est connu par de nombreuses collectivités. Cela amène les assureurs à acheter aux conditions générales de vente plutôt qu'aux conditions stipulées par le cahier des charges de la collectivité.

Monsieur le Président indique que de nombreuses sociétés d'assurance se retirent des collectivités. Même des assureurs du secteur agricole se retirent de ce milieu. C'est inacceptable !

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV.

Vu la consultation publiée le 19 janvier 2024 sur le site acheteur du SEHV (BOAMP, JOUE) et le 24 janvier sur le Populaire du Centre ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 26 janvier 2024 à 10H ;

Considérant le dépôt d'une offre pour le lot n°3 « Protection juridique » et l'absence d'offres pour les lots 1 « responsabilité civile », lot 2 « protection fonctionnelle » et le lot 4 « Dommages aux biens » ;

Considérant le rapport d'analyse établi par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, Risk partenaires ;

Considérant l'offre remise pour le lot 3 « Protection juridique » ;

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 5 mars 2024 visant à déclarer infructueux les lots 1-2 et 4 ;

Considérant la nécessité d'assurer le SEHV sur les prestations précitées au vu de la résiliation prévue par l'actuel assureur (Groupama) ;

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité syndical que :

- Le lot n°3 « protection juridique » est susceptible d'être attribué sous réserve de l'accord du comité syndical à la Sas PLENITA (courtier) (assureur SOLUCIA) - 21 rue Drouot - 75009 PARIS - N° Siret : 389 290 131 00041
- Les lots n°1-n°2 et n°4 ont été déclarés infructueux par la CAO du 5 mars 2024 en l'absence de candidats ;
- Une procédure en marché négocié sera lancée afin de pourvoir aux lots précités.

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

7) COM 2024-11 Renewat : attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Intervention :

Monsieur le Président estime que c'est un sujet important qui génèrera de nombreux échanges, même s'il regrette qu'ils soient généralement faits en anglais.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV.

Vu la consultation en vue d'un accord cadre publiée le 31 janvier 2024 sur le site acheteur du SEHV (BOAMP);

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 5 mars 2024 à 10H ;

Considérant le dépôt d'une offre ;

Considérant le rapport d'analyse établi par les services du SEHV ;

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité syndical que :

Le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagnement du projet européen RENEWAT est attribué, après analyses, notation conformément aux dispositions du règlement de consultation, au groupement solidaire :

SASU ASKEUL

33 Rue de la Marne
69500 BRON
Siret : 91 937 857 00015

Elodie DENIZART EI

36 Rue Inkermann
Bâtiment GOUNOD V
59000 LILLE
Siret : 898 304 902 000 15

pour un montant maximal de **85 000 € HT** sur la durée du marché (*avril 2024 – juin 2028*).

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

8) 2024-14 Renewat : Adhésion à la Centrale d'Achat du Conseil régional des Hauts-de-France pour la réalisation des contrôles de 1er niveau obligatoire sur le Programme INTERREG EUROPE

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Considérant la candidature approuvée du SEHV chef de file dans le cadre du programme européen RENEWAT ;

Considérant l'obligation de procéder à un contrôle préalable des activités et des appels de fonds des différents partenaires au projet ;

Considérant qu'au titre de ses fonctions d'Autorité nationale (*décret n° 2022-579 du 19 avril 2022 relatif à l'autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne pour la période 2021-2027*), la Région Hauts-de-France est garante de la mise en place de l'intégralité des contrôles de 1er niveau auprès des porteurs de projets français ;

Considérant qu'afin d'assurer l'obligation, la Région Hauts-de-France a fait le choix d'externaliser le contrôle de premier niveau via des appels d'offres ouverts à destination de l'ensemble des porteurs de projet pour la période 2021-2027 et pour les programmations ultérieures le cas échéant ;

Considérant la documentation annexée au présent rapport (le vade-mecum des opérateurs INTERREG VI et le bulletin d'adhésion).

Monsieur le Président propose d'adhérer à la centrale d'achat mise en place par le Conseil régional des Hauts-de-France pour ainsi bénéficier des accords-cadres à bons de commande afin de bénéficier des prestations des contrôleurs de premier niveau des dépenses qu'elle aura sélectionnée.

Il précise que :

- le coût est de 708 € TTC par remontée de dépenses classique (soit environ 8 remontées de dépenses sur la durée de vie du projet) ;
- en cas d'action pilote (estimée à 2) dans le projet, il faut prévoir un contrôle sur place de 1416 € ;
- Enfin, il convient de provisionner 708 € TTC supplémentaire en cas d'assistance au porteur par le contrôleur dans le cadre de la réalisation des contrôles de 2nd niveau ou tout audit d'autres instances de contrôle nationales et européennes (y compris après la fin du projet).

Dans ces conditions, il demande :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du SEHV à la Centrale d'Achat du Conseil régional Hauts-de-France ;
- **DE L'AUTORISER** à signer la convention correspondante, dont le projet est repris en annexe à la présente délibération, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget du SEHV.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du SEHV à la Centrale d'Achat du Conseil régional Hauts-de-France ;
- **DE L'AUTORISER** à signer la convention correspondante, dont le projet est repris en annexe à la présente délibération, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget du SEHV.

Annexe 1

BULLETIN D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE

À destination des porteurs de projet français des programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG) 2021-2027 et ultérieurs le cas échéant pour lesquels la Région Hauts-de-France est Autorité nationale

version	Valable du	Valable jusqu'au	Modifications
Version 1	08 février 2023	31 décembre 2027	N/A

IDENTIFICATION DU PROJET 1 ^{ère} adhésion	
Programme Interreg concerné	
Nom du Projet	
Acronyme du Projet	
Date de sélection (Date du comité de sélection)	
Type de Projet	
Statut du Partenaire (Chef de file ou partenaire)	
Date de signature de la convention attributive de subvention FEDER "subsidy contract"	

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE	
Nom du porteur :	
N° Siret :	
Forme juridique :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL	
Nom et prénom :	
Fonction :	
Téléphone :	
Courriel :	

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EN CHARGE TECHNIQUEMENT DES RELATIONS AVEC LA CENTRALE D'ACHAT	
Nom et prénom :	
Fonction :	
Service :	
Téléphone :	
Courriel :	

En cas de modification concernant les informations ci-dessus, l'adhérent s'engage à en informer la centrale d'achat, dans les meilleurs délais, par courriel à l'adresse suivante : centraledachat-interreg@hautsdefrance.fr

Le présent bulletin entraîne adhésion pleine et entière à la convention constitutive de la centrale d'achat (*).

Fait à _____ Le _____

Signature

Important : L'adhésion à une centrale d'achat n'étant pas considérée comme une « décision concernant la passation des marchés » le représentant du porteur de projet doit être expressément habilité par sa structure à engager celle-ci dans la convention.

(* Il pourra être demandé de joindre au présent bulletin d'adhésion une copie de l'acte ou de la délibération pris par l'organe délibérant du porteur de projet autorisant l'adhésion à la centrale d'achat ainsi qu'une copie du document attestant du caractère exécutoire de l'acte ou de la délibération délivré par le(s) contrôle(s) de légalité le cas échéant.

Annexe 1

BULLETIN D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE

À destination des porteurs de projet français des programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG) 2021-2027 et ultérieurs le cas échéant pour lesquels la Région Hauts-de-France est Autorité nationale

version	Valide du	Valide jusqu'au	Modifications
Version 1	08 février 2023	31 décembre 2027	N/A

IDENTIFICATION DU PROJET 1 ^{ère} adhésion	
Programme Interreg concerné	
Nom du Projet	
Acronyme du Projet	
Date de sélection (Date du comité de sélection)	
Type de Projet	
Statut du Partenaire (Chef de file ou partenaire)	
Date de signature de la convention attributive de subvention FEDER "subsidy contract"	

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE	
Nom du porteur :	
N° Siret :	
Forme juridique :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL	
Nom et prénom :	
Fonction :	
Téléphone :	
Courriel :	

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EN CHARGE TECHNIQUEMENT DES RELATIONS AVEC LA CENTRALE D'ACHAT	
Nom et prénom :	
Fonction :	
Service :	
Téléphone :	
Courriel :	

En cas de modification concernant les informations ci-dessus, l'adhérent s'engage à en informer la centrale d'achat, dans les meilleurs délais, par courriel à l'adresse suivante : centraledachat-interreg@hautsdefrance.fr

Le présent bulletin entraîne adhésion pleine et entière à la convention constitutive de la centrale d'achat (*).

Fait à _____ Le _____

Signature _____

Important : L'adhésion à une centrale d'achat n'étant pas considérée comme une « décision concernant la passation des marchés » le représentant du porteur de projet doit être expressément habilité par sa structure à engager celle-ci dans la convention.

(*) Il pourra être demandé de joindre au présent bulletin d'adhésion une copie de l'acte ou de la délibération pris par l'organe délibérant du porteur de projet autorisant l'adhésion à la centrale d'achat ainsi qu'une copie du document attestant du caractère exécutoire de l'acte ou de la délibération délivré par le(s) contrôle(s) de légalité le cas échéant.

9) 2024-15 Marché d'assurances : attribution du lot n°3 « Protection juridique »

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV.

Vu la consultation publiée le 19 janvier 2024 sur le site acheteur du SEHV (BOAMP, JOUE) et le 24 janvier sur le Populaire du Centre ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 26 janvier 2024 à 10H ;

Considérant le dépôt d'une offre pour le lot n°3 « Protection juridique » et l'absence d'offres pour les lots 1 « responsabilité civile », lot 2 « protection fonctionnelle » et le lot 4 « Dommages aux biens » ;

Considérant le rapport d'analyse établi par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, Risk partenaires ;

Considérant l'offre remise pour le lot 3 « Protection juridique » ;

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 5 mars 2024 proposant de retenir l'offre proposée ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne, informe les membres du comité syndical de la décision de la CAO et demande d'autoriser le Président :

· **À ATTRIBUER** le marché suivant au candidat ayant remis, après analyse, notation et attribution de la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

Sas PLENITA (courtier) (assureur SOLUCIA)

21 rue Drouot

75009 PARIS

TEL : 01-47-70-06-05 -Tel : 06-11-63-27-82

N° Siret : 389 290 131 00041

pour un montant annuel de 2 771,21 € TTC.

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché suivant au candidat ayant remis, après analyse, notation et attribution de la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

Sas PLENITA (courtier) (assureur SOLUCIA)

21 rue Drouot

75009 PARIS

TEL : 01-47-70-06-05 -Tel : 06-11-63-27-82

N° Siret : 389 290 131 00041

pour un montant annuel de 2 771,21 € TTC.

10. 2024-16 Acceptation par le SEHV du transfert de compétence IRVE par les communes de Pierre-Buffière et Nexon.

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu l'article L2224-37 du Code général des collectivités territoriales permettant aux communes de transférer la compétence infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) aux autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité ;

Vu l'article L5721-6-1 du CGCT fixant les conséquences patrimoniales d'un transfert de compétences ;

Vu l'article 3.3 des statuts du SEHV qui l'habilite à exercer, en lieu et place de ses membres qui en font la demande ou de sa propre initiative, les compétences relatives aux infrastructures de charge pour véhicules électriques conformément à l'article L2224-37 du CGCT ;

Vu la délibération n° 2023-15 du 23 mars 2023 portant adoption du nouveau Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) ;

Vu la délibération n° 2023-16 du 23 mars 2023 portant intervention du SEHV dans le cadre du SDIRVE pour la période 2023-2026 ;

Vu la délibération n° 2023-17 du 23 mars 2023 approuvant la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE ;

Vu les délibérations n°D2024-10 du 21 janvier 2024 de la commune de PIERRE BUFFIERE et n°2024-19 du 7 mars 2024 de la commune de NEXON approuvant le transfert de la compétence IRVE au SEHV ainsi que la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE ;

Considérant que le SEHV doit approuver le transfert de compétences des communes ayant délibéré en ce sens ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER** le transfert de compétence par les communes de PIERRE BUFFIERE et de NEXON qui sera effectif à partir du moment où la délibération du SEHV sera rendue exécutoire.
- **DAUTORISER** le Président à signer avec chaque commune la convention technique, administrative et financière telle qu'adoptée par la délibération n°2023-17 du 23 mars 2023.

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le transfert de compétence par les communes de PIERRE BUFFIERE et de NEXON qui sera effectif à partir du moment où la délibération du SEHV sera rendue exécutoire.
- **DAUTORISER** le Président à signer avec chaque commune la convention technique, administrative et financière telle qu'adoptée par la délibération n°2023-17 du 23 mars 2023.

11. 2024-17 Participation du SEHV au congrès de la FNCCR 2024 en coordination avec l'Entente TENAQ.

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'adhésion du SEHV à la Fédération Nationale des Collectivité Concédantes et Régies (FNCCR) ;

Vu l'organisation du prochain congrès triennal de la FNCCR qui se tiendra à Besançon ;

Vu la décision de la Conférence des Présidents de l'Entente « Territoire Energie Nouvelle-Aquitaine », à laquelle adhère le SEHV, de constituer une communication commune (film de présentation, goodies, plaquettes...) et de co-animer un stand dédié aux syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine à l'occasion de cet évènement ;

Considérant que ce congrès comprendra des conférences thématiques directement en lien avec les compétences statutaires du SEHV ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes les formalités nécessaires à la représentation et à la participation du SEHV à cet évènement ;

- **DE PRENDRE** en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget principal 2024, les frais de communications, de co-location et de co-animation du stand dédié aux syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine qui seraient portés à la charge du SEHV ;
- **DE PRENDRE** en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget principal 2024, les frais de déplacement, d'hébergement et de représentation correspondants.

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes les formalités nécessaires à la représentation et à la participation du SEHV à cet événement ;
- **DE PRENDRE** en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget principal 2024, les frais de communications, de co-location et de co-animation du stand dédié aux syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine qui seraient portés à la charge du SEHV ;
- **DE PRENDRE** en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget principal 2024, les frais de déplacement, d'hébergement et de représentation correspondants.

12. 2024-18 Réception de la Maison de l'Énergie - Inauguration

Intervention :

Monsieur le Président indique que les invitations ont été envoyées. L'inauguration aura lieu toute la journée. Des parrains et marraines seront présents ainsi que des personnalités (Préfet, Président du CD 87..). Il précise que Mme la Rectrice ne sera pas disponible.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne, expose :

En cohérence avec l'axe 5 « sensibiliser et accompagner le changement des modes de vie » et son sous-programme 5-2 « Mettre en œuvre des actions pédagogiques », défini et délibéré par l'acte 2016-01 du 27 janvier 2016,

Le SEHV a édifié en son siège la MAISON DE L'ÉNERGIE...

Nouvel outil majeur au côté de Mobivé, de Nov'habitat87, d'Elina, au côté d'outils et de services exercés quotidiennement de manière neutre et objective au bénéfice de l'accélération énergétique dans laquelle le SEHV est de longue date engagé ;

Monsieur le Président propose :

- **D'ORGANISER** une inauguration officielle de la MAISON DE L'ÉNERGIE le 11 avril 2024 ;

- **D'ACCEPTER** de lui déléguer les différentes consultations nécessaires à sa mise en œuvre dans la limite des délégations déjà consenties ;

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires en proposition au vote du budget primitif de l'exercice 2024.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'ORGANISER** une inauguration officielle de la MAISON DE L'ÉNERGIE le 11 avril 2024 ;

- **D'ACCEPTER** de lui déléguer les différentes consultations nécessaires à sa mise en œuvre dans la limite des délégations déjà consenties ;

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires en proposition au vote du budget primitif de l'exercice 2024.

13. 2024-19 Convention avec l'Organisation du Tour du Limousin – Edition 2024.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant les statuts du SEHV ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre des opérations de communication afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux du développement durable et de la maîtrise de l'énergie ;

Considérant la vitrine médiatique que représente le Tour du Limousin qui se déroulera du 13 au 16 août 2024 ;

Considérant le projet de convention joint en annexe ;

Il propose :

- d'adhérer au « Club des Entreprises du Tour du Limousin-Périgord-Nouvelle Aquitaine » et de soutenir cet évènement sportif pour 2024 ;
- de tenir un stand au sein du village partenaires Catalent lors du départ de la ville de Boisseuil le 13 août 2024 ;

Monsieur le Président du président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose aux membres du Bureau :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du SEHV au « *Club des Entreprises du Tour du Limousin-Périgord-Nouvelle Aquitaine* » pour l'année 2024 ;
- **D'APPROUVER** la participation du SEHV dans le cadre du village catalent lors du départ de la ville de Boisseuil ;

- **D'APPROUVER** la convention d'adhésion ;
- **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention.
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget principal du SEHV.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du SEHV au « *Club des Entreprises du Tour du Limousin-Périgord-Nouvelle Aquitaine* » pour l'année 2024 ;
- **D'APPROUVER** la participation du SEHV dans le cadre du village catalent lors du départ de la ville de Boisseuil ;
- **D'APPROUVER** la convention d'adhésion ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention.
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget principal du SEHV.



CONTRAT DE PARTENARIAT

Entre :

Tour du Limousin Organisation, Association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé GAÏA - Maison régionale des Sports du Limousin - 142, avenue Emile Labussière - 87100 LIMOGES, dûment représentée par son Président, Monsieur Christian COURBATERE,

D'une part,

Et :

SEHV, dont le siège est situé 8 Rue d'Anguernaud 87280 LE PALAIS SUR VIENNE, dûment représenté par Madame Aïcha GARBAR,

D'autre part.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

Tour du Limousin Organisation a rencontré **SEHV**, et lui a présenté son club dénommé :

« **Club des Entreprises du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine** »

Club qui a pour mission primordiale de regrouper les entreprises régionales et nationales, de quelque nature ou forme qu'elles soient, dans le but de les mettre en relation et de les promouvoir au niveau du grand public au moyen de l'image médiatique de son épreuve.

SEHV, après avoir pris connaissance des modalités de participation définies dans la plaquette qui lui a été remise, a souhaité adhérer au « Club des Entreprises du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine ».

SEHV apporte ainsi son soutien à Tour du Limousin Organisation dans le but de contribuer au succès de la 57^{ème} édition du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine et de l'aider à promouvoir le cyclisme d'une part et la région d'autre part.

TOUR DU LIMOUSIN ORGANISATION

GAÏA - Site de Labussière - 142 Avenue Emile Labussière 87100 LIMOGES

Tél : 05 87 21 31 41 ou 42 - Email : tourdulimousin@wanadoo.fr

N° SIRET : 353 147 440 00047

Plus d'informations sur www.tourdulimousin.com

ET IL A ETE CONVENU ET FAIT CE QUI SUIIT

Tour du Limousin Organisation a accepté l'adhésion de **SEHV** au « Club des Entreprises du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine » et définit les prestations qu'il s'engage à lui fournir sur son épreuve, qui se déroulera du 13 au 16 août 2024 à savoir :

- Mise à disposition d'un stand au sein du Village Partenaires Catalent au départ à Boisseuil (13/08), ainsi que 10 badges d'accréditations,
- Visibilité dans la rubrique Partenaires sur www.tourdulimousin.com.

PARTICIPATION

SEHV s'engage à verser à Tour du Limousin Organisation la somme de **huit cents quarante euros TTC** (700 € HT plus application de la TVA à 20% soit 840 € TTC), après réception de facture.

PRISE D'EFFET

La présente convention prendra effet lors de la signature par les deux parties.

LITIGE

Les deux parties s'engagent à collaborer étroitement dans un esprit d'entraide mutuelle pour assurer le plus grand succès à l'évènement et promouvoir ainsi le cyclisme et le Limousin, conformément à l'article 2 des statuts de Tour du Limousin Organisation.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les deux parties s'engagent à soumettre leur différend à un arbitre choisi d'un commun accord, ou à défaut le litige sera soumis à un tribunal compétent.

Fait à Limoges,
En deux exemplaires,
Le 27 février 2024

Pour Tour du Limousin
Organisation

Christian COURBATERE

Pour **LE SEHV**
Le PRÉSIDENT

G. DARGENTOLLE

14. 2024-20 Facturation des demandes d'extension des réseaux de télécommunication

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2015-047 en date du 30 septembre 2015 fixant la participation des demandeurs de raccordement aux infrastructures de télécommunications électroniques propriétés du SEHV ;

Vu la délibération n° 2018-03 en date du 31 janvier 2018 modifiant la délibération 2015-47 ;

Vu la délibération n°2020-70 en date du 12 novembre 2020 portant facturation des demandes d'extension des réseaux de télécommunication et mise en place d'un acompte de 70% à compter du 1er janvier 2021 ;

Considérant que le financement de l'opération est assuré par le SEHV qui en demande le remboursement TTC intégral au demandeur, ce financement comportant :

- ✓ Les éventuels frais d'études réalisées par le SEHV ;
- ✓ Les coûts de construction de génie-civil spécifiques à l'opération ;
- ✓ Les coûts de fourniture et de pose des matériels et accessoires nécessaires à la réalisation de l'infrastructure demandée ;
- ✓ L'ensemble des coûts des prestations complémentaires qui seraient rendues nécessaires à la bonne réalisation du projet ;
- ✓ Les frais de maîtrise d'œuvre.

Considérant que la signature du devis par le demandeur constitue une demande ferme de raccordement et rend exigible le remboursement du montant total TTC des travaux ;

Considérant les courts délais de réalisation des travaux raccordement et les délais plus longs de traitement des factures et mandats qui conduisent à la réception de la demande d'acompte après la réception des travaux et parfois dans le même temps que le solde ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

Considérant que la signature du devis par le demandeur constitue une demande ferme de raccordement et rend exigible le remboursement du montant total TTC des travaux ;

Considérant les courts délais de réalisation des travaux raccordement et les délais plus longs de traitement des factures et mandats qui conduisent à la réception de la demande d'acompte après la réception des travaux et parfois dans le même temps que le solde ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **QUE** les contributions des demandeurs de raccordement aux infrastructures de télécommunications électroniques éditées **à compter du 1^{er} avril 2024**, fassent l'objet d'une seule facture solde calculée sur la base du décompte final de l'entreprise prestataire comme la contribution exigible lors de leur demande ferme d'alimentation. Cette contribution définitive sera facturée à compter de la réception prononcée sans réserve des travaux par les services du SEHV.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **QUE** les contributions des demandeurs de raccordement aux infrastructures de télécommunications électroniques éditées **à compter du 1^{er} avril 2024**, fassent l'objet d'une seule facture solde calculée sur la base du décompte final de l'entreprise prestataire comme la contribution exigible lors de leur demande ferme d'alimentation. Cette contribution définitive sera facturée à compter de la réception prononcée sans réserve des travaux par les services du SEHV.
- **QUE** cette nouvelle modalité de remboursement ne s'applique pas aux contributions forfaitaires exigibles en application des dispositions de la délibération n° 2018-03 en date du 31 janvier 2018 précitée (contributions relatives aux travaux de raccordements de télécommunications coordonnés aux travaux d'électrification).

15. 2024-21 Reprise anticipée des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC et PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE.

Intervention :

Monsieur le Vice-président adresse ses remerciements aux services du SEHV pour la préparation du budget.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne,

Considérant la concordance des résultats établis entre les services du Syndicat Energies Haute-Vienne et du Service de Gestion Comptable Limoges et Amendes chargé de la gestion des comptes du SEHV ;

Considérant que le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 interviendra lors de la réunion de l'Assemblée Plénière de juin 2024 ;

Considérant que l'article L.2311-5 du CGCT, précise que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif et que toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le conseil peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de ses comptes administratifs, procéder aux reprises anticipées des résultats ;

Considérant, que ces reprises anticipées doivent être justifiées par des fiches de calcul des résultats prévisionnels établies par l'ordonnateur et attestées par le comptable, accompagnée des balances et des tableaux des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (art.R.2311-13 du CGCT) ;

Monsieur le Vice-président propose à l'Assemblée Plénière d'adopter les reprises anticipées des résultats 2023, dans le cadre des budgets primitifs 2024 du Budget principal, du budget annexe Entretien de l'Eclairage public et du Budget annexe Photovoltaïque, dans les conditions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Pour mémoire :

▪ Excédent de fonctionnement antérieur reporté:	2 786 975.59 €
▪ Déficit d'investissement antérieur reporté :	4 761 409.59 €
▪ Résultat section de fonctionnement 31/12/2023 :	+ 6 643 282.84 €
▪ Reports n-1 :	+ 2 786 975.59 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) :	+ 9 430 258.43 €
▪ Résultat section d'investissement 31/12/2023:	- 5 264 783.15 €
▪ report n-1 :	- 4 761 409.59 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) :	- 10 026 192.74 €

Reste à réaliser au 31/12/2023

▪ Dépenses d'investissement :	9 779 836.14 €
▪ Recettes d'investissement :	14 905 980.00 €
▪ Solde d'investissement :	+ 5 126 143.86 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2023

▪ Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 10 026 192.74 €
▪ Rappel du solde des restes à réaliser :	+5 126 143.86 €
▪ Besoin de financement :	4 900 048.88 €

Résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2023

▪ Résultat de l'exercice :	+ 6 643 282.84 €
▪ Résultat antérieur reporté :	+ 2 786 975.59 €
▪ Total résultat à affecter :	+ 9 430 258.43 €

Proposition d'affectation provisoire des résultats au BP 2024

▪ Affectation en réserve sur le compte 1068 :	4 900 048.88 €
▪ Report du solde d'exécution de la Section d'Investissement sur le compte 001 : (Déficit)	10 026 192.74 €
▪ Report en Section de Fonctionnement sur le compte 002 : (Excédent)	4 530 209.55 €

BUDGET ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC

Pour mémoire

▪ Excédent de fonctionnement antérieur reporté:	+ 3 848 326.09 €
---	------------------

Résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2023

▪ Résultat de l'exercice : - 1 914 540.68 €

Proposition d'affectation provisoire des résultats au BP 2024

▪ Report en Section de Fonctionnement sur le compte 002 (Excédent): + 1 933 785.41 €

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Pour mémoire :

▪ Déficit de fonctionnement antérieur reporté : - 90.27 €
▪ Excédent d'investissement antérieur reporté : + 32 947.97 €

▪ Résultat section de fonctionnement 31/12/2023 : + 918.36 €
▪ Reports n-1 : - 90.27 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) : + 828.09 €

▪ Solde d'exécution section d'investissement 31/12/2023 : + 2 560.19 €
▪ Reports n-1 : + 32 947.97 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) : + 35 508.16 €

Reste à réaliser au 31/12/2023

▪ Dépenses d'investissement : 0 €
▪ Recettes d'investissement : 0 €

Proposition d'affectation provisoire des résultats au BP 2024

Report en Section d'investissement sur le compte 001 : + 35 508.16 €

(Excédent) :

Report en Section de fonctionnement sur le compte 002 : 828.09 €

(Excédent)

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les affectations de résultats 2023 sur les exercices 2024 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE comme énoncées ci-dessus.

16. 2024-22 Reprise anticipée des résultats 2023 du budget annexe INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).

Intervention :

Monsieur le Vice-président précise que le périmètre des adhérents est différent pour cette compétence, ce qui implique de prendre une délibération spécifique.

Il indique que ce budget annexe est structurellement déficitaire.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose:

Considérant la concordance des résultats établis entre les services du Syndicat Energies Haute-Vienne et du Service de Gestion Comptable Limoges et Amendes chargé de la gestion des comptes du SEHV,

Considérant que le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 interviendra lors de la réunion de l'Assemblée Plénière de juin 2024,

Considérant que l'article L.2311-5 du CGCT, précise que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif et que toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le conseil peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de ses comptes administratifs, procéder aux reprises anticipées des résultats.

Considérant, que ces reprises anticipées doivent être justifiées par des fiches de calcul des résultats prévisionnels établies par l'ordonnateur et attestées par le comptable, accompagnée des balances et des tableaux des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (art.R.2311-13 du CGCT).

Monsieur le Vice-président propose à l'Assemblée Plénière d'adopter la reprise anticipée des résultats 2023, dans le cadre du budget primitif 2024, dans les conditions suivantes :

BUDGET ANNEXE IRVE

Pour mémoire

▪ Excédent de fonctionnement antérieur reporté:	+ 42 215.01 €
▪ Déficit d'investissement antérieur reporté :	- 405 678.94 €
▪ Résultat section de fonctionnement 31/12/2023 :	- 62 342.13 €
▪ Solde d'exécution cumulé :	+ 42 215.01 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) :	-20 127.12 €
▪ Résultat section d'investissement 31/12/2023:	+ 290 200.93 €
▪ Solde d'exécution cumulé (Déficit) :	- 405 678.94 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) :	- 115 478.01 €

Reste à réaliser au 31/12/2023

▪ Dépenses d'investissement :	54 657.05 €
▪ Recettes d'investissement :	271 344.64 €
▪ Solde :	216 687.59 €

Proposition d'affectation provisoire des résultats au BP 2024 :

▪ Report en section investissement sur le compte 001 (Déficit):	115 478.01 €
▪ Report en section de fonctionnement sur le compte 002 (déficit):	20 127.12 €

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les affectations de résultats 2023 sur l'exercices 2024 du budget ANNEXE IRVE comme énoncées ci-dessus.

17. 2024-23 Budgets Primitifs 2024 : Budget PRINCIPAL / Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE.

Intervention :

A l'invite du Président, le DGS évoque la baisse de 50% de la participation du CD 87 dont le SEHV n'a pas reçu l'arrêté d'attribution. Il rappelle qu'au début, elle était de 1.6M€ et qu'elle est désormais de 300 000 €. La situation est contrainte pour toutes les collectivités.

Il précise également que le fonds FACE qui permet d'investir est en baisse d'environ 10% en 2024.

Cette situation met en difficulté l'équilibre du budget et le maintien de la participation du SEHV sur le territoire.

En ce qui concerne le CD 87, le DGS précise qu'il a échangé avec les services. Il y a également une modification du taux de contribution, qui passe de 70 à 30%. Cela oblige le SEHV à déprogrammer des opérations d'enfouissement de réseaux mais également à maintenir une contribution élevée du SEHV.

M. Jean-Louis NOUHAUD indique qu'il va manquer 25 M € au CD 87. Il faut les trouver.

Monsieur BAUDEMONT évoque le budget avec les programmes classiques. Il indique que les finances sont en bon état. Cependant, le SEHV connaît des problèmes de trésorerie avec des dotations qui entrent avec retard ou des tiers qui tardent à payer. C'est un point d'attention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M.57 et M-4.

Considérant les projets de budgets primitifs du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC et du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE pour l'année 2024 ;

Considérant que la Commission des finances, lors de sa réunion du 14 février 2024, a procédé, dans le respect du rapport d'orientation budgétaire préalablement adopté, à l'examen des prévisions budgétaires 2024 pour ces mêmes budgets ;

Considérant les détails des prévisions 2024 pour le budget PRINCIPAL, le budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE annexés au présent rapport ;

Monsieur le Vice-Président propose :

- **D'APPROUVER** les prévisions budgétaires 2024, comme détaillées en annexe, du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER**, comme détaillés en annexe, le budget PRINCIPAL 2024, le budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC 2024, le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2024.



ASSEMBLEE PLENIERE

Réunion du 21 mars 2024

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE



Le contexte 2024

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE



- **La mise en place de la M-57:**
 - Nouvelle nomenclature + règlement budgétaire et Financier
 - Possibilité d'autoriser le Président à opérer des virements de chap à chap, au sein de la même section (hors dépenses de personnel) dans la limite du plafond autorisé de 7,5% des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.
 - Redéfinition de la responsabilité des ordonnateurs et des comptables
 - Mise à jour de l'inventaire
 - Transposition des immobilisations (après vote du CA 2023)
- **Poursuite du 2ème schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques + Mise en place d'ombrières (3 communes)**
- **Mise en place dossier RENEWAT**
- **Mise en place dossier CHENE et dossier CCRT**
- **Inauguration de la Maison de l'énergie (11/04/24)**
- **Relance diverses consultations** (groupement maintenance, énergies, assurances, assurance statutaire, PSC prévoyance?)
- **Baisse de la participation du CD 87** (passant de 600 000 € à 300 000 €)
- **Contentieux / provisions**
- **Nouvel emprunt à envisager + nouvelle ligne de trésorerie**

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE



Le Plan prévisionnel d'investissement



COMPETENCES	2024	2025	2026	2027	2028
Eclairage public					
Travaux neufs	2 400 000,00 €	1 800 000,00 €	1 500 000,00 €		
Entretien	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €		
AODE					
Désimulafion	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €		
Renforcement	1 350 000,00 €	1 400 000,00 €	1 450 000,00 €		
sécuritéfion	1 098 793,75 €	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €		
Raccordement (HT)	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €		
Mécom	2 190 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €		
IRVE					
bornes (9 + 7) en € ht	175 000,00 €	40 000,00 €	200 000,00 €		
ombrières (3 EN 2024) en € ht	123 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €		
ESP 87					
CHENE	1 240 249,15 €	Projection:	2024	2025	2026
Audits	594 000,00 €	Audits	1 51 940,50 €	35 562,80 €	38 473,85 €
		Recettes	102 988,79 €	19 127,95 €	19 236,92 €
Maîtrise d'œuvre	418 000,00 €	Maîtrise d'œuvre	134 922,40 €		
		Recettes	134 922,40 €		
AMO	215 249,15 €	AMO	96 149,95 €		
		Recettes	96 149,95 €		
CCRT - ADEME	4 236 410,00 €	CCRT - ADEME	890 450,00 €	210 000,00 €	226 800,00 €
		Recettes	890 450,00 €	210 000,00 €	226 800,00 €
Pôle administration générale					
renouvellement de véhicules	60 000,00 €	60 000,00 €		35 000,00 €	
Achat de 2 véhicules	20 000,00 €				
Informatique € HT					
serveur SE011	10 000,00 €				
renouvellement PC	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
renouvellement Ecrans	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €
Onduleur	200,00 €				
videoprojecteur	500,00 €				
Communication					
maison énergie	62 100,00 €				
total dépenses INV	20 313 252,90 €	14 475 000,00 €	14 327 000,00 €		

SYNDICAT



		2024		2025		2026		2027	
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
DEPENSES PROJET									
		2024		2025		2026		2027	
		229 482,00 €		276 664,00 €		270 628,00 €		261 578,00 €	
Budget total Projet :		1 348 708,00 €	1 572 268,00 €	1 822 896,00 €	1 888 844,00 €	1 922 296,00 €	1 772 324,00 €	1 528 816,00 €	1 511 864,00 €
SEHV		20 864,00 €	22 468,00 €	43 728,00 €	45 828,00 €	45 828,00 €	46 828,00 €	25 856,00 €	27 356,00 €
Fédération des Maires de France		82 940,00 €	22 536,00 €	25 236,00 €	22 528,00 €	22 928,00 €	22 528,00 €	25 856,00 €	23 088,00 €
Mairies Municipales		89 500,00 €	17 376,00 €	15 828,00 €	21 876,00 €	27 376,00 €	21 856,00 €	22 848,00 €	17 540,00 €
Rocron		89 728,00 €	8 396,00 €	29 868,00 €	21 816,00 €	29 868,00 €	22 008,00 €	17 876,00 €	12 576,00 €
Médus		178 808,00 €	28 188,00 €	29 36,00 €	22 836,00 €	23 836,00 €	18 008,00 €	22 808,00 €	17 488,00 €
Sociétés and Koroitka		87 860,00 €	28 008,00 €	22 428,00 €	20 828,00 €	22 428,00 €	22 428,00 €	22 428,00 €	22 728,00 €
Vivantes Mages		119 700,00 €	22 40,00 €	28 716,00 €	22 816,00 €	24 340,00 €	21 460,00 €	29 740,00 €	16 000,00 €
DEPENSES BUDGET SEHV									
		2024		2025		2026		2027	
		287 848,00 €		309 872,00 €		313 468,00 €		328 228,00 €	
Budget dépenses SEHV :		1 348 708,00 €	1 572 268,00 €	1 822 896,00 €	1 888 844,00 €	1 922 296,00 €	1 772 324,00 €	1 528 816,00 €	1 511 864,00 €
SEHV		20 864,00 €	22 468,00 €	43 728,00 €	45 828,00 €	45 828,00 €	46 828,00 €	25 856,00 €	27 356,00 €
Fédération des Maires de France		82 940,00 €	19 872,00 €	20 288,00 €	19 242,00 €	19 242,00 €	22 448,00 €	19 876,00 €	18 400,00 €
Mairies Municipales		92 828,00 €	12 868,00 €	12 856,00 €	17 336,00 €	20 336,00 €	17 336,00 €	17 336,00 €	16 828,00 €
Rocron		28 862,40 €	18 844,40 €	18 828,00 €	17 328,00 €	17 328,00 €	17 328,00 €	22 828,00 €	18 296,00 €
Médus		144 564,40 €	25 844,40 €	18 008,00 €	18 008,00 €	18 008,00 €	24 308,00 €	18 008,00 €	12 528,00 €
Sociétés and Koroitka		88 288,00 €	29 822,00 €	17 896,00 €	24 824,00 €	17 896,00 €	18 284,00 €	17 896,00 €	17 384,00 €
Vivantes Mages		128 828,00 €	16 828,00 €	22 816,00 €	17 816,00 €	18 816,00 €	18 816,00 €	18 816,00 €	12 848,00 €
RECETTES BUDGET SEHV									
		2024		2025		2026		2027	
		271 824,00 €		281 828,00 €		286 828,00 €		298 828,00 €	
Budget recettes SEHV :		1 828 816,00 €	2 098 848,00 €	2 418 816,00 €	2 598 816,00 €	2 618 816,00 €	2 818 816,00 €	3 018 816,00 €	3 068 816,00 €
SEHV		19 876,00 €	28 828,00 €	28 828,00 €	28 828,00 €	28 828,00 €	28 828,00 €	28 828,00 €	28 828,00 €
Fédération des Maires de France		45 828,00 €	19 872,00 €	20 288,00 €	19 242,00 €	19 242,00 €	22 448,00 €	19 876,00 €	18 400,00 €
Mairies Municipales		17 880,00 €	12 868,00 €	12 856,00 €	17 336,00 €	20 336,00 €	17 336,00 €	17 336,00 €	16 828,00 €
Rocron		11 862,40 €	18 844,40 €	18 828,00 €	17 328,00 €	17 328,00 €	17 328,00 €	22 828,00 €	18 296,00 €
Médus		140 808,00 €	25 844,40 €	18 008,00 €	18 008,00 €	18 008,00 €	24 308,00 €	18 008,00 €	12 528,00 €
Sociétés and Koroitka		88 288,00 €	29 822,00 €	17 896,00 €	24 824,00 €	17 896,00 €	18 284,00 €	17 896,00 €	17 384,00 €
Vivantes Mages		136 808,00 €	16 828,00 €	22 816,00 €	17 816,00 €	18 816,00 €	18 816,00 €	18 816,00 €	12 848,00 €
		209 812,00 €		227 828,00 €		236 828,00 €		248 828,00 €	
		Dépenses Recettes		Dépenses Recettes		Dépenses Recettes		Dépenses Recettes	
2024		1 348 708,00 € 1 572 268,00 €		1 822 896,00 € 2 098 816,00 €		1 888 844,00 € 2 598 816,00 €		1 922 296,00 € 3 018 816,00 €	
2025		1 572 268,00 € 2 098 816,00 €		1 822 896,00 € 2 098 816,00 €		1 888 844,00 € 2 598 816,00 €		1 922 296,00 € 3 018 816,00 €	
2026		1 822 896,00 € 2 418 816,00 €		1 888 844,00 € 2 598 816,00 €		1 922 296,00 € 2 618 816,00 €		1 772 324,00 € 3 068 816,00 €	
2027		1 772 324,00 € 2 098 816,00 €		1 888 844,00 € 2 598 816,00 €		1 922 296,00 € 2 618 816,00 €		1 528 816,00 € 3 068 816,00 €	



Budget annexe Eclairage public

Projet de Budget primitif 2024

Synthèse:

Sur les résultats provisoires 2023 : exercice déficitaire (-1 914 540,68 €) lié à la hausse des dépenses de fonctionnement (1 181 104,11 € en 2022 et 3 607 718,81 € en 2023) du fait d'un reversement décidé de 2 269 000 € au profit du budget principal

Projet de budget 2024 : budget proposé à 4 150 804 € (+11,39%)

En dépenses:

- Le chap. 011 est à 4 015 704€. Il intègre 3 872 338 € au titre de l'entretien des réseaux et du festif et un budget de 120 000 € pour la cartographie.
- Le chap. 65 propose un reversement du budget principal de 130 000€ au titre des salaires des 3 agents affectés.

En recettes:

- 809 519,25 € liés au festif et à l'entretien
- 1 407 499,34 € au titre des participations des communes (1 380 000€) , des EPCI (7499 €) et du FCTVA (20 000€)

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE



Affectation provisoire des résultats

Budget annexe Eclairage public

BUDGET ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC	2020	2021	2022	2023 (CA provisoire)
				CA provisoire
Pour mémoire: Excédent de fonctionnement antérieur reporté (exercice N-1)	2 261 027,92	2 420 189,69	3 089 428,27	3 848 326,09
Résultat de la section en fonctionnement au	CA 2020	CA 2021	CA 2022	31/12/2023
Recettes	1 787 636,11	1 811 928,89	1 940 001,93	1 693 178,13
Dépenses	1 430 474,34	1 142 690,31	1 181 104,11	3 607 718,81
Résultat de l'exercice	159 161,77	669 238,58	758 897,82	-1 914 540,68
Total résultat à affecter	2 420 189,69	3 089 428,27	3 848 326,09	1 933 785,41
	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Proposition d'affectation provisoire des résultats				
Report en SF sur le compte 002 (Excédent fonct.)	2420189,69	3089428,27	3848326,09	1933785,41

Dont 2 269 000€ de reversement au SP

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE



DEPENSES	2022			2023			Projet 2024		
	Voté	Ordonnancé	Réalisé	Voté	Ordonnancé	Réalisé	Credits nouveaux	Report	Total
011 - Charges à caractère général	5 975 920,54	1 053 265,97	20,33%	3 404 522,35	1 244 394,55	34,52%	4 015 704,00		4 015 704,00
45 - Autres charges de gestion courante	154 431,00	127 522,94	82,66%	2 363 319,09	2 351 925,79	99,94%	130 100,00		130 100,00
47-charges exceptionnelles	1 000,00	312,10	31,22%	5 000,00	1 395,44	27,91%	5 000,00		5 000,00
Total Dépenses	6 331 351,54	1 181 104,11	22,15%	5 773 141,44	3 697 716,81	60,40%	4 180 804,00	0,00	4 180 804,00

RECETTES	2022			2023			Projet 2024		
	Voté	Ordonnancé	Réalisé	Voté	Ordonnancé	Réalisé	Credits nouveaux	Report	Total
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	493 517,27	195 419,57	40,21%	675 060,00	255 921,20	37,91%	809 519,25		809 519,25
74 - Dotations et participations	1 247 906,02	1 741 282,04	99,42%	1 449 755,35	1 437 255,55	99,14%	1 407 499,34		1 407 499,34
75 - Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	0,00%	0,00	0,00		0,00		0,00
Total Recettes hors virement	2 241 923,29	1 937 701,73	86,52%	2 124 815,35	1 693 176,75	79,49%	2 217 018,59	0,00	2 217 018,59
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 089 428,27			3 548 325,09			1 933 785,41		1 933 785,41
Total Recettes	5 331 351,54	1 937 701,73	36,36%	5 773 141,44	1 693 176,75	28,38%	4 180 804,00	0,00	4 180 804,00

Chap 011 : Intègre une proposition de 136 146€ au titre de la cartographie et de 3 872 338 € au titre de l'entretien des réseaux et du test?

Chap 45 : Intègre proposition reversement au budget principal de 130 000€ au titre des joints.

Chap 70 : test et entretien

Chap 74 : 1 380 000 € au titre de la participation des communes, 7 499,34 au titre des FPCI et 20 000 de FCIYA

Budget annexe Photovoltaïque

Projet de Budget primitif 2024

Résultats provisoires:

Amélioration des résultats 2023

- + 918,36 € en fonctionnement
- + 2 560,19€ en investissement,

Avec les résultats cumulés, on arrive à :

- + 828,09 € en fonctionnement
- + 35 508,16 € en investissement

Il est proposé d'affecter 828,09€ en report d'excédent de fonctionnement et 35 508,16€ en excédent d'investissement

Budget 2024:

Proposé à 3 439,09 € en Fonctionnement (+23%) et 38 069,16 € en Investissement (-1,5%).

Il est prévu en 2024 une recette de 2 800 € et de verser 639,09 € du BP au budget annexe afin de compenser le déficit de fonctionnement

Section de fonctionnement					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
2 601,23 €		2 601,23 €	3 519,59 €		3 519,59 €
Section d'investissement					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
- €	- €	- €	2 560,19 €	- €	2 560,19 €
Sections cumulées					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
2 601,23 €	- €	2 601,23 €	6 079,78 €	- €	6 079,78 €
		Dépenses	Recettes	Résultat 2023	
Réalisations 2023 :	Fonctionnement	2 601,23 €	3 519,59 €	918,36 €	
	Investissement	- €	2 560,19 €	2 560,19 €	
Reports N-1	Fonctionnement (002)	90,27 €	- €		
	Investissement (001)	- €	32 947,97 €		
Résultat cumulé (réalisations N-reports N-1)	Fonctionnement	2 691,50 €	3 519,59 €	828,09 €	
	Investissement	- €	35 508,16 €	35 508,16 €	
RAR	Fonctionnement	- €	- €	- €	
	Investissement	- €	- €	- €	
Besoin de financement	Investissement	- €			
Excédent de fonctionnement cumulé	Fonctionnement	828,09 €			
Affectation au 1068 pour couvrir le BF		- €			
Report au 002 (Excédent fonctionnement-BF)		828,09 €			
Report au 001 (Excédent d'investissement)		35 508,16 €			

fonctionnement	Exercice 2022			Exercice 2023			Proposition 2024	
	vote	Ordonnancé	Réalisé	vote	Ordonnancé	Réalisé	Crédits nouveaux	
011 - charges à caractère général	100,22	40,84	40,75%	100,00	41,04	41,04%	50,00	Chap 011: Coût utilisation réseaux - TURPE
042 - Opérations d'ordre transfert	3 295,00	3 294,77	99,99%	2 400,00	2 540,19	98,47%	2 561,00	Chap 042 : amortissement panneaux photov.
041 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et financières	1 201,20	1 204,77	99,95%	2 400,00	2 540,19	99,47%		
002 affectation provisoire des résultats, report SF				90,27			828,09	
TOTAL DEPENSES	3 295,22	3 335,61	98,24%	2 790,27	2 681,23	93,20%	3 439,09	
70 - Valeur des produits fabriqués, prestations	2 500,00	2 350,12	94,00%	2 000,00	2 729,32	136,47%	2 800,00	
74 - Subventions d'équipement	495,00	495,00	100,00%	790,27	790,27	100,00%	439,09	Déficit de fonctionnement compensé par sub au SF du BA
TOTAL RECETTES HORS VIREMENT	3 195,00	3 045,12	95,31%	2 790,27	3 519,59	126%	3 439,09	
002 affectation provisoire des résultats, report SF								
TOTAL RECETTES	3 195,00	3 045,12	95,31%	2 790,27	3 519,59	126%	3 439,09	

investissement	Exercice 2022			Exercice 2023			Proposition 2024
	vote	Ordonnancé	Réalisé	vote	Ordonnancé	Réalisé	Crédits nouveaux
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
040 - Opération d'ordre transfert en section	3 295,00	3 294,77	99,99%	2 400,00	2 540,19	98,47%	2 561,00
TOTAL RECETTES HORS VIREMENT	3 295,00	3 294,77	99,99%	2 400,00	2 540,19	98,47%	2 561,00
001 - Solde d'application de virement et investissement reporté	29 453,20	0,00	0,00%	32 447,97	0,00	0,00%	35 828,16
TOTAL RECETTES	32 748,20	3 294,77	10,00%	35 047,97	2 540,19	7,20%	38 389,16



Budget annexe Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques(IRVE)

Projet de Budget Primitif 2024



Synthèse:

Sur les résultats provisoires 2023 :

- Déficit du résultat de fonctionnement : - 62 342,13
- Nette amélioration du résultat en investissement : + 290 200,93 €

Avec les résultats cumulés, on arrive à un déficit global:

- - 20 127,12 € en fonctionnement
- - 115 478,01 € en investissement

Il est proposé de reporter 20 127,12 € en déficit de fonctionnement et 115 478,01 € en déficit d'investissement

Projet de budget 2024 : budget proposé à 175 132,12 € en fonctionnement (+11,96 %) et à 493 335,06 € en Investissement (-35%)

En Fonctionnement:

- Le chap. 011 est à 105 000€ (-5,76%). Il intègre notamment 27 000 € au titre de l'entretien des bornes et 50 000 € pour l'achat d'électricité des bornes
- Le chap. 70 propose une recette de 40 000 € (+100%).
- Le chapitre 75 prévoit une subvention du BP au BA de 135 132,12 € (+ 43%)

En Investissement:

- En dépenses, le chap. 21 (352 617,76€) (+154%) comprend le programme des 8 bornes 2024 et les ombrières pour 3 communes (123 000 € HT)
- En recettes, le chap.13 (443 335,06 €) comprend la subvention du FACE pour les bornes et les ombrières (229 1324€) et la subvention du BP vers le BA pour 161 451,02 €.

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE



Budget annexe IRVE: résultats provisoires 2023

Section de fonctionnement					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
123 165,28 €		123 165,28 €	60 823,15 €		60 823,15 €
Section d'investissement					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
104 646,74 €	54 657,05 €	159 303,79 €	394 847,67 €	271 344,64 €	666 192,31 €
Dont recettes face					
Sections cumulées					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
227 812,02 €	54 657,05 €	282 469,07 €	455 670,82 €	271 344,64 €	727 015,46 €
		Dépenses	Recettes	Résultat 2023	
Réalisations 2023	Fonctionnement	123 165,28 €	60 823,15 €	-	62 342,13 €
	Investissement	104 646,74 €	394 847,67 €	-	290 200,93 €
Report N-1	Fonctionnement (002)	- €	42 215,01 €		
	Investissement (001)	405 678,94 €	- €		
Résultat cumulé réalisations N-reports N-1	Fonctionnement	123 165,28 €	103 038,16 €	-	20 127,12 €
	Investissement	510 325,68 €	394 847,67 €	-	115 478,01 €
RAR	Fonctionnement	- €	- €	-	- €
	Investissement	54 657,05 €	271 344,64 €		216 687,59 €
Besoin de financement	Investissement				- €
Déficit de fonctionnement cumulé	Fonctionnement				- 20 127,12 €
Affectation au 1069 pour couvrir le BF					- €
Report au 002 (Déficit de fonctionnement-BF)					20 127,12 €
Report au 001 (Déficit d'investissement)					115 478,01 €

SYNDICAT



FONCTIONNEMENT										
	chapitre	2022			2023			2024		
		Volé	Ordonné	réalisé	Volé	Ordonné	réalisé	Crédit nouveaux	Total	2024/2023
Dépenses	011 - Charges à caractère général	73055.00	36882.55	36,90%	111420.00	79884.73	71,70%	105000.00	105000.00	131,44%
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21135.00	20441.00	96,72%	45000.00	43280.00	96,18%	50000.00	50000.00	111,53%
	65 - Autres charges de gestion courante				10.00	0.55	5,50%	5.00	5.00	n
Dépenses de fonctionnement hors investissement		94190.00	47323.55	50,24%	156420.00	123164.73	78,74%	155005.00	155005.00	125,80%
023 VIREMENT 2ème SI		0	0					29127.12	29127.12	
Dépenses de fonctionnement		94190.00	47323.55	50,24%	156420.00	123164.73	78,74%	175132.12	175132.12	142,19%
FONCTIONNEMENT										
	chapitre	2022			2023			2024		
		Volé	Ordonné	réalisé	Volé	Ordonné	réalisé	Crédit nouveaux	Total	2024/2023
Recettes	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7900.00	3255.55	41,25%	20000.00	25393.15	126,97%	40000.00	40000.00	157,52%
	73 - Autres produits de gestion courante	86289.28	86279.28	99,99%	94214.99	25420.00	27,41%	135132.12	135132.12	281,41%
	Recettes de fonctionnement hors virement		94189.28	89534.84	95,04%	114214.99	60813,15	53,25%	175132,12	175132,12
002 - affectation provisoire des résultats reportés		0	0	0,00%	42215,01			0	0	
Recettes de fonctionnement		94189,28	89534,84	0,95	156430,00	60823,15	39,56%	175132,12	175132,12	207,94%

BUDGET ANNEXE IRVE										
Sens	chapitre	2022			2023			2024		
		Volé 2022	Ordonné	réalisé	Volé 2023	Ordonné	réalisé	Crédit nouveaux	Total	2024/2023
Dépenses	20 - Immobilisations incorporelles	47000.00	0	0,00%	42809.00	34383,45	80,19%	3367,8	1347,80	3,92%
	21 - Immobilisations corporelles	347275,51	197188,98	56,78%	138810,65	33187,72	23,91%	362417,74	362417,74	n
		Schéma	232255,01	83082,48	35,48%	102181,27	8752,27			
	Non schéma	114447,50	114106,50	99,72%	23629,34	24434,45				0,00%
	22 - Immobilisations en cours	174754,54	126229,32	72,85%	164700,89	37075,57	22,54%	23891,49	23891,49	44,44%
		Schéma	87447,87	107371,33	133,70%	149652,20	17466,47			
Non schéma	79206,67	87228,01	110,19%	17500,89	17429,14				0,00%	
Dépenses d'investissement hors virement		591032,06	322418,90	54,55%	549430,74	104646,74	20,03%	377847,06	377847,06	61,04%
001 - affectation provisoire des résultats Report SI		253956,55	0		405878,94	0		115478,01	115478,01	
Dépenses d'investissement		644996,61	322418,90	50,14%	754109,68	104646,74	13,86%	493325,06	493325,06	47,143%
BUDGET ANNEXE IRVE										
Sens	chapitre	2022			2023			2024		
		Volé 2022	Ordonné	réalisé	Volé 2023	Ordonné	réalisé	Crédit nouveaux	Total	2024/2023
Recettes	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21135.00	20441.00	96,72%	45000.00	43280.00	96,18%	50000.00	50000.00	111,53%
	12 - Subventions d'investissement	823841,41	100262,72	12,29%	709109,68	35187,57	4,98%	443335,06	443335,06	126,10%
Recettes d'investissement hors virement		644996,61	170703,72	26,47%	754109,68	78406,57	10,40%	493335,06	493335,06	126,94%
023 VIREMENT 2ème SI		0	0		0	0		0	0	
Recettes d'investissement		644996,61	170703,72	26,47%	754109,68	78406,57	10,40%	493335,06	493335,06	126,94%

Programme 2024



1^{er} Déploiement
(2019-2022)

2^{ème} Déploiement
(2023-2024)

Revue 2025

20 bornes du
schéma 2019
11 bornes hors
schéma

Châteauponsac
(x2)
Saint Germain les
belles
Cieux
Saint Yrieix (x2)
Champnétery

Février - mars 2024

Avril - Mai 2024

Juin 2024

Décembre 2024

Marval

Lussac les
églises

Saint Sornin
Leulac

Eymoutiers

Peyrat le
château

Saint Léonard
de Noblat

Magnac Bourg

Nexon

Pierre-Buffière

47 bornes SEHV seront en
service

3 types:
22 kVA AC
50 kVA DC
24 kVA DC/22kVA AC

- Analyse des usages par site, par type de bornes
- Analyse de la maintenance par type de bornes
- Analyse du développement des IRVE sur le territoire
- Intégration contraintes réglementaires (parking,...)

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

8 Bornes prévues en 2024 + 3 ombrières

Budget Annexe IRVE

Budget Principal

Projet de Budget primitif 2024

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget principal

Synthèse:

Sur les résultats provisoires 2023 :

- Résultat très favorable en fonctionnement : 6 643 282,84 € (+70 %)
- Déficit en investissement : - 5 264 783,15 €

Avec les résultats cumulés, on arrive à :

- + 9 430 258,43 € en fonctionnement
- - 10 026 192,794 en investissement d'où (avec les RAR) un besoin de financement de 4 900 048,88€

Il est proposé d'affecter 4 900 048,88 € au 1068 pour couvrir le besoin de financement et de reporter 4 530 209,55 € en excédent de fonctionnement et 10 026 192,74 € en déficit d'investissement

Projet de budget 2024 :

- Budget proposé à 14 293 596 € en fonctionnement (-3 %) et à 44 796 978 € en Investissement (+33%)
- Budget significatif car les charges sont contenues et l'investissement progresse notablement
- Baisse de la participation du CD87 (600 000 € à 300 000 €) à compenser en supprimant une opération
- Proposition d'un emprunt de 1 000 000 €

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Dépenses 2024



Charges financières :
Intérêts d'emprunt : 1 50 000€
Intérêts Ligne Trésorerie : 70 000€ (40 000 € en 2023)

Charges générales : 1 124 283,23€



Personnel : 2 805 600 €

Renewat: 162 936,40€ (hors salaire)



Dotations provisions pour risques: 547 607€
contentieux : 535 607€
Dépréciation d'actif :12 000 € (sous réserve)

Section de fonctionnement



Charges fiscales :
Taxe foncière : 30 000€
Reversement (ICPE+PTRE) :512 150 €
Amortissements :..... 2 000 000€

Subvention au BA IRVE:

Fonct : 135 132,12€
Inv: 161 451,02 €

Subvention au BA PHOTOV: 639,09€

Recettes 2024



Adhésions au service ESP:

EPCI : 61 862 €

CD 87: 14 884 €

Communes: 122 060 € (dont groupement granulés/ énergies/maintenance)

TICPE : 6 005 928,96 €

Autres recettes

Redevance concession R1+R2 : 1 500 000 €

Subvention Région Nouvelle Aquitaine..... 198 278 € (SARE/PTRE)

Energie réservée..... 75 000 €

Orange (utilisation supports)..... 573 000 €

Loyer ELINA..... 15 120 €

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget principal – Prévisionnel 2024

Dépenses 2024



Subventions aux adhérents
(travaux neufs EP et études) :
1 052 000€

Programme FACE 2024		
NATURE	Montants estimés travaux	Montant Dotation (80% travaux)
EPF	684 831,25 €	507 065,00 €
EXT	229 068,75 €	183 255,00 €
SECU	1 098 798,75 €	879 035,00 €
REN	1 053 550,00 €	842 840,00 €
total	3 066 248,75 €	2 492 995,00 €

Section d'investissement hors opérations sous mandat



travaux (23)	Réseaux télécom	Contrib. Syndicale
Effacement	2 190 000,00 €	2 500 000,00 €
Modernisation	145 000,00 €	135 000,00 €
Renforcement	185 000,00 €	165 000,00 €
Extension	25 000,00 €	15 000,00 €



Renouvellement de 2 véhicules
+ achat de 2 autres dont 1 électrique: 120 000 €



SEML ELINA :307 200€ (+ RAR 512 000 €)



Recettes 2024

Participations des membres

CD B7 : 300 000€ (-50%)



Autres recettes

FACE :2 492 995€

ENEDIS : 970 000 € (Part Couverts

par Tarif 520 000 € + 450 000€ art B)

Orange Télécom200 000 €

Participation investissement Réseau Telecom	
Effacement	372 300,00 €
Modernisation	24 650,00 €
Renforcement	31 450,00 €
Extension	30 000,00 €
Equipement propre	420 000,00 €



Versement de la section de fonctionnement :6 754 414,13€



Nécessité d'un emprunt de
1 000 000 €

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget principal – Prévisionnel 2024

Opérations sous mandat



3 969 000 €

DEPENSES TRAVAUX NEUFS sous mandat (4581)			
NATURE	Nouveaux crédits	RAR	Total
Eclairage public	2 400 000,00 €	1 951 902,91 €	4 351 902,91 €
Effacement	1 150 000,00 €	501 966,48 €	1 651 966,48 €
Extension	4 000,00 €	13 360,85 €	17 360,85 €
Lotissement	40 000,00 €	24 749,39 €	64 749,39 €
Modernisation	170 000,00 €	74 129,15 €	244 129,15 €
Renforcement	205 000,00 €	68 733,56 €	273 733,56 €
Energie (Actions SPIC/CCRT/CHENE)	5 706 793,15 €	2 199 164,01 €	7 905 957,16 €
total	7 765 793,15 €	4 834 006,45 €	14 599 799,60 €



Dispositif Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) / ADEME

3 objectifs en production d'EnR sur 2023-2026

Aide à l'INV déléguée 4 236 410 €

Recette (aide à l'animation) 335 568 € (maxi) la moitié sur résultats)



ACTEE CHENE 2 sur la période 2024-2026		Dépenses € HT	Recettes € HT
Lot 1	2 économies de flux	224 953,06 €	89 981,23 €
Lot 3	Etudes énergétiques	584 400,00 €	584 400,00 €
Lot 4	Etudes Moeuvre	441 003,20 €	441 003,20 €
Lot 5	AMO	215 245,95 €	215 245,95 €
TOTAL		1 465 602,21 €	1 330 630,38 €

Section de fonctionnement					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
6 275 558,43 €		6 275 558,43 €	12 918 841,27 €		12 918 841,27 €

Section d'investissement					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
16 703 208,91 €	9 779 836,14 €	26 483 045,05 €	11 438 425,76 €	14 905 980,00 €	26 344 405,76 €

Sections cumulées					
Montants Budgétaires					
Mandats	RAR dépenses	Total des dépenses	Titres	RAR recettes	Total des recettes
22 978 767,34 €	9 779 836,14 €	32 758 603,48 €	24 357 267,03 €	14 905 980,00 €	39 263 247,03 €

		Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Réalizations 2023	Fonctionnement	6 275 558,43 €	12 918 841,27 €	6 643 282,84 €
	Investissement	16 703 208,91 €	11 438 425,76 €	- 5 264 783,15 €
Reports N-1	Fonctionnement (002)	- €	2 786 975,59 €	
	Investissement (001)	4 761 409,59 €	- €	
Résultat cumulé (réalisations N=reports N-1)	Fonctionnement	6 275 558,43 €	15 705 816,86 €	9 430 258,43 €
	Investissement	21 464 618,50 €	11 438 425,76 €	- 10 026 192,74 €
RAR	Fonctionnement	- €	- €	- €
	Investissement	9 779 836,14 €	14 905 980,00 €	5 126 143,86 €
Besoin de financement	Investissement	- 4 900 048,88 €		
Excédent de fonctionnement cumulé	Fonctionnement	9 430 258,43 €		
Affectation au 1068 pour couvrir le BF		4 900 048,88 €		
Report au 002 (Excédent fonctionnement-BF)		4 530 209,55 €		
Report au 001 (Déficit d'investissement)		10 026 192,74 €		

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

18

Budget Principal

Section de fonctionnement: Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Exécution 2022			Exécution 2023			Proposition 2024	
	Volé	Ordonné	Réalisé	Volé	Ordonné	Réalisé	Credits nouveaux	TOTAL
chapitre								
011 - Charges à caractère général	829 086,57	474 905,08	57,28%	1 204 600,49	751 675,24	62,40%	1 124 283,23	1 124 283,23
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 280 376,00	2 227 546,69	97,68%	2 479 444,00	2 451 747,31	98,88%	2 820 600,00	2 820 600,00
014 - Atténuations de produits	400 000,00	349 251,19	87,31%	567 000,00	508 496,07	89,68%	512 150,00	512 150,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 628 660,00	1 566 355,89	96,17%	1 800 000,00	1 809 170,62	100,51%	2 000 000,00	2 000 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	387 889,28	306 205,56	78,94%	184 628,14	110 354,51	59,77%	309 777,21	309 777,21
66 - Charges financières	58 234,07	50 659,36	86,99%	133 500,00	131 447,17	98,46%	219 764,43	219 764,43
67 - Charges exceptionnelles	21 595,00	1 182,78	5,48%	71 591,00	1 363,16	1,90%	5 000,00	5 000,00
68 - Dotations aux provisions pour risques				509 129,44	508 004,35	99,78%	547 607,00	547 607,00
Dépenses de fonctionnement hors virement	5 605 840,92	4 976 106,55	88,77%	6 949 593,07	6 272 258,43	90,25%	7 539 181,87	7 539 181,87
023 VIREMENT SF==> SI	4 286 867,35			7 784 709,42			6 754 414,13	6 754 414,13
Dépenses de fonctionnement	9 892 708,27	4 976 106,55	50,30%	14 734 602,49	6 272 258,43	42,57%	14 293 596,00	14 293 596,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget principal

Section de fonctionnement: Recettes



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Exécution 2022			Prévisionnel d'exécution 2023			Proposition 2024		
	chapitre	Volé	Ordonné	Réalisé	Volé	Ordonné	Réalisé	Crédits nouveaux	TOTAL
013 - Atténuations de charges		24 300,00	17 250,15	70,99%	10 999,40	28 858,07	262,36%	20 000,00	20 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		114 510,00	90 447,41	78,99%	120 000,00	118 556,36	98,80%	200 000,00	200 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		21 000,00	49 934,43	237,78%	120 970,00	75 362,49	62,30%	223 054,00	223 054,00
73 - Impôts et taxes		5 927 435,72	5 973 091,94	100,77%	6 720 267,36	7 703 301,14	114,63%	6 005 928,96	6 005 928,96
74 - Dotations et participations		835 771,05	421 337,06	50,41%	608 346,04	482 890,53	79,38%	1 106 934,40	1 106 934,40
75 - Autres produits de gestion courante		2 129 646,31	2 280 318,47	107,07%	4 366 688,00	4 467 304,18	102,30%	2 207 119,09	2 207 119,09
76 - Produits financiers		250,00	291,47	116,59%	356,10	356,10	100,00%	350,00	350,00
77 - Produits exceptionnels		27 870,00	49 863,64	178,92%	0,00	39 262,41	%	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement hors virement		9 080 783,08	8 882 534,57	97,82%	11 947 626,90	12 915 691,28	108,10%	9 763 386,45	9 763 386,45
002 - affectation provisoire des résultats report SF		811 925,19			2 786 975,59			4 530 209,55	4 530 209,55
Recettes de fonctionnement		9 892 708,27	8 882 534,57	89,79%	14 734 602,49	12 915 691,28	87,66%	14 293 596,00	14 293 596,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget principal

Section d'investissement : Dépenses



Dépenses d'investissement	Exécution 2022			Prévisionnel d'exécution 2023			Proposition 2024		
	chapitre	Volé	Ordonné	Réalisé	Volé	Ordonné	Réalisé	Crédits nouveaux	TOTAL
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		100 000,00	90 447,41	88,71%	120 000,00	118 556,36	98,80%	200 000,00	200 000,00
041 - Opérations d'ordre Opérations patrimoniales								100 000,00	100 000,00
1066 - Excédent capitalisé					1 345,00	1 340,87	99,69%	0	0,00
19 - Subventions d'investissement		20 625,92	9 318,29	45,18%	85 425,52	28 384,62	33,15%	84 755,63	84 755,63
16 - Emprunts et dettes assimilées		670 000,00	668 168,44	99,73%	835 000,00	732 689,56	87,75%	900 000,00	900 000,00
20 - Immobilisations incorporelles		82 956,60	12 108,00	14,40%	45 408,92	8 846,55	12,88%	45 142,05	45 142,05
204 - Subventions d'équipement versées		746 758,73	419 775,42	56,21%	963 000,00	749 294,01	77,81%	1 213 451,02	1 213 451,02
21 - Immobilisations corporelles		172 747,31	159 637,66	92,41%	350 201,52	190 167,32	54,30%	249 307,19	249 307,19
23 - Immobilisations en cours		17 622 788,84	10 686 639,17	60,64%	17 926 583,15	11 461 191,82	63,93%	16 549 129,57	16 549 129,57
26 - Participations et créances rattachées à des participations		512 000,00	512 000,00	100,00%	512 000,00		0,00%	819 200,00	819 200,00
4881 - Opérations sous mandat		6 554 786,15	2 144 403,87	32,72%	8 117 728,75	3 415 737,80	42,08%	14 609 799,80	14 609 799,80
Dépenses d'investissement hors virement		26 490 713,15	14 702 498,44	55,50%	28 154 892,84	14 703 208,91	52,48%	34 770 785,24	34 770 785,24
001 - affectation provisoire des résultats Report SF		9 695 745,12			4 761 409,59			10 026 192,74	10 026 192,74
Dépenses d'investissement		36 186 458,27	14 702 498,44	40,65%	33 718 302,45	14 703 208,91	43,54%	44 796 978,00	44 796 978,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget principal

Recettes d'investissement chapitre	Exécution 2022			Prévisionnel d'exécution 2023			Proposition 2024	
	Volé	Ordonné	Réalisé	Volé	Ordonné	Réalisé	Crédits nouveaux	TOTAL
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 622 200,00	1 566 355,89	96,56%	1 800 000,00	1 809 170,62	100,51%	2 000 000,00	2 000 000,00
041 - Opérations d'ordre- Opérations patrimoniales							100 000,00	100 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	22 086,56	22 086,56	100,00%	2 107 278,87	2 107 278,87	100,00%	4 950 048,88	4 950 048,88
13 - Subventions d'investissement	11 073 157,36	4 799 818,31	43,35%	11 775 112,91	3 861 053,36	32,79%	13 461 763,59	13 461 763,59
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 700 000,00	2 700 000,00	100,00%	506 000,00	504 494,00	99,70%	1 000 000,00	1 000 000,00
23 - Immobilisations en cours	41 751,00	46 167,15	110,58%	7 100,00	24 001,14	338,04%	5 000,41	5 000,41
4581 - Opérations sous mandat				40 486,11	40 486,44	100,00%	0,00	0,00
4582 - Opérations sous mandat	7 736 436,36	1 814 286,44	23,45%	9 697 615,14	3 090 941,61	31,87%	16 825 760,99	16 825 760,99
Recettes d'investissement hors virement	23 175 431,28	10 948 714,35	47,20%	24 893 106,92	11 437 426,04	44,17%	38 042 543,87	38 042 543,87
021 VIRBMENT SF=> SI	4 286 867,35			7 784 709,42			6 754 414,13	4 754 414,13
Recettes d'investissement	27 462 498,43	10 948 714,35	39,84%	33 477 816,34	11 437 426,04	33,96%	44 796 978,00	44 796 978,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget principal



La capacité d'autofinancement et le désendettement

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Commission Finances - 23/02/2023



Année	libellé	Prêteur	Durée en années	Capital	Encours de la dette au 31/12/2023	Intérêts	Annuité
2014	programme d'investissement 2014	Banque postale	10	925 000	46 250,00	2 799,28	95 299,28
2015	Refinancement de la fiche 3	Caisse d'épargne	10	342 343,40	58 448,84	1 348,49	34 747,85
2015	programme d'investissement 2015	Caisse d'épargne	10	1 000 000,00	178 731,84	3 939,03	101 499,99
2017	investissement 2017	Banque postale	10	1 000 000,00	350 000,00	3 753,76	103 753,76
2018	Emprunt 2018	Caisse d'épargne	15	1 500 000,00	950 000,00	14 753,76	114 753,76
2019	Emprunt 2019	CFR	10	1 000 000,00	575 000,00	5 546,26	105 546,26
2022	Maison de l'Energie	Credit agricole	20	1 750 000,00	1 618 750,00	22 256,72	109 756,72
2023	Emprunt 2022 Electrification rurale	Banque postale	10	950 000	878 750,00	23 388,60	94 638,60
2024	Emprunt 2023	Banque postale	10	506 000,00	506 000,00		
			TOTAL	7 704 093,40	5 153 930,68	77 927,90	810 617,42

Structure de la dette :

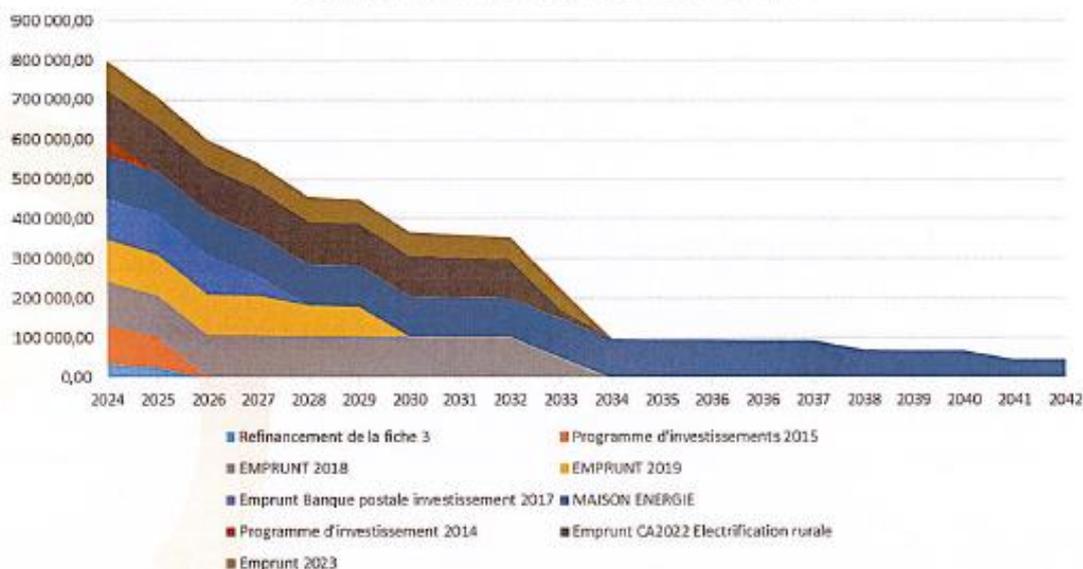
- La dette du SEHV est constituée à ce jour de 9 emprunts contractés auprès de divers établissements, conclus à taux fixe.
- L'amortissement choisi est un amortissement constant.
- Ils sont classés A1 dans la charte Gissler (sain).

Le projet de budget 2024 nécessite un emprunt de 1 000 000 €

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE



Evolution des annuités entre 2024 et 2042 en €



La dette du SEHV connaîtra des paliers (2026 – 2028 - 2030 et 2034) avec l'extinction de plusieurs emprunts sur la période.

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE



FONCT	2019	2020	2021	2022	Exercice 2023 (Provisoire au 15/03/24)	Hypothèse BP 2024 (au 14/03/24)
dépenses FONCT	2 729 050,13	2 447 140,06	2 858 584,59	3 409 750,66	4 466 387,81	5 539 181,87
Recettes FONCT	7 416 929,71	7 384 590,42	7 900 660,88	8 792 087,16	12 800 284,91	9 563 386,45
CAF Brute (R-D) capacité d'investissement	4 687 879,58	4 937 450,36	5 042 076,29	5 382 336,50	8 333 897,10	4 024 204,58

Simulation 2024

	2019	2020	2021	2022	Hypothèse 2023 au 15/03/24	Exercice 2024 (Proportion 14/3/24) hors nouvel emprunt	hypothèse 2024 avec nouvel emprunt
Encours de la dette au 01/01/N	4 147 045	4 597 626	3 973 208	4 430 620	5 153 930,68	5 153 930,68	6 153 931,68
Capacité de désendettement (année)	0,88	0,93	0,79	0,82	0,62	1,28	1,53
					7,4 mois	15,4 mois	18,4 mois

Au 1^{er} janvier 2024, le poids de la dette est de **20,87 €** par habitant

(Date 24x 102 h24)

Le choix d'une nouvelle ligne de trésorerie

Le besoin en financement du SEHV relève principalement de recettes trimestrielles ou annuelles.

Le flux de recettes issues des contributions des communes aux travaux réalisés par le SEHV est constant mais d'un niveau insuffisant pour combler les pics de dépenses. Il convient de pallier la forte diminution de l'excédent de fonctionnement depuis 4 ans.

Pour faire face au décalage entre les rentrées des recettes et les décaissements, le SEHV a souscrit une ligne de trésorerie de 2,5 millions d'euros sollicitée très régulièrement.

Le contrat s'arrête le 4 avril 2024.

Une nouvelle consultation a été lancée le 11 janvier dernier.



Proposition :

La mise en place de la ligne de trésorerie s'inscrit dans un contexte défavorable des conditions de crédit interbancaire, en raison de la politique de la Banque centrale européenne pour tenter d'enrayer l'inflation. Même si les annonces laissent entrevoir un desserrement des taux, ceux-ci restent élevés et ne sont pas réactifs.

Les projections de l'évolution de l'indice retenu (€ster) sont encore marquées par une tendance à la hausse.

La simulation faite avec l'€ster connu au 9.02.24 reste supérieure au taux fixe proposé par l'un des candidats.

Il apparaît donc plus opportun de prendre du taux fixe malgré le niveau élevé.

De plus, les propositions en taux variables et les coûts annexes (commission) permettent également de classer les offres des candidats.

Au vu des propositions formulées, il est proposé de procéder au classement indiqué ci-dessous :

Banque	Critère Taux fixe	Critère montant commission engagement	Critère montant tirage	Total points	Classement
Caisse d'épargne	50	30	8	88	1
Banque postale	42	15	10	67	2
Crédit agricole	Non noté	Non noté	Non noté		Non classé

Il a été proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne au **taux fixe de 3.99%** pour une ligne de trésorerie de 2 500 000 €.

Maison de l'Énergie



Inauguration le 11 avril 2024

	Entreprise	Montant initial en HT	révisions	total en HT (révisions incluses)
N1 VDD Installation	Limonin Travaux publics	80 235,08	3 093,92	78 327,00
M2 Deco oeuvre	Promoteur Habitat construction	205 077,52	1 244,03	203 681,95
M3 Ouvrage en pose et enduits chaux	AUS 87 & Allée	54 231,30	4 308,51	55 339,89
M4 Cloisons bois charpente	Maire et Danéche	49 064,00	33 254,32	44 335,40
M5 Menuiseries extérieures	Culturelle	63 448,43	5 800,00	63 242,49
M6 Cloisons panneaux bardage métallique	Abauz	123 961,83	6 322,87	123 699,30
N7 Cloisons métallique en carserie	Bandy	31 745,94	4 675,00	36 654,92
N8 Placaire peinture	Pierre FURIE	30 546,87	3 346,62	31 493,29
M9 Menuiseries intérieures	Lacoste	53 820,00	5 026,00	58 946,00
M10 Chape sol en dalle en carrelage	Scigliano	22 003,31	1 985,44	21 948,26
N11 (VPS)	Janaka	138 585,78	6 082,05	140 821,83
N12 Decroché	Cepelin Limousin	78 051,20	1 403,80	82 295,07
Lot participatif	AUS 87 & Allée	6 726,07		6 726,07
conseil tech		6 983,00		6 983,00
acoustique		32 000,00		32 000,00
peinture		15 420,00		15 420,00
maçon		251,87		251,87
étude de sol		12 70,00		12 70,00
CSRS		2 520,00		2 520,00
coût des engagements ASSO		34 240,25		34 240,25
consultation inspection		12 400,00		12 400,00
total travaux		1 821 237,42	103 248,00	1 530 424,30

Lot	Entreprise	Montant initial en HT	révisions	total en HT (révisions incluses)
Maîtrise d'oeuvre	Architecte Atelier 4 Lm	76 067,28	2 574,40	78 641,68
	Ber structure HEVERV'	16 557,78	332,52	16 960,30
	Ber Fluides Cité 4	34 449,27	588,71	35 335,98
	BET environnement BET INFLU	11 625,00	55,81	11 680,81
AMD	Areo 87	6 112,00		6 112,00
total Maîtrise d'oeuvre		144 821,33	3 909,44	148 730,77

18. 2024-24 Budget Primitif 2024 : Budget annexe INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).

Intervention :

Un membre de l'assemblée demande comment va évoluer le budget de l'Entretien de l'éclairage public ?

A la demande du Président, le DGS précise que le budget augmente. Il rappelle que l'investissement est imputé au budget principal et que l'entretien est mis au budget annexe.

Les matériels évoluent. On peut aller plus loin dans la programmation.

M. DUBOIS s'interroge que les conséquences de la baisse des subventions au niveau du SEHV. Cela pourrait induire une baisse des subventions du SEHV sur l'Entretien de l'éclairage public (actuellement 45%).

Monsieur le Président estime que rien n'est exclu.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M.57 et M-4.

Considérant le projet de budget primitif du budget ANNEXE IRVE pour l'année 2024 ;

Considérant que la Commission des finances, lors de sa réunion du 14 février 2024, a procédé, dans le respect du rapport d'orientation budgétaire préalablement adopté, à l'examen des prévisions budgétaires 2024 pour ces mêmes budgets ;

Considérant les détails des prévisions 2024 pour le budget ANNEXE IRVE annexés au présent rapport ;

Monsieur le Vice-président propose de débattre du projet de budget ANNEXE IRVE annexé au présent rapport.

Monsieur le Vice-Président propose :

- **D'APPROUVER** les prévisions budgétaires 2024, comme détaillées en annexe, du budget ANNEXE IRVE.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER**, comme détaillé en annexe, le budget ANNEXE IRVE 2024.

19. 2024-25 Subvention au Budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2024 par le Budget PRINCIPAL 2024.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L 2224-2 du Code général des Collectivités territoriales, précisant : « Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article [L. 2224-1](#). Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes : 1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement (...) La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement » ;

Vu l'instruction budgétaire M4, applicable au budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.

Considérant que les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 portent sur un montant total de **2 800.00€** correspondant aux recettes de production ;

Considérant les charges de fonctionnement prévisionnelles 2024 portant sur un total de **3 439.09€** incluant les charges d'exploitation ;

Considérant que le résultat de la section d'investissement budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE pour 2023 est un excédent de **35 508.16 €** et compte tenu de la prévision de l'amortissement des infrastructures de production photovoltaïque ;

Considérant que l'équilibre de la section de fonctionnement du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE ne peut être obtenu, sans subvention du budget PRINCIPAL, et que le tarif de rachat de l'électricité produite est fixé réglementairement ;

Monsieur le Vice-président propose :

- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle du budget PRINCIPAL 2024 vers le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2024 d'un montant maximum de **639.09 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 67441 et à un titre équivalent, au chapitre 74 sur le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.
- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires au budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et au BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle du budget PRINCIPAL 2024 vers le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2024 d'un montant maximum de **639.09 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 67441 et à un titre équivalent, au chapitre 74 sur le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.

- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires au budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE et au BUDGET PRINCIPAL.

20. 2024-26 Subvention au Budget ANNEXE IRVE 2024 par le Budget PRINCIPAL 2024.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L 2224-2 du Code général des Collectivités territoriales, précisant : « Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1. Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes : 1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement (...) La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette délibération fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement » ;

Vu l'instruction budgétaire M57, applicable au budget ANNEXE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).

Considérant le budget prévisionnel BUDGET ANNEXE IRVE 2024 exposé précédemment ;

Considérant que l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget ANNEXE IRVE 2024 ne peut être obtenu, sans subvention du budget PRINCIPAL 2024.

Considérant :

- Que les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2024 du BUDGET ANNEXE IRVE 2024 portent sur un montant total de :
175 132.12 €.
- Que les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 du BUDGET ANNEXE IRVE 2024 portent sur un montant total de :
40 000 €.

Il convient de prévoir une subvention d'équilibre de fonctionnement au BUDGET ANNEXE IRVE 2023 par le BUDGET PRINCIPAL 2024 d'un montant de : **135 132.12 €.**

Considérant :

- Que les dépenses prévisionnelles d'investissement 2024 du BUDGET ANNEXE IRVE 2024 portent sur un montant total de :
493 335,06 €.
- Que les recettes prévisionnelles d'investissement du BUDGET ANNEXE IRVE 2024 portent sur un montant total de :
331 884.04 €.

Il convient de prévoir une subvention d'équilibre d'investissement au BUDGET ANNEXE IRVE 2024 par le BUDGET PRINCIPAL 2022 d'un montant de : **161 451.02 €.**

Monsieur le Vice-président propose :

- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget PRINCIPAL 2024 vers le budget ANNEXE IRVE 2024 d'un montant maximum de **135 132.12 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 65821 et à un titre équivalent, à l'article 75822 sur le budget ANNEXE IRVE.
- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle d'investissement du budget PRINCIPAL 2024 vers le budget ANNEXE IRVE 2024 d'un montant maximum de **161 451.02 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 20415332 et à un titre équivalent, à l'article 13148 sur le budget ANNEXE IRVE.
- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires aux budgets ANNEXE IRVE et au BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle de fonctionnement du budget PRINCIPAL 2024 vers le budget ANNEXE IRVE 2024 d'un montant maximum de **135 132.12 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 65821 et à un titre équivalent, à l'article 75822 sur le budget ANNEXE IRVE.
- **DE PREVOIR** une subvention exceptionnelle d'investissement du budget PRINCIPAL 2024 vers le budget ANNEXE IRVE 2024 d'un montant maximum de **161 451.02 €** qui donne lieu à un mandat du budget PRINCIPAL à l'article 20415332 et à un titre équivalent, à l'article 13148 sur le budget ANNEXE IRVE.
- **D'INSCRIRE** les sommes nécessaires aux budgets ANNEXE IRVE et au BUDGET PRINCIPAL.

21. 2024-27 Autorisation de virements de chapitre à chapitre par l'exécutif dans le cadre du Budget PRINCIPAL 2024 et du Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2024

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5217-10-6 qui prévoit « *Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil de la métropole peut déléguer à son président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le président du conseil de la métropole informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance* » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

Vu la délibération 2023-78 du 19 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature M-57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération 2023-80 du 19 octobre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier du SEHV ;

Vu la délibération 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 du budget principal et du budget annexe Entretien de l'éclairage public ;

Considérant la souplesse introduite par le référentiel M57 et notamment en matière de fongibilité des crédits ;

Monsieur le Président propose :

- **DE L'AUTORISER**, pour le budget principal 2024 et le budget annexe Entretien de l'éclairage public 2024 et en cas de nécessité, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite du plafond autorisé de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;
- **DE L'AUTORISER** à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INFORMER** *l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance* » ;

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER le Président**, pour le budget principal 2024 et le budget annexe Entretien de l'éclairage public 2024 et en cas de nécessité, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite du plafond autorisé de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;
- **D'AUTORISER le Président** à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INFORMER** *l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance* » ;

22. 2024-28 Autorisation de virements de chapitre à chapitre par l'exécutif dans le cadre du Budget ANNEXE IRVE 2024

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5217-10-6 qui prévoit « Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil de la métropole peut déléguer à son président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux

dépenses de personnel. Dans ce cas, le président du conseil de la métropole informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

Vu la délibération 2023-78 du 19 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature M-57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération 2023-80 du 19 octobre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier du SEHV ;

Vu la délibération 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 du budget principal et du budget annexe Entretien de l'éclairage public ;

Considérant la souplesse introduite par le référentiel M57 et notamment en matière de fongibilité des crédits ;

Monsieur le Président propose :

- **DE L'AUTORISER**, pour le budget principal 2024 et le budget annexe Entretien de l'éclairage public 2024 et en cas de nécessité, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite du plafond autorisé de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;
- **DE L'AUTORISER** à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INFORMER** l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance » ;

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER le Président**, pour le budget principal 2024 et le budget annexe Entretien de l'éclairage public 2024 et en cas de nécessité, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite du plafond autorisé de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;
- **D'AUTORISER le Président** à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INFORMER** l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance » ;

23. 2024-29 Autorisations de programme AP 2022-01 : Actualisation.

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels disposent que « Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des

investissements » et que « Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers. » ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ratifiée par l'article 138 I de la Loi n° 2009-526 du 12 2009, et notamment son article 7, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu les délibérations successives, relatives à la participation du SEHV aux opérations d'éclairage public, de télécommunication et de maîtrise de l'énergie ;

Vu la délibération n°2023-28 du 23 mars 2023 portant attribution de subventions ;

Vu la délibération n°2023-75 du 19 octobre 2023 portant attribution de subventions ;

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2022.

Considérant la nécessité d'actualiser le montant des subventions au vu de l'état annexé ;

Monsieur le Vice-président propose :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;
- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2022-01 à un total de 663 732.31€**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2022 : 8 571,54 € chapitre 204 (inchangé)

Crédits de paiement 2023 : 353 840,80 € chapitre 204 (+48 480.80)

Crédits de paiement 2024 : 301 319,97 € chapitre 204 (- 47 204.87€)

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;

- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2022-01 à un total de 663 732.31€**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;

- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2022 : 8 571,54 € chapitre 204 (inchangé)

Crédits de paiement 2023 : 353 840,80 € chapitre 204 (+48 480.80)

Crédits de paiement 2024 : 301 319,97 € chapitre 204 (- 47 204.87€)

24. 2024-30 Autorisations de programme AP 2023-01 : Actualisation.

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose:

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels disposent que « *Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements* » et que « *Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.* » ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ratifiée par l'article 138 I de la Loi n° 2009-526 du 12 2009, et notamment son article 7, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu les délibérations successives, relatives à la participation du SEHV aux opérations d'éclairage public et de maîtrise de l'énergie ;

Vu la délibération n°2029-27 du 23 mars 2023 portant attribution de subventions ;

Vu la délibération n°2023-76 du 19 octobre 2023 portant attribution de subventions ;

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2023.

Considérant la nécessité d'actualiser le montant des subventions attribuées au vu de l'état annexé ;

Monsieur le Vice-président propose :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;
- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2023-01 à un total de 1 600 852.85 €**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2023 : 287 663.26 € chapitre 204 (+ 97 663.26 €)

Crédits de paiement 2024 : 500 000.00 € chapitre 204 (+124 000.00 €)

Crédits de paiement 2025 : 813 189.59 € chapitre 204 (+ 442 186.78 €)

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;
- **DE PORTER L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP N °2023-01 à un total de 1 600 852.85 €**, compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2023 : 287 663.26 € chapitre 204 (+ 97 663.26 €)

Crédits de paiement 2024 : 500 000.00 € chapitre 204 (+124 000.00 €)

Crédits de paiement 2025 : 813 189.59 € chapitre 204 (+ 442 186.78 €)

SAILLAT SUR VIENNE	LOCATION FESTIF 2025	23DM010	23DM010	ADM EP			7 068,26 €	1 060,24 €	1 060,24 €		0,00 €	0,00 €	-1 060,24 €
SAINT AMAND MAGNAZEIX	REPLACEMENT LANterne BOURG	22ECL232	22ECL232ECL1	TN ECP	29 816,69 €	13 417,48 €							
SAINT AMAND MAGNAZEIX	MODERNISATION LED	22ECL279	22ECL279ECL1	TN ECP			16 736,68 €	7 531,51 €	7 531,51 €				
SAINT AUVENT	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL370	22ECL370ECL1	TN ECP	11 651,28 €	5 243,07 €							
SAINT BONNET DE BELLAC	CHEZ PAILLER	21SEC036	21SEC036ECL1	TN MOD	4 289,31 €	4 289,31 €							
SAINT BONNET DE BELLAC	CHEZ PAILLER	21SEC036	21SEC036ECL2	TN MOD	4 907,54 €	4 907,54 €							
SAINT BRICE SUR VIENNE	LOCATION FESTIF 2023	23DM005	23DM005	ADM EP			4 141,57 €	621,24 €	621,24 €				
SAINT BRICE SUR VIENNE	LOCATION FESTIF 2024	23DM006	23DM006	ADM EP			1 146,00 €	171,90 €	171,90 €				
SAINT CYR	PRE MOU	21LOT006	21LOT006ECL1	TN LOT	22 656,07 €	10 195,23 €							
SAINT CYR	PRE MOU	21LOT006	21LOT006ECL2	TN LOT	1 481,12 €	1 481,12 €							
SAINT CYR	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE POLYVALENTE	202002-1	23061026	BNIE ESP			2 028,49 €	1 622,79 €	1 622,79 €				
SAINT GENICE	MODERNISATION ARMOIRE N°030	22ECL105	22ECL105ECL1	TN ECP			35 469,47 €	15 961,26 €	15 961,26 €				
SAINT GERMAIN LES BELLES	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS (REPORT 2020-AP01)	2017546	2002E9185	BNIE ESP	7 400,00 €	5 920,00 €							
SAINT HILAIRE LA TREILLE	POSE D'HORLOGE	22ECL264	22ECL264ECL1	TN ECP			4 255,56 €	1 915,00 €	1 915,00 €				
SAINT HILAIRE LA TREILLE	REPLACEMENT LANterne	22ECL265	22ECL265ECL1	TN ECP			22 773,31 €	10 247,99 €	10 247,99 €				
SAINT HILAIRE LA TREILLE	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLES DES FETES ET ECOLE	202002-1		BNIE ESP			2 562,30 €	2 049,84 €	2 049,84 €				
SAINT JEAN LIGOURE	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	22ECL143	22ECL143ECL1	TN ECP			15 238,73 €	6 857,43 €	6 857,43 €				
SAINT JEAN LIGOURE	MODERNISATION LED	22ECL144	22ECL144ECL1	TN ECP			36 548,25 €	16 446,71 €	16 446,71 €				
SAINT JUST LE MARTEL	LE COMBAUD (REPORT 2020-AP01)	2001X002	2005T8008	TN REN	5 300,00 €	5 900,00 €							
SAINT JUST LE MARTEL	LE COMBAUD (REPORT 2020-AP01)	2001X002	2005T0001	TN REN	3 400,00 €	3 400,00 €							
SAINT LAURENT LES EGLISES	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	202002	22112883	BNIE ESP	4 368,80 €	3 491,04 €							
SAINT LAURENT SUR GORRE	MISE EN PLACE DE L'EXTINCTION NOCTURNE	22ECL144	22ECL144ECL2	TN ECP			2 208,93 €	994,02 €	994,02 €				
SAINT LAURENT SUR GORRE	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	22ECL090	22ECL090ECL1	TN ECP			140 939,69 €	63 422,86 €	63 422,86 €				
SAINT LEONARD DE NOBLAT	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - HALLE DES SPORTS	202002-1		BNIE ESP			4 697,55 €	3 758,04 €	3 758,04 €				
SAINT MARTIN TERRESUS	SYLVEIRA	22RAC074	22RAC074ECL1	TN EXT	2 604,29 €	1 171,93 €							
SAINT MAURICE LES BROUSSES	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	22ECL329	22ECL329ECL1	TN ECP			42 073,97 €	18 933,28 €	18 933,28 €				
SAINT OUBIN SUR GARTEMPE	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL111	22ECL111ECL1	TN ECP			15 262,46 €	6 868,11 €	6 868,11 €				
SAINT PARDOUX-LE-LAC	LOCATION FESTIF 2023	23DM011	23DM011	ADM EP	1 494,92 €	224,24 €							
SAINT PARDOUX-LE-LAC	EXTINCTION BOURG HAUT SAINT PARDOUX	22ECL070	22ECL070ECL1	TN ECP			1 793,68 €	807,16 €	807,16 €				
SAINT PARDOUX-LE-LAC	LOCATION FESTIF 2024	23DM012	23DM012	ADM EP			1 494,92 €	224,24 €	224,24 €				
SAINT PAUL	MODIFICATION CABLAGE	22ECL052	22ECL052ECL1	TN ECP			1 523,38 €	685,52 €	685,52 €				
SAINT PRIEST LIGOURE	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL274	22ECL274ECL1	TN ECP	3 668,45 €	1 650,80 €							
SAINT PRIEST SOUS AXIE	AMBIAGEMENT DU BOURG BORNE MARCHE	22ECL109	22ECL109ECL1	TN ECP			6 106,02 €	1 526,50 €	1 526,50 €				
SAINT PRIEST SOUS AXIE	PLACE DE L'EGLISE	22ECL120	22ECL120ECL1	TN ECP			9 475,99 €	4 264,19 €	4 264,19 €				
SAINT PRIEST TAURION	LOCATION FESTIF 2023	22DM002	22DM002	ADM EP	3 205,00 €	480,75 €							
SAINT SORIN LA MARCHÉ	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL316	22ECL316ECL1	TN ECP	1 835,61 €	826,08 €							
SAINT SORIN LEBULAC	MODERNISATION LED	22ECL366	22ECL366ECL1	TN ECP			41 371,25 €	18 617,06 €	18 617,06 €				
SAINT SORIN LEBULAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - BATIMENT ASSOCIATIF	202002-1	23061024	BNIE ESP			2 562,30 €	2 049,84 €	2 049,84 €				
SAINT SULPICE LAURIERE	REPLACEMENT LED	22ECL326	22ECL326ECL1	TN ECP	10 751,81 €	4 838,32 €							
SAINT SULPICE LES FEUILLES	BORNE FORAINS	22ECL300	22ECL300ECL1	TN ECP	6 642,32 €	1 660,58 €							
SAINT SULPICE LES FEUILLES	ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS - EHPAD (REPORT 2020-AP01)	2017546	2008E957	BNIE ESP	3 800,00 €	3 040,00 €							
SAINT YRIEX LA PERCHE	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL302	22ECL302ECL1	TN ECP	138 631,64 €	62 384,24 €							
SAINTE ANNE SAINT PRIEST	EXTENSION BOURG	21ECL008	21ECL008ECL1	TN ECP	5 189,52 €	2 335,28 €							
SAUVIAT SUR VIGÉ	EXTINCTION D941 ET VILLAGE	22ECL288	22ECL288ECL1	TN ECP			29 212,94 €	13 145,82 €	13 145,82 €				
SERELHAC	LA BRUGERIE	22SEC021	22SEC021ECL1	TN MOD			3 841,90 €	3 841,90 €	3 841,90 €				
SERELHAC	LA BRUGERIE	22SEC021	22SEC021ECL2	TN MOD			5 214,75 €	5 214,75 €	5 214,75 €				
THOURON	BOULODROME	23RAC024	23RAC024ECL1	TN EXT			7 853,03 €	3 533,87 €	3 533,87 €		6 956,48 €	6 956,48 €	1 741,73 €
THOURON	BOULODROME	23RAC024	23RAC024ECL2	TN EXT			3 215,34 €	803,83 €	803,83 €				
VAYRES	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE	202002-1	23061146	BNIE ESP			2 384,36 €	1 907,49 €	1 907,49 €				
VAYRES	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLES DES FETES ET CANTINE	202002-1	23061147	BNIE ESP			2 384,36 €	1 907,49 €	1 907,49 €				

1 811 647,83 €	937 002,81 €	1 512 473,99 €	715 885,44 €	695 251,43 €	-32 544,95 €	8 787,72 €	8 787,72 €	0,00 €	1 143,56 €
----------------	--------------	----------------	--------------	--------------	--------------	------------	------------	--------	------------

TOTAL BESOIN INITIAL	937 002,81 €
TOTAL BESOIN NOUVEAU	695 251,43 €
TOTAL SUBVENTIONS MODIFIEES	-31 401,39 €

TOTAL AP 2023-01	1 600 852,85 €
------------------	----------------

25. 2024-31 Autorisations de programme AP 2024-01

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose:

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant les opérations sollicitées par les collectivités adhérentes lors de l'élaboration des programmes 2024 ;

Considérant la liste des subventions attribuées au vu de l'état annexé ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Bureau à se prononcer sur :

- **L'AUTORISATION** de la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;
- **LA DECISION DE PORTER l'autorisation de programme AP n° 2024-01 à un total de 456 838,41€,** compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **LA DECISION DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2024 : 250 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2025 : 100 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2026 : 106 838,41 € chapitre 204

Monsieur André DUBOIS, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** la notification des subventions conformément à l'état annexé au présent rapport ;
- **DE PORTER l'autorisation de programme AP n° 2024-01 à un total de 456 838,41€,** compte tenu des différents projets et des demandes formulées par les communes et communautés de communes adhérentes ;
- **DE RETENIR** la répartition suivante :

Crédits de paiement 2024 : 250 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2025 : 100 000.00 € chapitre 204

Crédits de paiement 2026 : 106 838,41 € chapitre 204

COMMUNES	Libellés	Références opérations	Références chantiers	Programmes	BP 2024 - AP 2024-01 21/03/2024	
					Montants TVX HT	Subventions
BEAUMONT DU LAC	EXTINCTION COMMUNE	23ECL262	23ECL262ECL1	TN ECP	6 579,09 €	2 960,59 €
BESSINES SUR GARTEMPE	COFFRET FORRAIN	23RAC067	23RAC067ECL1	TN EXT	3 222,32 €	805,58 €
BESSINES SUR GARTEMPE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR	2020S02	24010037	ENE ESP	12 884,95 €	10 307,96 €
BEYNAC	EXTINCTION NOCTURNE	22ECL303	22ECL303ECL1	TN ECP	1 883,27 €	847,47 €
BLANZAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - MAIRIE LOGEMENTS COMPLEMENT	2020S02-1	22101997	ENE ESP	1 749,15 €	1 399,32 €
BLOND	MISE EN LUMIERE EGLISE (REPORT 2021-AP01)	21ECL036	21ECL036ECL1	TN ECP	5 514,81 €	2 481,67 €
BOISSEUIL	AMENAGEMENT RUE DE LA TOUR	23ECL303	23ECL303ECL1	TN ECP	16 359,09 €	7 361,59 €
BOISSEUIL	MODERNISATION RUE DE LA TOUR	23ECL317	23ECL317ECL1	TN ECP	2 427,89 €	1 092,55 €
BURGNAC	MODERNISATION DE LA COMMUNE	22ECL413	22ECL413ECL2	TN ECP	62 755,71 €	28 240,07 €
BUSSIÈRE GALANT	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE	23ECL028	23ECL028ECL1	TN ECP	39 482,26 €	17 767,02 €
BUSSIÈRE GALANT	STADE PUY CHABROL	23ECL029	23ECL029ECL1	TN ECP	24 719,44 €	11 123,75 €
CHALUS	MODERNISATION LANTERNE VETUSTE	23ECL092	23ECL092ECL1	TN ECP	84 997,08 €	38 248,69 €
CHAPTELAT	AMENAGEMENT RUE SAINT ELOY	23ECL394	23ECL394ECL1	TN ECP	70 373,24 €	31 667,96 €
CHATEAUPONSAC	LOTISSEMENT LA LANDE	23LOT005	23LOT005ECL1	TN LOT	7 657,76 €	3 445,99 €
COGNAC LA FORET	MODERNISATION STADE	23DM011	23DM011	ADM EP	27 349,47 €	12 307,26 €
COMPREIGNAC	GRUPE SCOLAIRE - ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS & RESEAU DE CHALEUR (REPORT 2021-AP01)	2020S02	2109EE912	ENE ESP	4 715,00 €	3 772,00 €
COUSSAC BONNEVAL	3 DIAGNOSTICS ENERGETIQUE DE BATIMENT (REPORT 2021-AP01)	2020S02-1	2203EE081	ENE ESP	6 424,76 €	5 139,81 €
CROMAC	LE BOURG	21DIS049	21DIS049ECL2	TN EFF	1 888,45 €	849,80 €
CROMAC	LE BOURG	21DIS049	21DIS049ECL3	TN EFF	24 699,22 €	6 174,81 €
CROMAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE COMMUNALE	2020S02-1		ENE ESP	1 880,97 €	1 504,78 €
CUSSAC	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE MATERNELLE	2020S02-1	24010035	ENE ESP	2 061,83 €	1 649,46 €
EYJEAUX	CANDELABRE SOLAIRE ARRET DE BUS (REPORT 2021-AP01)	21ECL032	21ECL032ECL2	TN ECP	5 196,70 €	2 338,51 €
EYJEAUX	ECLAIRAGE LAUBAUDIE	23ECL369	23ECL369ECL1	TN ECP	1 882,34 €	847,05 €
EYMOUTIERS	MODERNISATION D940 ET PLACE	23ECL288	23ECL288ECL1	TN ECP	49 039,14 €	22 067,61 €
ISLE	ETUDE DE FAISABILITE BOIS & RESEAU DE CHALEUR - GROUPE SCOLAIRE SE / ECOLE MATERNELLE / PISCINE	2020S02	24010040	ENE ESP	6 512,35 €	5 209,88 €
JAVERDAT	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE	23ECL093	23ECL093ECL1	TN ECP	2 497,28 €	1 123,78 €
LA CROIX SUR GARTEMPE	EXTINCTION NOCTURNE ET MODERNISATION	23ECL239	23ECL239ECL1	TN ECP	9 537,25 €	4 291,76 €
LAURIÈRE	MODERNISATION BAGNOL	23ECL223	23ECL223ECL1	TN ECP	3 119,95 €	1 403,98 €
LAURIÈRE	MODERNISATION VOLONDAT	23ECL224	23ECL224ECL1	TN ECP	4 907,25 €	2 208,26 €
LAVIGNAC	BORNE MARCHE CIMETIERE	23ECL280	23ECL280ECL1	TN ECP	3 798,51 €	949,63 €
LE DORAT	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - ECOLE DE MUSIQUE	2020S02-1		ENE ESP	2 966,15 €	2 372,92 €
LE PALAIS SUR VIENNE	LES COMBEAUX - POSTE 2 (REPORT 2021-AP01)	1903E004	1903TE004	TN ECP	51 884,22 €	23 347,90 €
LE VIGEN	DIAGNOSTIC ENERGETIQUE - SALLE POLYVALENTE	2020S02-1		ENE ESP	2 423,56 €	1 938,85 €
LINARDS	RENFORCEMENT ORADOUR BAS	22REN032	22REN032ECL1	TN REN	11 103,80 €	11 103,80 €
LINARDS	RENFORCEMENT ORADOUR BAS	22REN032	22REN032ECL2	TN REN	13 733,59 €	13 733,59 €
LUSSAC LES EGLISES	MAISON ALIBERT & SALLE POLYVALENTE - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT (REPORT 2021-AP01)	2020S02-1	2203EE087	ENE ESP	4 171,05 €	3 336,84 €
MAGNAC LAVAL	GYMNASSE - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE BATIMENT (REPORT 2021-AP01)	Hors marché	20121984	ENE ESP	1 875,00 €	1 500,00 €
MAGNAC LAVAL	LAVAUblois	22SEC010	22SEC010ECL1	TN MOD	2 881,53 €	2 881,53 €
MAGNAC LAVAL	LAVAUblois	22SEC010	22SEC010ECL2	TN MOD	2 698,34 €	2 698,34 €
MARVAL	BOIS DE LA POUGE	23RAC025	23RAC025ECL2	TN REN	1 743,06 €	1 743,06 €
NOUIC	PASSAGE LED	22ECL221	22ECL221ECL2	TN ECP	22 182,16 €	9 981,97 €
SAILLAT SUR VIENNE	MODERNISATION LANTERNES SALLE DES FETES	22ECL201	22ECL201ECL1	TN ECP	7 920,14 €	3 564,06 €

SAILLAT SUR VIENNE	AMENAGEMENT DU BOURG	23ECL352	23ECL352ECL1	TN ECP	88 501,28 €	39 825,58 €
SAILLAT SUR VIENNE	BORNE MARCHÉ	23ECL353	23ECL353ECL1	TN ECP	8 158,10 €	2 039,52 €
SAINT DENIS DES MURS	DIAGNOSTIC ÉNERGETIQUE - ANCIENNE POSTE	2020S02-1		ENE ESP	2 604,42 €	2 083,54 €
SAINT LÉGER LA MONTAGNE	EXTINCTION	22ECL275	22ECL275ECL1	TN ECP	8 800,42 €	3 960,19 €
SAINT MARTIN LE VIEUX	MODERNISATION DU BOURG ET LOT POUÏEX	23ECL162	23ECL162ECL1	TN ECP	54 743,90 €	24 634,75 €
SAINT PRIEST SOUS AIXE	ZAE BOURNAZAUD	22LOT003	22LOT003ECL1	TN LOT	14 915,07 €	6 711,78 €
SAINT PRIEST TAURION	PROGRAMME RENOUVELLEMENT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 3EM (REPORT 2021-AP01)	21ECL024	21ECL024ECL1	TN ECP	58 615,64 €	26 377,04 €
SAINT PRIEST TAURION	2 POINTS LUMINEUX SUPPLÉMENTAIRES	23ECL076	23ECL076ECL1	TN ECP	4 474,79 €	2 013,66 €
SAINT Sulpice LES FEUILLES	GYMNASÉ - ÉTUDE DE FAISABILITÉ SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE (REPORT 2021-AP01)	Hors marché	21030168	ENE ESP	7 013,00 €	5 610,40 €
SAINT Sulpice LES FEUILLES	MODERNISATION COMMANDES RADIOLITE	22ECL177	22ECL177ECL1	TN ECP	2 498,62 €	1 124,38 €
SAINT Sulpice LES FEUILLES	POSE D'HORLOGES ASTRO	23ECL377	23ECL377ECL1	TN ECP	27 409,17 €	12 334,13 €
SAINT SYLVESTRE	LACOMBE (REPORT 2021-AP01)	1910R010	2102TV001	TN REN	5 812,90 €	5 812,90 €
SAINT SYLVESTRE	LACOMBE (REPORT 2021-AP01)	1910R010	2102TE003	TN REN	10 660,77 €	10 660,77 €
SOLIGNAC	ÉTUDE DE FAISABILITÉ GÉOTHERMIE	2020S02	24010039	ENE ESP	7 322,90 €	5 858,32 €

923 230,11 €	456 838,41 €
--------------	--------------

TOTAL BESOIN INITIAL	456 838,41 €
TOTAL BESOIN NOUVEAU	0,00 €
TOTAL SUBVENTIONS MODIFIÉES	0,00 €

TOTAL AP 2024-01	456 838,41 €
-------------------------	---------------------

26. 2024-32 Provisions pour risques contentieux

Monsieur BAUDEMONT rappelle qu'il s'agit d'une obligation. Cela ne veut pas dire qu'il y aura forcément une dépense mais cela impacte le budget du SEHV.

A la demande du Vice-président, le DGS précise que c'est une double peine pour le SEHV. La société s'est judiciairisée. S'agissant des contentieux O1 et O2, cela prive le SEHV de 500 000 € de recettes et il faut également provisionner cette somme.

Monsieur le Président espère que le Tribunal administratif va juger rapidement car les sommes s'accumulent.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L2321-2 (29°) et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que :

« une provision doit être constituée dans les cas suivants :

1° Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ;

2° Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, ... ;

3° Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. En dehors de ces cas, le maire peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré....

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser. Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif. »

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoyant la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence ;

Vu la délibération n° 2023-69 du 19 octobre 2023 portant constitution et actualisation de provisions pour risques contentieux ;

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Vu la délibération n° 2024-24 du 21 mars 2024 portant adoption du budget primitif 2024 du budgets annexe Infrastructures de recharge des Véhicules Electriques;

Monsieur le Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **DE PRECISER** la ventilation de la provision initialement prévue lors du budget principal (**535 607 €**) de la manière suivante :
 - Dossier O1 : TA de Limoges : risque estimé à 196 000 € (dont 5000 € de frais irrépétibles sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative) ;
 - Dossier G : TA de Limoges : risque estimé à 40 000 € (dont 5000 € de frais irrépétibles sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative) ;
 - Dossier M : TA de Limoges : risque estimé à 40 000 € (dont 5000 € de frais irrépétibles sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative) ;
 - Dossier O2 : TA de Limoges : risque estimé à 224 607,35 €
 - Dossier EM : TA de Limoges : risque estimé à 10 000 €
 - Dossier S3 : TA de Limoges : risque estimé à 25 000 €
- **D'INSCRIRE** ces provisions au budget principal du SEHV.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE RETENIR** la ventilation de la provision prévue lors du budget principal (535 607 €) de la manière suivante :
 - Dossier O1 : TA de Limoges : risque estimé à 196 000 € (dont 5000 € de frais irrépétibles sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative) ;
 - Dossier G : TA de Limoges : risque estimé à 40 000 € (dont 5000 € de frais irrépétibles sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative) ;
 - Dossier M : TA de Limoges : risque estimé à 40 000 € (dont 5000 € de frais irrépétibles sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative) ;
 - Dossier O2 : TA de Limoges : risque estimé à 224 607,35 €
 - Dossier EM : TA de Limoges : risque estimé à 10 000 €
 - Dossier S3 : TA de Limoges : risque estimé à 25 000 €
- **D'INSCRIRE** ces provisions au budget principal du SEHV.

27. 2024-33 Provisions pour dépréciation d'actif

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que :

« Une provision doit être constituée ...3°) Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En dehors de ces cas, le maire peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré....

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif. »

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoyant la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence ;

Vu la délibération n° 2023670 du 19 octobre 2023 portant constitution de provisions pour créances douteuses et reprises sur provisions ;

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public, Infrastructures de recharge des Véhicules Electriques et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant que dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficultés de recouvrement (compte tenu de la situation financière du débiteur) ou une contestation sérieuse de la créance, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater la provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc une charge latente si le risque se révèle, qui doit, selon le principe de prudence, être traitée par le mécanisme de la provision.

La comptabilisation de cette provision repose sur une créance en dépense au compte 6817 : dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 : reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants :

- Si la créance est éteinte ou admise en non-valeur ;
- Si la provision est devenue sans objet : recouvrement partiel ou complet ;
- Si le risque est moindre.

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **D'ACCEPTER** la création d'une provision pour créances douteuses

- **DE FIXER** le montant de la provision représentant 20% des créances douteuses à la date de la délibération à venir :
 - Sur le budget principal à 12 000€.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** la création d'une provision pour créances douteuses ;
- **DE FIXER** le montant de la provision représentant 20% des créances douteuses à la date de la délibération à venir :
 - Sur le budget principal à 12 000€.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

28. 2024-34 Création d'un poste d'adjoint technique (départ à la retraite).

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et son article l332-14 sans préjudice des dispositions de l'article L313-1 ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant qu'il sera nécessaire de remplacer un agent technique polyvalent, agent de maîtrise, dont le départ à la retraite est prévu le 1^{er} janvier 2025 ;

Monsieur le Président propose :

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} novembre 2024 un poste permanent d'agent technique polyvalent, sur le cadre d'emplois d'adjoint technique, à temps complet ;
- **DE PREVOIR** par une délibération future la suppression du poste d'agent de maîtrise après son départ à la retraite ;
- **DE PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} novembre 2024 un poste permanent d'agent technique polyvalent, sur le cadre d'emplois d'adjoint technique, à temps complet ;
- **DE PREVOIR** par une délibération future la suppression du poste d'agent de maîtrise après son départ à la retraite ;
- **DE PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

2024-35 Création d'un poste d'agent de maîtrise (suite à promotion interne).

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion du SEHV ;

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant qu'un agent du pôle Energie-Climat, exerçant les missions de conseiller énergies sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, remplit les conditions réglementaires de promotion interne au grade d'agent de maîtrise, ainsi que les critères définis par les Lignes Directrices de Gestion précitées, et qu'il réalise avec professionnalisme l'ensemble de ses missions ;

Considérant le tableau annuel de promotion interne au grade d'agent de maîtrise au choix, proposé par Monsieur le Président du SEHV pour l'année 2024, et donnant un avis favorable au dossier de l'agent concerné ;

Considérant que les fonctions de l'agent correspondent au cadre d'emplois des agents de maîtrise ;

Monsieur le Président propose de :

- **CREER**, à compter du 1^{er} juin 2024, un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet afin de permettre la promotion interne de cet agent ;
- **PREVOIR** la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pourvu par l'agent bénéficiant de cette promotion interne, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives ;
- **PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} juin 2024, un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet afin de permettre la promotion interne de cet agent ;
- **DE PREVOIR** la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pourvu par l'agent bénéficiant de cette promotion interne, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives ;
- **DE PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

2024-36 Création d'un poste de rédacteur (suite à concours).

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion du SEHV.

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant la réussite au concours de rédacteur d'un agent exerçant actuellement sur le grade d'adjoint administratif les fonctions d'assistante au sein du pôle Infrastructures et Développement ;

Considérant que l'agent remplit les critères de nomination suite à concours définis par les Lignes Directrices de Gestion précitées ;

Considérant que les fonctions de l'agent correspondent au cadre d'emplois des rédacteurs ;

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} juin 2024, un poste permanent de rédacteur à temps complet afin de permettre la nomination de cet agent ;
- **DE PREVOIR** la suppression du poste d'adjoint administratif pourvu par l'agent bénéficiant de cette nomination, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives ;
- **DE PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} juin 2024, un poste permanent de rédacteur à temps complet afin de permettre la nomination de cet agent ;
- **DE PREVOIR** la suppression du poste d'adjoint administratif pourvu par l'agent bénéficiant de cette nomination, par une délibération future, une fois accomplies les formalités administratives ;
- **DE PREVOIR** au budget principal les crédits nécessaires.

32. 2024-37 Création d'un poste d'adjoint administratif principal / rédacteur tout grade au pôle Administration générale-Finances (suite à mutation).

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-14 ;

Vu la délibération n° 2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption des budgets primitifs 2024 du Budget principal, des budgets annexes Entretien de l'éclairage public et production d'énergie photovoltaïque ;

Considérant la mutation externe d'un agent exerçant les fonctions de coordonnatrice de la cellule comptabilité générale au sein du pôle ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES, pôle notamment ressource pour l'ensemble des services opérationnels de la collectivité ;

Considérant le tableau des effectifs du SEHV ;

Considérant la nécessité de recruter un(e) responsable de la cellule comptabilité générale ;

Monsieur le Président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne propose :

- **DE CREER** un poste d'adjoint administratif principal (C) / rédacteur (B) multigrade à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- **DE PERMETTRE**, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, que cet emploi soit pourvu par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L332-14 du CGFP ;
- **DE PREVOIR** par une délibération future la suppression du poste d'attaché laissé vacant par la mutation de l'agent actuellement en poste ;
- **D'AUTORISER** l'inscription des crédits correspondants au budget principal ;
- **D'AUTORISER** la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2024.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** un poste d'adjoint administratif principal (C) / rédacteur (B) multigrade à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- **DE PERMETTRE**, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, que cet emploi soit pourvu par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L332-14 du CGFP ;
- **DE PREVOIR** par une délibération future la suppression du poste d'attaché laissé vacant par la mutation de l'agent actuellement en poste ;
- **D'AUTORISER** l'inscription des crédits correspondants au budget principal ;
- **D'AUTORISER** la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2024.

33. 2024-38 Contrat de groupe risque statutaire avec le CDG 87

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant l'opportunité pour le SEHV de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG87) le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Considérant que le CDG87 peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction au SEHV ;

Monsieur le Président du Syndicat, Énergies Haute-Vienne propose :

- **DE CHARGER** le Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG87) d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées ;
- **DE DEMANDER** à ce que ces contrats couvrent tout ou partie des risques suivants :
 - Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
 - Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;
- **DE DEMANDER** à ce que ces contrats aient les caractéristiques suivantes :
 - Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025.
 - Régime du contrat : capitalisation.

- **DE RAPPELER** que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE CHARGER** le Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG87) d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées ;
- **DE DEMANDER** à ce que ces contrats couvrent tout ou partie des risques suivants :
 - Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
 - Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;
- **DE DEMANDER** à ce que ces contrats aient les caractéristiques suivantes :
 - Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025.
 - Régime du contrat : capitalisation.
- **DE RAPPELER** que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne .

Questions diverses :

Monsieur le Président rappelle que la prochaine assemblée plénière aura lieu le 20 juin 2024.

Un membre de l'assemblée indique qu'il a assisté à une réunion au CD87 sur la question du véloroute. Cela pose la question des stations de recharge pour les vélos électriques. Il précise que le CD 87 a évoqué la possibilité d'établir un plan d'installation avec le SEHV et l'ADEME.

La responsable du service EP/IRVE indique ne pas avoir d'informations sur ce sujet. Elle rappelle que le schéma de déploiement des IRVE prévoit une clause de revoyure en 2025. Elle évoque les demandes des communes pour l'installation de bornes.

Elle précise que dans le 1^{er} schéma, il y a un type de borne qui permet de brancher des vélos et ce n'est pas forcément le cas dans le 2^{ème} schéma.

Le membre de l'assemblée préconise de se coordonner et de faire un achat groupé afin de bénéficier d'un meilleur prix.

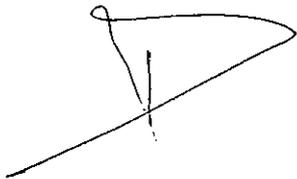
Monsieur BAUDEMONT indique avoir assisté à cette réunion et que le projet en est au tout début. Le principe du parcours est acté par les départements 16-44-79 et 87. Il y aura peut-être une structure à mettre en place tous les 50 kms. Il y a encore beaucoup de travail à faire sur ce sujet. Il y aura une inauguration le 30 juin sur le secteur Saint-Auvent – Rochechouart.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 20.

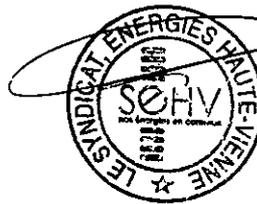
Le présent procès-verbal a été présenté à la séance du 20 juin 2024.

Il a été adopté à **L'UNANIMITÉ,**

Le secrétaire de séance
M. Dominique BAUDEMONT



Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
M. Georges DARGENTOLLE



REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 13 juin 2024

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDANNE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Fabrice RECORD, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Jean-Luc LE GOFF, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUSIOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE, Philippe HENRY ayant donné pouvoir à Jacques PLEINEVERT.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, , Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT COOPERATIF**Nombre de membres
en exercice : 67****Présents : 36****Pouvoirs : 2****Votants : 38****Représentant****Secteur Centre : 2****Secteur Est : 10****Secteur Nord : 3****Secteur Ouest : 10****Secteur Sud : 7****Secteur Sud Est : 6****COM 2024-12****Objet :****COMMUNICATION****SOUSCRIPTION D'UN
EMPRUNT AUPRES DU
CREDIT COOPERATIF**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2024-23 en date du 21 mars 2024 portant adoption du budget primitif du Budget principal ;

Vu la décision n°2024-02 du 25 avril 2024 portant souscription d'un emprunt de 1 000 000 € auprès du Crédit Coopératif ;

Considérant la nécessité de contracter un emprunt de 1 000 000 € en vue de financer les investissements ;

Considérant la consultation, en date du 21 mars 2024, des établissements bancaires suivants :

- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole
- La Banque Postale
- Crédit coopératif

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président

COM 2024-12

Objet :

COMMUNICATION

**SOUSCRIPTION D'UN
EMPRUNT AUPRES DU
CREDIT COOPERATIF**

Considérant l'analyse des offres proposées ;

Considérant l'offre de financement J4747406 - 2/2835896 et les conditions générales y attachées proposées par le Crédit coopératif.

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité que l'emprunt a été souscrit auprès du Crédit Coopératif aux conditions suivantes :

- Score Gissler : **1A**
- Montant du contrat de prêt : **1 000 000,00 €**
- Durée du contrat de prêt : **10 ans**
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 25/09/2024,
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de **3.38 %**
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Commission d'engagement : 1 000€ (0,10 % du montant du contrat de prêt).

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : Jeudi 13 juin 2024

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDANNE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Fabrice RECORD, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Jean-Luc LE GOFF, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUSIOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE, Philippe HENRY ayant donné pouvoir à Jacques PLEINEVERT.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, , Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGÉ, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

**Présents : 36
Pouvoirs : 2
Votants : 38**

Représentant

**Secteur Centre : 2
Secteur Est : 10
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 6**

COM 2024-13

**Objet :
COMMUNICATION**

Marchés publics

**PRESTATIONS DE SERVICE
D'AGENCE DE VOYAGES
1/2**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code de la Commande publique;

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV ;

Considérant la nécessité de missionner une entreprise pour des prestations d'agence de voyages ;

Considérant la consultation publiée en la forme d'une procédure adaptée en date du 17 avril 2024 par le biais du profil acheteur du SEHV à sept prestataires ;

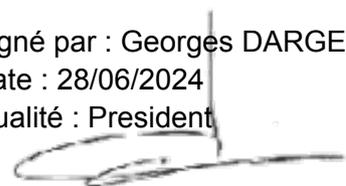
Considérant qu'une offre a été reçue dans le cadre de cette consultation ;

Considérant qu'après analyse, l'offre reçue est techniquement recevable et économiquement cohérente ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président



COM 2024-13

Objet :
COMMUNICATION

Marchés publics

**PRESTATIONS DE SERVICE
D'AGENCE DE VOYAGES**

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité syndical que le marché a été attribué au candidat mentionné ci-dessous et dans les conditions suivantes :

UVET FRANCE

100 RUE GABRIEL PERI 93200 SAINT-DENIS

Mail : marc.lecuyer@uvet.fr

Siret : 50243694200028

- Montant HT simulé du marché : **4 052,00 € HT.** (frais de réservation sur 1 an)
- Durée du marché et conditions de reconduction : L'accord-cadre prendra effet dès sa notification pour une durée initiale de 2 ans. À l'expiration de la durée initiale, il peut être reconduit de façon tacite par période d'un an sans que la durée totale ne dépasse quatre ans.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite les membres du Comité syndical à bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**



REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Fabrice RECORD, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Jean-Luc LE GOFF, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUSIOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE, Philippe HENRY ayant donné pouvoir à Jacques PLEINEVERT.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, , Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 10

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 6

2024-38

Objet :

**Convention de partenariat
du projet européen RENEWAT**

1/3

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Notre projet européen "RENEWAT" entre dans sa phase opérationnelle.

Pour mémoire, le SEHV est en responsabilité administrative, financière et juridique du consortium qu'il a constitué pour ce projet.

A cette fin, il est nécessaire que le SEHV formalise une convention administrative et financière avec l'ensemble des partenaires pour fixer les obligations de chacun, également pour acter et liquider l'ensemble des flux financiers liés au projet.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne ;

Vu le Programme européen « INTERREG Europe » ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président

2024-38

Objet :

**Convention de
partenariat du projet
européen RENEWAT**

Vu la délibération n°2023-34 du 23 mars 2023, par laquelle le SEHV a décidé de candidater au sein du 2ème appel à projets Interreg Europe en déposant son projet dénommé RENEWAT ;

Vu la délibération n°2024-23 du 21 mars 2024 portant adoption du budget principal ;

Considérant la position de Chef de file du SEHV du consortium qu'il a constitué ;

Considérant que cette position engage le Syndicat dans le portage technique, financier et juridique du projet ;

Considérant la nécessité de définir les modalités administratives et financières entre les partenaires du consortium ;

Considérant le projet de convention joint en annexe ;

Il précise que la rédaction en anglais reste la seule version opposable le cas échéant.

Monsieur le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne propose aux membres du Comité syndical :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat ;
- **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention ;
- **DE L'AUTORISER** à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre et à l'actualisation de ladite convention et ses annexes ;
- **DE L'AUTORISER** à prendre toutes décisions et à engager sa signature qui serait nécessaire à la bonne conduite de ce projet.

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat ;
- **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention ;
- **DE L'AUTORISER** à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre et à l'actualisation de ladite convention et ses annexes ;

2024-38

Objet :

**Convention de
partenariat du projet
européen RENEWAT**

- **DE L'AUTORISER** à prendre toutes décisions et à engager sa signature qui serait nécessaire à la bonne conduite de ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le 20 juin 2024.

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

**Interreg
Europe**



**Co-funded by
the European Union**

RENEWAT

Project Partnership Agreement

Preamble

Having regard to:

Article 26 (1) a of Regulation (EU) 2021/1059 on specific provisions for the European territorial cooperation goal (Interreg) supported by the European Regional Development Fund and external financing instruments;

the following agreement is hereby made between the lead partner (LP) of the project, the project partners (PPs) and the discovery partners as listed in the latest approved application form for the implementation of the Interreg Europe project [02C0498, Renewable Energies in European Water Mills RENEWAT], approved by the Monitoring Committee of the Interreg Europe Programme on the 12/12/2023.

Abbreviations

Programme – Interreg Europe Programme

EU – European Union

JS - Joint Secretariat

LP - Lead Partner

MA - Managing Authority

PP - Project Partner

Article 1: Legal framework

1. The following legal provisions and document constitute the contractual basis of this partnership agreement and the legal framework for the implementation of the project RENEWAT:

- The European Structural and Investment Funds Regulations, Delegated and Implementing Acts for the 2021-2027 period, as further specified below;
- The Interreg Europe Programme approved by the European Commission setting the programme (hereinafter referred to as Interreg Europe Programme);
- The laws of the PP's countries applicable to this contractual relationship.

2. The following laws and documents constitute the legal framework applicable to the right and obligations of the parties to this agreement:

- Regulation (EU, Euratom) No 2018/1046 of the European Parliament and of the Council of 18 July 2018 on the financial rules applicable to the general budget of the Union and repealing Council Regulation (EC, Euratom) No 966/2012, together with related Delegated or Implementing Acts;
- The European Structural and Investment Funds Regulations, Delegated and Implementing Acts for the 2021-2027 period, especially:
 - Regulation (EU) No 2021/1060 of the European Parliament and of the Council of 24 June 2021, laying down common provisions on the European Regional Development Fund, the European Social Fund Plus, the Cohesion Fund, the Just Transition Fund, and the European Maritime, Fisheries and Aquaculture Fund and financial rules for those and for the Asylum, Migration and Integration Fund, the Internal Security Fund and the Instrument for Financial Support for Border Management and Visa Policy, and repealing Council Regulation (EC) No 1303/2013, and any amendment;
 - Regulation (EU) No 2021/1058 of the European Parliament and of the Council of 24 June 2021 on the European Regional Development Fund and on the Cohesion Fund, and repealing Regulation (EC) No 1301/2013, and any amendment;
 - Regulation (EU) No 2021/1059 of the European Parliament and of the Council of 24 June 2021 on specific provisions for the European territorial goal (Interreg) supported by the European Regional Development Fund and external financing instruments, and repealing Regulation (EC) No 1299/2013, and any amendment;
- Regulation (EU) 2016/679 of 27 April 2016 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data, and repealing directive 95/46/EC (General Data Protection Regulation, GDPR);
- Articles 107 and 108 of the Treaty on the Functioning of the European Union, Commission Regulation (EU) No 1407/2013 on the application of Articles 107 and 108 of the Treaty on the Functioning of the European Union to de minimis aid, Regulation (EU) 2021/1237 of 23 July 2021 amending Regulation (EU) No 651/2014 declaring certain categories of aid compatible with the internal market in application of Articles 107 and 108 of the Treaty; Delegated and Implementing acts, as well as all applicable decisions and rulings in the field of state aid;
- All other EU legislation and the underlying principles applicable to the LP and the PPs, including the legislation laying down provisions on competition and entry into the markets, the protection of the environment, and equal opportunities between men and women;
- National rules applicable to the LP and its PPs and their activities;
- Project data, comprising but not limited to latest project documentation such as application form and all project information available in the electronic system;
- The subsidy contract, concluded between the LP of the project and the MA;
- All manuals, guidelines and any other documents relevant for project implementation in their latest version, as published on the programme website.

Should the above-mentioned legal norms and documents, and any other documents or data of relevance for the contractual relationship be amended, the latest version shall apply.

Article 2: Definitions

For the purposes of this partnership agreement, the following definitions apply:

- **Project partner (PP):** any institution financially participating in the project and contributing to its implementation, as identified in the latest approved application form. It corresponds to the term “beneficiary” used in the European Structural and Investment Funds Regulations. This statute includes the Advisory Partner.
- **Discovery partner (DP):** any institution financially participating in the project but not contributing to its implementation, as identified in the latest approved application form. The Discovery Partner is not targeting a political instrument.
- **Lead partner (LP):** the project partner designated by all partners and who assumes responsibility for ensuring implementation of the entire project according to Articles 23 (5) and 26 (1) b of Regulation (EU) No 2021/1059.
- **Project data:** data comprising but not limited to all latest project documentation such as latest approved application form and all project information available in the electronic system (Interreg Europe Portal).

Article 3: Subject of the Partnership Agreement

This partnership agreement lays down the arrangements regulating the relations between the LP and all the PPs, in order to ensure sound implementation of the project as in the latest version of the project data, as well as in compliance with the conditions for support set out in the European Structural and Investment Funds Regulations, delegated and implementing acts, the Interreg Europe Programme and programme manual, and the subsidy contract signed between the MA and the LP.

Article 4: Duration of the partnership agreement

The present partnership agreement comes into force once it has been signed by the LP and each PP individually, and under the condition that the project is approved for co-financing by the programme. It remains in force until the LP and PPs have completed in full their obligations as further defined in article 6 of this agreement towards the MA and any relevant European body. Notwithstanding the entry into force of the partnership agreement as indicated above, the obligations of the partners based on the legal framework included in article 1 are applicable from the start of the project.

The RENEWAT project has been officially approved by the Programme on the 12/12/2023, and the starting date is the 01/04/2024.

It is composed by two phases:

- CORE PHASE: 01/04/2024 to 31/03/2027
- FOLLOW-UP PHASE: 01/04/2027 to 30/06/2028

Article 5: Roles and duties in the partnership

The LP of the project:

- is entitled to represent the PPs in the project.
- is responsible for the overall coordination, management and implementation of the project towards the MA.
- ensures timely start and implementation of the activities within the lifetime of the project, in compliance with all obligations to the MA. The LP must notify the JS of any factors that may adversely affect implementation of the project activities and/or financial plan.
- monitors the delivery of the agreed work plan setting out tasks to be undertaken as part of the project, the role of the PPs in their implementation, and the project budget.
- prepares and submits the project progress reports, including supporting documents, according to the programme manual, and additional requested documents and/or information from JS and MA.
- addresses requests for project modifications, according to the programme manual.
- is, in general, the contact point representing the partnership for any communication with the JS/MA or any other programme body.
- provides the partners with copies of all relevant project documents, and reports on the implementation of the project. The LP must regularly inform the PPs of all relevant communication between the LP and the JS/MA.
- carries out any other tasks agreed with the PPs.

PPs are the bodies responsible for carrying out specific project activities in the manner and scope indicated in the project data (in particular in the latest approved application form). PPs commit themselves to undertake all steps necessary to support the LP in fulfilling its obligations as specified in the subsidy contract signed between the MA and the LP, as well as in this agreement.

The PPs must:

- actively cooperate in the implementation of the project;
- cooperate in the staffing and/or financing of the project in accordance with the partnership agreement;
- keep to other obligations based on this partnership agreement;
- provide the LP with all the information and documents required for coordinating and regularly monitoring the technical and financial progress of the project, and necessary in preparing the progress and final reports concerning the part of the project that the partner is responsible for;
- provide any additional information related to reporting to the LP or JS/MA if requested, in due time;
- inform the LP of any change related to the name of their organisation, contact details, legal status or any other change concerning the partner organisation which may have an impact on the project or on their eligibility to the programme.

The PPs must also:

- carry out the specific activities set out in the project data in line with the latest version of the application form;
- comply with any deadlines set by the programme, the LP or agreed within the partnership;
- notify the LP of any factors that may adversely affect implementation of the project in accordance with the project data and lead to a deviation.

In particular, for the part of the project for which it is responsible, each PP must ensure:

- that it complies with relevant rules concerning, inter alia, equal opportunities, protection of the environment, financial management, project branding and visibility rules, procurement rules and State Aid;
- that its project activities are implemented in accordance with the rules and procedures set in the programme manual;

A steering committee (SC) is set up at the project beginning, and comprises one representative of the LP, and one representative of each PP, being the local project manager (if possible seconded by another referent, in order to ensure the smoothest management during vacation periods notably). The SC meets every 2 months in average, in visio and physically at the occasion of the interregional learning events (about every 6 months in the various locations of the partners places).

The LP and all PP targeting the improvement of one policy improvement set up a stakeholders' group in order to ensure that the project progress and results are shared at the local / regional level, and that the policy instruments improvements / changes are implemented before the end of the project.

Article 6: Financial management of the project

Each PP must:

- set up separate accounting records or use an appropriate accounting code for all transactions relating to the operation, ensuring that expenditure as well as the received national and programme co-financing related to the project, are clearly identified.
- strictly follow the EU eligibility rules as well as further eligibility rules set up by the programme in the programme manual and, if applicable, national rules.
- be responsible for guaranteeing the sound financial management of programme funds received and, in cases of recovery, for reimbursing the LP or relevant programme body directly unduly paid programme co-financing, in accordance with the rules and procedures set in the programme manual. In the case of national contribution, the specific regulation of the country granting it applies.
- regularly and timely submit expenditures for verification to the designated controllers, according to the rules set at programme and national level. Verified expenditures must be submitted through the programme's electronic monitoring system (Interreg Europe Portal) to the LP immediately after verification.
- ensure that the expenses incurred are strictly related to the project activities, in line with the project data.
- ensure that programme requirements on eligibility of expenditure as stated in the programme manual are strictly respected.
- set up a physical and/or electronic archive where data, records and documents composing the audit trail are stored, in compliance with the requirements described in the programme manual.

Furthermore, the LP must:

- ensure that the expenditure presented by the PPs participating in the project has been incurred for the purpose of implementing the project and corresponds to the activities agreed between those partners as specified in the project data.
- verify that the expenditure presented by the PPs participating in the project has been validated by controllers, according to the rules set at programme and national level.
- receive programme co-financing for the entire project and transfers it to the other PPs participating in the project within 90 days of its receipt.
- constantly monitor the spending of the project budget foreseen for each PP, and ensure that budget shifts are carried out within the limits and according to the rules as set out by the programme in the programme manual,

If a PP fails to inform the LP of any deviation from the project data, the LP is then entitled to refuse to include in the project progress report the costs of this partner that are connected to unjustified deviations and/or that result in an overspending of the approved budget of this partner. Similarly, if a PP fails to provide the necessary input for the preparation of the project reports within the deadline agreed with the LP, the LP may be obliged to submit to the programme the joint progress report without the costs of this PP, in coordination with the JS.

Programme co-financing payments not requested by each PP in time and in full in line with the project planned expenditure included in the project data may be lost for the project partner concerned.

The PPs must provide access to the premises, documents and information, irrespective of the medium in which they are stored, for verifications by the MA, the JS, the AA, relevant national authorities, authorised representatives of the EC, the European Anti-Fraud Office (OLAF), the European Court of Auditors, the Group of Auditors and any external auditor authorised by these institutions or bodies. These verifications may take place up to 5 years from 31 December of the year of the last payment from the programme to the LP or PP. The PPs must ensure that all original documents, or their certified copies, in line with the national legislation related to the implementation of the project, are made available until the above final date of possible verifications, and until any on-going audit, verification, appeal, litigation or pursuit of claim has been completed.

Article 7: Recoveries

Should the MA, in accordance with the provisions of the respective articles of the subsidy contract, demand repayment of programme co-financing already transferred, each PP must transfer to the LP or relevant programme body any amounts paid to them in excess, according to the rules and timeframe as set out by the programme in the programme manual and recovery documents.

In such cases, the LP must immediately forward to the PPs the recovery documents received from the MA/JS and notify every PP of the amount repayable.

If the recovery concerns the LP alone, then the LP must not stop payments to the other PPs.

Article 8: Modifications, withdrawal from obligations

The LP and each PP agree not to withdraw from the project unless there are unavoidable reasons for doing so. Should this nonetheless happen, the LP and the remaining PPs must find a solution in agreement with the rules and procedures as described in the programme manual.

Should a PP fail to comply with its obligations under this partnership agreement, the partnership may decide as a last resort to remove this PP from the project and request modifications in accordance with the procedures outlined in the programme manual.

The LP can, if necessary, request modifications of the project data to the JS/ MA or other relevant programme body. Any modifications requested, including budget, partnership and operational changes, must be agreed and authorised by the PPs of the project beforehand, according to pre-agreed rules of procedure or other decision-making mechanism established in the partnership.

The LP and PPs must strictly follow the provisions of the programme manual when requesting and/or implementing modifications in the project.

Article 9: Information and communication, publicity and branding

The LP and the PPs must comply with the EU publicity rules as well as the communication requirements outlined in the programme manual and provide any material developed during the lifetime of the project that may be useful for publications at the programme level.

In the spirit of cooperation and exchange, the LP and PPs ensure that any output and result produced during project implementation can be used by all interested parties and organisations and are in the public interest and publicly available. The MA/JS and any other relevant programme, EU and national body can use them for information and communication purposes in the framework of the programme.

Moreover, the PPs will support the LP and play an active role in any actions organised by the programme to disseminate and capitalise on project results.

Article 10: Intellectual property rights, confidentiality and conflict of interest

The LP and PPs must undertake to enforce all applicable national and EU law, including but not limited to laws on intellectual property rights, especially copyright, regarding any output produced as a result of project implementation.

The LP or PP shall ensure that it has all rights to use any pre-existing intellectual property rights, if necessary for the implementation of the project.

The LP and PPs are obliged to take all necessary measures to avoid conflicts of interest, and to keep each other informed without delay on any circumstances that have generated or may generate such conflict.

The LP and PPs are obliged to inform the relevant programme bodies if there is any sensitive or confidential information related to the project that may not be published or made publicly available. This clause does not affect the LP and PPs obligation to make all results and outputs of the project available to the public.

Article 11: Decision-making under this agreement

Decisions regarding the:

- general project activities will be taken by the Steering Committee ;
- individual activities of PPs will be taken by the local project managers, in coordination with the LP;
- general project budget will be taken by the Steering Committee ;
- individual budget of PPs will be taken by the local project managers, in coordination with the LP;
- request for the exclusion and addition of PPs will be taken by the Steering Committee.

The decisions will be taken by majority. In case of equality, the LP vote counts double.

Article 12: Third party contracts, liability and outsourcing

In the case of cooperation with third parties including but not limited to sub-contractors, with regard to the project, the relevant PP remains solely responsible towards the other PPs concerning compliance with its obligations as set out in the programme manual. Whenever it is relevant for other PPs, PPs must inform each other about the scope of such contracts and the names of the contracted parties. Should a PP not comply with its obligations, this PP shall be the sole responsible for damages and costs resulting from this non-compliance.

Article 13: Assignment, legal succession

In case of legal succession, e.g. where the LP or any PP changes its legal form, the LP or PP is obliged to transfer all duties and obligations under this contract to its successor. Legal succession shall be formalised in a project data modification.

Article 14: Amendment of the partnership agreement

Amendments to the partnership agreement must be properly documented. If applicable in accordance with the rules and procedures as set out in the programme manual, the LP presents the amended partnership agreement to the relevant programme body without undue delay.

Article 15: Termination

The partnership agreement must be terminated as a consequence of termination of the subsidy contract. Following termination of the partnership agreement, the LP and PPs are still obliged to comply with all the requirements after project closure, such as recoveries or document retention for audit and evaluation purposes.

Article 16: Dispute settlement

Disputes arising between PPs or between the LP and PP/PPs concerning their contractual relationship and, more specifically, the interpretation, performance and termination of this agreement should whenever possible be resolved amicably. Should this not be possible, the law of the country of the LP shall apply.

Final Provisions

The partnership agreement is written in English. If this document and its annexes are translated into another language, the English version will be the binding one.

In case of conflicting clauses or interpretation thereof between this agreement and the subsidy contract, the subsidy contract takes precedence.

If any provision in this partnership agreement should be wholly or partly ineffective, the parties to the partnership agreement undertake to replace the ineffective provision by an effective provision which comes as close as possible to the purpose of the ineffective provision.

Amendments and supplements to the present agreement must be in written form. Consequently, any changes to the present agreement will only be effective if they have been agreed on in writing.



Signatures

LP01 – Syndicate Energy Haute Vienne (SEHV)

Name of the signatory:

Position of the signatory:

Date

Signature

PP02 – French Mills Federation (FDMF)

Name of the signatory:

Position of the signatory:

Date

Signature

PP03 – Municipality of Martijanec (MoM)

Name of the signatory:

Position of the signatory:

Date

Signature

PP04 – Rzeszow Regional Development Agency (RRDA)

Name of the signatory:

Position of the signatory:

Date

Signature

PP05 – Energy Agency of Savinjska, Saleska and Koroska Region (KSSENA)

Name of the signatory:

Position of the signatory:

Date

Signature

PP06 – Vytautas Magnus University (VDU)

Name of the signatory:

Position of the signatory:

Date

Signature

PP07 – Molise toward 2000 (GAL Molise)

Name of the signatory:

Position of the signatory:

Date

Signature

DP10 – Udhëtim i Lirë - Liberi di Viaggiare (under project approval condition)

Name of the signatory:

Position of the signatory:

Date

Signature

PP11 - Municipality of Lviv (under project approval condition)

Name of the signatory:

Position of the signatory:

Date

Signature

Annexes

Annex 1 – Detailed allocation of tasks and activities including detailed budget by categories and spending plan, by PP (indicative)

In case of structural modification (ie consortium enlargement, pilot action...), this annex might be updated, following the partnership agreement rules.

Spending Plan : Core phase

Partner	Semester 1	Semester 2	Semester 3	Semester 4	Semester 5	Semester 6	TOTAL BUDGET
LP01 Syndicate Energy Haute Vienne (SEHV)	33,408	48,728	45,828	45,928	46,028	40,828	331,464
PP02 Fédération des Moulins de France	22,590	25,398	22,528	22,928	28,050	22,538	182,048
PP03 Martijanec Municipality	17,270	15,820	21,670	27,370	21,650	20,150	159,510
PP04 Rzeszow Regional Development Agency	18,308	20,860	21,640	22,000	22,000	27,530	158,728
PP05 Energy Agency of Savinjska, Saleska and Koroska Region	25,034	22,437	30,828	22,438	22,828	22,438	187,959
AP06 Vytautas Magnus University	21,140	32,240	22,140	24,340	21,140	20,740	174,258
PP07 Molise toward 2000	19,558	20,110	23,510	23,510	31,100	23,100	175,188
Total	157,308	185,593	188,144	188,514	192,796	177,324	1,369,155

Spending Plan : Follow-up phase

Partner	Semester 7	Semester 8	TOTAL BUDGET
LP01 Syndicate Energy Haute Vienne (SEHV)	25,858	27,358	331,464
PP02 Fédération des Moulins de France	15,008	23,008	182,048
PP03 Martijanec Municipality	22,040	13,540	159,510
PP04 Rzeszow Regional Development Agency	13,520	12,870	158,728
PP05 Energy Agency of Savinjska, Saleska and Koroska Region	20,228	21,728	187,959
AP06 Vytautas Magnus University	16,460	16,058	174,258
PP07 Molise toward 2000	16,900	17,400	175,188
Total	130,014	131,962	1,369,155

Budget breakdown per cost category and partner (Preparation costs excluded)

Partner †	Country	Preparation costs	Staff costs	Office and administration	Travel and accommodation	External expertise and services	Equipment	Infrastructure and works	TOTAL BUDGET
LP01 Syndicate Energy Haute Vienne (SEHV)	France (France)	17,500.00	198,459.00	29,768.00	29,768.00	67,964.00	0.00	0.00	343,459.00
PP02 Fédération des Moulins de France	France (France)	0.00	112,449.00	16,867.00	16,867.00	37,864.00	0.00	0.00	184,047.00
PP03 Martijanec Municipality	Croatia (Hrvatska)	0.00	98,470.00	14,770.00	14,770.00	34,500.00	0.00	0.00	162,510.00
PP04 Rzeszow Regional Development Agency	Poland (Polska)	0.00	102,930.00	15,439.00	15,439.00	26,920.00	0.00	0.00	160,728.00
PP05 Energy Agency of Savinjska, Saleska and Koroska Region	Slovenia (Slovenija)	0.00	118,600.00	17,790.00	17,790.00	44,782.00	0.00	0.00	198,962.00
AP06 Vytautas Magnus University	Lithuania (Lietuva)	0.00	123,430.00	18,514.00	18,514.00	21,800.00	0.00	0.00	182,258.00
PP07 Molise toward 2000	Italy (Italia)	0.00	113,670.00	17,050.00	17,050.00	29,422.00	0.00	0.00	177,192.00
DP10 Udhetim i Lire - Liberi di Viaggiare	Albania (Shqipëria)	0.00	60,000.00	9,000.00	9,000.00	19,000.00	0.00	0.00	97,000.00
PP11 Lviv City Council	Ukraine	0.00	103,400.00	15,510.00	15,510.00	25,500.00	0.00	0.00	159,920.00
Total		17,500.00	1,031,408.00	154,708.00	154,708.00	307,752.00	0.00	0.00	1,666,076.00
% of Total budget		1.1%	61.9%	9.3%	9.3%	18.5%	0.0%	0.0%	100.0%

* Real cost, no flatrate

Annex 2 - preparation cost division (WP0)

WP0 - Total Amount 17 500,00 €

Partner ID	Country	amount	Share
LP01 Syndicate Energy Haute Vienne (SEHV)	France (France)	7 600,00 €	43,4%
PP02 Fédération des Moulins de France	France (France)	2 600,00 €	14,9%
PP03 Martijanec Municipality	Croatia (Hrvatska)	2 100,00 €	12,0%
PP04 Rzeszow Regional Development Agency	Poland (Polska)	- €	0,0%
PP05 Energy Agency of Savinjska, Saleska and Koroska Region	Slovenia (Slovenija)	2 600,00 €	14,9%
AP06 Vytautas Magnus University	Lithuania (Lietuva)	2 600,00 €	14,9%
PP07 Molise toward 2000	Italy (Italia)	- €	0,0%

Accord de partenariat de projet

(Traduit par Christophe PICARD, sous toutes réserves)

Préambule

Vu :

L'article 26 du règlement (UE) 2021/1059 portant dispositions spécifiques relatives à l'objectif de coopération territoriale européenne (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement externes ;

L'accord suivant est conclu entre le chef de file (LP) du projet, les partenaires du projet (LP) et les partenaires de découverte tels que listés dans le dernier formulaire de candidature approuvé pour la mise en œuvre du projet Interreg Europe [02C0498, Renewable Energies in European Water Mills RENEWAT], approuvé par le Comité de suivi du Programme Interreg Europe le 12/12/2023.

Abréviations

Programme - Programme Interreg Europe

UE - Union européenne

JS - Secrétariat conjoint

LP - Chef de file

MA - Autorité de gestion

PP - Partenaire de projet

Article 1 : Cadre juridique

1. Les dispositions légales et le document suivants constituent la base contractuelle de cet accord de partenariat et le cadre juridique pour la mise en œuvre du projet RENEWAT :

- Les règlements, actes délégués et actes d'exécution des Fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2021-2027, tels que précisés ci-dessous ;
- Le Programme Interreg Europe approuvé par la Commission européenne établissant le programme (ci-après dénommé Programme Interreg Europe) ;
- Les lois des pays du PP applicables à cette relation contractuelle.

2. Les lois et documents suivants constituent le cadre juridique applicable aux droits et obligations des parties au présent accord :

- Règlement (UE, Euratom) n° 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 966/2012 du Conseil, ainsi que les actes délégués ou d'exécution y afférents ;
- Les règlements, actes délégués et actes d'exécution des fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2021-2027, en particulier :
 - o Le règlement (UE) n° 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen Plus, au Fonds de cohésion, au Fonds de transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et fixant les règles financières applicables à ceux-ci ainsi qu'au Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration, au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la

politique des visas, et abrogeant le règlement (CE) n° 1303/2013 du Conseil, ainsi que toute modification ;

o Le règlement (UE) n° 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1301/2013, ainsi que toute modification ;

o Le règlement (UE) n° 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions spécifiques relatives à l'objectif territorial européen (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement externes, et abrogeant le règlement (CE) n° 1299/2013, ainsi que toute modification ;

- Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données, RGPD) ;

- Les articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, le règlement (UE) 2021/1237 du 23 juillet 2021 modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ; les actes délégués et les actes d'exécution, ainsi que toutes les décisions et tous les arrêts applicables dans le domaine des aides d'État ;

- Toute autre législation de l'UE et les principes sous-jacents applicables à la LP et aux PP, y compris la législation établissant des dispositions sur la concurrence et l'entrée sur les marchés, la protection de l'environnement et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;

- Les règles nationales applicables à la société LP et à ses PP et à leurs activités ;

- Les données du projet, comprenant, mais sans s'y limiter, la dernière documentation du projet telle que le formulaire de demande et toutes les informations relatives au projet disponibles dans le système électronique ;

- Le contrat de subvention, conclu entre le partenaire local du projet et l'autorité de gestion ;

- Tous les manuels, lignes directrices et autres documents pertinents pour la mise en œuvre du projet dans leur dernière version, tels que publiés sur le site Internet du programme.

En cas de modification des normes et documents juridiques susmentionnés, ainsi que de tout autre document ou donnée pertinent pour la relation contractuelle, c'est la dernière version qui s'applique.

Article 2 : Définitions

Aux fins du présent accord de partenariat, les définitions suivantes s'appliquent :

- Partenaire de projet (PP) : toute institution participant financièrement au projet et contribuant à sa mise en œuvre, telle qu'identifiée dans le dernier formulaire de candidature approuvé. Il correspond au terme "bénéficiaire" utilisé dans les règlements des Fonds structurels et d'investissement européens. Ce statut inclut le partenaire consultatif.

- Partenaire de découverte (PDD) : toute institution participant financièrement au projet mais ne contribuant pas à sa mise en œuvre, telle qu'identifiée dans le dernier formulaire de candidature approuvé. Le partenaire de découverte ne vise pas un instrument politique.

- Partenaire chef de file (LP) : le partenaire du projet désigné par tous les partenaires et qui assume la responsabilité de la mise en œuvre de l'ensemble du projet conformément à l'article 23, paragraphe 5, et à l'article 26, paragraphe 1, point b), du règlement (UE) n° 2021/1059.

- Données du projet : données comprenant, sans s'y limiter, tous les documents les plus récents relatifs au projet, tels que le dernier formulaire de candidature approuvé et toutes les informations relatives au projet disponibles dans le système électronique (portail Interreg Europe).

Article 3 : Objet de l'accord de partenariat

La présente convention de partenariat fixe les modalités régissant les relations entre le partenaire public et l'ensemble des partenaires privés, afin d'assurer la bonne exécution du projet tel qu'il figure dans la dernière version des données du projet, ainsi que le respect des conditions de soutien énoncées dans les règlements des Fonds structurels et d'investissement européens, les actes délégués et les actes d'exécution, le programme Interreg Europe et le manuel du programme, ainsi que le contrat de subvention signé entre l'autorité de gestion et le partenaire public.

Article 4 : Durée de l'accord de partenariat

Le présent accord de partenariat entre en vigueur une fois qu'il a été signé par le partenaire local et chaque partenaire public individuellement, et à condition que le projet soit approuvé pour un cofinancement par le programme. Il reste en vigueur jusqu'à ce que le partenaire local et les partenaires privés aient rempli l'intégralité de leurs obligations, telles que définies à l'article 6 du présent accord, à l'égard de l'Autorité de gestion et de tout organisme européen compétent. Nonobstant l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat comme indiqué ci-dessus, les obligations des partenaires basées sur le cadre juridique inclus dans l'article 1 sont applicables dès le début du projet.

Le projet RENEWAT a été officiellement approuvé par le Programme le 12/12/2023, et la date de démarrage est le 01/04/2024.

Il est composé de deux phases :

- PHASE DE BASE : 01/04/2024 au 31/03/2027

- PHASE DE SUIVI : du 01/04/2027 au 30/06/2028

Article 5 : Rôles et devoirs dans le partenariat

Le partenaire principal du projet :

- est habilité à représenter les PP dans le projet.
- est responsable de la coordination générale, de la gestion et de la mise en œuvre du projet vis-à-vis de l'Autorité de gestion.
- assure le démarrage et la mise en œuvre des activités dans les délais impartis pendant la durée du projet, dans le respect de toutes les obligations envers l'Autorité de gestion. La LP doit informer la SC de tout facteur susceptible d'affecter négativement la mise en œuvre des activités du projet et/ou du plan financier.
- surveille la mise en œuvre du plan de travail convenu, qui définit les tâches à entreprendre dans le cadre du projet, le rôle des PP dans leur mise en œuvre et le budget du projet.
- prépare et soumet les rapports d'avancement du projet, y compris les documents d'appui, conformément au manuel du programme, ainsi que les documents et/ou informations supplémentaires demandés à la JS et à l'AG.
- traite les demandes de modification des projets, conformément au manuel du programme.
- est, en général, le point de contact représentant le partenariat pour toute communication avec la JS/MA ou tout autre organe du programme.
- fournit aux partenaires des copies de tous les documents de projet pertinents et des rapports sur la mise en œuvre du projet. Le Chef de file doit informer régulièrement les PP de toutes les communications pertinentes entre le Chef de file et la JS/MA.
- exécute toute autre tâche convenue avec les PP.

Les PP sont les organismes responsables de la mise en œuvre des activités spécifiques du projet de la manière et de la portée indiquées dans les données du projet (en particulier dans le dernier formulaire de demande approuvé). Les PP s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour aider le LP à remplir ses obligations telles que spécifiées dans le contrat de subvention signé entre l'AG et le LP, ainsi que dans la présente convention.

Les PP doivent :

- coopérer activement à la mise en œuvre du projet ;
- coopérer à la dotation en personnel et/ou au financement du projet conformément à l'accord de partenariat ;
- respecter les autres obligations découlant du présent accord de partenariat ;
- fournir au partenaire local toutes les informations et tous les documents nécessaires à la coordination et au suivi régulier de l'avancement technique et financier du projet, et nécessaires à la préparation des rapports d'avancement et des rapports finaux concernant la partie du projet dont le partenaire est responsable ;
- fournir en temps utile toute information supplémentaire relative à l'établissement de rapports à la LP ou à la JS/MA si elle le demande ;
- informer le partenaire local de tout changement relatif au nom de son organisation, à ses coordonnées, à son statut juridique ou de tout autre changement concernant l'organisation partenaire qui pourrait avoir un impact sur le projet ou sur son éligibilité au programme.

Les PP doivent également :

- réaliser les activités spécifiques décrites dans les données du projet, conformément à la dernière version du formulaire de candidature ;
- respecter les délais fixés par le programme, le partenaire local ou convenus au sein du partenariat ;
- notifier au partenaire local tout élément susceptible de nuire à la mise en œuvre du projet conformément aux données du projet et d'entraîner une déviation.

En particulier, pour la partie du projet dont il est responsable, chaque PP doit s'assurer

- qu'il respecte les règles pertinentes concernant, entre autres, l'égalité des chances, la protection de l'environnement, la gestion financière, les règles relatives à l'image de marque et à la visibilité du projet, les règles relatives à la passation des marchés et les aides d'État ;
- que ses activités de projet sont mises en œuvre conformément aux règles et procédures définies dans le manuel du programme ;

Un comité de pilotage (CP) est mis en place dès le début du projet, et comprend un représentant du LP, et un représentant de chaque PP, ainsi que le chef de projet local (si possible secondé par un autre référent, afin d'assurer la meilleure gestion possible pendant les périodes de vacances notamment). Le CD se réunit tous les 2 mois en moyenne, en visio et physiquement à l'occasion des événements d'apprentissage interrégionaux (environ tous les 6 mois dans les différents lieux des partenaires).

Le PL et tous les PP visant l'amélioration d'une politique ont mis en place un groupe de parties prenantes afin de s'assurer que les progrès et les résultats du projet sont partagés au niveau local / régional, et que les améliorations / changements des instruments politiques sont mis en œuvre avant la fin du projet.

Article 6 : Gestion financière du projet

Chaque PP doit :

- établir des registres comptables séparés ou utiliser un code comptable approprié pour toutes les transactions relatives à l'opération, en veillant à ce que les dépenses ainsi que le

cofinancement national et le cofinancement du programme reçus dans le cadre du projet soient clairement identifiés.

- respecter strictement les règles d'éligibilité de l'UE ainsi que les autres règles d'éligibilité établies par le programme dans le manuel du programme et, le cas échéant, les règles nationales.
 - être responsable de la garantie de la bonne gestion financière des fonds du programme reçus et, en cas de recouvrement, du remboursement direct au partenaire local ou à l'organisme de programme concerné du cofinancement du programme indûment versé, conformément aux règles et procédures établies dans le manuel du programme. Dans le cas d'une contribution nationale, c'est la réglementation spécifique du pays qui l'accorde qui s'applique.
 - soumettre régulièrement et en temps voulu les dépenses pour vérification aux contrôleurs désignés, conformément aux règles établies au niveau du programme et au niveau national. Les dépenses vérifiées doivent être soumises par le biais du système de suivi électronique du programme (portail Interreg Europe) au partenaire local immédiatement après la vérification.
 - s'assurer que les dépenses encourues sont strictement liées aux activités du projet, conformément aux données du projet.
-
- veiller à ce que les exigences du programme en matière d'éligibilité des dépenses, telles qu'elles sont énoncées dans le manuel du programme, soient strictement respectées.
 - mettre en place des archives physiques et/ou électroniques où sont stockés les données, les enregistrements et les documents constituant la piste d'audit, conformément aux exigences décrites dans le manuel du programme.

En outre, le partenaire public doit :

- s'assurer que les dépenses présentées par les PP participant au projet ont été encourues dans le but de mettre en œuvre le projet et qu'elles correspondent aux activités convenues entre ces partenaires, telles que spécifiées dans les données du projet.
- vérifier que les dépenses présentées par les PP participant au projet ont été validées par les contrôleurs, conformément aux règles établies au niveau du programme et au niveau national.
- recevoir le cofinancement du programme pour l'ensemble du projet et le transférer aux autres PP participant au projet dans les 90 jours suivant sa réception.
- contrôler en permanence les dépenses du budget du projet prévu pour chaque partenaire public et veiller à ce que les transferts budgétaires soient effectués dans les limites et selon les règles définies par le programme dans le manuel du programme,

Si un partenaire public n'informe pas le partenaire local de tout écart par rapport aux données du projet, le partenaire local a le droit de refuser d'inclure dans le rapport d'avancement du projet les coûts de ce partenaire qui sont liés à des écarts injustifiés et/ou qui entraînent un dépassement du budget approuvé de ce partenaire. De même, si un partenaire public ne fournit pas les données nécessaires à la préparation des rapports de projet dans les délais convenus avec le partenaire public, ce dernier peut être obligé de soumettre au programme le rapport d'avancement conjoint sans les coûts de ce partenaire public, en coordination avec la SC.

Les paiements de cofinancement du programme qui ne sont pas demandés par chaque PP en temps voulu et dans leur intégralité, conformément aux dépenses prévues pour le projet et incluses dans les données du projet, peuvent être perdus pour le partenaire du projet concerné.

Les PP doivent permettre l'accès aux locaux, documents et informations, quel que soit le support sur lequel ils sont stockés, pour les vérifications de l'AG, de la JS, de l'AA, des autorités nationales compétentes, des représentants autorisés de la CE, de l'Office européen de lutte

antifraude (OLAF), de la Cour des comptes européenne, du Groupe des auditeurs et de tout auditeur externe autorisé par ces institutions ou organes. Ces vérifications peuvent avoir lieu jusqu'à 5 ans après le 31 décembre de l'année du dernier paiement du programme au partenaire local ou au partenaire public. Les PP doivent veiller à ce que tous les documents originaux ou leurs copies certifiées conformes à la législation nationale relative à la mise en œuvre du projet soient disponibles jusqu'à la date limite susmentionnée des vérifications éventuelles et jusqu'à la fin de tout audit, vérification, recours, litige ou action en justice en cours.

Article 7 : Recouvrements

Si l'AG, conformément aux dispositions des articles respectifs du contrat de subvention, exige le remboursement du cofinancement du programme déjà transféré, chaque PP doit transférer au PL ou à l'organisme compétent du programme les montants qui lui ont été versés en trop, selon les règles et le calendrier définis par le programme dans le manuel du programme et les documents de recouvrement.

Dans ce cas, la LP doit immédiatement transmettre aux PP les documents de recouvrement reçus de l'AG/SJ et notifier à chaque PP le montant à rembourser.

Si le recouvrement ne concerne que le LP, celui-ci ne doit pas interrompre les paiements aux autres PP.

Article 8 : Modifications, retrait des obligations

Le partenaire principal et chaque partenaire privé s'engagent à ne pas se retirer du projet, à moins qu'il n'y ait des raisons inévitables de le faire. Si cela devait néanmoins se produire, le partenaire local et les partenaires privés restants doivent trouver une solution conformément aux règles et procédures décrites dans le manuel du programme.

Si un PP ne respecte pas les obligations qui lui incombent en vertu du présent accord de partenariat, le partenariat peut décider, en dernier recours, de retirer ce PP du projet et de demander des modifications conformément aux procédures décrites dans le manuel du programme.

Le partenaire local peut, le cas échéant, demander des modifications des données du projet à l'organe de gestion du programme ou à tout autre organe compétent du programme. Toutes les modifications demandées, y compris les changements budgétaires, de partenariat et opérationnels, doivent être convenues et autorisées par les PP du projet au préalable, conformément aux règles de procédure préétablies ou à tout autre mécanisme de prise de décision établi dans le cadre du partenariat.

Le partenaire principal et les partenaires de projet doivent respecter strictement les dispositions du manuel du programme lorsqu'ils demandent et/ou mettent en œuvre des modifications dans le projet.

Article 9 : Information et communication, publicité et image de marque

Le partenaire principal et les partenaires de mise en œuvre doivent se conformer aux règles de l'UE en matière de publicité ainsi qu'aux exigences en matière de communication décrites dans le manuel du programme et fournir tout matériel élaboré pendant la durée du projet qui pourrait être utile pour les publications au niveau du programme.



Dans un esprit de coopération et d'échange, le partenaire principal et les partenaires privés veillent à ce que tous les produits et résultats obtenus au cours de la mise en œuvre du projet puissent être utilisés par toutes les parties et organisations intéressées, qu'ils soient d'intérêt public et qu'ils soient mis à la disposition du public. Le MA/JS et tout autre programme, organisme européen ou national concerné peuvent les utiliser à des fins d'information et de communication dans le programme.

En outre, les PP soutiendront le LP et joueront un rôle actif dans toutes les actions organisées par le programme pour diffuser et capitaliser les résultats du projet.

Article 10 : Droits de propriété intellectuelle, confidentialité et conflits d'intérêts

Le partenaire principal et les partenaires de mise en œuvre doivent s'engager à respecter toutes les lois nationales et européennes applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois sur les droits de propriété intellectuelle, en particulier les droits d'auteur, en ce qui concerne tout produit résultant de la mise en œuvre du projet.

Le partenaire principal ou le partenaire public doit s'assurer qu'il dispose de tous les droits d'utilisation des droits de propriété intellectuelle préexistants, si cela s'avère nécessaire pour la mise en œuvre du projet.

Le partenaire principal et les partenaires de mise en œuvre sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les conflits d'intérêts et de se tenir mutuellement informés sans délai de toute circonstance qui a engendré ou pourrait engendrer un tel conflit.

Le partenaire principal et les partenaires de projet sont tenus d'informer les organes de programme compétents de toute information sensible ou confidentielle liée au projet qui ne doit pas être publiée ou mise à la disposition du public. Cette clause n'affecte pas l'obligation du partenaire principal et des partenaires de réalisation de mettre tous les résultats et produits du projet à la disposition du public.

Article 11 : Prise de décision dans le cadre du présent accord

Les décisions concernant les :

- les activités générales du projet seront prises par le Comité de pilotage ;
- les activités individuelles des PP seront prises par les gestionnaires de projet locaux, en coordination avec le LP ;
- le budget général du projet sera pris par le Comité de pilotage ;
- le budget individuel des PP sera pris en charge par les gestionnaires de projet locaux, en coordination avec le LP ;
- les demandes d'exclusion et d'ajout de PP seront prises par le Comité de pilotage.

Les décisions sont prises à la majorité. En cas d'égalité, le vote du partenaire local compte double.

Article 12 : Contrats avec des tiers, responsabilité et externalisation

En cas de coopération avec des tiers, y compris, mais sans s'y limiter, des sous-traitants, en ce qui concerne le projet, le partenaire public concerné reste seul responsable à l'égard des autres partenaires publics du respect des obligations qui lui incombent en vertu du manuel du

programme. Chaque fois que cela est pertinent pour les autres PP, les PP doivent s'informer mutuellement de la portée de ces contrats et des noms des parties contractantes. Si un PP ne respecte pas ses obligations, il est le seul responsable des dommages et des coûts résultant de ce non-respect.

Article 13 : Cession, succession légale

En cas de succession juridique, par exemple lorsque le LP ou tout PP change de forme juridique, le LP ou le PP est tenu de transférer tous les devoirs et obligations découlant du présent contrat à son successeur. La succession juridique doit être formalisée par une modification des données du projet.

Article 14 : Modification du contrat de partenariat

Les modifications apportées au contrat de partenariat doivent être dûment documentées. Le cas échéant, conformément aux règles et procédures définies dans le manuel du programme, le partenaire local présente l'accord de partenariat modifié à l'organe compétent du programme dans les meilleurs délais.

Article 15 : Résiliation

La convention de partenariat doit être résiliée à la suite de la résiliation du contrat de subvention. Après la résiliation de la convention de partenariat, le partenaire principal et les partenaires privés sont toujours tenus de respecter toutes les exigences après la clôture du projet, telles que les recouvrements ou la conservation des documents à des fins d'audit et d'évaluation.

Article 16 : Règlement des litiges

Les litiges survenant entre les PP ou entre la LP et les PP/PP concernant leur relation contractuelle et, plus particulièrement, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent accord doivent, dans la mesure du possible, être résolus à l'amiable. Si cela n'est pas possible, le droit du pays de la personne physique s'applique.

Dispositions finales

L'accord de partenariat est rédigé en anglais. Si ce document et ses annexes sont traduits dans une autre langue, c'est la version anglaise qui fera foi.

En cas de conflit de clauses ou d'interprétation entre le présent accord et le contrat de subvention, le contrat de subvention prévaut.

Si une disposition du présent accord de partenariat devait être totalement ou partiellement inefficace, les parties à l'accord de partenariat s'engagent à remplacer la disposition inefficace par une disposition efficace qui se rapproche le plus possible de l'objectif de la disposition inefficace.

Les modifications et compléments apportés au présent contrat doivent revêtir la forme écrite. Par conséquent, toute modification du présent contrat n'aura d'effet que si elle a été convenue par écrit.

SIGNATURES-----

Annexe 1 - Répartition détaillée des tâches et des activités, y compris le budget détaillé par catégorie et le plan de dépenses, par PP (indicatif)

Annexe 2 - répartition des coûts de préparation (WP0)

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Fabrice RECORD, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Jean-Luc LE GOFF, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUSIOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE, Philippe HENRY ayant donné pouvoir à Jacques PLEINEVERT.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, , Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 10

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 6

2024-39

Objet :

**AVIS DU SEHV SUR LA
PRISE DE PARTICIPATION
DE LA SEM ELINA AU
CAPITAL DE SOCIETES
PROJET**

1/6

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L -1524-5 du CGCT qui stipule que : « A peine de nullité, toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance en application du premier alinéa. » ;

Considérant l'existence de la SEM locale ELINA et la participation du SEHV dans celle-ci ;

Considérant le protocole d'accord signé le 15 mai 2023 entre la SEM ELINA et Innergex France SAS portant sur le co-développement, la construction et l'exploitation de projets photovoltaïques sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne ;

Considérant le protocole d'accord signé le 9 mars 2021 entre la SEM ELINA et Innergex France SAS portant sur le co-développement, la construction et l'exploitation de projets éoliens sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président



2024-39

Objet :

**AVIS DU SEHV SUR LA
PRISE DE PARTICIPATION
DE LA SEML ELINA AU
CAPITAL DE SOCIETES
PROJETS**

Considérant les contrats constitutifs de chaque pactes d'actionnaires) annexés à la présente délibération, détaillant les clauses de gouvernance, de financement et de développement de chaque projet ;

Considérant le projet de pacte d'associés joint en annexe ;

Elina sollicite l'accord express du SEHV sur la conclusion des partenariats de co-développement avec d'autres développeurs, se traduisant :

- Pour les projets déjà engagés par les entreprises partenaires, par la prise de participation de parts dans les sociétés de projet déjà créés ;
- Pour les projets à initier, par la création commune de sociétés de projet et la participation au capital social desdites sociétés de projet.

Ainsi, l'accord du SEHV et sollicité sur la création et la prise de participation dans les sociétés suivantes :

- **SAS Centrale Agrivoltaïque de Raquiaud** (Saint-Junien)
- **SAS Centrale Agrivoltaïque de Saint-Priest-Ligoure**
- **SAS Centrale Agrivoltaïque de La Betoulle** (Bosmoreau les Mines)
- **SAS Centrale Agrivoltaïque de Montezol** (Nexon)
- **SAS Centrale Agrivoltaïque de La Feuillade S** (Vicq sur Breuilh)
- **SAS Parc éolien de la Feuillade E** (Vicq sur Breuilh)

Monsieur le Président informe et précise pour chacune de ces sociétés les éléments qui suivent :

1) La **SAS Centrale Agrivoltaïque de Raquiaud** est la conclusion d'un partenariat entre Innergex et Elina afin de codévelopper un projet agrivoltaïque d'une puissance de 30,5 MWc, sur la commune de Saint-Junien (87), selon les modalités suivantes :

- Capital social : 5 000 €, 5 000 actions d'une valeur nominale de 1€;
- Forme de la prise de participation : par voie de création de la société
- Répartition du capital social :
 - o Pour la SEM ELINA, 49 % du capital et des droits de vote de la société soit 2 450 actions d'une valeur nominale de 1€
 - o Pour Innergex, 51% du capital et des droits de vote de la société soit 2 550 actions d'une valeur nominale de 1 €
- Évaluation de l'investissement global du projet :
 - o Coûts de développement : 200 000 €,
 - o Coûts de construction estimés : 20,5 M€,
 - o Financement bancaire envisagé : 78 % des coûts de construction, soit :
 - une dette bancaire d'un montant de 16,25 M€
 - un apport en fonds propres d'un montant de : 4,25 M€,
 - soit un montant d'apports en fonds propres de 2,08 M€ de la part d'Elina financé par les augmentations de capital de la SEM ELINA, telles que prévues aux termes de son pacte d'actionnaires,
 - Il est entendu dans le pacte d'actionnaires de la Société que la SEM ELINA peut céder à Innergex France SAS tout ou partie de ses titres en phase de construction selon les conditions listées à l'article

**AVIS DU SEHV SUR LA
PRISE DE PARTICIPATION
DE LA SEM ELINA AU
CAPITAL DE SOCIETES
PROJETS**

Objet :

4.4.

- Principes de gouvernance :
 - o Président : Innergex France
 - o Direction général : SEM ELINA

2) La **SAS Centrale Agrivoltaïque de Saint-Priest-Ligoure** est la conclusion d'un partenariat entre Innergex et Elina afin de codévelopper un projet agrivoltaïque d'une puissance de 20 MWc, sur la commune de Saint-Priest-Ligoure (87), selon les modalités suivantes :

- Capital social : 5 000 €, 5 000 actions d'une valeur nominale de 1€ ;
- Forme de la prise de participation : par voie de création de la société
- Répartition du capital social :
 - o Pour la SEM ELINA, 49 % du capital et des droits de vote de la société soit 2 450 actions d'une valeur nominale de 1€ ;
 - o Pour Innergex, 51% du capital et des droits de vote de la société soit 2 550 actions d'une valeur nominale de 1 €
- Évaluation de l'investissement global du projet :
 - o Coûts de développement : 200 000 €,
 - o Coûts de construction estimés : 15 M€,
 - o Financement bancaire envisagé : 75 % des coûts de construction, soit :
 - une dette bancaire d'un montant de 11,5 M€
 - un apport en fonds propres d'un montant de : 3,5 M€,
 - soit un montant d'apports en fonds propres de 1,71 M€ de la part d'Elina financé par les augmentations de capital de la SEM ELINA, telles que prévues aux termes de son pacte d'actionnaires,
 - Il est entendu dans le pacte d'actionnaires de la Société que la SEM ELINA peut céder à Innergex France SAS tout ou partie de ses titres en phase de construction selon les conditions listées à l'article 4.4.

- Principes de gouvernance :
 - o Président : Innergex France
 - o Direction générale : SEM ELINA

3) La **SAS Centrale Agrivoltaïque de La Betoulle** est la conclusion d'un partenariat entre Innergex et Elina afin de codévelopper un projet agrivoltaïque d'une puissance de 13,5 MWc, sur la commune Bosmoreau-les-Mines (23), selon les modalités suivantes :

- Capital social : 5 000 €, 5 000 actions d'une valeur nominale de 1€ ;
- Forme de la prise de participation : la prise de participation interviendra par voie de création de la société
- Répartition du capital social :
 - o Pour la SEM ELINA , 49 % du capital et des droits de vote de la société soit 2 450 actions d'une valeur nominale de 1€ ;
 - o Pour Innergex, 51% du capital et des droits de vote de la société soit 2 550 actions d'une valeur nominale de 1 € ;
- Évaluation de l'investissement global du projet :

Objet :**AVIS DU SEHV SUR LA
PRISE DE PARTICIPATION
DE LA SEM ELINA AU
CAPITAL DE SOCIETES
PROJETS**

- Coûts de développement : 200 000 €
 - Coûts de construction estimés : 9,6 M€,
 - Financement bancaire envisagé : 80 % des coûts de construction, soit :
 - une dette bancaire d'un montant de 8 M€
 - un apport en fonds propres d'un montant de :1,8 M€,
 - soit un montant d'apports en fonds propres de 900 k€ de la part d'Elina financé par les augmentations de capital de la SEM ELINA, telles que prévues aux termes de son pacte d'actionnaires,
 - Il est entendu dans le pacte d'actionnaires de la Société que la SEM ELINA peut céder à Innergex France SAS tout ou partie de ses titres en phase de construction selon les conditions listées à l'article 4.4.
- Principes de gouvernance :
- Président : Innergex France
 - Direction générale : SEM ELINA
- 4) La **SAS Centrale Agrivoltaïque de Montezol** est la conclusion d'un partenariat entre Innergex et Elina afin de codévelopper un projet agrivoltaïque d'une puissance de 13 MWc, sur la commune de Nexon (87), selon les modalités suivantes :
- Capital social : 5 000 €, 5 000 actions d'une valeur nominale de 1€;
 - Forme de la prise de participation : la prise de participation interviendra par voie de création de la société
 - Répartition du capital social :
 - Pour la SEM ELINA, 49 % du capital et des droits de vote de la société soit 2 450 actions d'une valeur nominale de 1€
 - Pour Innergex, 51% du capital et des droits de vote de la société soit 2 550 actions d'une valeur nominale de 1 €
 - Évaluation de l'investissement global du projet :
 - Coûts de développement : 200 000 €,
 - Coûts de construction estimés : 10,1 M€,
 - Financement bancaire envisagé : 71 % des coûts de construction, soit :
 - une dette bancaire d'un montant de 10,3 M€
 - un apport en fonds propres d'un montant de : 2,8 M€,
 - soit un montant d'apports en fonds propres de 1,4 M€ de la part d'Elina financé par les augmentations de capital de la SEM ELINA, telles que prévues aux termes de son pacte d'actionnaires,
 - Il est entendu dans le pacte d'actionnaires de la Société que la SEM ELINA peut céder à Innergex France SAS tout ou partie de ses titres en phase de construction selon les conditions listées à l'article 4.4.
 - Principes de gouvernance :
 - Président : Innergex France
 - Direction générale : SEM ELINA
- 5) La **SAS Centrale Agrivoltaïque de La Feuillade S** est la conclusion d'un partenariat entre Innergex et Elina afin de codévelopper un projet

2024-39

Objet :**AVIS DU SEHV SUR LA
PRISE DE PARTICIPATION
DE LA SEM ELINA AU
CAPITAL DE SOCIETES
PROJETS**

agrivoltaïque d'une puissance de 13 MW Breuilh (87), selon les modalités suivantes :

- Capital social : 5 000 €, 5 000 actions d'une valeur nominale de 1€ ;
 - Forme de la prise de participation : par voie de création de la société
 - Répartition du capital social :
 - o Pour la SEM ELINA, 33 % du capital et des droits de vote de la société soit 1 650 actions d'une valeur nominale de 1€
 - o Pour Innergex, 67% du capital et des droits de vote de la société soit 3 350 actions d'une valeur nominale de 1 € ;
 - Évaluation de l'investissement global du projet :
 - o Coûts de développement : 200 000 €,
 - o Coûts de construction estimés : 8,7 M€,
 - o Financement bancaire envisagé : 79 % des coûts de construction, soit :
 - une dette bancaire d'un montant de 7,2 M€
 - un apport en fonds propres d'un montant de : 1,7 M€,
 - soit un montant d'apports en fonds propres de 561 k€ de la part d'Elina financé par les augmentations de capital de la SEM ELINA, telles que prévues aux termes de son pacte d'actionnaires,
 - Principes de gouvernance :
 - o Président : Innergex France
 - o Direction générale : SEM ELINA
- 6) La **SAS Parc éolien de La Feuillade E** est la conclusion d'un partenariat entre Innergex et Elina afin de codévelopper un projet éolien d'une puissance de 8,5 MW pour deux éoliennes, sur la commune de Vicq-sur-Breuilh, selon les modalités suivantes :
- Capital social : 5 000 €, 5 000 actions d'une valeur nominale de 1€ ;
 - Forme de la prise de participation : par voie de création de la société ;
 - Répartition du capital social :
 - o Pour la SEM ELINA, 33 % du capital et des droits de vote de la société soit 1 650 actions d'une valeur nominale de 1€ ;
 - o Pour Innergex, 67 % du capital et des droits de vote de la société soit 3 350 actions d'une valeur nominale de 1 €
 - Évaluation de l'investissement global du projet :
 - o Coûts de développement : 600 000 €,
 - o Coûts de construction estimés : 13,3 M€,
 - o Financement bancaire envisagé : 65 % des coûts de construction, soit :
 - une dette bancaire d'un montant de 9,3 M€
 - un apport en fonds propres d'un montant de :4,3 M€,
 - soit un montant d'apports en fonds propres de 1,4 M€ de la part d'Elina financé par les augmentations de capital de la SEM ELINA, telles que prévues aux termes de son pacte d'actionnaires,
 - Principes de gouvernance :
 - o Président : Innergex France
 - o Direction générale : SEM ELINA

2024-39

- Les dénominations sociales proposées sont susceptibles d'être modifiées.
- Ces structures seraient des sociétés par actions simplifiées dont le siège serait situé à : Etoile Part-Dieu, 190 Avenue Thiers, 69006 Lyon.

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 1521-1 du CGCT, une société d'économie mixte peut prendre des participations ou créer une filiale sous réserve que l'activité de la filiale soit comparable ou au moins complémentaire à cette société. En l'espèce, les filiales envisagées auront respectivement pour activité : l'étude, le développement, la réalisation et l'exploitation d'installation de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables.

Ces trois activités sont parfaitement conformes avec l'objet social d'Elina.

Objet :

Monsieur le Président propose au Comité :

- **D'AUTORISER** la SEML ELINA, à créer :
 - Avec prise de participation **à 49 %**, les sociétés SAS Raquiaud PV ; SAS Centrale Agrivoltaïque de Saint-Priest-Ligoure ; SAS Centrale Agrivoltaïque de La Betoulle ; SAS Centrale Agrivoltaïque de Montezol ;
 - Avec prise de participation **à 33%** les sociétés SAS Centrale Agrivoltaïque de La Feuillade S ; SAS Parc éolien de la Feuillade E ;
- **D'AUTORISER** les administrateurs de la SEML ELINA, désignés par le SEHV, à engager la participation de la SEML ELINA dans le cadre de ces différents projets, et de pouvoir représenter la SEM Elina aux assemblées générales de ces sociétés.

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la SEML ELINA, à créer :
 - Avec prise de participation **à 49 %**, les sociétés SAS Raquiaud PV ; SAS Centrale Agrivoltaïque de Saint-Priest-Ligoure ; SAS Centrale Agrivoltaïque de La Betoulle ; SAS Centrale Agrivoltaïque de Montezol ;
 - Avec prise de participation **à 33%** les sociétés SAS Centrale Agrivoltaïque de La Feuillade S ; SAS Parc éolien de la Feuillade E ;
- **D'AUTORISER** les administrateurs de la SEML ELINA, désignés par le SEHV, à engager la participation de la SEML ELINA dans le cadre de ces différents projets, et de pouvoir représenter la SEM Elina aux assemblées générales de ces sociétés.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

**AVIS DU SEHV SUR LA
PRISE DE PARTICIPATION
DE LA SEML ELINA AU
CAPITAL DE SOCIETES
PROJETS**

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_39ELINA-DE



PACTE D'ASSOCIES DE LA SOCIETE XXX

ENTRE

Innergex France S.A.S., société par actions simplifiée, au capital social de 17 000 000 Euros, dont le siège social est situé Etoile Part-Dieu 190 Avenue Thiers 69006 Lyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 818 579 559, représentée par Guillaume JUMEL, dûment habilité à cet effet,

ci-après dénommée « **Innergex** »,

d'une part,

ET

Elina SEML, société d'économie mixte locale, ayant son siège social sis 8 rue d'Anguernaud, 87410 Le Palais-sur-Vienne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 882 525 538 RCS Limoges, représentée par Armand MBALLA, en sa qualité de directeur général, dûment habilité par une délibération du conseil d'administration en date du 5 mars 2020,

ci-après désignée la « **SEM** »,

EN PRESENCE DE

La société XXX, société par actions simplifiée au capital de XXX euros, dont le siège est situé Etoile Part-Dieu 190 Avenue Thiers 69006 Lyon, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 909 838 484 et dûment représentée à l'effet des présentes par Monsieur Guillaume Jumel en qualité de représentant légal du Président, Innergex,

En qualité d'intervenant à l'acte,
ci-après la « **Société** »

Ci-après dénommées conjointement les « **Parties** », ou individuellement « la **Partie** »,

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIT :

- La SEM ELINA a pour objet la mutualisation de moyens pour la mise en œuvre de projets de production locale d'énergies sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, en partenariat avec des acteurs locaux. Son expérience, son positionnement et ses relations lui permettent d'identifier des opportunités foncières et de les sécuriser en vue de développer, réaliser, et exploiter des ouvrages de production et de distribution d'énergie d'origine renouvelable. Lorsqu'elle choisit de ne pas développer un projet elle-même, elle propose à des professionnels du développement EnR de s'associer à elle. La SEM ELINA investit principalement via des prises de participation minoritaires sur des projets, l'idée étant de créer un effet levier en associant des financements publics et privés.
- Innergex est une filiale d'Innergex énergie renouvelable inc. et a notamment pour activité le développement, le financement, la réalisation et l'exploitation de parcs éoliens et parcs solaires photovoltaïques en France.
- Les Parties ont par ailleurs conclu en date du 15 mai 2023, un protocole d'accord portant sur le co-développement, la construction et l'exploitation de projets photovoltaïques sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne (ci-après le « **Protocole** »), parmi lesquels le

projet Raquiaud sur la commune de Saint-Junien (87), d'une puissance estimée de 30,5 MWc (ci-après le « **Projet** »), objet de la présente Société.

- Les Parties se sont associées et ont créé la Société afin que le Projet soit porté par la Société dont les statuts ont été signés en date du XXX (ci-après les « **Statuts** »).

Le capital social de la Société est composé de cinq mille actions d'un euro chacune et réparti comme suit entre les Parties (ci-après la « **Clé de Répartition** ») :

	Nombre d'actions	Pourcentage
Innergex	2 550	51%
Elina	2 450	49%
Total	5 000	100%

Déclarations

Chacune des Parties déclare, pour ce qui la concerne, aux autres Parties :

- que les renseignements la concernant figurant en tête des présentes sont exacts ;
- qu'elle est une société légalement constituée et en situation régulière au regard de la législation qui lui est applicable et que son représentant légal a tous pouvoirs et qualités pour signer et exécuter le Pacte ;
- que la signature et l'exécution du Pacte ont été valablement autorisées, s'il y a lieu, par ses organes compétents ;
- qu'elle a la capacité de signer et exécuter le Pacte ; et
- que la signature et l'exécution du Pacte n'entraînent, ni n'entraîneront de violation, résiliation ou modification de tous contrats ou actes auxquels elle est partie et que ledit pacte n'est en opposition avec aucune stipulation desdits contrats ou actes.

CECI EXPOSE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1 DÉFINITIONS

Les mots ou expressions commençant par une majuscule, inclus dans l'Exposé et le corps du présent Protocole ont, aux fins des présentes, le sens qui leur est attribué lors de leur première occurrence ou dans l'Article 1 ci-présent. Les termes et expressions, utilisés au pluriel dans l'Exposé et le corps du Protocole, auront la même signification, sauf stipulation contraire, que lorsqu'ils sont utilisés au singulier et vice versa.

« Acteurs locaux »	désigne toute collectivité, association citoyenne localisée sur le territoire de la commune ou d'une commune voisine ou SEM.
« Annexe » :	désigne tout document et/ou information annexés au présent Protocole.
« Article » :	désigne tout article du Protocole.
« Autorisation » :	désigne toute autorisation, approbation, agrément, accord, licence, permis ou tout autre document tel que l'autorisation d'urbanisme, ainsi que leurs évolutions (arrêté préfectoral complémentaire, par exemple) obtenue d'une quelconque autorité publique ou administration pour permettre la réalisation, la mise en service et l'exploitation d'un Projet.

« Contrôle » :	a le sens qui lui est donné par l'article L. 233-3 I du code de commerce, les termes « Contrôlant » et « Contrôlé(e) » s'entendant par référence à la notion de Contrôle ainsi définie.
« Date de Mise en Service » :	désigne la date de la première injection dans le réseau électrique, en vertu du contrat de raccordement et d'exploitation signé avec le gestionnaire du réseau électrique, de l'électricité produite par un Projet.
« État Prêt à Construire »	<p>Un Projet a atteint l'« État Prêt à Construire » lorsque, pour l'ensemble du Projet, il a atteint l'état de développement habituellement requis par les banques, après l'audit juridique et technique du Projet, pour procéder au premier tirage au titre du contrat de crédit conclu par la Société pour financer la construction du Projet, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les Autorisations sont purgées de tout recours (sauf si une autre solution peut être envisagée par écrit par les Parties) ; i. la sécurisation foncière par la signature de promesses de bail ou d'actes notariés est achevée pour tous les terrains du Projet (fondations, câbles, chemins, aires, survols et accès) ; i. le raccordement de l'ensemble du Projet au réseau public d'électricité est sécurisé par l'acceptation de la Proposition Technique et Financière du gestionnaire de réseau (ou son équivalent si le Projet devait être raccordé au réseau de transport d'électricité) ; v. une étude de productible par un bureau d'étude de premier plan mutuellement accepté par les Parties suffisamment complète et sérieuse pour permettre le financement du Projet par une banque nationale ou internationale du secteur photovoltaïque a été réalisée ; v. la signature d'un contrat d'achat pour la totalité de l'électricité produite par la Société pour une durée minimale de 15 ans.
« Participation » :	désigne le pourcentage que représente, au moment du calcul, le nombre d'actions détenues par un associé par rapport au nombre total des actions émises par la Société, mais sans tenir compte des dilutions potentielles du fait notamment de l'existence de Titres autres que des actions.
« Phase de Construction » :	désigne la période entre l'État Prêt à Construire et la Date de Mise en Service.
« Phase de Développement » :	désigne la période entre la date de signature du Protocole et l'atteinte de l'État Prêt à Construire.
« Phase d'Exploitation » :	désigne la période qui court depuis la Date de Mise en Service et jusqu'au démantèlement définitif du Projet.
« Représentants » :	Dans cet Accord, un ou des « Représentant(s) » d'une Partie désigne toute société affiliée, filiale, société détenant une participation, exerçant le contrôle sur cette Partie ou contrôlée par une même

	entité (une « Affiliée »), ainsi que tous représentants, employés, agents, sous-traitants, prêteur(s) actuels ou potentiels, mandataires ou consultant (y compris avocats externes, comptables agréés et toute autre personne qui est soumise à la juridiction d'un ordre professionnel reconnu, qui impose à ses membres la confidentialité et le respect du secret professionnel dans l'exercice de leur profession) d'une Partie ou de l'une de ses Affiliées.
« Sécurisation Foncière » :	désigne l'obtention des droits fonciers nécessaires à la réalisation d'un Projet, par la signature de promesses de bail ou d'actes notariés pour tous les terrains nécessaires au Projet (fondations, câbles, chemins, aires, survols et accès) .
« Titres » :	désigne tout ou partie des intérêts respectifs des associés dans la Société et/ou dans le Projet (incluant, sans s'y limiter : (i) toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la Société, telles que notamment les parts, actions, obligations convertibles, obligations simples, obligations à bons de souscription d'actions ou les obligations remboursables, bons de souscription autonomes; (ii) tous les droits personnels ou réels, tangibles ou intangibles; que la Société détient ou détiendra ou que les Parties détiennent préalablement à sa constitution, en lien avec le Projet; et (iii) sans limiter ce qui précède, toute somme avancée en compte courant des associés).

L'Exposé du Pacte ainsi que ses Annexes font partie intégrante du Pacte.

Les titres des Articles ne figurent qu'à titre indicatif afin de faciliter la lecture de celui-ci et ne peuvent être utilisés par les Parties aux fins d'interpréter les dispositions du Protocole.

Toutes les références ci-après aux articles, paragraphes et annexes seront considérés comme des références aux Articles, paragraphes et aux Annexes du Pacte, sauf stipulation contraire.

Article 2 FINANCEMENT

2.1. Financement de la Phase de Développement

Les Parties conviennent que les dépenses de la Société pendant la Phase de Développement seront financées dans leur totalité par des avances en compte courant d'associé de la part d'Innergex. Les avances en comptes courants d'associés consenties par Innergex pendant la Phase de Développement seront remboursées par la Société dans les 60 jours suivants l'atteinte de l'Etat Prêt à Construire et rémunérés au taux légal déductible maximum en vigueur.

2.2. Financement du Projet après l'État Prêt à Construire

2.2.1. Dès que l'État Prêt à Construire est atteint, les Parties conviennent de financer les dépenses liées au Projet, prioritairement, par la mise en place d'un financement bancaire sans recours possible envers les associés au niveau de la Société (la « **Dettes de Projet** »). Les Parties reconnaissent que leur intérêt mutuel est de maximiser le taux de retour sur investissement des Parties et ainsi veilleront (i) à ce que la Dette de Projet soit sans recours contre les associés de la Société, autant que faire se peut, (ii) à fixer à un niveau minimum le taux d'intérêt sur

une période se rapprochant le plus possible de la durée du contrat d'achat d'électricité et (iii) à maximiser le montant de Dette de Projet.

- 2.2.2. Les montants nécessaires à la construction et l'exploitation du Projet et qui ne pourront être financés par la Dette de Projet seront apportés, subsidiairement, par les Parties sous forme de capital ou d'un apport en compte courant au prorata de la détention des parts au moment de l'appel de fonds qui seront rémunérés par la Société au taux légal maximum déductible en vigueur.

2.3. Défaut de contribution

- 2.3.1. Dans le cas où une Partie ne serait plus en mesure de remplir ses obligations financières stipulées dans ce Protocole (ci-après la « **Partie Défaillante** »), pour le développement, la construction et/ou ou l'exploitation du Projet par la Société, l'autre Partie pourra mettre à la disposition de la Société un prêt d'urgence sous forme d'un prêt par l'associé au prorata de leurs participations respectives au capital, au compte courant de la Société (ci-après le « **Prêt d'Urgence** »).
- 2.3.2. Le Prêt d'Urgence sera institué pour une durée expressément limitée à 3 mois et toute somme impayée par la Partie Défaillante portera intérêt au taux annuel maximum fiscalement déductible par la Société, majorée de 10 points de pourcentage, calculé et composé quotidiennement sur lesdites sommes impayées. Pendant la durée initiale de 3 mois, la Partie Défaillante aura l'opportunité de rembourser le montant du Prêt d'Urgence sans pénalité (mais incluant les intérêts courus). À l'expiration de ce délai de 3 mois, le Prêt d'Urgence sera remboursé par la Société, pour le compte de la Partie Défaillante, à la Partie ayant émis le Prêt d'Urgence. Le cas échéant le remboursement du Prêt d'Urgence sera sous forme d'émissions d'actions de la Société à hauteur de 2 actions par Euro, jusqu'à concurrence de la somme du Prêt d'Urgence à rembourser par la Société (incluant les intérêts courus).
- 2.3.3. Dès lors, les Parties s'obligent d'ores et déjà à voter l'augmentation de capital par compensation de créances avec le Prêt d'Urgence en faveur de la Partie ayant émis le Prêt d'Urgence. Dans le cas où la Partie Défaillante refuserait de voter ladite décision, elle pourra être contrainte à l'exécution forcée. Les Parties prennent acte que la mise en œuvre de cette clause peut entraîner une modification de leur participation au capital de la Société, dans les conditions précitées.

Article 3 GOVERNANCE

3.1. Principe

Les Statuts reflètent les principes de gouvernance de la Société. Le présent Pacte en précise certaines modalités d'application.

3.2. Direction de la Société

- 3.2.1. Les Parties conviennent en date des présentes qu'Innergex exercera les fonctions de Président de la Société et que la SEM exercera les fonctions de Directeur Général de la Société, et ce pour une durée indéterminée.
- 3.2.2. Nonobstant les pouvoirs attribués au Président et au Directeur Général dans les Statuts, les Parties conviennent que le présent Pacte contient des règles de gouvernance qui imposent certaines restrictions aux pouvoirs du Président, Directeur Général, associés et toute autre personne responsable de la gestion de la Société.
- 3.2.3. Le Président disposera du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers et des pouvoirs les plus étendus pour engager la Société, dans la limite de son objet social. En particulier, le Président devra veiller à l'accomplissement des tâches nécessaires au bon développement du

Projet éolien, à savoir, la réalisation des études, la préparation de tout dossier de demande d'autorisation, le suivi des instructions, notamment, le tout conformément aux termes du Protocole et dans la limite des stipulations de l'3.3 ci-après.

- 3.2.4. Le Directeur Général assistera le Président dans l'exercice de ses fonctions et, pourra le suppléer si la situation se présente dans ses fonctions de représentation de la Société.
- 3.2.5. Toutefois, pendant la Phase de Développement, et dans les relations internes, le Président et le Directeur Général exerceront leurs fonctions conformément aux orientations définies par le Protocole.

3.3. Prise de décision au sein de la Société

3.3.1. Les Parties conviennent que certains actes devront être approuvés conjointement par le Président et le Directeur Général. Notamment, le Président et le Directeur Général devront signer conjointement pour le compte de la Société pour :

- (i) réaliser des investissements ou engager des dépenses dont le montant est supérieur à 100 000 euros ;
- (ii) conclure, modifier ou résilier un contrat avec l'une des Parties ou une société qui Contrôle ou est Contrôlée par une Partie et de manière générale toute situation susceptible de représenter un conflit d'intérêt ;
- (iii) conclure, modifier ou résilier des contrats de longue durée ou contenant des clauses inhabituelles, ou qui sont importants pour la Société, incluant en particulier les Contrats d'Approvisionnement, Contrat EPC (ingénierie, approvisionnement et construction) et Contrat O&M (opération et maintenance) ;
- (iv) introduire toute procédure judiciaire ou arbitrale impliquant la Société ou proposer ou accepter de mettre fin à une telle procédure ;
- (v) réaliser toute démarche en vue d'obtenir, modifier ou se mettre en conformité avec une autorisation administrative nécessaire pour développer, construire et exploiter le Projet ;
- (vi) acquérir, céder ou disposer, hypothéquer, prendre ou donner en location ou acquérir et/ou conférer l'usage ou la jouissance de tout actif immobilier (y compris au titre d'un bail emphytéotique) ;
- (vii) conférer tout type de garantie ou de sûreté concernant une obligation, ou tout nantissement ou gage concernant des actifs de la Société, en dehors du cours normal de la vie sociale ;
- (viii) signer tout contrat aux termes duquel la Société consent ou se voir consentir des facilités de crédit ou de prêt ;
- (ix) prendre toute participation directe ou indirecte dans toute société ou groupement, ou changer ou disposer de toute participation ;
- (x) établir, réimplanter ou fermer des établissements ou des succursales ;
- (xi) abandonner une activité existante de la Société ou l'engager dans une activité nouvelle ;
- (xii) conférer, modifier ou annuler des pouvoirs de signature ;
- (xiii) embaucher des personnes percevant un salaire ou toute autre rémunération ;
- (xiv) souscrire à d'autres obligations ou engagements d'une nature inhabituelle ou qui entraînent des charges financières pour la Société;
- (xv) révoquer ou nommer le Président ou le Directeur Général de la Société.

3.3.2. Par ailleurs, les associés prendront en assemblée générale à l'unanimité les décisions prévues par la loi.

3.3.3. A l'exclusion des actes et décisions visés au 3.3, le Président approuve et signe seul les autres actes et décisions.

3.4. Résolution des cas d'Impasse

- 3.4.1. Un cas d' « **Impasse** » se présente lorsqu'une décision unanime des Parties est requise (en vertu du Pacte ou de la loi) par la Société et que les Parties ne parviennent pas à atteindre l'unanimité ou la majorité requise sur une décision, après deux (2) rencontres à au moins dix (10) jours d'intervalle, rendue soit (i) par les associés, conformément aux Statuts de la Société et/ou au Pacte d'Actionnaires; ou (ii) préalablement à la constitution de la Société, par les Parties, lors des réunions de suivi.
- 3.4.2. Dans le cas d'une Impasse, une Partie pourra faire parvenir à l'autre Partie un avis écrit faisant état de ladite Impasse (ci-après l'« **Avis d'Impasse** »). Sur réception de l'Avis d'Impasse, les Parties conviennent d'entreprendre des discussions de bonne foi et de déployer des efforts raisonnables pour résoudre l'Impasse, dans un délai de dix (10) jours ouvrés.
- 3.4.3. Si, malgré ce qui précède, l'Impasse n'est pas résolue par les Parties, les Parties conviennent que la décision finale revient au Président de la Société.
- 3.4.4. En contrepartie de cette décision, la SEM disposera d'un droit de sortie automatique (ci-après « **Droit de Sortie** ») de la Société et pourra ainsi céder à Innergex l'intégralité des Titres qu'elle détient ; lesdits Titres étant alors rachetés par Innergex à leur valeur de marché.
- 3.4.5. La Partie exerçant son Droit de Sortie devra faire appel à un expert indépendant de son choix parmi l'un des cabinets suivants : XXX (ci-après « **Expert Indépendant** ») pour déterminer la valeur des Titres à laquelle elle pourra céder ses parts.
- 3.4.6. L'Expert Indépendant sera rémunéré par la Partie exerçant son Droit de Sortie.
- 3.4.7. Le Droit de Sortie ne peut être exercé que dans un délai de 60 jours suivant la décision arrêtée par le Président pour résoudre le cas d'Impasse. Passé ce délai, le Droit de Sortie est réputé caduque.
- 3.4.8. Innergex devra acquérir les Titres de la SEM ayant exercé son Droit de Sortie à la valeur déterminée par l'Expert Indépendant et dans un délai de 30 jours après le rendu de l'expertise de ce dernier.

Article 4 TRANSFERT DES TITRES

4.1. Principes – restrictions générales

- 4.1.1. Ci-après, « Céder » et « Cession » désigne toute opération, à titre onéreux ou gratuit, entraînant le transfert de la pleine propriété, de la nue-propriété, de l'usufruit et/ou des droits de vote, notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, les cessions, échanges, datations en paiement, renonciation, apports en société, fusion, scission, dissolution sans liquidation, partage par suite de dissolution, nantissement ou établissement de toute autre forme de sûreté, donations, adjudications, dévolution successorale ou liquidation de communauté, ainsi que toute promesse de procéder à l'une quelconque des opérations listées ci-dessus.
- 4.1.2. Chacune des Parties s'interdit de Céder toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la Société (telles que notamment les actions, obligations convertibles, obligations simples, obligations à bons de souscription d'actions ou les obligations remboursables, bons de souscription autonomes) qu'elle détient ou détiendra (ci-après des « Titres »), si ce n'est conformément aux dispositions du présent Pacte.
- 4.1.3. En tout état de cause, une Cession de Titres par un Associé, en dehors du cas des Cessions Libres, ne pourra porter que sur la totalité des Titres que cet Associé détient au jour de la Cession.
- 4.1.4. Toute Cession de Titres effectuée en violation des dispositions du présent Pacte est nulle et inopposable à la Société ainsi qu'aux Associés. La Cession nulle et inopposable ne sera pas enregistrée dans les livres de la Société.

4.2. Cessions libres

Sont définies comme « Cessions Libres » :

- i. Les cessions de Titres par un Associé à une personne ou société qu'il contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, dans sa version en vigueur au jour de la signature des présentes (ci-après « Contrôler » et « Contrôle »), ou qui le Contrôle ;
- ii. Toutes Cessions entre les Parties prévues dans le présent Pacte ;
- iii. Toute Cession de la SEM envers les Acteurs Locaux avant la Mise en Service. L'entrée des Acteurs Locaux dans la Société leurs donnera les mêmes droits et obligations que ceux de la SEM prévus par le Pacte.

4.3. Période d'inaliénabilité

- 4.3.1. À partir de la constitution de la Société et jusqu'à l'État Prêt à construire (la « **Période d'Inaliénabilité** »), les Parties conviennent de s'interdire la cession ou le transfert de tout ou partie de leurs Titres respectifs qu'elles détiennent dans la Société à un tiers n'étant pas un affilié des Parties, exception faite des Cessions Libres à moins d'une entente écrite préalable à l'effet contraire entre les Parties.
- 4.3.2. A compter de la fin de la Période d'Inaliénabilité, chaque associé de la Société aura la possibilité de céder ou transférer tout ou partie des Titres qu'il détient dans la Société, sous réserve de respecter l'Option d'Achat d'Innergex, un droit de préemption et un droit de sortie conjointe, tels que décrits ci-dessous.

4.4. Cession des titres de la SEM en Phase de Construction

- 4.4.1. Si, pendant la Phase de Construction, c'est-à-dire après l'État Prêt à Construire et avant la Date de Mise en Service, la SEM souhaite céder tout ou partie de ses Titres, elle doit notifier son projet de cession à Innergex par courrier recommandé avec accusé de réception (ci-après « **Notification de Vente** »).
- 4.4.2. La Notification de Vente doit nécessairement préciser le nombre de Titres soumis à la vente (les « **Titres Concernés** »), préciser sa nature de l'opération réalisée et la date effective de la Cession.
- 4.4.3. Dès réception de la Notification de Vente et en contrepartie du risque porté par Innergex en Phase de Développement, Innergex aura la possibilité d'exercer une option d'achat (ci-après « **Option d'Achat** ») dans un délai de 3 mois au Prix d'Exercice défini ci-après.
- 4.4.4. Il est convenu entre les Parties que le Prix d'Exercice sera égal à : $Pr \times Pu \times Q$
Où :
Pu : correspond à la puissance du projet porté par la Société en MW
Pr : est égale à 400 euros
Q : correspond à la quote-part des titres proposés à la vente par la SEM (« **Prix d'Exercice** »).
- 4.4.5. Dans le cas où Innergex exercerait son Option d'Achat, la SEM devra céder ses Titres à Innergex. Le transfert effectif des Titres de la SEM interviendra dans un délai de trois mois après la Notification de Vente.
- 4.4.6. Le Prix d'Exercice sera payé par Innergex à la SEM par virement bancaire en fonds immédiatement disponibles sur le compte bancaire de la SEM dont celui-ci aura préalablement fourni les coordonnées à Innergex.
- 4.4.7. Passé ce délai, l'Option d'Achat sera réputée caduque et la SEM aura le droit d'initier des discussions avec des tiers en respectant une procédure de préemption ou d'agrément dudit tiers qui sera similaire à celle détaillée à l'Article 4.5
- 4.4.8. L'Option d'Achat ne peut, sous aucune circonstance, être cédée à un tiers.

4.5. Processus de transfert après la Période d'Inaliénabilité

4.5.1. Notification Initiale – Information

- i. Chaque Associé cédant (ci-après l'« Associé Cédant ») doit notifier à l'autre Associé de tout projet de Cession (ci-après l'« Associé Bénéficiaire ») ainsi qu'à la Société (la « Notification Initiale »). Pour une période de trente (30) jours suivant la réception d'une telle Notification Initiale par l'Associé Bénéficiaire, l'Associé Cédant ne pourra, directement ou indirectement et conditionnellement ou non, entretenir, solliciter, initier, négocier, consentir, accepter, discuter, encourager ou fournir de l'information confidentielle en vue d'une convention sur une cession ou autre transfert décrit ci-dessus.
- ii. À l'expiration du délai ci-dessus, si les Associés ne sont pas parvenus à un accord sur la transaction envisagée, l'Associé Cédant pourra engager les négociations avec des tiers pour prévoir la cession de ses Titres. L'Associé Cédant devra informer l'Associé Bénéficiaire de toute offre reçue d'un tiers ou acceptée par un tel tiers par écrit (la « Notification de Cession »). La Notification de Cession doit être adressée le même jour à chacun de ses destinataires. Si le projet de Cession porte sur des droits préférentiels de souscription, la Notification de Cession doit être faite avant l'expiration d'un délai de deux jours ouvrés suivant la période de souscription.
- iii. La Notification de Cession doit nécessairement porter sur la totalité des Titres de l'Associé Cédant, ou, en cas d'accord unanime des autres Associés, sur une partie des Titres détenus par l'Associé Cédant (les « Titres Concernés »), préciser sa nature de l'opération réalisée, la date effective de la Cession, les principales conditions de la Cession, y compris le prix par titre, qui doit être stipulé en numéraire, l'identité des cessionnaires potentiels et les modalités de financement de cette Cession et toute autre condition déterminante pour la Cession (y compris notamment les garanties d'actif et de passif accordés par l'Associé Cédant et le cessionnaire envisagé), ainsi qu'une copie de l'offre ayant donné lieu à la Notification de Cession, étant précisé que toute modification subséquente ayant une incidence sur les conditions de l'offre de Cession déclenchera à nouveau une Notification Initiale, comme s'il s'agissait d'une nouvelle offre de Cession.

4.5.2. Droit de préemption

- i. Chaque Associé bénéficie d'un droit de préemption (le « Droit de Préemption ») sur l'ensemble des Titres Concernés. Il exerce ce droit par voie de notification à l'Associé Cédant et à la Société au plus tard dans les soixante (60) jours de la Notification de Cession émanant de l'Associé Cédant.
- ii. En tout état de cause, le Droit de Préemption ne pourra être valablement exercé par les titulaires du Droit de Préemption que s'il porte, au même titre que la Cession, sur la totalité des Titres Concernés, sauf à ce que les Associés acceptent unanimement, à l'occasion d'une Cession à réaliser, que la Cession ne porte pas sur l'intégralité des Titres détenue par l'Associé Cédant
- iii. Dans l'hypothèse où les demandes de Préemption notifiées par les titulaires du Droit de Préemption seraient inférieures au nombre total de Titres Concernés par la Cession, les titulaires du Droit de Préemption seront réputés, de manière irréfragable, avoir renoncé à leur Droit de Préemption.
- iv. A défaut d'exercice valable de leurs Droits de Préemption par les titulaires ci-dessus, et dans les délais prévus, la Cession projetée pourra être réalisée dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration du délai de préemption stipulé ci-dessus, mais seulement aux prix et conditions contenus dans la Notification Initiale visée ci-dessus, le non-exercice du Droit de Préemption valant agrément de l'Associé Bénéficiaire à la Cession qui y est contemplée (sujet à l'exercice du droit de Sortie Conjointe par celui-ci).

4.5.3. Droit de sortie conjointe

- i. Dans l'hypothèse où la Partie Bénéficiaire ne se prévaut pas de son droit de préemption pour acquérir les Titres de la Partie Cédante, la Partie Bénéficiaire disposera d'un droit de sortie proportionnelle ou totale de la Société.
- ii. Si la Partie Bénéficiaire souhaite mettre ce droit en œuvre, la Partie Cédante s'engage soit à faire racheter par le cessionnaire, tout ou partie des Titres de la Partie Bénéficiaire, en plus des siens, soit à racheter elle-même tout ou partie des Titres de la Partie Bénéficiaire. Le prix de cession des Titres de la Société détenus par la Partie Bénéficiaire sera le même que celui qui sera appliqué à la Partie Cédante.
- iii. Chaque Associé pourra exercer son Droit de Sortie Conjointe, sous réserve toutefois de la seule condition suspensive du défaut d'exercice de son Droit de Préemption, aux mêmes modalités et conditions, notamment de prix, que celles proposées dans la Notification de Cession.
- iv. Le Droit de Sortie Conjointe sera notifié par l'un des Associés dans les mêmes conditions mutatis mutandis que celles prévues à l'article 4.5.2 (Droit de Préemption) et devra préciser que le transfert envisagé constitue une Cession totale au titre de son Droit de Sortie Conjointe en application du présent article.
- v. Chaque Associé devra, à la date mentionnée dans la notification de son Droit de Sortie Conjointe, ou à défaut de date précisée dans ladite notification, dans les trente (30) jours à compter de l'expiration du Délai de Préemption, signer un acte portant transfert de la totalité des Titres qu'elle détient dans la Société au profit du cessionnaire envisagé, conforme aux termes de la Notification de Cession.

4.6. Adhésion au Pacte et procédure d'agrément

- 4.6.1. A moins que la Société ne comporte qu'un seul associé détenant l'ensemble des Titres de la Société, toute personne non-associée qui souhaite acquérir ou souscrire des Titres de la Société doit préalablement être agréée unanimement par l'assemblée générale de la Société.
- 4.6.2. Dans tous les cas, les Parties s'interdisent de procéder à une Cession au profit d'un tiers sans l'adhésion concomitante, expresse, sans restriction ni réserve de ce tiers au présent Pacte, comme chaque Associé de la Société.

4.7. Formalités et garanties

- 4.7.1. Dans tous les cas, les formalités de transfert des Titres se font dans les quinze (15) jours suivant l'accord des Associés à la cession, et notamment :
 - i. La signature des ordres de mouvement de titres et des formulaires CERFA 2759 aux fins d'enregistrement de la cession au service des impôts ;
 - ii. L'actualisation du registre des mouvements de titres ; et
 - iii. En cas d'une Cession de l'intégralité des Titres de la Société uniquement, la remise des documents usuels (registre des procès-verbaux des assemblées d'associés dûment signé et actualisé ; ensemble des pièces comptables et factures originales, sauf accord contraire ; références des comptes bancaires, le(s) chéquier(s), les délégations de pouvoirs correspondantes, les relevés des comptes bancaires de la Société ; tous originaux, etc...)
- 4.7.2. Dans tous les cas, les Associés pourront obtenir en justice la constatation de la Cession et la réalisation forcée de la Cession et des formalités afférentes.
- 4.7.3. Le paiement du prix de vente par l'acquéreur ainsi que le remboursement du compte courant d'associé de l'Associé Cédant (ou, en cas d'exercice du Droit de Sortie Conjointe, des comptes-courants d'associés des Associés Cédants) par l'acquéreur pour son montant nominal augmenté des intérêts courus auront lieu au jour de la réalisation de la Cession, soit au jour de la signature des actes de cession ou Cerfa 2759 et des ordres de mouvement y afférent.

4.8. Sort des comptes courants et garanties

- 4.8.1. En cas de transfert de Titres, la Partie Cédante devra également céder au cessionnaire la quote-part de son avance en compte courant dans la Société à due concurrence du pourcentage des Titres cédés, pour un prix correspondant à la valeur nominale de la part du compte courant cédée augmentée des intérêts courus et non payés à la date de cession.
- 4.8.2. Si les associés ont garanti tout ou partie des engagements de la Société, le cessionnaire devra reprendre à sa charge la quote-part de garanties consenties par la Partie Cédante égale à la quote-part de titres cédés. Le cédant devra s'assurer de la reprise de cet engagement par le cessionnaire.

4.9. Engagements des Parties en cas de transfert

Dans l'hypothèse où les contrats de financement externes comporteraient une clause de résiliation anticipée en cas de changement de contrôle ou de modification de l'actionariat de la Société, la Partie Cédante devra faire son affaire de l'accord de l'établissement de crédit concerné sur le transfert envisagé, de telle sorte que le transfert n'ait pas pour conséquence d'entraîner la résiliation anticipée dudit contrat de financement, l'exigibilité des sommes prêtées ou une modification défavorable des conditions de financement.

Article 5 MODIFICATION DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL RÉSULTANT D'ÉMISSIONS NOUVELLES

Les Associés bénéficient en cas de réalisation de toute opération sur le capital (y compris en cas de fusion, scission, apport et d'émissions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription) du droit de maintenir au même niveau leur participation dans la Société, sous réserve de procéder aux souscriptions et paiements correspondants, aux mêmes époques, conditions et modalités que celles proposées à l'ensemble des Associés.

Il ne pourra en tout état de cause être procédé à aucune émission de Titres au profit d'un tiers sans l'agrément préalable unanime des associés et sans l'engagement exprès et préalable du tiers d'adhérer sans restriction ni réserve au Pacte.

Article 6 RENONCIATION AU PROJET DURANT LA PHASE DE DEVELOPPEMENT

6.1. Les Parties conviennent que préalablement à la constitution de la Société et tout au long de la Phase de Développement, elles seront libres de se retirer du Projet, sans avoir à verser à l'autre Partie des indemnités financières.

6.2. Dans l'hypothèse où une Partie (la « **Partie se Retirant** ») souhaiterait mettre en œuvre cette faculté, elle s'engage à ne pas demander à l'autre Partie (la « **Partie Bénéficiaire** ») de lui rembourser les frais qu'elle aurait engagés en Phase de Développement.

6.3. La Partie se Retirant du Projet s'engage à :

- i. le notifier par courrier recommandé avec avis de réception à la Partie Bénéficiaire; et
- ii. céder à la Partie Bénéficiaire, pour un montant d'un (1) euro, les éventuels Titres, droits et obligations (incluant les comptes courants d'associés) que la Partie se retirant aura acquis pour les besoins du Projet.

6.4. Une fois la cession par la Partie se Retirant à la Partie Bénéficiaire complétée conformément à ce qui précède, la Partie se Retirant sera présumée avoir renoncé à tous ses droits sur le Projet en vertu du Pacte ou autrement obtenus.

Article 7 CHANGEMENT DE CONTROLE

7.1. Notification de Changement de Contrôle

Chaque Associé s'engage à aviser l'autre Associé par écrit, si cet Associé subit un changement de contrôle (l'« **Avis de Changement** »). Pour les fins de ce Pacte, une personne ou entité contrôle l'un des Associés dans les circonstances définies à l'article L. 233-3 du code de commerce.

Pour les fins de ce Pacte, les entités suivantes contrôlent respectivement chacun des Associés :

- Innergex énergie renouvelable inc. contrôle Innergex France SAS ; et
- Pour la SEM ELINA, ensemble :
 - iv. Syndicat des Energies de la Creuse ;
 - v. Syndicat Energies Haute Vienne.

L'Associé récipiendaire de l'Avis de Changement pourra, dans les quinze (15) jours suivant sa réception de l'Avis de Changement et à son entière discrétion, accepter le changement de contrôle subi par l'autre Associé ou aviser l'autre Associé par écrit de son opposition au changement de contrôle. L'Associé récipiendaire de l'Avis de Changement sera présumé s'être opposé au changement de contrôle visé dans l'Avis de Changement s'il n'avise pas l'autre Associé de son acceptation par écrit, dans le délai de quinze (15) jours mentionné ci-dessus.

Si l'Associé récipiendaire de l'Avis de Changement n'accepte pas (ou est réputée ne pas avoir accepté) le changement de contrôle, l'Associé faisant l'objet d'un changement de contrôle (le « **Promettant** ») devra envoyer sous trente (30) jours une offre écrite (l'« **Offre du Promettant** ») détaillant les conditions selon lesquelles il envisage de vendre les Titres qu'il détient dans la Société à l'autre Associé. En cas de défaut par le Promettant de transmettre l'Offre du Promettant dans le délai stipulé ci-dessus, l'autre Associé pourra demander aux tribunaux ayant juridiction d'ordonner l'exécution forcée de cette obligation du Promettant (par voie d'injonction ou tout autre remède).

7.2. Promesse de Vente

Le Promettant, en cas de changement de contrôle non accepté, promet irrévocablement et sans réserve à l'autre Associé (ci-après le « **Bénéficiaire** ») de lui transférer l'intégralité des Titres et droits que le Promettant détient à la levée de la présente promesse de vente (ci-après la « **Promesse de Vente** »), sur acceptation écrite du Bénéficiaire et dans les conditions fixées par le Promettant dans l'Offre du Promettant, sous réserve que le Bénéficiaire lève l'option de la Promesse de Vente.

Le Promettant déclare qu'il donne son consentement à la vente de manière définitive et que celui-ci n'est pas susceptible de révocation. Le Bénéficiaire accepte la Promesse de Vente, étant entendu qu'il ne prend pas l'engagement de la lever.

Si le Bénéficiaire souhaite lever la Promesse de Vente pour un Partenariat ou une Société, il devra notifier sa décision au Promettant, avec copie à la Société, avant l'expiration du délai de trente (30) jours à compter de la réception de l'Offre du Promettant. Au-delà de ce délai, la Promesse de Vente sera caduque.

Les modalités relatives au transfert des Titres faisant l'objet de la Promesse de Vente seront déterminées conformément à l'Article 4 du présent Pacte.

7.3. Promesse d'Achat

Dans le cas où le Bénéficiaire ne lève pas la Promesse de Vente dans le délai susvisé et que cette dernière devient caduque, le Promettant promet irrévocablement et sans réserve au Bénéficiaire, de lui racheter, sur simple demande écrite du Bénéficiaire, dans les conditions contenues à l'Offre du Promettant (*mutatis mutandis*), l'intégralité des Titres et droits que le Bénéficiaire détient à la levée de la présente promesse d'achat (ci-après la « **Promesse d'Achat** »), sous réserve que le Bénéficiaire lève la Promesse d'Achat.

Le Promettant déclare qu'il donne son consentement à l'achat de manière définitive et que celui-ci n'est pas susceptible de révocation. Le Bénéficiaire accepte la Promesse d'Achat, étant entendu qu'il ne prend pas l'engagement de la lever.

Le Bénéficiaire pourra lever la Promesse d'Achat pendant un délai de trente (30) jours à compter de la fin du délai d'exercice de la Promesse de Vente. Au-delà de ce délai, la Promesse d'Achat sera caduque.

Si le Bénéficiaire souhaite lever la Promesse d'Achat pour un Partenariat ou une Société, il devra notifier sa décision au Promettant, avec copie à la Société, avant l'expiration du délai visé ci-dessus.

Les modalités relatives au transfert des Titres faisant l'objet de la Promesse d'Achat seront déterminées conformément à l'Article 4 du présent Pacte.

Article 8 FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne sera responsable de la non-exécution ou de la mauvaise exécution de l'une ou plusieurs de ses obligations si cette inexécution ou mauvaise exécution est due à un cas de force majeure. Sont considérés comme des cas de force majeure ceux relevant de l'article 1218 du code civil et notamment les conflits du travail autres que ceux touchant les Parties, les incendies, immobilisations, inondations, attentats, mesures prises par les autorités administratives ou gouvernementales, guerres, mobilisations, émeutes ou troubles politiques, mauvaises conditions météorologiques empêchant les salariés d'effectuer leur travail et restrictions de l'approvisionnement en énergie. Il est entendu que ce qui précède ne s'applique pas aux obligations de paiement des Parties.

Si l'effet de la force majeure est provisoire, la force majeure suspendra l'exécution des obligations au titre du Protocole et les délais d'exécution de ces obligations seront étendus pour tout le temps que dure la force majeure et tous les délais applicables à ce Protocole seront alors modifiés en conséquence.

Dans l'éventualité où la force majeure excéderait six (6) mois, chacune des Parties pourra soit résilier le Protocole sans formalité judiciaire, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception mentionnant cet Article, soit convenir avec l'autre Partie de modifier le Protocole pour l'adapter aux circonstances nouvelles nées de ce fait.

Si l'empêchement résultant de la force majeure est définitif, le contrat sera résolu de plein droit conformément à l'article 1218 du code civil.

Nonobstant ce qui précède, en considération des négociations préalables, des informations nécessaires et utiles fournies par et à chacune des Parties pour leur permettre un engagement en toute connaissance de cause, nonobstant les aléas économiques et financiers liés aux activités économiques et professionnelles, chacune des Parties déclare renoncer expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du code civil et d'invoquer le régime de l'imprévision, s'engageant à assumer ses obligations et à supporter toutes les conséquences économiques et financières, quand bien même des circonstances imprévisibles à la date de conclusion des présentes, rendraient l'exécution excessivement onéreuse pour l'une ou l'autre des Parties. Cette renonciation des Parties aux

dispositions de l'article 1195 du code civil trouvera son application pendant l'entière durée de de ce Protocole.

Article 9 OBLIGATION D'INFORMATION ET DE CONCERTATION – ENGAGEMENT DE BONNE FOI

Les Parties s'engagent à s'informer réciproquement dans les délais adéquats de toutes circonstances importantes pour le Projet et à se concerter sur toutes les mesures à prendre. Elles s'engagent à s'informer immédiatement de toute déclaration erronée ou trompeuse et de toute appréciation négative émanant de tout tiers, le cas échéant en indiquant l'origine dont elles ont connaissance.

De manière générale, les Parties s'engagent à négocier et signer tout document et prendre toute mesure (ou s'abstenir) qui pourrait être nécessaire ou approprié pour les besoins de la réalisation des stipulations du présent Pacte, en toute bonne foi.

Les Parties s'engagent, au nom de la Société, à maintenir et à documenter des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Ces contrôles devront opérer de façon continue tout au long l'année financière et visent à s'assurer que l'information financière de la Société est fiable, que les risques liés aux états financiers et à la fraude sont adéquatement gérés, et que les actifs sont protégés. Dans l'éventualité de modifications aux systèmes ou aux contrôles internes, ceci doit être rapporté dans les plus brefs délais aux Parties par écrit, afin d'en évaluer l'impact et établir les mesures compensatoires à mettre en place. Les Parties s'engagent aussi à signer un rapport trimestriel sur la divulgation d'informations financières et non-financières qui porte, entre autres, sur le contrôle interne.

Les Parties s'engagent, au nom de la Société, à mettre à la disposition de leurs l'auditeurs internes respectifs, ou toute autre personne désignée, la documentation raisonnablement requise pour les contrôles internes ainsi que le personnel approprié pour faciliter le déroulement des audits internes. Les Parties s'engagent aussi à mettre en place dans des délais raisonnables les plans d'action convenus à la suite des audits internes. Un audit interne sera réalisé sur place au cours des 12 mois suivant le début de ce Pacte, et annuellement par la suite.

Article 10 DATE DE PRISE D'EFFET, DURÉE ET RÉSILIATION

Le Pacte prend effet à la date de sa signature par les Parties et est conclu pour une durée de quarante (40) ans.

Le Pacte cessera de produire ses effets à l'égard de toute Partie qui aura transféré tous les Titres lui appartenant, mais seulement à compter du jour où elle aura exécuté toutes ses obligations et aura été remplie de l'intégralité de ses droits. Il demeurera en vigueur entre les autres Parties.

L'expiration du Pacte ne sera cependant d'aucun effet sur la validité de tout droit ou obligation d'une Partie dont la durée est supérieure à celle du Pacte lui-même, conformément aux stipulations de certaines clauses du Pacte.

Article 11 DIVERS

11.1. Exclusivité

Chaque Partie déclare n'être partie à aucun contrat, accord, entente, engagement avec aucune autre personne relativement à un partenariat (total ou partiel, direct ou indirect) pour le développement des Projets objet du présent Protocole.

11.2. Transparence

Chaque Partie agira en parfaite transparence avec l'autre Partie quant aux informations en sa possession relatives au Projet, et à ses relations avec les collectivités et l'autorité en charge de délivrer les autorisations administratives nécessaires au Projet. Chaque Partie donnera accès aux informations en sa possession sur le Projet à l'autre Partie sous réserve du respect des obligations de confidentialité auxquelles elle est tenue légalement ou contractuellement.

11.3. Ethique

- 11.3.1. Les Parties s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre comme un partenaire loyal et de bonne foi, et notamment, à porter sans délai à la connaissance de l'autre Partie, tout différend ou toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution du Pacte.
- 11.3.2. Les Parties s'engagent à ce que leurs actions dans le cadre du Protocole soient conformes à des pratiques éthiques et ne portent pas atteinte à l'image de l'autre Partie, son groupe ou ses actionnaires.
- 11.3.3. Les Parties déclarent se conformer à l'ensemble des dispositions légales françaises et européennes, et s'engagent notamment à ce que toute rémunération qu'elles percevraient (quelle qu'en soit la nature) au titre du Protocole (i) ne rétribue pas illégalement une activité contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou (ii) ne soit promise ou versée à un agent public ou utilisée pour financer un avantage, aux fins d'influencer un acte ou une décision relevant des fonctions d'un agent public, ou conduisant cet agent public à user de son influence sur tout autre agent public.
- 11.3.4. Les Parties s'engagent à répercuter les dispositions du présent Article à tout prestataire ou toute entité qu'elles mandateraient, conjointement ou séparément.

11.4. Autorité

Dans le cadre de l'exécution du présent Pacte, chaque Partie agira en son nom et pour son propre compte. Le présent Pacte ne saurait être interprété comme permettant à une Partie d'agir au nom et pour le compte de l'autre, sauf mandat exprès consenti par écrit pour une ou plusieurs tâches déterminées.

11.5. Frais, droits et honoraires

Chaque Partie supportera les frais, droits et honoraires de ses propres conseils.

11.6. Confidentialité et communication

- 11.6.1. Chacune des Parties conservera la plus parfaite confidentialité sur l'ensemble (i) des informations reçues de l'autre Partie dans le cadre de la Société et/ou du Projet, (ii) des informations relatives à la Société, au Projet et au Pacte d'Actionnaires et (iii) sur l'existence même de leurs discussions relatives à la Société et au Projet, sauf à l'égard de leurs Représentants respectifs, qui seront néanmoins tenus à une obligation de confidentialité (en ce compris les conseils des associés).
- 11.6.2. Les Parties s'engagent, pendant toute la durée du Pacte, à ne pas utiliser ou mentionner les noms des Parties et de leurs actionnaires, les logos et/ou les marques figuratives associées et se portent fort de ne pas utiliser ces noms, logos et/ou marques figuratives sans l'accord préalable et écrit des Parties, sauf lorsqu'un tel usage est exigé par la loi et à condition que l'emploi soit limité à ce qui est strictement nécessaire.
- 11.6.3. À la résiliation ou l'expiration de ce Pacte, les obligations prévues au présent article resteront en vigueur pour une période de cinq (5) ans.

11.7. Loi applicable – attribution de juridiction

11.7.1. Le Protocole est, pour sa validité, son interprétation et son exécution, soumis à la loi française.

11.7.2. Tous litiges relatifs à la validité, l'interprétation ou l'exécution du Protocole ou ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront soumis à la compétence exclusive des juridictions compétentes dans le ressort de la Cour d'appel de Paris.

Fait à Lyon, le 09 avril 2024, en deux (2) exemplaires.

Pour Innergex

Monsieur Guillaume JUMEL
Directeur Général

Pour SEM ELINA

Monsieur Armand MBALLA
Directeur Général

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_40ASSURANC-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Fabrice RECORD, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Jean-Luc LE GOFF, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUSIOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE, Philippe HENRY ayant donné pouvoir à Jacques PLEINEVERT.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, , Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 10

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 6

2024-40

Objet :

Marchés publics

Consultation pour les assurances

Attribution des lots n°1 « Responsabilité civile », et lot n°4 « Dommages aux biens »

Et déclaration d'infructuosité pour le lot n°2 « protection fonctionnelle »

1/3

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code de la Commande publique;

Vu la délibération n°2020-50 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant élection du Président du SEHV ;

Vu la délibération n°2020-56 en date du 1^{er} octobre 2020 et portant délégation de compétences du Comité syndical au Président du SEHV.

Vu la consultation publiée le 19 janvier 2024 sur le site acheteur du SEHV (BOAMP, JOUE) et le 24 janvier sur le Populaire du Centre ;

Vu la communication 2024-10 du 21 mars 2024 portant déclaration d'infructuosité des lots n°1 « responsabilité civile », n°2 « protection fonctionnelle » et n° 4 « Dommages aux biens » ;

Vu la délibération n°2024-15 en date du 21 mars 2024 portant attribution du lot n°3 « Protection juridique » ;

Considérant la relance de la consultation par voie de marchés négociés en date du 18 mars 2024 ;

Considérant la date limite de remise des offres initialement fixée au 29 avril 2024 à 10H puis par la suite repoussée au 27 mai 2024 à 10h ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président

2024-40

Objet :Marchés publicsConsultation pour les
assurancesAttribution des lots n°1
« Responsabilité civile »,
et lot n°4 « Dommages
aux biens »Et déclaration
d'infructuosité pour le lot
n°2 « protection
fonctionnelle »**Considérant les offres remises à l'échéance ;****Considérant** le rapport d'analyse établi par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, Risk partenaires ;**Considérant** la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 6 juin 2024 ;**Monsieur Jacque PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne,** informe les membres du Comité syndical de la décision de la CAO et demande de l'autoriser :**· À ATTRIBUER** le marché suivant au candidat ayant remis, après analyse, notation et attribution de la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

Lot n°1 « responsabilité civile »,

Sas ROEDERER (courtier) (assureur ALBINGIA)

2 Rue Bartisch

67100 STRASBOURG

03 88 76 73 00 ; Mail : contact@roederer.fr

N° Siret : 33962386000055

pour un montant annuel de 81 842.65 € TTC et 56 € TTC de frais de courtage, soit un total de **81 898.65 € TTC**

Lot n° 4 « Dommages aux biens » ;

Sas ROEDERER (courtier) (assureur ALBINGIA)

2 Rue Bartisch

67100 STRASBOURG

03 88 76 73 00 ; Mail : contact@roederer.fr

N° Siret : 33962386000055

pour un montant annuel de **20 563.44 € TTC** se décomposant ainsi :

- Dommages aux biens : 2 957.49 € TTC + 20€ de frais de courtage
- Dommages aux bornes IRVE : 16 023.47 € TTC + 56 € de frais de courtage
- Dommages aux installations photovoltaïques : 1 489.48 € TTC + 20€ de frais de courtage

S'agissant du lot n°2 « protection fonctionnelle » et en l'absence d'offres remises constatée par la CAO, **Monsieur le Vice-président propose aux membres du Comité de déclarer le lot infructueux et de relancer une consultation sous forme de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, en vertu de la délégation de compétences dont bénéficie le Président.****Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne,** demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :****· D'ATTRIBUER** le marché suivant au candidat ayant remis, après analyse, notation et attribution de la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

Lot n°1 « responsabilité civile »,

Sas ROEDERER (courtier) (assureur ALBINGIA)

2 Rue Bartisch

67100 STRASBOURG

03 88 76 73 00 ; Mail : contact@roederer.fr

N° Siret : 33962386000055



pour un montant annuel de 81 842.65 € TTC et 56 € TTC
total de **81 898.65 € TTC**

2024-40

Objet :

Marchés publics

Consultation pour les
assurances

Attribution des lots n°1
« Responsabilité civile »,
et lot n°4 « Dommages
aux biens »

Et déclaration
d'infructuosité pour le lot
n°2 « protection
fonctionnelle »

Lot n° 4 « Dommages aux biens » ;

Sas ROEDERER (courtier) (assureur ALBINGIA)

2 Rue Bartisch

67100 STRASBOURG

03 88 76 73 00 ; Mail : contact@roederer.fr

N° Siret : 33962386000055

pour un montant annuel de **20 563.44 € TTC** se décomposant ainsi :

- Dommages aux biens : 2 957.49 € TTC + 20€ de frais de courtage
- Dommages aux bornes IRVE : 16 023.47 € TTC + 56 € de frais de courtage
- Dommages aux installations photovoltaïques : 1 489.48 € TTC + 20€ de frais de courtage

- S'agissant du lot n°2 « protection fonctionnelle » et en l'absence d'offres remises constatée par la CAO, **il propose de relancer une consultation sous forme de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, en vertu de la délégation de compétences dont bénéficie le Président.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour copie conforme

Le 20 juin 2024.

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Fabrice RECORD, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Jean-Luc LE GOFF, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUSIOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, , Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 10

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 6
2024-41

Objet :

MARCHES PUBLICS

ATTRIBUTION GROUPEMENT DE COMMANDES MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES, CLIMATIQUES ET DE VENTILATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LE SEHV.

1/4

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2113-6 ;

Vu la délibération 2023-56 du 13 octobre 2023 par laquelle le Comité Syndical a constitué un groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques et de ventilation, ouvert aux collectivités adhérentes à ESP87 ;

Vu que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et/ou accords-cadres objets du présent rapport est celle du SEHV, coordonnateur dudit groupement (article 4 de la convention constitutive du groupement).

Considérant que le marché relatif la maintenance et l'exploitation des installations thermiques, climatiques et de ventilation des bâtiments a été publié le 22 février 2024 sous la forme suivante :

Accord-cadre alloti, sans minimum avec un maximum de deux lots à chacun des lots est

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président



2024-41

Objet :**MARCHES PUBLICS**

**ATTRIBUTION GROUPEMENT
DE COMMANDES
MAINTENANCE ET
EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS
THERMIQUES, CLIMATIQUES
ET DE VENTILATION DES
MEMBRES DU GROUPEMENT
DE COMMANDES
COORDONNE PAR LE SEHV.**

décomposé selon les modalités suivantes :

LOT	Montant HT maximum
1	1 462 890,00 €
2	1 142 490,00 €
3	896 370,00 €
4	994 830,00 €

La durée totale de l'accord-cadre est de quatre ans, toutes reconductions comprises.

Le marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert et exécuté par bons de commandes, procédure prévue aux articles R. 2161-2 à R. 2161-5 et par les articles R. 2162-1 et R. 2162-2 - R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, comportant 4 lots mono-attributaires définis comme suit :

- **Lots n°1 à 3 :** Lots géographiques intégrant les prestations de maintenance, conduite et exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement d'air, et de climatisation, pour un (des) site(s) alimenté(s) par des installations autres que des chaufferies fonctionnant aux granulés de bois ou plaquettes forestières.

LOT	DESIGNATION
1	Equipements standards – hors chaufferie bois : BONNAC LA COTE, CHAMBORET, CHAPTELAT, COMPREIGNAC, COUZEIX, FROMENTAL, JABREILLES les BORDES, MAGNAC LAVAL, NANTIAT, RAZES, RILHAC RANCON, SAINT PARDOUX LE LAC, SAINT LEGER LA MONTAGNE, SAINT PRIEST TAURION, SAINT SORNIN LEULAC, SAINT SULPICE LES FEUILLES, VAULRY.
2	Equipements standards – hors chaufferie bois : BOISSEUIL, BURGNAC, CHAILLAC SUR VIENNE, CHAMPSAC, CHERONNAC, JANAILHAC, JAVERDAT, JOURGNAC, LE VIGEN, NEXON, PEYRILHAC, SAILLAT SUR VIENNE, SAINT CYR, SAINT GENCE, SAINT VICTURNIEN, SAINT YRIEIX SOUS AIXE, VEYRAC, VAL DE VIENNE.
3	Equipements standards – hors chaufferie bois : AUREIL, CHATEAUNEUF LA FORET, GLANGES, LINARDS, MEUZAC, NEUVIC ENTIER, PEYRAT LE CHATEAU, PIERRE BUFFIERE, SAINTE ANNE SAINT PRIEST, SAINT GENEST SUR ROSELLE, SAINT GERMAIN LES BELLES, SAINT JUST LE MARTEL, SAINT MARTIN TERRESSUS, SAINT PAUL, VICQ SUR BREUILH, PAYS DE SAINT YRIEIX, SEHV.

- **Lot n°4 :** Lot intégrant les prestations de maintenance, de conduite et d'exploitation de l'ensemble des installations, de tous les membres, munies d'une production de chauffage au bois granulés ou plaquettes forestières, ainsi que les équipements associés (chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement d'air, et de climatisation) du, ou des, site(s) alimenté(s) par cette installation.

2/4

Considérant que l'estimation globale du marché, comprenant

2024-41

Objet :

MARCHES PUBLICS

**ATTRIBUTION GROUPEMENT
DE COMMANDES
MAINTENANCE ET
EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS
THERMIQUES, CLIMATIQUES
ET DE VENTILATION DES
MEMBRES DU GROUPEMENT
DE COMMANDES
COORDONNE PAR LE SEHV.**

l'ensemble des lots pour la durée maximale du marché, est de
4 496 580,00 € HT ;

Considérant la date de remise des offres fixée au 25 mars 2024 ;

Considérant l'analyse des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 23 mai 2024 et dont le quorum était satisfait ;

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose aux membres du Comité Syndical la décision de la CAO et demande de l'autoriser :

· **À ATTRIBUER** le marché suivant au candidat ayant remis, après analyses, notation et attribution de la commission d'appel d'offres ; conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- **LOT N°1**

ENGIE ENERGIE SERVICES
Z A LES BRANDEAUX 16400 PUYMOYEN
Email : christelle.panazol@engie.com

SIRET : 55204695500985

pour un montant estimé de **973 390,72€ HT**

- **LOT N°2**

ENGIE ENERGIE SERVICES
Z A LES BRANDEAUX 16400 PUYMOYEN
Email : christelle.panazol@engie.com

SIRET : 55204695500985

pour un montant estimé de **763 300,81 € HT**

- **LOT N°3**

ENGIE ENERGIE SERVICES
Z A LES BRANDEAUX 16400 PUYMOYEN
Email : christelle.panazol@engie.com

SIRET : 55204695500985

pour un montant estimé de **599 819,55 € HT.**

- **LOT N°4**

ENGIE ENERGIE SERVICES
Z A LES BRANDEAUX 16400 PUYMOYEN
Email : christelle.panazol@engie.com

SIRET : 55204695500985

pour un montant estimé de **567 062,24 € HT**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne, demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

2024-41

Objet :

MARCHES PUBLICS

**ATTRIBUTION GROUPEMENT
DE COMMANDES
MAINTENANCE ET
EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS
THERMIQUES, CLIMATIQUES
ET DE VENTILATION DES
MEMBRES DU GROUPEMENT
DE COMMANDES
COORDONNE PAR LE SEHV.**

· **D'ATTRIBUER** le marché suivant au candidat ayant remis, après analyses, notation et attribution de la commission d'appel d'offres ; conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

• **LOT N°1**

ENGIE ENERGIE SERVICES
Z A LES BRANDEAUX 16400 PUYMOYEN
Email : christelle.panazol@engie.com

SIRET : 55204695500985

pour un montant estimé de **973 390,72€ HT**

• **LOT N°2**

ENGIE ENERGIE SERVICES
Z A LES BRANDEAUX 16400 PUYMOYEN
Email : christelle.panazol@engie.com

SIRET : 55204695500985

pour un montant estimé de **763 300,81 € HT**

• **LOT N°3**

ENGIE ENERGIE SERVICES
Z A LES BRANDEAUX 16400 PUYMOYEN
Email : christelle.panazol@engie.com

SIRET : 55204695500985

pour un montant estimé de **599 819,55 € HT.**

• **LOT N°4**

ENGIE ENERGIE SERVICES
Z A LES BRANDEAUX 16400 PUYMOYEN
Email : christelle.panazol@engie.com

SIRET : 55204695500985

pour un montant estimé de **567 062,24 € HT**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.*

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Fabrice RECORD, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Jean-Luc LE GOFF, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUSIOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE, Philippe HENRY ayant donné pouvoir à Jacques PLEINEVERT.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, , Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 10

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 6

2024-42

Objet :

**ACCORD CADRE DE SERVICES DE
RECHERCHE D'AMIANTE ET
CARACTÉRISATION DES HYDROCARBURES
AROMATIQUES POLYCYCLIQUES DANS LES
ENROBES, SOLS POLLUES**

1/3

**ACCORD CADRE DE SERVICES DE RECHERCHE D'AMIANTE ET
CARACTÉRISATION DES HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES
DANS LES ENROBES, SOLS POLLUES**

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2113-6 ;

Vu la délibération en date 2020-56 du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de fonctions du comité syndical au Président du SEHV ;

Vu la délibération en date 2023-37 du 22 juin 2023 portant actualisation de la délégation de fonctions du comité syndical au Président du SEHV ;

Considérant le renouvellement du marché ayant pour objet la recherche et la caractérisation d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés, couches de matériaux hydrocarbonés, sols pollués ou contenant des matériaux contenant de l'amiante (MCA) pour le compte du Syndicat Energies Haute-Vienne.

Signé par : **Georges DARGENTOLLE**

Date : 28/06/2024

Qualité : **Président**



2024-42

Objet :

**ACCORD CADRE DE SERVICES DE
RECHERCHE D'AMIANTE ET
CARACTÉRISATION DES
HYDROCARBURES AROMATIQUES
POLYCYCLIQUES DANS LES
ENROBES, SOLS POLLUES**

Le marché concerne ainsi :

- L'étude et la pertinence de réaliser et quantifier/ajuster au besoin les prescriptions du donneur d'ordre quant aux prélèvements nécessaires,
- La réalisation de prélèvements de matériaux par carottages ou prélèvements,
- Le rebouchage étanche des carottages et/ou des prélèvements,
- L'analyse des matériaux prélevés afin de déterminer leur composition en vue de la recherche d'amiante et/ou la quantification des HAP,

Le rendu des investigations et le/les rapports d'analyses ainsi que les préconisations à adopter en cas de présence d'amiante ou en fonction de la teneur en HAP;

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande mono-attributaire sans minimum avec un maximum fixé à 640 000€ HT sur toute la durée du marché périodes de reconduction comprises (soit 4 ans) dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique ;

Considérant que l'accord – cadre est conclu pour une durée initiale de 12 mois. À l'expiration de la durée initiale, il peut être reconduit de façon tacite par période d'un an sans que la durée totale ne dépasse quatre ans.

Considérant que l'accord – cadre prend effet dès sa notification au titulaire ;

Considérant l'avis d'appel à la concurrence publié le 24 mars 2024 ;

Considérant la date de remise des offres fixée au 29 avril 2024 ;

Considérant l'analyse des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 23 mai 2024 et dont le quorum était satisfait ;

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne, informe les membres du Comité de la décision de la CAO et demande de l'autoriser :

· **À ATTRIBUER** le marché suivant au candidat ayant remis, après analyses, notation et attribution de la commission d'appel d'offres ; conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

BATISCOPIE
CORINNE HOCHART
14 RUE CHARLES CHABERT 26200 MONTELMAR
Courriel : contact@domobat-expertises.fr
Siret : 50799155200047

pour un montant annuel estimé de **77 270,00 € HT.**

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne, demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.



2024-42

Objet :

**ACCORD CADRE DE SERVICES DE
RECHERCHE D'AMIANTE ET
CARACTÉRISATION DES
HYDROCARBURES AROMATIQUES
POLYCYCLIQUES DANS LES
ENROBES, SOLS POLLUES**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

• **D'ATTRIBUER** le marché suivant au candidat ayant remis, après analyses, notation et attribution de la commission d'appel d'offres ; conformément aux dispositions du règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

BATISCOPE
CORINNE HOCHART
14 RUE CHARLES CHABERT 26200 MONTELIMAR
Courriel : contact@domobat-expertises.fr
Siret : 50799155200047

pour un montant annuel estimé de **77 270,00 € HT.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.**

**Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.**

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Fabrice RECORD, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Jean-Luc LE GOFF, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUSIOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE, Philippe HENRY ayant donné pouvoir à Jacques PLEINEVERT.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, , Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

Nombre de membres en exercice : 67

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 10

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 6

2024-43

Objet :

MARCHES PUBLICS

GROUPEMENT DE COMMANDES "FOURNITURE D'ELECTRICITE" : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR LE LANCEMENT ET LA SIGNATURE D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT SOUS LA FORME D'ACCORDS- CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS POUR LA PERIODE 2026-2028.

1/4

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que la délibération autorisant l'exécutif à signer un marché public puisse être prise en amont de la procédure de passation dès lors :

- ✓ qu'elle précise obligatoirement et, au minimum :
 - la définition de l'étendue du besoin à satisfaire,
 - le montant prévisionnel du marché à passer,
- ✓ qu'elle autorise expressément la signature du marché à venir.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés approuvée par l'Assemblée Plénière du SEHV le 17 octobre 2018 par la délibération n°2018-42 qui a une durée illimitée (article 8) ;

Vu l'article 4 de la même convention prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés publics et cadres objets du présent rapport est composée de :

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président



2024-43

Objet :MARCHES PUBLICS

GROUPEMENT DE COMMANDES
 "FOURNITURE D'ELECTRICITE" :
 AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT
 POUR LE LANCEMENT ET LA SIGNATURE
 D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT SOUS LA
 FORME D'ACCORDS- CADRES ET
 MARCHES SUBSEQUENTS POUR LA
 PERIODE 2026-2028.

groupement.

Considérant que l'achat vise la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés dont le coût est inscrit dans les budgets primitifs de chaque membre ;

Considérant que la Commission Energies en sa séance du 15 février 2024 a approuvé le renouvellement du groupement de commandes pour l'achat d'énergies (électricité, gaz naturel et fioul) et de services associés, sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 ;

Considérant les conseils de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, préconisant que la passation d'un nouvel accord-cadre multi-attributaire, pour une période allant de sa notification au 31 décembre 2028, est la solution la plus optimale dans l'intérêt des membres du groupement ;

Considérant le projet de publication des marchés, sous les formes suivantes :

- ✓ Appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-1 à L.2124-2 du code de la commande publique – Accord-cadre multi-attributaire sans minimum avec maximum **en volume** à marchés subséquents (conformément aux articles R.2162-1 à R.2162-10 du code de la commande publique) passés au moment de la survenance des besoins ;
- ✓ Un allotissement en plusieurs lots pour la fourniture et d'acheminement d'électricité et les services associés pour les points de livraison des membres, répartis comme suit :
 - Lot n°1 : Points de livraison Electricité, tous segments confondus, sur la desserte Enedis, avec énergie certifiée par garanties d'origine proposée via un surcoût unitaire, appartenant aux membres du groupement de commandes ;
 - Lot n°2 : Points de livraison Electricité, tous segments confondus, sur la desserte RME de Saint-Léonard-de-Noblat, avec énergie certifiée par garanties d'origine proposée via un surcoût unitaire, appartenant aux membres du groupement de commandes ;

Considérant le recensement des besoins conduit par l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de chacun des membres du groupement, et plus largement de chaque collectivité et établissements publics de la Haute-Vienne souhaitant adhérer au groupement, afin de permettre à chacun de bénéficier des effets de la mutualisation ;

Considérant que suite au recensement, les volumes maximums d'électricité à acheter, et les montants prévisionnels associés correspondants sont estimés comme suit :

- ✓ Lot n°1 :
Volume maximum sur la période d'exécution de l'accord-cadre (2026-2028) : 218,1 GWh ;
Montant prévisionnel associé sur la période d'exécution de l'accord-cadre (2026-2028) : 52,34 millions € HT ;
- ✓ Lot n°2 :
Volume maximum sur la période d'exécution de l'accord-cadre

2024-43

Objet :

MARCHES PUBLICS

**GROUPEMENT DE
COMMANDES "FOURNITURE
D'ELECTRICITE" : AUTORISATION
DONNEE AU PRESIDENT POUR
LE LANCEMENT ET LA
SIGNATURE D'UN APPEL
D'OFFRES OUVERT SOUS LA
FORME D'ACCORDS- CADRES
ET MARCHES SUBSEQUENTS
POUR LA PERIODE 2026-2028.**

(2026-2028) : 3,6 GWh ;

Montant prévisionnel associé sur la période d'exécution de l'accord-cadre (2026-2028) : 0,93 millions € HT ;

Considérant que ces estimations sont établies sous réserve de la qualité des données collectées auprès des GRD (Enedis : 77% et RME de Saint-Léonard-de-Noblat : 98,75%) qui ont été extrapolées en tenant compte également des variations périmétriques (10%) et climatiques (10%) susceptibles d'intervenir ;

Considérant que le premier marché subséquent sera lancé pour une période de trois ans et qu'il couvrira la totalité des besoins des membres sur la période des accords-cadres ;

Considérant que les marchés subséquents seront attribués sans réunir au préalable de commission d'appel d'offre comme le permet le code de la commande publique ;

Considérant que les marchés subséquents indiqueront précisément au travers de l'application de la stratégie d'achat, le périmètre de PDL des membres à inclure résultant notamment de l'opportunité à maintenir ou non les PDL éligibles au Tarif réglementé de Vente (TRV) au groupement proposé, et les modalités de détermination de la formule du prix au travers de l'application de la stratégie d'achat,

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, précise que les caractéristiques techniques minimales des marchés subséquents à venir (pour les années 2026 à 2028) sont :

- la fourniture d'électricité pour les PDL des membres du groupement de commandes alimentés en basse tension, à des puissances souscrites comprises entre 0,1 et 250 kVA et haute tension ;
- l'accès et l'utilisation, pour ces points de livraison, dans le cadre d'un contrat unique, au réseau public de distribution ;
- la mission de responsable d'équilibre conformément à l'article L. 321-15 du code de l'énergie ;
- les services associés à la fourniture d'électricité pour ces points de livraison (garanties d'origine, plateforme Web, flux de facturation, traitement des demandes au GRD).

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose :

- **D'AUTORISER** la passation des accords-cadres tel que défini au présent rapport ;
- **D'AUTORISER le Président du SEHV** à signer les accords-cadres après avis de la commission d'appel d'offres, et les marchés subséquents à venir pour les années 2026 à 2028 ;

2024-43

Objet :

MARCHES PUBLICS

**GROUPEMENT DE
COMMANDES "FOURNITURE
D'ELECTRICITE" : AUTORISATION
DONNEE AU PRESIDENT POUR
LE LANCEMENT ET LA
SIGNATURE D'UN APPEL
D'OFFRES OUVERT SOUS LA
FORME D'ACCORDS- CADRES
ET MARCHES SUBSEQUENTS
POUR LA PERIODE 2026-2028.**

- **D'AUTORISER le Président du SEHV** à signer toutes les pièces afférentes à l'accord-cadre et aux marchés subséquents, ainsi que des éventuels avenants nécessaires aux ordres de passation et à la détermination du prix, compte tenu de la réactivité induite par ce type de procédure.

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne, demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la passation des accords-cadres tel que défini au présent rapport ;
- **D'AUTORISER le Président du SEHV** à signer les accords-cadres après avis de la commission d'appel d'offres, et les marchés subséquents à venir pour les années 2026 à 2028 ;
- **D'AUTORISER le Président du SEHV** à signer toutes les pièces afférentes à l'accord-cadre et aux marchés subséquents, ainsi que des éventuels avenants nécessaires aux ordres de passation et à la détermination du prix, compte tenu de la réactivité induite par ce type de procédure.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Fabrice RECORD, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Jean-Luc LE GOFF, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUSIOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE, Philippe HENRY ayant donné pouvoir à Jacques PLEINEVERT.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, , Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

**Nombre de membres en
exercice : 67**

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 10

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 6

2024-44

Objet : MARCHES PUBLICS

**GROUPEMENT DE COMMANDES
"FOURNITURE DE GAZ NATUREL" :
AUTORISATION DONNEE AU
PRESIDENT POUR LE LANCEMENT ET
LA SIGNATURE D'UN APPEL D'OFFRES
OUVERT SOUS LA FORME D'UN
ACCORD-CADRE ET MARCHES
SUBSEQUENTS POUR LA PERIODE
2026-2028.**

1/4

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que la délibération autorisant l'exécutif à signer un marché public puisse être prise en amont de la procédure de passation dès lors :

- ✓ qu'elle précise obligatoirement et, au minimum :
 - la définition de l'étendue du besoin à satisfaire,
 - le montant prévisionnel du marché à passer,
- ✓ qu'elle autorise expressément la signature du marché à venir.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul) et de services associés approuvée par l'Assemblée Plénière du SEHV le 17 octobre 2018 par la délibération n°2018-42 qui a une durée illimitée (article 8) ;

Vu l'article 4 de la même convention prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution du SEHV pour le donneur dudit cadres objets du présent rapport est celle du SEHV.

Signé par Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président



2024-44

Objet :

MARCHES PUBLICS

**GROUPEMENT DE
COMMANDES "FOURNITURE
DE GAZ NATUREL" :
AUTORISATION DONNEE AU
PRESIDENT POUR LE
LANCEMENT ET LA SIGNATURE
D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT
SOUS LA FORME D'UN
ACCORD-CADRE ET
MARCHES SUBSEQUENTS
POUR LA PERIODE 2026-2028.**

groupement.

Considérant que l'achat vise la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés dont le coût est inscrit dans les budgets primitifs de chaque membre ;

Considérant que la Commission Energies en sa séance du 15 février 2024 a approuvé le renouvellement du groupement de commandes pour l'achat d'énergies (électricité, gaz naturel et fioul) et de services associés, sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 ;

Considérant les conseils de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, préconisant que la passation d'un nouvel accord-cadre multi-attributaire, pour une période allant de sa notification au 31 décembre 2028, est la solution la plus optimale dans l'intérêt des membres du groupement ;

Considérant le projet de publication des marchés, sous les formes suivantes :

- ✓ Appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-1 à L.2124-2 du code de la commande publique – Accord-cadre multi-attributaire sans minimum avec maximum **en volume** à marchés subséquents (conformément aux articles R.2162-1 à R.2162-10 du code de la commande publique) passés au moment de la survenance des besoins ;
- ✓ Un lot unique pour la fourniture et d'acheminement de gaz et les services associés pour les points de livraison, tous branchements confondus, sur la desserte GrDF, avec énergie certifiée (biométhane) par garanties d'origine proposée via un surcoût unitaire, appartenant aux membres du groupement de commandes ;

Considérant le recensement des besoins conduit par l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de chacun des membres du groupement, et plus largement de chaque collectivité et établissements publics de la Haute-Vienne souhaitant adhérer au groupement, afin de permettre à chacun de bénéficier des effets de la mutualisation ;

Considérant que suite au recensement, les volumes maximum de gaz à acheter, et les montants prévisionnels associés correspondants sont estimés comme suit :

- Volume maximum sur la période d'exécution de l'accord-cadre (2026-2028) : 112,4 GWh par an ;
- Montant prévisionnel associé sur la période d'exécution de l'accord-cadre (2026-2028) : 13,5 millions € HT ;

Considérant que ces estimations sont établies sous réserve de la qualité des données collectées auprès de GRDF (96,58%) qui ont été extrapolées en tenant compte également des variations périmétriques (10%) et climatiques (10%) susceptibles d'intervenir ;

Considérant que le premier marché subséquent sera lancé pour une période de trois ans et qu'il couvrira la totalité des besoins des membres sur la période de l'accord-cadre ;

2024-44

Objet :

MARCHES PUBLICS

**GROUPEMENT DE
COMMANDES "FOURNITURE
DE GAZ NATUREL" :
AUTORISATION DONNEE AU
PRESIDENT POUR LE
LANCEMENT ET LA SIGNATURE
D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT
SOUS LA FORME D'UN
ACCORD-CADRE ET
MARCHES SUBSEQUENTS
POUR LA PERIODE 2026-2028.**

Considérant que les marchés subséquents seront attribués sans réunir au préalable de commission d'appel d'offre comme le permet le code de la commande publique ;

Considérant que les marchés subséquents indiqueront précisément le périmètre de PDL des membres à inclure au groupement proposé, et les modalités de détermination de la formule du prix au travers de l'application de la stratégie d'achat ;

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, précise que les caractéristiques techniques minimales des marchés subséquents à venir (pour les années 2026 à 2028) sont :

- la fourniture de gaz pour les PDL des membres du groupement de commandes ;
- l'accès et l'utilisation, pour ces points de livraison, dans le cadre d'un contrat unique, au réseau public de distribution ;
- la mission de responsable d'équilibre conformément à l'article L. 321-15 du code de l'énergie ;
- les services associés à la fourniture de gaz pour ces points de livraison (garanties d'origine, plateforme Web, flux de facturation, traitement des demandes au GRD).

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'AUTORISER** la passation de l'accord-cadre tel que défini au présent rapport ;
- **D'AUTORISER le Président du SEHV** à signer l'accord-cadre après avis de la commission d'appel d'offres, et les marchés subséquents à venir pour les années 2026 à 2028 ;
- **D'AUTORISER le Président du SEHV** à signer toutes les pièces afférentes à l'accord-cadre et aux marchés subséquents, ainsi que des éventuels avenants nécessaires aux ordres de passation et à la détermination du prix, compte tenu de la réactivité induite par ce type de procédure.

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-président du Syndicat Energies Haute-Vienne, demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la passation de l'accord-cadre tel que défini au présent rapport ;
- **D'AUTORISER le Président du SEHV** à signer l'accord-cadre après avis de la commission d'appel d'offres, et les marchés



2024-43

Objet :

MARCHES PUBLICS

**GROUPEMENT DE
COMMANDES "FOURNITURE
DE GAZ NATUREL" :
AUTORISATION DONNEE AU
PRESIDENT POUR LE
LANCEMENT ET LA SIGNATURE
D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT
SOUS LA FORME D'UN
ACCORD-CADRE ET
MARCHES SUBSEQUENTS
POUR LA PERIODE 2026-2028.**

subséquents à venir pour les années 2026 à 2028 ;

- **D'AUTORISER le Président du SEHV** à signer toutes les pièces afférentes à l'accord-cadre et aux marchés subséquents, ainsi que des éventuels avenants nécessaires aux ordres de passation et à la détermination du prix, compte tenu de la réactivité induite par ce type de procédure.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Fabrice RECORD, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Jean-Luc LE GOFF, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUSIOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE, Philippe HENRY ayant donné pouvoir à Jacques PLEINEVERT.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, , Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

**Nombre de membres
en exercice :67**

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 10

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 6

2024-45

Objet : FINANCES

**COMPTE DE GESTION 2023 :
BUDGET PRINCIPAL / BUDGET
ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE
PUBLIC / BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAIQUE
1/2**

Monsieur le Président propose à l'Assemblée que le délégué M. Jean-Pierre CHALARD, soit désigné Président de séance pour la présentation de la présente délibération où sont à débattre les comptes de gestion du SEHV.

Monsieur le Président Georges DARGENTOLLE cède la présidence de la séance à Monsieur Jean-Pierre CHALARD et quitte la salle de l'Assemblée.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M.14, M.4 et M-57;

Vu les comptes de gestion du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE établis par Monsieur le Chef du Service de gestion comptable (SGC) - Limoges et Amendes pour l'année 2023 ;

Vu les projets de comptes administratifs 2023 par : Georges DARGENTOLLE du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président



2024-45

Objet :

FINANCES

**COMPTE DE GESTION 2023 :
BUDGET PRINCIPAL / BUDGET
ANNEXE ENTRETIEN
ECLAIRAGE PUBLIC / BUDGET
ANNEXE PRODUCTION
ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE établis au titre de cette même année 2023 ;

Considérant que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que, par conséquent, ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs ;

Considérant le détail des réalisations 2023 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE ;

Considérant que les résultats des comptes administratifs 2023 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE sont concordants avec les résultats des comptes de gestion 2023 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Considérant les pages de résultats des comptes de gestion présentés par Monsieur le Monsieur le Chef du Service de gestion comptable (SGC) - Limoges et Amendes pour l'année 2023 concernant le budget PRINCIPAL, le budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, le budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE jointes en annexe à ce présent rapport ;

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite M. Jean-Pierre CHALARD à soumettre cette délibération au Comité pour en délibérer hors la présence de Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Monsieur Jean-Pierre CHALARD, Président de séance propose, hors la présence de Monsieur le Président du SEHV, aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur l'approbation des comptes de gestion 2023 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER, hors la présence de M. le Président du SEHV, les comptes de gestion 2023 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

ASYMIX SYND ENERGIES HTE VIENN
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M GILLES GUEGAN
M Franck BENOIT

AVANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 02/04/2023
DU 03/04/2023 AU 03/05/2024

Population 379547
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	18
2.2 Bilan Passif	22
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	Etat I-5 19
Etats des opérations pour compte de tiers	22
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	Etat II-1 23
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-2 24
2 Résultats d'exécution	Etat II-3 26
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-4 32
4 Etat de réalisation des opérations	42
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	Etat III-1 43
1 Balance des comptes	Etat III-2 79
2 Situation des valeurs inactives	

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	33 718 302,45	14 748 602,49	48 466 904,94
Titres de recette émis (b)	11 439 952,85	12 921 968,42	24 361 921,27
Réductions de titres (c)	1 527,09	3 127,15	4 654,24
Recettes nettes (d = b - c)	11 438 425,76	12 918 841,27	24 357 267,03
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	33 718 302,45	14 748 202,49	48 466 504,94
Mandats émis (f)	16 716 101,16	6 347 659,86	23 063 761,02
Annulations de mandats (g)	12 892,25	72 101,43	84 993,68
Depenses nettes (h = f - g)	16 703 208,91	6 275 558,43	22 978 767,34
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 264 783,15	6 643 282,84	1 378 499,69
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
 Reçu en préfecture le 28/06/2024
 Publié le
 ID : 087-258708585-20240620-2024_45CGBPEPPH-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-4 761 409,59	1 931 377,62	-5 264 783,15		-10 026 192,74
Fonctionnement	4 718 353,21	1 931 377,62	6 643 282,84		9 430 258,43
TOTAL I	-43 056,38	1 931 377,62	1 378 499,69		-595 934,31
II - Budgets des services à caractère administratif					
04101-ENTRETIEN ECLAIRAGE					
PUBL SEHV					
Investissement	3 848 326,09		-1 914 540,68		1 933 785,41
Fonctionnement	3 848 326,09		-1 914 540,68		1 933 785,41
Sous-Total					
04103-IRVE SEHV					
Investissement	-405 678,94		290 200,93		-115 478,01
Fonctionnement	42 215,01		-62 342,13		-20 127,12
Sous-Total	-363 463,93		227 858,80		-135 605,13
TOTAL II	3 484 862,16		-1 686 681,88		1 798 180,28
III - Budgets des services à					

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
 Reçu en préfecture le 28/06/2024
 Publié le
 ID : 087-258708585-20240620-2024_45CGBPEPPH-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2023

04100 - ASYMIX SYND ENERGIES HTE VIENN	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
caractère industriel et commercial					
04102-PROD ENERGIE					
PHOTOVOLT SEHV	32 947,97		2 560,19		35 508,16
Investissement	-90,27		918,36		828,09
Fonctionnement	32 857,70		3 478,55		36 336,25
Sous-Total	32 857,70		3 478,55		36 336,25
TOTAL III	3 474 663,48	1 931 377,62	-304 703,64		1 238 582,22
TOTAL I + II + III					

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
 Reçu en préfecture le 28/06/2024
 Publié le
 ID : 087-258708585-20240620-2024_45CGBPEPPH-DE



SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE
Budget principal - Compte de gestion 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_45CGBPEPPH-DE

SIGNATURES

ABBADIE Xavier 	DUBOIS André ayant donné pouvoir à DARGENTOLLE Georges 	MANUS Lydie
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	DUFOURD Jacques	MARQUET Dominique
ARNAUD René suppléé par BARRY Philippe	DUPRAT Jean-Jacques 	MARTIN Claude
AUZEMERY Alain	FALCON Laurent 	MAURY André suppléé par LECOURT Virginie
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel
BASCANS Max suppléé par GOUDARD Kevin 	GARESTIER Joël	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique 	GILLET Emilie	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric suppléé par MARTIN Dominique 	GRANET Jean-Pierre 	PEIGNER Bernard suppléé par PERTHUSIOT Manuel
BREUIL Christophe 	GUERIN Guillaume	PINEDA Emmanuel suppléé par LE GOFF Jean-Luc
BROUSSE Didier	GUILLOIN Jean-Claude suppléé par DEMANGHON Jean-Claude	PLEINEVERT Jacques
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loic	POIRSON François
CHADELAUD Gérard 	HENRY Philippe ayant donné pouvoir à PLEINEVERT Jacques 	POMMIER Jean-François
CHADELAUD Michel 	HUSSON Fabien	PORTOLAN Jocelyne suppléé par NIVARD Fabrice
CHALARD Jean-Pierre 	JOUANNY Alain suppléé par MANNEQUIN Aurelie	RECORD Fabrice
CHAUVET Patrice 	LAGRANDANNE Bernard 	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par PUYHARDY Jean
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard 	LALOGUE Martène	SIMON Philippe suppléé par GORA Richard
COQUILLAUD Edouard 	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien 	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis 	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges 	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland suppléé par IMBERT Ginette	LEGAY Jean-Marc 	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier 	LETANG Jean-Paul suppléé par BOUX Michel	VIMPERE Christian suppléé par GALTIER Louis
DESROCHE Roger 	LONGEQUEUE Jean-Paul 	
DOGNON Jean-Bernard suppléé par BARRY Jacques 	MALET Patrick	

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_45CGBPEPPH-DE

PROD ENERGIE PHOTOVOLT SEHV
BUDGET ANNEXE

COMPTe DE GESTION
EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M GILLES GUEGAN
M Franck BENOIT

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 02/04/2023
DU 03/04/2023 AU 07/02/2024

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1_4
2 Bilan	Etat I-2_5
2.1 Bilan Actif	18
2.2 Bilan Passif	21
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3_13
4 Compte de résultat	Etat I-4_14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5_19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1_22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2_23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3_26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4_30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1_35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2_39
4EME PARTIE : Page des signatures	40



Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	35 547,97	2 790,27	38 338,24
Titres de recette émis (b)	2 560,19	3 519,59	6 079,78
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	2 560,19	3 519,59	6 079,78
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		2 790,27	2 790,27
Mandats émis (f)		2 601,23	2 601,23
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		2 601,23	2 601,23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 560,19	918,36	3 478,55
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
 Reçu en préfecture le 28/06/2024
 Publié le
 ID : 087-258708585-20240620-2024_45CGBPEPPH-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04102 - PROD ENERGIE PHOTOVOLT SEHV

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PROD ENERGIE PHOTOVOLT SEHV	32 947,97		2 560,19		35 508,16
Investissement	-90,27		918,36		828,09
Fonctionnement	32 857,70		3 478,55		36 336,25
Sous-Total	32 857,70		3 478,55		36 336,25
TOTAL III	32 857,70		3 478,55		36 336,25
TOTAL I + II + III	32 857,70		3 478,55		36 336,25

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

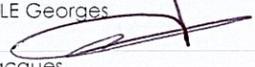
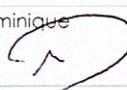
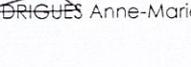
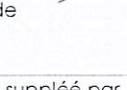
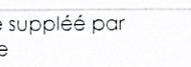
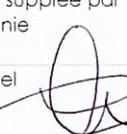
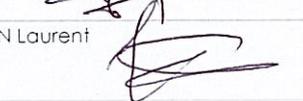
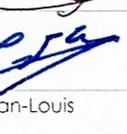
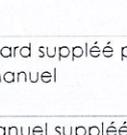
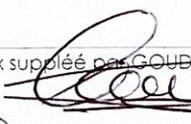
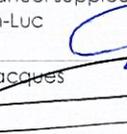
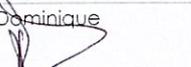
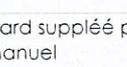
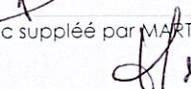
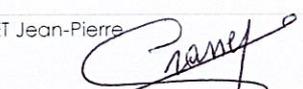
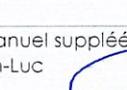
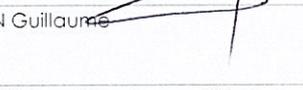
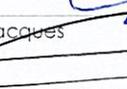
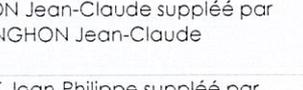
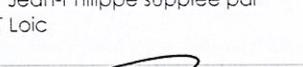
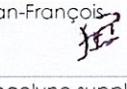
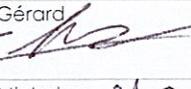
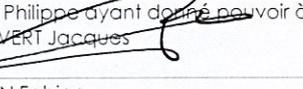
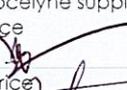
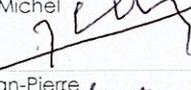
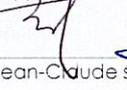
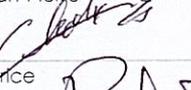
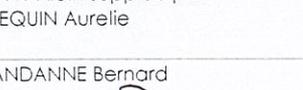
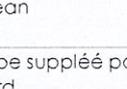
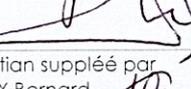
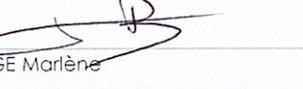
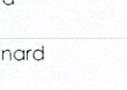
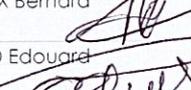
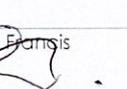
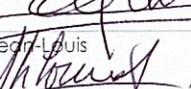
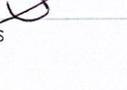
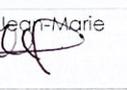
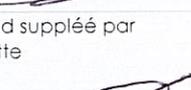
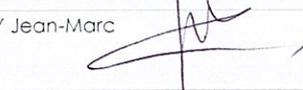
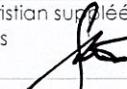
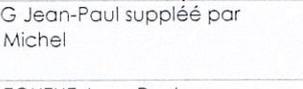
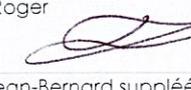
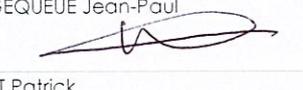
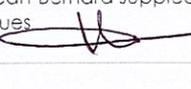
Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240620-2024_45CGBPEPPH-DE

Berger
Levrault

SIGNATURES

ABBADIE Xavier 	DUBOIS André ayant donné pouvoir à DARGENTOLLE Georges 	MANUS Lydie 
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie 	DUFOURD Jacques 	MARQUET Dominique 
ARNAUD René suppléé par BARRY Philippe 	DUPRAT Jean-Jacques 	MARTIN Claude 
AUZEMERY Alain 	FALCON Laurent 	MAURY André suppléé par LECOURT Virginie 
BARBE Christophe 	FAUPIN Gilbert 	MOURET Michel 
BASCANS Max suppléé par GOUDARD Kevin 	GARESTIER Joël 	NOEL Guy 
BAUDEMONT Dominique 	GILLET Emilie 	NOUHAUD Jean-Louis 
BERGERON Eric suppléé par MARTIN Dominique 	GRANET Jean-Pierre 	PEIGNER Bernard suppléé par PERTHUSIOT Manuel 
BREUIL Christophe 	GUERIN Guillaume 	PINEDA Emmanuel suppléé par LE GOFF Jean-Luc 
BROUSSE Didier 	GUILLOIN Jean-Claude suppléé par DEMANGHON Jean-Claude 	PLEINEVERT Jacques 
BRUNAUD Claude 	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loïc 	POIRSON François 
CHADELAUD Gérard 	HENRY Philippe ayant donné pouvoir à PLEINEVERT Jacques 	POMMIER Jean-François 
CHADELAUD Michel 	HUSSON Fabien 	PORTOLAN Jocelyne suppléé par NIVARD Fabrice 
CHALARD Jean-Pierre 	JOUANNY Alain suppléé par MANNEQUIN Aurelie 	RECORD Fabrice 
CHAUVET Patrice 	LAGRANDANNE Bernard 	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par PUYHARDY Jean 
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard 	LALOGE Marlène 	SIMON Philippe suppléé par GORA Richard 
COQUILLAUD Edouard 	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien 	THALAMY Bernard 
COUNORD Jean-Louis 	LAPLAUD Armand 	THOMASSON Francis 
DARGENTOLLE Georges 	LAURENT Alain 	TOULZA Gilles 
DAVID Roland suppléé par IMBERT Ginette 	LEGAY Jean-Marc 	VILLACHON Jean-Marie 
DELAVERGNAS Didier 	LETANG Jean-Paul suppléé par BOUX Michel 	VIMPERE Christian suppléé par GALTIER Louis 
DESROCHE Roger 	LONGEQUEUE Jean-Paul 	
DOGNON Jean-Bernard suppléé par BARRY Jacques 	MALET Patrick 	

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_45CGBPEPPH-DE

ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBL SEHV
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M GILLES GUEGAN
M Franck BENOIT

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 02/04/2023
DU 03/04/2023 AU 07/02/2024

Population 379547
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 42



Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

04101 - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBL SEHV

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		5 973 141,44	5 973 141,44
Titres de recette émis (b)		1 711 736,64	1 711 736,64
Réductions de titres (c)		18 558,51	18 558,51
Recettes nettes (d = b - c)		1 693 178,13	1 693 178,13
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		5 973 141,44	5 973 141,44
Mandats émis (f)		3 906 862,09	3 906 862,09
Annulations de mandats (g)		299 143,28	299 143,28
Depenses nettes (h = f - g)		3 607 718,81	3 607 718,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 914 540,68	1 914 540,68
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240620-2024_45CGBPEPPH-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

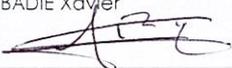
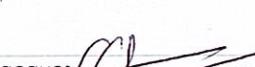
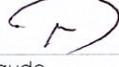
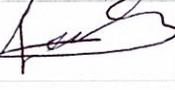
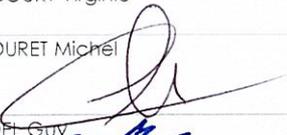
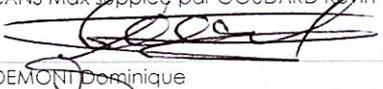
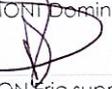
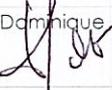
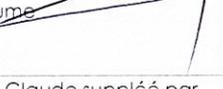
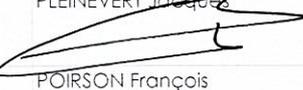
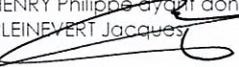
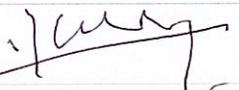
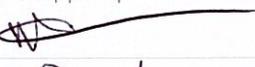
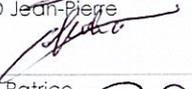
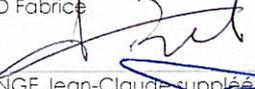
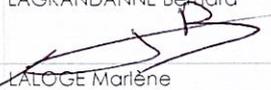
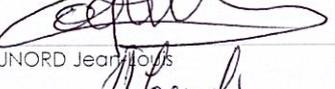
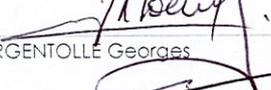
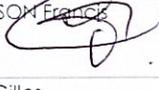
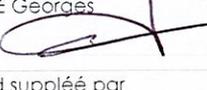
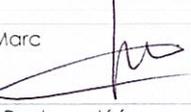
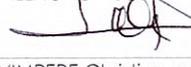
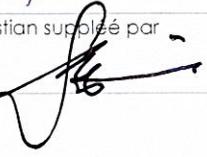
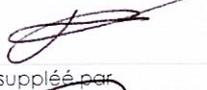
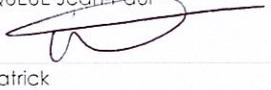
Exercice 2023

04101 - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBL SEHV	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBL SEHV					
Investissement	3 848 326,09		-1 914 540,68		1 933 785,41
Fonctionnement	3 848 326,09		-1 914 540,68		1 933 785,41
Sous-Total	3 848 326,09		-1 914 540,68		1 933 785,41
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 848 326,09		-1 914 540,68		1 933 785,41

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
 Reçu en préfecture le 28/06/2024
 Publié le
 ID : 087-258708585-20240620-2024_45CGBPEPPH-DE



SIGNATURES

ABBADIE Xavier 	DUBOIS André ayant donné pouvoir à DARGENTOLLE Georges 	MANUS Lydie
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	DUFOURD Jacques 	MARQUET Dominique 
ARNAUD René suppléé par BARRY Philippe	DUPRAT Jean-Jacques 	MARTIN Claude
AUZEMERY Alain	FALCON Laurent 	MAURY André suppléé par LECOURT Virginie
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel 
BASCANS Max suppléé par GOUDARD Kevin 	GARESTIER Joël	NOEL Guy 
BAUDEMONT Dominique 	GILLET Emilie	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric suppléé par MARTIN Dominique 	GRANET Jean-Pierre 	PEIGNER Bernard suppléé par PERTHUSIOT Manuel 
BREUIL Christophe 	GUERIN Guillaume 	PINEDA Emmanuel suppléé par LE GOFF Jean-Luc 
BROUSSE Didier	GUILLOIN Jean-Claude suppléé par DEMANGHON Jean-Claude	PLEINEVERT Jacques 
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loic	POIRSON François
CHADELAUD Gérard 	HENRY Philippe ayant donné pouvoir à PLEINEVERT Jacques 	POMMIER Jean-François 
CHADELAUD Michel 	HUSSON Fabien	PORTOLAN Jocelyne suppléé par NIVARD Fabrice 
CHALARD Jean-Pierre 	JOUANNY Alain suppléé par MANNEQUIN Aurelie	RECORD Fabrice 
CHAUVET Patrice 	LAGRANDANNE Bernard 	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par PUYHARDY Jean 
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard 	LALOGUE Marlène	SIMON Philippe suppléé par GORA Richard
COQUILLAUD Edouard 	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien 	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis 	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis 
DARGENTOLLE Georges 	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland suppléé par IMBERT Ginette	LEGAY Jean-Marc 	VILLACHON Jean-Marie 
DELAVERGNAS Didier 	LETANG Jean-Paul suppléé par BOUX Michel	VIMPERE Christian suppléé par GALTIER Louis 
DESROCHE Roger 	LONGEQUEUE Jean-Paul 	
DOGNON Jean-Bernard suppléé par BARRY Jacques 	MALET Patrick	

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_45CGBPEPPH-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Jean-Luc LE GOFF, Kévin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUISOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

Nombre de membres en exercice : 54

Présents : 34
Pouvoirs : 1
Votants : 35

Représentant
Secteur Est : 8
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 6

2024-46

Objet

FINANCES

COMPTES DE GESTION 2023 : BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE).

Monsieur le Président propose à l'Assemblée que le délégué M. Jean-Pierre CHALARD, soit désigné Président de séance pour la présentation de la présente délibération où sont à débattre les comptes de gestion du SEHV.

Monsieur le Président Georges DARGENTOLLE cède la présidence de la séance à Monsieur Jean-Pierre CHALARD et quitte la salle de l'Assemblée.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-31 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M.14, M.4 et M-57;

Vu les comptes de gestion du budget ANNEXE IRVE établis par Monsieur le Chef du Service de gestion comptable (SGC) - Limoges et Amendes pour l'année 2023 ;

Vu les projets de comptes administratifs 2023 du budget ANNEXE IRVE établis au titre de cette même année 2023 ;

Considérant que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que les comptes administratifs doivent être votés préalablement aux comptes administratifs

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président





1/2

2024-46

Objet :

FINANCES

**COMPTES DE GESTION
2023 : BUDGET ANNEXE
INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE DES
VEHICULES ELECTRIQUES
(IRVE).**

Considérant le détail des réalisations 2023 du budget ANNEXE IRVE ;

Considérant que les résultats des comptes administratifs 2023 du budget ANNEXE IRVE sont concordants avec les résultats des comptes de gestion 2023 du budget ANNEXE IRVE ;

Considérant les pages de résultats des comptes de gestion présentés par Monsieur le Chef du Service de gestion comptable (SGC) - Limoges et Amendes pour l'année 2023 concernant budget ANNEXE IRVE jointes en annexe à ce présent rapport ;

Il précise que seuls les délégués issus du périmètre de compétence pourront participer aux débats et exprimer leurs votes.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite M. Jean-Pierre CHALARD à soumettre cette délibération au Comité pour en délibérer hors la présence de Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Monsieur Jean-Pierre CHALARD, Président de séance propose, hors la présence de Monsieur le Président du SEHV aux membres du Comité syndical de se prononcer sur l'approbation des comptes de gestion 2023 du budget ANNEXE IRVE.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER, hors la présence de M. le Président du SEHV, le compte de gestion 2023 du budget ANNEXE IRVE.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

2/2

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_46CGIRVE-DE

**IRVE SEHV
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023**

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M GILLES GUEGAN
M Franck BENOIT

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 02/04/2023
DU 03/04/2023 AU 07/02/2024

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

Population 379547
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 44

04103 - IRVE SEHV

Exercice 2023

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	754 109,68	156 430,00	910 539,68
Titres de recette émis (b)	395 067,67	60 867,15	455 934,82
Réductions de titres (c)	220,00	44,00	264,00
Recettes nettes (d = b - c)	394 847,67	60 823,15	455 670,82
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	754 109,68	156 430,00	910 539,68
Mandats émis (f)	104 646,74	123 385,28	228 032,02
Annulations de mandats (g)		220,00	220,00
Depenses nettes (h = f - g)	104 646,74	123 165,28	227 812,02
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	290 200,93	62 342,13	227 858,80
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240620-2024_46CGIRVE-DE

Berger
Levrault

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2023

04103 - IRVE SEHV	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif IRVE SEHV					
Investissement	-405 678,94		290 200,93		-115 478,01
Fonctionnement	42 215,01		-62 342,13		-20 127,12
Sous-Total	-363 463,93		227 858,80		-135 605,13
TOTAL II	-363 463,93		227 858,80		-135 605,13
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-363 463,93		227 858,80		-135 605,13

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
 Reçu en préfecture le 28/06/2024
 Publié le
 ID : 087-258708585-20240620-2024_46CGIRVE-DE

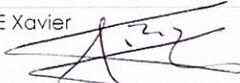
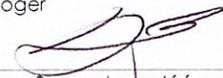
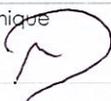
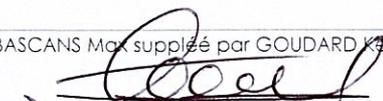
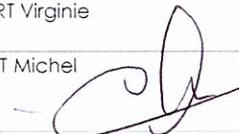
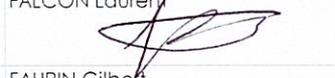
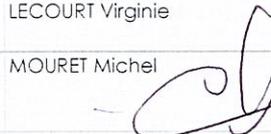
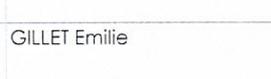
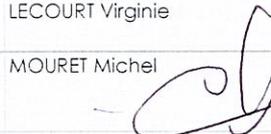
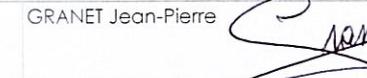
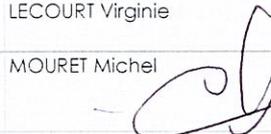
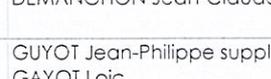
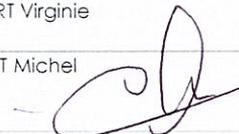
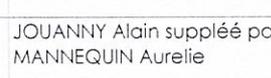
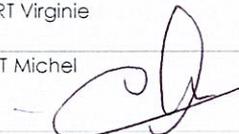
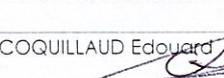
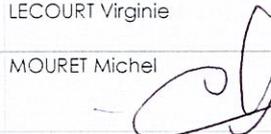
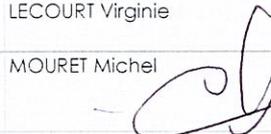
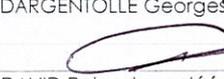
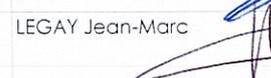
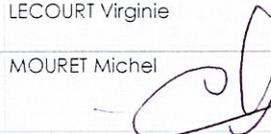
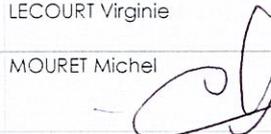
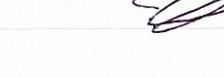
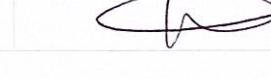
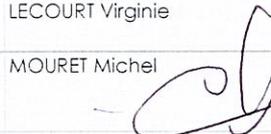
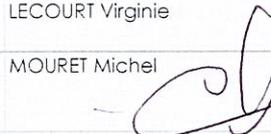
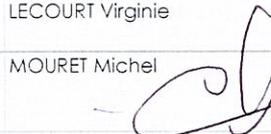
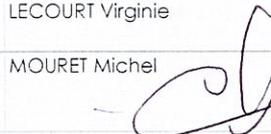
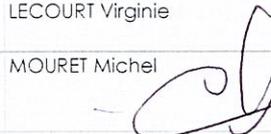
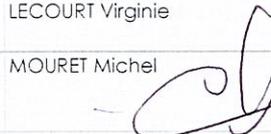
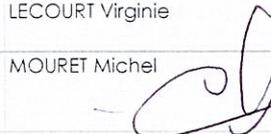




SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget annexe Infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) - Compte de gestion 2023

SIGNATURES

ABBADIE Xavier 	DESROCHE Roger 	MALET Patrick 
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie 	DOGNON Jean-Bernard suppléé par BARRY Jacques 	MANUS Lydie 
ARNAUD René suppléé par BARRY Philippe 	DUBOIS André ayant donné pouvoir à DARGENTOLLE Georges 	MARQUET Dominique 
AUZEMERY Alain 	DUFOURD Jacques 	MARTIN Claude 
BASCANS Max suppléé par GOUDARD Kevin 	DUPRAT Jean-Jacques 	MAURY André suppléé par LECOURT Virginie 
BAUDEMONT Dominique 	FALCON Laurent 	MOURET Michel 
BERGERON Eric suppléé par MARTIN Dominique 	FAUPIN Gilbert 	NOEL Guy 
BREUIL Christophe 	GILLET Emilie 	NOUHAUD Jean-Louis 
BROUSSE Didier 	GRANET Jean-Pierre 	PEIGNER Bernard suppléé par PERTHUSIOT Manuel 
CHADELAUD Gérard 	GUILLOIN Jean-Claude suppléé par DEMANGHON Jean-Claude 	PINEDA Emmanuel suppléé par LE GOFF Jean-Luc 
CHADELAUD Michel 	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loïc 	PLEINEVERT Jacques 
CHALARD Jean-Pierre 	JOUANNY Alain suppléé par MANNEQUIN Aurelie 	POMMIER Jean-François 
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard 	LAGRANDANNE Bernard 	PORTOLAN Jocelyne suppléé par NIVARD Fabrice 
COQUILLAUD Edouard 	LALOGUE Marlène 	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par PUYHARDY Jean 
COUNORD Jean-Louis 	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien 	SIMON Philippe suppléé par GORA Richard 
DARGENTOLLE Georges	LEGAY Jean-Marc	THOMASSON Francis 
DAVID Roland suppléé par IMBERT Ginette	LETANG Jean-Paul suppléé par BOUX Michel	VILLACHON Jean-Marie 
DELAVERGNAS Didier	LONGUEUE Jean-Paul	VIMPERE Christian suppléé par GALTIER Louis 

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_46CGIRVE-DE

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Fabrice RECORD, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Jean-Luc LE GOFF, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUSIOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE, Philippe HENRY ayant donné pouvoir à Jacques PLEINEVERT.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, , Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

**Nombre de membres
en exercice** : 67

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 10

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 6

2024-47

Objet : FINANCES

**COMPTES ADMINISTRATIFS
2023 : BUDGET PRINCIPAL /
BUDGET ANNEXE ENTRETIEN
ECLAIRAGE PUBLIC / BUDGET
ANNEXE PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE**

1/2

Monsieur le Président propose à l'Assemblée que le délégué M. Jean-Pierre CHALARD, soit désigné Président de séance pour la présentation de la présente délibération où sont à débattre les comptes administratifs du SEHV.

Monsieur le Président Georges DARGENTOLLE cède la présidence de la séance à Monsieur Jean-Pierre CHALARD et quitte la salle de l'Assemblée.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M.14, M.4 et M-57 ;

Vu les comptes de gestion du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE établis par Monsieur le Chef du Service de gestion comptable (SGC) - Limoges et Amendes pour l'année 2023 ;

Vu les projets de comptes administratifs 2023 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE établis au titre de cette même année 2023.

Signé par **Georges DARGENTOLLE**

Date : 28/06/2024

Qualité : **Président**



2024-47

Objet :

FINANCES
COMPTES ADMINISTRATIFS
2023 : BUDGET PRINCIPAL /
BUDGET ANNEXE ENTRETIEN
ECLAIRAGE PUBLIC / BUDGET
ANNEXE PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE

Considérant les extraits des comptes administratifs 2023 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE présentés au bureau et jointes au présent rapport ;

Considérant les pages de résultats des comptes administratifs 2022 concernant le budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE présentées au bureau et jointes au présent rapport ;

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur l'adoption des comptes administratifs 2023 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite M. Jean-Pierre CHALARD à soumettre cette délibération au Comité pour en délibérer hors la présence de Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Monsieur Jean-Pierre CHALARD, Président de séance propose, hors la présence de Monsieur le Président du SEHV, aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur l'adoption des comptes administratifs 2023 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE, comptes dont les résultats recourent exactement les écritures de Monsieur le Comptable public.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER, hors la présence de Monsieur le Président du SEHV,** les comptes administratifs 2023 du budget PRINCIPAL, du budget ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE
Budget principal - Compte administratif 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

SIGNATURES

ABBADIE Xavier	DUBOIS André ayant donné pouvoir à DARGENTOLLE Georges	MANUS Lydie
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	DUFOURD Jacques	MARQUET Dominique
ARNAUD René suppléé par BARRY Philippe	DUPRAT Jean-Jacques	MARTIN Claude
AUZEMERY Alain	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par LECOURT Virginie
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel
BASCANS Max suppléé par GOUDARD Kevin	GARESTIER Joël	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric suppléé par MARTIN Dominique	GRANET Jean-Pierre	PEIGNER Bernard suppléé par PERTHUSIOT Manuel
BREUIL Christophe	GUERIN Guillaume	PINEDA Emmanuel suppléé par LE GOFF Jean-Luc
BROUSSE Didier	GUILLOIN Jean-Claude suppléé par DEMANGHON Jean-Claude	PLEINEVERT Jacques
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loïc	POIRSON François
CHADELAUD Gérard	HENRY Philippe ayant donné pouvoir à PLEINEVERT Jacques	POMMIER Jean-François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	PORTOLAN Jocelyne suppléé par NIVARD Fabrice
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain suppléé par MANNEQUIN Aurelie	RECORD Fabrice
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNE Bernard	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par PUYHARDY Jean
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard	LALOGUE Marlène	SIMON Philippe suppléé par GORA Richard
COQUILLAUD Edouard	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland suppléé par IMBERT Ginette	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul suppléé par BOUX Michel	VIMPERE Christian suppléé par GALTIER Louis
DESROCHE Roger	LONGUEQUEUE Jean-Paul	
DOGNON Jean-Bernard suppléé par BARRY Jacques	MALET Patrick	

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE
Budget annexe Entretien de l'éclairage public - Compte administratif 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE



SIGNATURES

ABBADIE Xavier	DUBOIS André ayant donné pouvoir à DARGENTOLLE Georges	MANUS Lydie
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	DUFOURD Jacques	MARQUET Dominique
ARNAUD René suppléé par BARRY Philippe	DUPRAT Jean-Jacques	MARTIN Claude
AUZEMERY Alain	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par LECOURT Virginie
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel
BASCANS Max suppléé par COUDARD Kevin	GARESTIER Joël	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric suppléé par MARTIN Dominique	GRANET Jean-Pierre	PEIGNER Bernard suppléé par PERTHUSIOT Manuel
BREUIL Christophe	GUERIN Guillaume	PINEDA Emmanuel suppléé par LE GOFF Jean-Luc
BROUSSE Didier	GUILLOIN Jean-Claude suppléé par DEMANGHON Jean-Claude	PLEINEVERT Jacques
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loic	POIRSON François
CHADELAUD Gérard	HENRY Philippe ayant donné pouvoir à PLEINEVERT Jacques	POMMIER Jean-François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	PORTOLAN Jocelyne suppléé par NIVARD Fabrice
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain suppléé par MANNEQUIN Aurelie	RECORD Fabrice
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNE Bernard	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par PUYHARDY Jean
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard	LALOGUE Marlène	SIMON Philippe suppléé par GORA Richard
COQUILLAUD Edouard	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland suppléé par IMBERT Ginette	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul suppléé par BOUX Michel	VIMPERE Christian suppléé par GALTIER Louis
DESROCHE Roger	LONGEQUEUE Jean-Paul	
DOGNON Jean-Bernard suppléé par BARRY Jacques	MALET Patrick	

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

SIGNATURES

ABBADIE Xavier	DUBOIS André ayant donné pouvoir à DARGENTOLLE Georges	MANUS Lydie
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	DUFOURD Jacques	MARQUET Dominique
ARNAUD René suppléé par BARRY Philippe	DUPRAT Jean-Jacques	MARTIN Claude
AUZEMERY Alain	FALCON Laurent	MAURY André suppléé par LECOURT Virginie
BARBE Christophe	FAUPIN Gilbert	MOURET Michel
BASCANS Max suppléé par GOUDARD Kevin	GARESTIER Joël	NOEL Guy
BAUDEMONT Dominique	GILLET Emilie	NOUHAUD Jean-Louis
BERGERON Eric suppléé par MARTIN Dominique	GRANET Jean-Pierre	PEIGNER Bernard suppléé par PERTHUSIOT Manuel
BREUIL Christophe	GUERIN Guillaume	PINEDA Emmanuel suppléé par LE GOFF Jean-Luc
BROUSSE Didier	GUILLOIN Jean-Claude suppléé par DEMANGHON Jean-Claude	PLEINEVERT Jacques
BRUNAUD Claude	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loic	POMSON François
CHADELAUD Gérard	HENRY Philippe ayant donné pouvoir à PLEINEVERT Jacques	POMMIER Jean-François
CHADELAUD Michel	HUSSON Fabien	PORTOLAN Jocelyne suppléé par NIVARD Fabrice
CHALARD Jean-Pierre	JOUANNY Alain suppléé par MANNEQUIN Aurelie	RECORD Fabrice
CHAUVET Patrice	LAGRANDANNE Bernard	SANTONGE Jean-Claude suppléé par PUYHARDY Jean
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard	LALOGUE Marlène	SIMON Philippe suppléé par GORA Richard
COQUILLAUD Edouard	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien	THALAMY Bernard
COUNORD Jean-Louis	LAPLAUD Armand	THOMASSON Francis
DARGENTOLLE Georges	LAURENT Alain	TOULZA Gilles
DAVID Roland suppléé par IMBERT Ginette	LEGAY Jean-Marc	VILLACHON Jean-Marie
DELAVERGNAS Didier	LETANG Jean-Paul suppléé par BOUX Michel	VIMPERE Christian suppléé par GALTIER Louis
DESROCHE Roger	LONGUEQUEUE Jean-Paul	
DOGNON Jean-Bernard suppléé par BARRY Jacques	MALET Patrick	

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25870858500033

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LIMOGES MUNICIPALE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	68
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	77
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	104
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	138
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	139
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	140
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	142
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	143
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	144
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	145
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	146
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	147
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	148
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet



B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

Sans Objet

C1.2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

154

C3.6 - Identification des flux croisés

157

C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

158

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE
BUDGET PRINCIPAL

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	250 367
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	85,40 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	3,77 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	3,19 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 275 558,43	G	12 918 841,27
	Section d'investissement	B	16 703 208,91	H	11 438 425,76
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 786 975,59 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	4 761 409,59 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	27 740 176,93	= G+H+I+J	27 144 242,62
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	9 779 836,14	L	14 905 980,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	9 779 836,14	= K+L	14 905 980,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	6 275 558,43	= G+I+K	15 705 816,86
	Section d'investissement	= B+D+F	31 244 454,64	= H+J+L	26 344 405,76
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	37 520 013,07	= G+H+I+J+K+L	42 050 222,62

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 9 779 836,14	L 14 905 980,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	14 757,00	8 288 037,86
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 742,05	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	6 827,19		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	4 541 518,95		0,00
26	Participat° et créances rattachées	512 000,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
4581017	Opération pour compte de tiers n° 017 - 2017 (2)	184 911,15		0,00
4581020	Opération pour compte de tiers n° 020 - 2020 (2)	1 752 816,33		0,00
4581021	Opération pour compte de tiers n° 021 - 2021 (2)	88 650,00		0,00
4581022	Opération pour compte de tiers n° 022 - 2022 (2)	248 866,33		0,00
4581023	Opération pour compte de tiers n° 023 - 2023 (2)	2 426 747,14		0,00
4582017	Opération pour compte de tiers n° 017 - 2017 (2)	0,00		78 743,15
4582018	Opération pour compte de tiers n° 018 - 2018 (2)	0,00		93 787,20
4582019	Opération pour compte de tiers n° 019 - 2019 (2)	0,00		22 558,07
4582020	Opération pour compte de tiers n° 020 - 2020 (2)	0,00		1 680 966,36
4582021	Opération pour compte de tiers n° 021 - 2021 (2)	0,00		258 467,61
4582022	Opération pour compte de tiers n° 022 - 2022 (2)	0,00		832 310,53
4582023	Opération pour compte de tiers n° 023 - 2023 (2)	0,00		3 651 109,22

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 204 600,49	644 420,97	110 554,27	0,00	449 625,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 479 444,00	2 451 747,31	0,00	0,00	27 696,69
014	Atténuations de produits	567 000,00	508 496,07	0,00	0,00	58 503,93
65	Autres charges de gestion courante	184 628,14	110 354,51	0,00	0,00	74 273,63
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 435 672,63	3 715 018,86	110 554,27	0,00	610 099,50
66	Charges financières	133 500,00	96 576,87	34 870,30	0,00	2 052,83
67	Charges exceptionnelles	71 591,00	1 363,16	0,00	0,00	70 227,84
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	509 129,44	508 004,35			1 125,09
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 149 893,07	4 320 963,24	145 424,57	0,00	683 505,26
023	Virement à la section d'investissement (2)	7 784 709,42				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 800 000,00	1 809 170,62			-9 170,62
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 584 709,42	1 809 170,62			7 775 538,80
TOTAL		14 734 602,49	6 130 133,86	145 424,57	0,00	8 459 044,06
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 999,40	24 407,35	4 450,72	0,00	-17 858,67
70	Produits services, domaine et ventes div	120 970,00	75 362,49	0,00	0,00	45 607,51
73	Impôts et taxes	6 720 267,36	7 702 951,13	0,00	0,00	-982 683,77
74	Dotations et participations	608 346,04	482 890,53	0,00	0,00	125 455,51
75	Autres produits de gestion courante	4 366 688,00	4 470 604,18	0,00	0,00	-103 916,18
Total des recettes de gestion courante		11 827 270,80	12 756 215,68	4 450,72	0,00	-933 395,60
76	Produits financiers	356,10	356,10	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	39 262,41	0,00	0,00	-39 262,41
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 827 626,90	12 795 834,19	4 450,72	0,00	-972 658,01
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	120 000,00	118 556,36			1 443,64
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		120 000,00	118 556,36			1 443,64
TOTAL		11 947 626,90	12 914 390,55	4 450,72	0,00	-971 214,37
Pour information		(3) 2 786 975,59				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	45 408,92	5 846,55	2 742,05	36 820,32
204	Subventions d'équipement versées	963 000,00	749 294,01	0,00	213 705,99
21	Immobilisations corporelles	350 201,52	190 167,32	6 827,19	153 207,01
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	17 926 583,15	11 461 191,82	4 541 518,95	1 923 872,38
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	19 285 193,59	12 406 499,70	4 551 088,19	2 327 605,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 345,00	1 340,87	0,00	4,13
13	Subventions d'investissement	85 625,52	28 384,62	14 757,00	42 483,90
16	Emprunts et dettes assimilées	835 000,00	732 689,56	0,00	102 310,44
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	512 000,00	0,00	512 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 433 970,52	762 415,05	526 757,00	144 798,47
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	8 117 728,75	3 415 737,80	4 701 990,95	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	28 836 892,86	16 584 652,55	9 779 836,14	2 472 404,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	120 000,00	118 556,36		1 443,64
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	120 000,00	118 556,36		1 443,64
	TOTAL	28 956 892,86	16 703 208,91	9 779 836,14	2 473 847,81
	Pour information	(2) 4 761 409,59			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	11 775 112,91	3 861 053,41	8 288 037,86	-373 978,36
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	506 000,00	505 494,00	0,00	506,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 100,00	24 001,14	0,00	-16 901,14
	Total des recettes d'équipement	12 288 212,91	4 390 548,55	8 288 037,86	-390 373,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	175 901,25	175 901,25	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 931 377,62	1 931 377,62	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 107 278,87	2 107 278,87	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	9 738 101,25	3 131 427,72	6 617 942,14	-11 268,61
	Total des recettes réelles d'investissement	24 133 593,03	9 629 255,14	14 905 980,00	-401 642,11
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	7 784 709,42			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 800 000,00	1 809 170,62		-9 170,62
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 584 709,42	1 809 170,62		7 775 538,80
	TOTAL	33 718 302,45	11 438 425,76	14 905 980,00	7 373 896,69

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le à réaliser

Berger
Levrault

Crédits annulés

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	754 975,24		754 975,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 451 747,31		2 451 747,31
014	Atténuations de produits	508 496,07		508 496,07
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	110 354,51		110 354,51
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	131 447,17	0,00	131 447,17
67	Charges exceptionnelles	1 363,16	14 000,00	15 363,16
68	Dot. aux amortissements et provisions	508 004,35	1 795 170,62	2 303 174,97
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 466 387,81	1 809 170,62	6 275 558,43
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 340,87	0,00	1 340,87
13	Subventions d'investissement	28 384,62	118 556,36	146 940,98
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	732 689,56	0,00	732 689,56
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 846,55	0,00	5 846,55
204	Subventions d'équipement versées	749 294,01	0,00	749 294,01
21	Immobilisations corporelles (6)	190 167,32	0,00	190 167,32
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	11 461 191,82	0,00	11 461 191,82
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	3 415 737,80	0,00	3 415 737,80
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		16 584 652,55	118 556,36	16 703 208,91
Pour information				4 761 409,59
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				4 761 409,59

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	28 858,07		28 858,07
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	75 362,49		75 362,49
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 702 951,13		7 702 951,13
74	Dotations et participations	482 890,53		482 890,53
75	Autres produits de gestion courante	4 470 604,18	0,00	4 470 604,18
76	Produits financiers	356,10	0,00	356,10
77	Produits exceptionnels	39 262,41	118 556,36	157 818,77
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		12 800 284,91	118 556,36	12 918 841,27
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				2 786 975,59

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	175 901,25	0,00	175 901,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 931 377,62		1 931 377,62
13	Subventions d'investissement	3 861 053,41	0,00	3 861 053,41
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	505 494,00	0,00	505 494,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		14 000,00	14 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	24 001,14	0,00	24 001,14
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 795 170,62	1 795 170,62
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	3 131 427,72	0,00	3 131 427,72
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		9 629 255,14	1 809 170,62	11 438 425,76
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 204 600,49	644 420,97	110 554,27	0,00	449 625,25
6011	Mat. Premières, fournitures (hors terrai	26 250,00	0,00	0,00	0,00	26 250,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	85 092,20	-4 211,46	81 107,49	0,00	8 196,17
60611	Eau et assainissement	2 500,00	2 485,79	0,00	0,00	14,21
60612	Energie - Electricité	70 000,00	42 079,69	38,19	0,00	27 882,12
60622	Carburants	30 000,00	20 092,57	1 626,75	0,00	8 280,68
60623	Alimentation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	3 960,00	2 097,23	0,00	0,00	1 862,77
60632	Fournitures de petit équipement	19 000,00	8 549,05	2 167,22	0,00	8 283,73
60636	Vêtements de travail	1 800,00	230,88	0,00	0,00	1 569,12
6064	Fournitures administratives	6 360,00	5 002,99	0,00	0,00	1 357,01
6068	Autres matières et fournitures	3 918,90	1 579,12	0,00	0,00	2 339,78
611	Contrats de prestations de services	6 300,00	3 213,60	0,00	0,00	3 086,40
6135	Locations mobilières	6 000,00	1 250,21	0,00	0,00	4 749,79
61521	Entretien terrains	7 800,00	1 208,13	5 852,66	0,00	739,21
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 000,00	2 034,57	3 049,70	0,00	6 915,73
61551	Entretien matériel roulant	19 200,00	7 322,11	0,00	0,00	11 877,89
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 700,00	1 961,28	0,00	0,00	738,72
6156	Maintenance	103 930,00	67 258,01	121,55	0,00	36 550,44
6161	Multirisques	30 000,00	29 318,23	0,00	0,00	681,77
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	8 500,00	1 832,36	0,00	0,00	6 667,64
6168	Autres primes d'assurance	49 866,62	49 866,62	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	313 320,00	218 884,93	13 750,18	0,00	80 684,89
6182	Documentation générale et technique	25 317,00	8 281,17	390,00	0,00	16 645,83
6184	Versements à des organismes de formation	40 600,00	15 786,00	0,00	0,00	24 814,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	16 500,00	4 411,92	0,00	0,00	12 088,08
6188	Autres frais divers	1 500,00	0,00	498,67	0,00	1 001,33
6226	Honoraires	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
6231	Annonces et insertions	16 000,00	6 480,00	0,00	0,00	9 520,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	134,34	0,00	0,00	865,66
6236	Catalogues et imprimés	8 500,00	361,98	0,00	0,00	8 138,02
6237	Publications	11 365,00	7 831,39	523,86	0,00	3 009,75
6238	Divers	2 000,97	0,97	1 384,80	0,00	615,20
6241	Transports de biens	1 000,00	32,80	0,00	0,00	967,20
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	293,40	0,00	0,00	3 706,60
6256	Missions	31 100,00	29 552,78	0,00	0,00	1 547,22
6257	Réceptions	21 079,80	16 595,22	0,00	0,00	4 484,58
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	2 228,72	0,00	0,00	2 771,28
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	20 884,38	43,20	0,00	9 072,42
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	2 511,13	0,00	0,00	1 488,87
6281	Concours divers (cotisations)	70 140,00	50 359,17	0,00	0,00	19 780,83
63512	Taxes foncières	30 000,00	15 291,00	0,00	0,00	14 709,00
63513	Autres impôts locaux	1 500,00	926,41	0,00	0,00	573,59
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	41,28	0,00	0,00	-41,28
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	361,00	0,00	0,00	4 639,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 479 444,00	2 451 747,31	0,00	0,00	27 696,69
6218	Autre personnel extérieur	1 762,00	1 761,77	0,00	0,00	0,23
6331	Versement mobilité	22 022,00	21 706,60	0,00	0,00	315,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 400,00	1 335,32	0,00	0,00	64,68
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	39 650,00	36 705,08	0,00	0,00	2 944,92
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 150,00	4 037,11	0,00	0,00	112,89
64111	Rémunération principale titulaires	934 500,00	931 409,67	0,00	0,00	3 090,33
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	14 700,00	14 478,30	0,00	0,00	221,70
64118	Autres indemnités titulaires	344 000,00	343 616,58	0,00	0,00	383,42
64131	Rémunérations non tit.	424 100,00	409 088,39	0,00	0,00	15 011,61
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	2 927,66	0,00	0,00	-2 927,66
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	276 350,00	269 683,03	0,00	0,00	6 666,97
6453	Cotisations aux caisses de retraites	315 000,00	312 613,15	0,00	0,00	2 386,85
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 250,00	16 636,40	0,00	0,00	613,60
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 500,00	4 314,00	0,00	0,00	186,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	10 000,00	9 698,73	0,00	0,00	301,27
6475	Médecine du travail, pharmacie	60,00	60,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	70 000,00	71 675,52	0,00	0,00	-1 675,52
014	Atténuations de produits	567 000,00	508 496,07	0,00	0,00	58 503,93
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	567 000,00	508 496,07	0,00	0,00	58 503,93
65	Autres charges de gestion courante	184 628,14	110 354,51	0,00	0,00	74 273,63

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou à employer)			
			Mandats émis	Charges rattachées	réaliser au 31/12	annulés
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	20 000,00	11 692,70	0,00	0,00	8 307,30
6518	Autres	20 000,00	14 490,80	0,00	0,00	5 509,20
6521	Déficit budgets annexes administratifs	94 214,99	35 430,00	0,00	0,00	58 784,99
6531	Indemnités	32 000,00	31 853,41	0,00	0,00	146,59
6532	Frais de mission	3 000,00	2 470,92	0,00	0,00	529,08
6533	Cotisations de retraite	2 100,00	2 066,71	0,00	0,00	33,29
6535	Formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	7,15	7,15	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	12 300,00	12 335,10	0,00	0,00	-35,10
65888	Autres	6,00	7,72	0,00	0,00	-1,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		4 435 672,63	3 715 018,86	110 554,27	0,00	610 099,50
66	Charges financières (b)	133 500,00	96 576,87	34 870,30	0,00	2 052,83
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 000,00	77 927,87	0,00	0,00	12 072,13
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 500,00	-8 184,33	20 463,86	0,00	-1 779,53
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	30 000,00	26 540,28	14 282,49	0,00	-10 822,77
6688	Autres	3 000,00	293,05	123,95	0,00	2 583,00
67	Charges exceptionnelles (c)	71 591,00	1 363,16	0,00	0,00	70 227,84
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	535,17	0,00	0,00	9 464,83
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	791,00	790,27	0,00	0,00	0,73
678	Autres charges exceptionnelles	800,00	37,72	0,00	0,00	762,28
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	509 129,44	508 004,35	0,00	0,00	1 125,09
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	500 607,35	500 607,35	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	8 522,09	7 397,00	0,00	0,00	1 125,09
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		5 149 893,07	4 320 963,24	145 424,57	0,00	683 505,26
023	Virement à la section d'investissement	7 784 709,42	0,00			7 784 709,42
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	1 800 000,00	1 809 170,62			-9 170,62
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	14 000,00			-14 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 800 000,00	1 795 170,62			4 829,38
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 584 709,42	1 809 170,62			7 775 538,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 584 709,42	1 809 170,62			7 775 538,80
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 734 602,49	6 130 133,86	145 424,57	0,00	8 459 044,06
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	20 463,86
Montant des ICNE de l'exercice N-1	8 184,33
= Différence ICNE N – ICNE N-1	12 279,53

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 999,40	24 407,35	4 450,72	0,00	-17 858,67
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	84,47	0,00	0,00	-84,47
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 999,40	24 322,88	4 450,72	0,00	-17 774,20
70	Produits services, domaine et ventes div	120 970,00	75 362,49	0,00	0,00	45 607,51
7018	Autres ventes de produits finis	70 970,00	0,00	0,00	0,00	70 970,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	50 000,00	75 362,49	0,00	0,00	-25 362,49
73	Impôts et taxes	6 720 267,36	7 702 951,13	0,00	0,00	-982 683,77
7351	Taxe consommation finale d'électricité	6 720 267,36	7 702 951,13	0,00	0,00	-982 683,77
74	Dotations et participations	608 346,04	482 890,53	0,00	0,00	125 455,51
74718	Autres participations Etat	80 305,00	84 439,44	0,00	0,00	-4 134,44
7472	Participat° Régions	279 508,54	243 359,41	0,00	0,00	36 149,13
7473	Participat° Départements	52 870,25	28 414,75	0,00	0,00	24 455,50
74748	Participat° Autres communes	4 765,00	58 283,83	0,00	0,00	-53 518,83
74758	Participat° Autres groupements	79 537,25	52 804,59	0,00	0,00	26 732,66
7478	Participat° Autres organismes	111 360,00	15 588,51	0,00	0,00	95 771,49
75	Autres produits de gestion courante	4 366 688,00	4 470 604,18	0,00	0,00	-103 916,18
752	Revenus des immeubles	4 200,00	4 499,04	0,00	0,00	-299,04
7551	Excédent des BA administratifs	2 363 317,00	2 361 926,70	0,00	0,00	1 390,30
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 500 000,00	1 696 244,05	0,00	0,00	-196 244,05
7588	Autres produits div. de gestion courante	499 171,00	407 934,39	0,00	0,00	91 236,61
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		11 827 270,80	12 756 215,68	4 450,72	0,00	-933 395,60
76	Produits financiers (b)	356,10	356,10	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	356,10	356,10	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	39 262,41	0,00	0,00	-39 262,41
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	2 627,64	0,00	0,00	-2 627,64
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	1 420,20	0,00	0,00	-1 420,20
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	14 000,00	0,00	0,00	-14 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	21 214,57	0,00	0,00	-21 214,57
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		11 827 626,90	12 795 834,19	4 450,72	0,00	-972 658,01
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	120 000,00	118 556,36			1 443,64
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	120 000,00	118 556,36			1 443,64
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		120 000,00	118 556,36			1 443,64
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		11 947 626,90	12 914 390,55	4 450,72	0,00	-971 214,37
Pour information		2 786 975,59				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	45 408,92	5 846,55	2 742,05	36 820,32
2033	Frais d'insertion	3 000,00	564,00	0,00	2 436,00
2051	Concessions, droits similaires	42 408,92	5 282,55	2 742,05	34 384,32
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	963 000,00	749 294,01	0,00	213 705,99
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	113 660,61	0,00	-113 660,61
2041481	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	44 295,05	0,00	-44 295,05
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	963 000,00	586 324,09	0,00	376 675,91
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	5 014,26	0,00	-5 014,26
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	350 201,52	190 167,32	6 827,19	153 207,01
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	103 241,52	24 453,54	1 310,40	77 477,58
2181	Installat° générales, agencements	21 000,00	0,00	2 557,46	18 442,54
2182	Matériel de transport	133 000,00	102 615,38	0,00	30 384,62
2183	Matériel de bureau et informatique	34 460,00	22 960,02	1 153,20	10 346,78
2184	Mobilier	58 500,00	40 138,38	1 806,13	16 555,49
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	17 926 583,15	11 461 191,82	4 541 518,95	1 923 872,38
2313	Constructions	1 150 888,96	1 057 458,09	64 774,09	28 656,78
2315	Installat°, matériel et outillage techni	16 775 694,19	10 403 733,73	4 476 744,86	1 895 215,60
Total des dépenses d'équipement		19 285 193,59	12 406 499,70	4 551 088,19	2 327 605,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 345,00	1 340,87	0,00	4,13
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 345,00	1 340,87	0,00	4,13
13	Subventions d'investissement	85 625,52	28 384,62	14 757,00	42 483,90
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	16 613,51	0,00	-16 613,51
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	55 625,52	9 667,81	14 221,83	31 735,88
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	30 000,00	2 103,30	535,17	27 361,53
16	Emprunts et dettes assimilées	835 000,00	732 689,56	0,00	102 310,44
1641	Emprunts en euros	835 000,00	732 689,56	0,00	102 310,44
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	512 000,00	0,00	512 000,00	0,00
261	Titres de participation	512 000,00	0,00	512 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		1 433 970,52	762 415,05	526 757,00	144 798,47
4581017	2017 (3)	274 747,55	89 376,60	184 911,15	459,80
4581020	2020 (3)	2 143 644,80	501 812,77	1 752 816,33	-110 984,30
4581021	2021 (3)	192 274,99	112 541,07	88 650,00	-8 916,08
4581022	2022 (3)	1 750 561,41	1 243 358,66	248 866,33	258 336,42
4581023	2023 (3)	3 756 500,00	1 468 648,70	2 426 747,14	-138 895,84
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		8 117 728,75	3 415 737,80	4 701 990,95	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		28 836 892,86	16 584 652,55	9 779 836,14	2 472 404,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	120 000,00	118 556,36		1 443,64
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	120 000,00	118 556,36		1 443,64
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	120 000,00	13 005,83		106 994,17
13936	Sub. transf cpte résult. PVR	0,00	105 550,53		-105 550,53
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		120 000,00	118 556,36		1 443,64
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		28 956 892,86	16 703 208,91	9 779 836,14	2 473 847,81
Pour information		4 761 409,59			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	11 775 112,91	3 861 053,41	8 288 037,86	-373 978,36
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	9 000,00	0,00	-9 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	246 256,45	21 900,19	168 199,99	56 156,27
1323	Subv. non transf. Départements	1 346 650,00	694 698,37	630 520,00	21 431,63
13248	Subv. non transf. Autres communes	234 168,95	149 862,47	60 962,24	23 344,24
13258	Subv. non transf. Autres groupements	13 193,17	0,00	19 998,33	-6 805,16
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	8 731 909,81	2 490 386,81	6 470 966,62	-229 443,62
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	1 202 934,53	495 205,57	937 390,68	-229 661,72
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	506 000,00	505 494,00	0,00	506,00
1641	Emprunts en euros	506 000,00	505 494,00	0,00	506,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 100,00	24 001,14	0,00	-16 901,14
2313	Constructions	0,00	2 255,87	0,00	-2 255,87
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7 100,00	21 745,27	0,00	-14 645,27
Total des recettes d'équipement		12 288 212,91	4 390 548,55	8 288 037,86	-390 373,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 107 278,87	2 107 278,87	0,00	0,00
10222	FCTVA	175 901,25	175 901,25	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 931 377,62	1 931 377,62	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		2 107 278,87	2 107 278,87	0,00	0,00
4581021	2021 (2)	40 486,11	40 486,11	0,00	0,00
4582017	2017 (2)	173 493,55	94 290,60	78 743,15	459,80
4582018	2018 (2)	93 787,20	0,00	93 787,20	0,00
4582019	2019 (2)	39 768,99	17 210,92	22 558,07	0,00
4582020	2020 (2)	1 923 758,86	397 208,19	1 680 966,36	-154 415,69
4582021	2021 (2)	815 524,81	523 604,96	258 467,61	33 452,24
4582022	2022 (2)	2 894 781,73	1 814 340,31	832 310,53	248 130,89
4582023	2023 (2)	3 756 500,00	244 286,63	3 651 109,22	-138 895,85
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		9 738 101,25	3 131 427,72	6 617 942,14	-11 268,61
TOTAL DES RECETTES REELLES		24 133 593,03	9 629 255,14	14 905 980,00	-401 642,11
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 784 709,42			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	1 800 000,00	1 809 170,62		-9 170,62
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	14 000,00		-14 000,00
28033	Frais d'insertion	0,00	2 484,00		-2 484,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	560,00		-560,00
28041482	Subv. Cne : Bâtiments, installations	1 800 000,00	1 193 992,94		606 007,06
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	48 810,29		-48 810,29
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	344,40		-344,40
28051	Concessions et droits similaires	0,00	31 906,68		-31 906,68
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	143 393,74		-143 393,74
281533	Réseaux câblés	0,00	332 077,55		-332 077,55
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	6 887,46		-6 887,46
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	2 772,63		-2 772,63
28182	Matériel de transport	0,00	20 366,15		-20 366,15
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	9 863,40		-9 863,40
28184	Mobilier	0,00	1 711,38		-1 711,38
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 584 709,42	1 809 170,62		7 775 538,80
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 584 709,42	1 809 170,62		7 775 538,80

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Publié le	Restes à	Crédits
				ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE	31/12	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	33 718 302,45	11 438 425,76		14 905 980,00	7 373 896,69
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 155 (1)
LIBELLE : Réhabilitation bâtiment annexe - Maison de l'énergie

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 150 888,96	A 1 057 458,09	64 774,09	28 656,78	B 3 144 967,40
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 046 501,21
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	987 390,20
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	37 212,31
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	21 898,70
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 150 888,96	1 057 458,09	64 774,09	28 656,78	2 098 466,19
2313	Constructions	1 150 888,96	1 057 458,09	64 774,09	28 656,78	2 098 466,19

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	43 137,50	C 2 255,87	43 137,50	-2 255,87	D 25 368,37	
13	Subventions d'investissement	43 137,50	0,00	43 137,50	0,00	23 112,50
1323	Subv. non transf. Départements	42 000,00	0,00	42 000,00	0,00	18 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 137,50	0,00	1 137,50	0,00	5 112,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 255,87	0,00	-2 255,87	2 255,87
2313	Constructions	0,00	2 255,87	0,00	-2 255,87	2 255,87

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 055 202,22	D - B	-3 119 599,03

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 170 (1)
LIBELLE : 19 AB-RENFORCEMENTS AIDES PAR LE FACE****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 1 114 490,32
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 114 490,32
2315	Installat ⁿ , matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 114 490,32

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	142 106,74	C 142 106,74	0,00	0,00	D 891 000,00	
13	Subventions d'investissement	142 106,74	142 106,74	0,00	0,00	891 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	142 106,74	142 106,74	0,00	0,00	891 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	142 106,74	D - B	-223 490,32

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 177 (1)
LIBELLE : 19FS2 - SECURISATION TRANCHE 2 - FACE****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 885 793,68
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	885 793,68
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	885 793,68

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		69 400,00	C 69 400,00	0,00	0,00	D 696 847,78
13	Subventions d'investissement	69 400,00	69 400,00	0,00	0,00	694 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	69 400,00	69 400,00	0,00	0,00	694 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 847,78
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 847,78

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	69 400,00	D - B	-188 945,90

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 179 (1)
LIBELLE : 19LT - DESSERTE LOTISSEMENT

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 29 718,33
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	29 718,33
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	29 718,33

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	2 081,60	C 0,00	2 081,60	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	2 081,60	0,00	2 081,60	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	2 081,60	0,00	2 081,60	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-29 718,33

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 180 (1)
LIBELLE : 19TL - EFFACEMENT TELECOM****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 1 761 945,80
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 761 945,80
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 761 945,80

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		2 592,00	C 0,00	2 592,00	0,00	D 470 250,47
13	Subventions d'investissement	2 592,00	0,00	2 592,00	0,00	456 979,70
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	2 592,00	0,00	2 592,00	0,00	456 979,70
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	13 270,77
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	13 270,77

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-1 291 695,33

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 185 (1)
LIBELLE : 20TL - EFFACEMENT TELECOM****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 1 304 311,01
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 304 311,01
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 304 311,01

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		70 834,38	C 49 142,09	19 296,88	2 395,41	D 337 761,61
13	Subventions d'investissement	70 834,38	49 142,09	19 296,88	2 395,41	319 901,89
13148	Subv. transf. Autres communes	19 296,88	0,00	19 296,88	0,00	41 614,08
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	51 537,50	49 142,09	0,00	2 395,41	278 287,81
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	17 859,72
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	17 859,72

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	49 142,09	D - B	-966 549,40

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 188 (1)
LIBELLE : 20FS2 - SECURISATION TRANCHE 2 - FACE****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		4 076,67	A 3 789,77	0,00	286,90	B 938 092,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 076,67	3 789,77	0,00	286,90	938 092,54
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 076,67	3 789,77	0,00	286,90	938 092,54

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		69 700,00	C 69 700,00	0,00	0,00	D 697 462,60
13	Subventions d'investissement	69 700,00	69 700,00	0,00	0,00	697 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	69 700,00	69 700,00	0,00	0,00	697 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	462,60
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	462,60

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	65 910,23	D - B	-240 629,94

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 189 (1)
LIBELLE : 20FS1 - SECURISATION TRANCHE 1 - FACE****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 2 066,56	0,00	-2 066,56	B 532 189,39
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 066,56	0,00	-2 066,56	532 189,39
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	2 066,56	0,00	-2 066,56	532 189,39

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		41 400,00	C 41 400,00	0,00	0,00	D 422 885,46
13	Subventions d'investissement	41 400,00	41 400,00	0,00	0,00	414 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	41 400,00	41 400,00	0,00	0,00	414 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	8 885,46
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	8 885,46

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	39 333,44	D - B	-109 303,93

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 192 (1)
LIBELLE : 20CE - EFFACEMENT FACE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 3 303,93	0,00	-3 303,93	B 824 013,02
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 303,93	0,00	-3 303,93	824 013,02
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	3 303,93	0,00	-3 303,93	824 013,02

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	56 600,00	C 56 600,00	0,00	0,00	D 566 000,00	
13	Subventions d'investissement	56 600,00	56 600,00	0,00	0,00	566 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	56 600,00	56 600,00	0,00	0,00	566 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	53 296,07	D - B	-258 013,02

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 193 (1)
LIBELLE : 20AB2 - RACCORDEMENTS - FACE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 280 192,28
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	280 192,28
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	280 192,28

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		21 520,00	C 21 520,00	0,00	0,00	D 215 200,00
13	Subventions d'investissement	21 520,00	21 520,00	0,00	0,00	215 200,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	21 520,00	21 520,00	0,00	0,00	215 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	21 520,00	D - B	-64 992,28

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 194 (1)
LIBELLE : 20AB - RENFORCEMENTS FACE****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		124 675,50	A 130 502,71	0,00	-5 827,21	B 1 081 827,21
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	124 675,50	130 502,71	0,00	-5 827,21	1 081 827,21
2315	Installat°, matériel et outillage techni	124 675,50	130 502,71	0,00	-5 827,21	1 081 827,21

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		654 876,90	C 0,00	654 876,90	0,00	D 210 199,43
13	Subventions d'investissement	654 876,90	0,00	654 876,90	0,00	205 923,10
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	654 876,90	0,00	654 876,90	0,00	205 923,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	4 276,33
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	4 276,33

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-130 502,71	D - B	-871 627,78

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 196 (1)
LIBELLE : Subvention programme 2021

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		307 055,26	A 107 789,95	0,00	199 265,31	B 511 658,88
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	307 055,26	107 789,95	0,00	199 265,31	511 658,88
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	4 400,00	0,00	-4 400,00	12 800,00
2041482	Subv. Cne : Bâtiments, installations	307 055,26	98 865,95	0,00	208 189,31	483 551,25
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	4 524,00	0,00	-4 524,00	15 307,63
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-107 789,95	D - B	-511 658,88

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 197 (1)
LIBELLE : 21TL - EFFACEMENT TELECOM

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		22 692,86	A 4 948,49	0,00	17 744,37	B 1 666 012,81
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	22 692,86	4 948,49	0,00	17 744,37	1 666 012,81
2315	Installat°, matériel et outillage techni	22 692,86	4 948,49	0,00	17 744,37	1 666 012,81

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		39 326,03	C 43 476,09	0,00	-4 150,06	D 192 829,06
13	Subventions d'investissement	39 326,03	43 476,09	0,00	-4 150,06	181 477,48
13148	Subv. transf. Autres communes	21 749,39	21 900,19	0,00	-150,80	46 851,33
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	7 668,75
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	17 576,64	21 575,90	0,00	-3 999,26	126 957,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	11 351,58
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	11 351,58

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	38 527,60	D - B	-1 473 183,75

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 198 (1)
LIBELLE : 21LT - DESSERTE LOTISSEMENT

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 12 877,03	0,00	-12 877,03	B 133 906,25
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	12 877,03	0,00	-12 877,03	133 906,25
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	12 877,03	0,00	-12 877,03	133 906,25

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		1 296,75	C 26 721,62	498,75	-25 923,62	D 91 758,03
13	Subventions d'investissement	1 296,75	26 721,62	498,75	-25 923,62	91 758,03
13248	Subv. non transf. Autres communes	1 296,75	26 721,62	498,75	-25 923,62	91 758,03
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		C - A	13 844,59	D - B	-42 148,22

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 199 (1)
LIBELLE : 21HP - RACCORDEMENTS 2021

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		18 159,95	A 17 780,75	0,00	379,20	B 1 043 244,15
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 159,95	17 780,75	0,00	379,20	1 043 244,15
2315	Installat°, matériel et outillage techni	18 159,95	17 780,75	0,00	379,20	1 043 244,15

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 662 677,48
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	662 677,48
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	93 283,61
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	569 393,87
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-17 780,75	D - B	-380 566,67

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201 (1)
LIBELLE : 21FS1 - SECURISATION TRANCHE 1 - FACE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		24 752,50	A 0,00	31 568,36	-6 815,86	B 774 181,51
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	24 752,50	0,00	31 568,36	-6 815,86	774 181,51
2315	Installat°, matériel et outillage techni	24 752,50	0,00	31 568,36	-6 815,86	774 181,51

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 6,70	0,00	-6,70	D 6,70	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	6,70	0,00	-6,70	6,70
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	6,70	0,00	-6,70	6,70

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	6,70	D - B	-774 174,81

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202 (1)
LIBELLE : 21ERDF - ARTICLE 8 ENEDIS****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 515,34	A 0,00	1 515,34	0,00	B 1 117 930,53
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 515,34	0,00	1 515,34	0,00	1 117 930,53
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 515,34	0,00	1 515,34	0,00	1 117 930,53

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 450 000,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-667 930,53

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 203 (1)
LIBELLE : 21CS - COMPLEMENT SEHV

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		122 877,45	A 77 711,33	0,00	45 166,12	B 2 578 214,78
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	122 877,45	77 711,33	0,00	45 166,12	2 578 214,78
2315	Installat°, matériel et outillage techni	122 877,45	77 711,33	0,00	45 166,12	2 578 214,78

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		320 000,00	C 320 000,00	0,00	0,00	D 829 976,16
13	Subventions d'investissement	320 000,00	320 000,00	0,00	0,00	800 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	320 000,00	320 000,00	0,00	0,00	800 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	29 976,16
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	29 976,16

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	242 288,67	D - B	-1 748 238,62

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 204 (1)
LIBELLE : 21CE - EFFACEMENT FACE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	55 900,00	C 0,00	55 900,00	0,00	D 503 100,00	
13	Subventions d'investissement	55 900,00	0,00	55 900,00	0,00	503 100,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	55 900,00	0,00	55 900,00	0,00	503 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	503 100,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 205 (1)
LIBELLE : 21AB2 - RACCORDEMENTS - FACE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 237 907,07
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	237 907,07
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	237 907,07

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	18 620,00	C 0,00	18 620,00	0,00	D 167 580,00	
13	Subventions d'investissement	18 620,00	0,00	18 620,00	0,00	167 580,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	18 620,00	0,00	18 620,00	0,00	167 580,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-70 327,07

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 206 (1)
LIBELLE : 21AB - RENFORCEMENTS FACE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		412 492,94	A 241 301,00	181 059,74	-9 867,80	B 865 558,06
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	412 492,94	241 301,00	181 059,74	-9 867,80	865 558,06
2315	Installat°, matériel et outillage techni	412 492,94	241 301,00	181 059,74	-9 867,80	865 558,06

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		406 681,58	C 11,46	406 681,58	-11,46	D 422 729,88
13	Subventions d'investissement	406 681,58	0,00	406 681,58	0,00	422 718,42
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	406 681,58	0,00	406 681,58	0,00	422 718,42
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	11,46	0,00	-11,46	11,46
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	11,46	0,00	-11,46	11,46

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-241 289,54	D - B	-442 828,18

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 208 (1)
LIBELLE : 21SHIRVE - BORNES SCHEMA

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 031,20	A 3 031,20	0,00	0,00	B 70 705,87
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 031,20	3 031,20	0,00	0,00	70 705,87
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 031,20	3 031,20	0,00	0,00	70 705,87

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 1,46	0,00	-1,46	D 402 365,03
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	402 363,57
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	402 363,57
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1,46	0,00	-1,46	1,46
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	1,46	0,00	-1,46	1,46

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-3 029,74	D - B	331 659,16

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 209 (1)
LIBELLE : 21CIRVE - BORNES HORS SCHEMA 2021

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		617,40	A 617,40	0,00	0,00	B 27 791,58
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	617,40	617,40	0,00	0,00	27 791,58
2315	Installat°, matériel et outillage techni	617,40	617,40	0,00	0,00	27 791,58

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-617,40	D - B	-27 791,58

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 210 (1)
LIBELLE : 21SN - SECURISATION

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		134 306,33	A 68 584,31	59 355,78	6 366,24	B 866 443,02
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	134 306,33	68 584,31	59 355,78	6 366,24	866 443,02
2315	Installat°, matériel et outillage techni	134 306,33	68 584,31	59 355,78	6 366,24	866 443,02

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	126 872,28	C 0,00	126 872,28	0,00	D 839 127,72	
13	Subventions d'investissement	126 872,28	0,00	126 872,28	0,00	839 127,72
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	126 872,28	0,00	126 872,28	0,00	839 127,72
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-68 584,31	D - B	-27 315,30

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 211 (1)

LIBELLE : AMI ACTEE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		33 395,44	A 0,00	0,00	33 395,44	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	33 172,32	0,00	0,00	33 172,32	0,00
2051	Concessions, droits similaires	33 172,32	0,00	0,00	33 172,32	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	223,12	0,00	0,00	223,12	0,00
2158	Autres inst.matériel.outil. techniques	223,12	0,00	0,00	223,12	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		57 758,20	C 30 076,47	0,00	27 681,73	D 32 910,02
13	Subventions d'investissement	57 758,20	30 076,47	0,00	27 681,73	32 910,02
1323	Subv. non transf. Départements	27 600,00	0,00	0,00	27 600,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	30 158,20	30 076,47	0,00	81,73	32 910,02
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	30 076,47	D - B	32 910,02

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 212 (1)
LIBELLE : PLATEFORME ENERGETIQUE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		10 500,00	A 7 519,40	0,00	2 980,60	B 14 906,80
20	Immobilisations incorporelles	6 500,00	4 676,00	0,00	1 824,00	4 676,00
2051	Concessions, droits similaires	6 500,00	4 676,00	0,00	1 824,00	4 676,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	2 843,40	0,00	1 156,60	10 230,80
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	963,00	0,00	1 037,00	5 738,75
2184	Mobilier	2 000,00	1 880,40	0,00	119,60	4 492,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-7 519,40	D - B	-14 906,80

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 213 (1)
LIBELLE : 22TL - EFFACEMENT TELECOM****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		511 223,01	A 383 122,72	3 844,19	124 256,10	B 1 530 837,02
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	511 223,01	383 122,72	3 844,19	124 256,10	1 530 837,02
2315	Installat°, matériel et outillage techni	511 223,01	383 122,72	3 844,19	124 256,10	1 530 837,02

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		758 338,57	C 331 743,00	438 480,60	-11 885,03	D 384 447,94
13	Subventions d'investissement	758 338,57	329 257,77	438 480,60	-9 399,80	381 962,71
13148	Subv. transf. Autres communes	62 210,18	0,00	63 601,99	-1 391,81	18 947,16
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	696 128,39	329 257,77	374 878,61	-8 007,99	363 015,55
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 485,23	0,00	-2 485,23	2 485,23
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	2 485,23	0,00	-2 485,23	2 485,23

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-51 379,72	D - B	-1 146 389,08

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 214 (1)
LIBELLE : 22LT - DESSERTE LOTISSEMENT

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		7 498,76	A 7 799,10	0,00	-300,34	B 26 664,45
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 498,76	7 799,10	0,00	-300,34	26 664,45
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7 498,76	7 799,10	0,00	-300,34	26 664,45

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	13 193,17	C 0,00	19 998,33	-6 805,16	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	13 193,17	0,00	19 998,33	-6 805,16	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	13 193,17	0,00	19 998,33	-6 805,16	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-7 799,10	D - B	-26 664,45

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 215 (1)
LIBELLE : 22HP - RACCORDEMENTS 2021****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		343 782,64	A 336 353,74	4 512,49	2 916,41	B 1 090 633,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	343 782,64	336 353,74	4 512,49	2 916,41	1 090 633,54
2315	Installat°, matériel et outillage techni	343 782,64	336 353,74	4 512,49	2 916,41	1 090 633,54

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 32,60	0,00	-32,60	D 32,60	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	32,60	0,00	-32,60	32,60
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	32,60	0,00	-32,60	32,60

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-336 321,14	D - B	-1 090 600,94

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 216 (1)
LIBELLE : 22SN - SECURISATION

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		697 556,94	A 650 371,30	52 998,71	-5 813,07	B 1 190 314,36
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	697 556,94	650 371,30	52 998,71	-5 813,07	1 190 314,36
2315	Installat°, matériel et outillage techni	697 556,94	650 371,30	52 998,71	-5 813,07	1 190 314,36

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		990 000,00	C 198 046,28	792 000,00	-46,28	D 198 046,28
13	Subventions d'investissement	990 000,00	198 000,00	792 000,00	0,00	198 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	990 000,00	198 000,00	792 000,00	0,00	198 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	46,28	0,00	-46,28	46,28
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	46,28	0,00	-46,28	46,28

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-452 325,02	D - B	-992 268,08

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 217 (1)
LIBELLE : 22ERDF - ARTICLE 8 ENEDIS

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		235 786,17	A 223 554,34	6 636,48	5 595,35	B 1 143 478,35
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	235 786,17	223 554,34	6 636,48	5 595,35	1 143 478,35
2315	Installat°, matériel et outillage techni	235 786,17	223 554,34	6 636,48	5 595,35	1 143 478,35

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	150 000,00	C 150 000,00	0,00	0,00	D 450 000,00	
13	Subventions d'investissement	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	450 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	450 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-73 554,34	D - B	-693 478,35

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 218 (1)
LIBELLE : 22CS - COMPLEMENT SEHV

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		926 588,12	A 828 953,23	16 727,01	80 907,88	B 2 400 478,64
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	926 588,12	828 953,23	16 727,01	80 907,88	2 400 478,64
2315	Installat°, matériel et outillage techni	926 588,12	828 953,23	16 727,01	80 907,88	2 400 478,64

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		320 000,00	C 313,97	320 000,00	-313,97	D 495 516,65
13	Subventions d'investissement	320 000,00	0,00	320 000,00	0,00	480 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	320 000,00	0,00	320 000,00	0,00	480 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	313,97	0,00	-313,97	15 516,65
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	313,97	0,00	-313,97	15 516,65

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-828 639,26	D - B	-1 904 961,99

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 219 (1)
LIBELLE : 22CE - EFFACEMENT FACE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		257 367,02	A 216 144,84	0,00	41 222,18	B 665 309,56
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	257 367,02	216 144,84	0,00	41 222,18	665 309,56
2315	Installat°, matériel et outillage techni	257 367,02	216 144,84	0,00	41 222,18	665 309,56

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	561 000,00	C 112 200,00	448 800,00	0,00	D 112 200,00	
13	Subventions d'investissement	561 000,00	112 200,00	448 800,00	0,00	112 200,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	561 000,00	112 200,00	448 800,00	0,00	112 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-103 944,84	D - B	-553 109,56

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 220 (1)
LIBELLE : 22AE - RACCORDEMENTS - FACE****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		147 146,39	A 124 389,26	22 939,14	-182,01	B 203 492,87
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	147 146,39	124 389,26	22 939,14	-182,01	203 492,87
2315	Installat°, matériel et outillage techni	147 146,39	124 389,26	22 939,14	-182,01	203 492,87

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		181 000,00	C 197 207,68	144 800,00	-161 007,68	D 197 207,68
13	Subventions d'investissement	181 000,00	197 204,08	144 800,00	-161 004,08	197 204,08
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	181 000,00	197 204,08	144 800,00	-161 004,08	197 204,08
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3,60	0,00	-3,60	3,60
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	3,60	0,00	-3,60	3,60

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	72 818,42	D - B	-6 285,19

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 221 (1)
LIBELLE : 22AP - RENFORCEMENTS FACE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		828 768,58	A 461 164,32	380 392,81	-12 788,55	B 724 895,74
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	828 768,58	461 164,32	380 392,81	-12 788,55	724 895,74
2315	Installat°, matériel et outillage techni	828 768,58	461 164,32	380 392,81	-12 788,55	724 895,74

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		874 000,00	C 174 838,42	699 200,00	-38,42	D 174 838,42
13	Subventions d'investissement	874 000,00	174 800,00	699 200,00	0,00	174 800,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	874 000,00	174 800,00	699 200,00	0,00	174 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	38,42	0,00	-38,42	38,42
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	38,42	0,00	-38,42	38,42

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-286 325,90	D - B	-550 057,32

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 223 (1)
LIBELLE : 22CIRVE - BORNES HORS SCHEMA

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 553,42	A 1 091,16	462,25	0,01	B 15 220,69
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 553,42	1 091,16	462,25	0,01	15 220,69
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 553,42	1 091,16	462,25	0,01	15 220,69

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 091,16	D - B	-15 220,69

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 224 (1)
LIBELLE : Subventions programme 2022

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		355 000,00	A 353 840,80	0,00	1 159,20	B 362 412,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	355 000,00	353 840,80	0,00	1 159,20	362 412,34
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	80 185,33	0,00	-80 185,33	80 185,33
2041481	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	18 012,01	0,00	-18 012,01	18 012,01
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	355 000,00	255 643,46	0,00	99 356,54	264 215,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-353 840,80	D - B	-362 412,34

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 225 (1)
LIBELLE : 23TL - RESEAUX TELECOM

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		2 446 600,00	A 1 509 327,14	917 844,18	19 428,68	B 1 509 327,14
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 446 600,00	1 509 327,14	917 844,18	19 428,68	1 509 327,14
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 446 600,00	1 509 327,14	917 844,18	19 428,68	1 509 327,14

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		578 100,00	C 96 991,92	645 221,19	-164 113,11	D 96 991,92
13	Subventions d'investissement	578 100,00	95 229,81	645 221,19	-162 351,00	95 229,81
13148	Subv. transf. Autres communes	143 000,00	0,00	85 301,12	57 698,88	0,00
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	435 100,00	95 229,81	559 920,07	-220 049,88	95 229,81
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 762,11	0,00	-1 762,11	1 762,11
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	1 762,11	0,00	-1 762,11	1 762,11

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 412 335,22	D - B	-1 412 335,22

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 226 (1)
LIBELLE : 23LT - DESSERTE LOTISSEMENTS

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		170 000,00	A 61 672,37	32 419,30	75 908,33	B 61 672,37
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	170 000,00	61 672,37	32 419,30	75 908,33	61 672,37
2315	Installat°, matériel et outillage techni	170 000,00	61 672,37	32 419,30	75 908,33	61 672,37

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	127 500,00	C 0,00	58 381,89	69 118,11	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	127 500,00	0,00	58 381,89	69 118,11	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	127 500,00	0,00	58 381,89	69 118,11	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-61 672,37	D - B	-61 672,37

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 227 (1)
LIBELLE : 23HP - RACCORDEMENTS

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 295 000,00	A 746 625,97	174 890,96	373 483,07	B 746 625,97
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 295 000,00	746 625,97	174 890,96	373 483,07	746 625,97
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 295 000,00	746 625,97	174 890,96	373 483,07	746 625,97

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		946 581,21	C 994 974,42	3 658,31	-52 051,52	D 994 974,42
13	Subventions d'investissement	946 581,21	994 974,42	3 658,31	-52 051,52	994 974,42
13248	Subv. non transf. Autres communes	103 290,60	123 140,85	0,00	-19 850,25	123 140,85
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	843 290,61	871 833,57	3 658,31	-32 201,27	871 833,57
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	248 348,45	D - B	248 348,45

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 228 (1)
LIBELLE : 23SN - SECURISATIONS FACE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 156 625,00	A 378 859,30	347 754,11	430 011,59	B 378 859,30
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 156 625,00	378 859,30	347 754,11	430 011,59	378 859,30
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 156 625,00	378 859,30	347 754,11	430 011,59	378 859,30

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	925 300,00	C 0,00	925 300,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	925 300,00	0,00	925 300,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	925 300,00	0,00	925 300,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-378 859,30	D - B	-378 859,30

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 229 (1)
LIBELLE : 23ART.8 - ARTICLE 8 ENEDIS

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 125 000,00	A 712 057,58	254 547,06	158 395,36	B 712 057,58
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 125 000,00	712 057,58	254 547,06	158 395,36	712 057,58
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 125 000,00	712 057,58	254 547,06	158 395,36	712 057,58

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	450 000,00	C 300 000,00	150 000,00	0,00	D 300 000,00	
13	Subventions d'investissement	450 000,00	300 000,00	150 000,00	0,00	300 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	450 000,00	300 000,00	150 000,00	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-412 057,58	D - B	-412 057,58

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 230 (1)
LIBELLE : 23CS - COMPLEMENT SEHV

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 396 650,00	A 2 287 660,93	994 028,51	114 960,56	B 2 287 660,93
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 396 650,00	2 287 660,93	994 028,51	114 960,56	2 287 660,93
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 396 650,00	2 287 660,93	994 028,51	114 960,56	2 287 660,93

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		607 100,00	C 377 043,44	240 000,00	-9 943,44	D 377 043,44
13	Subventions d'investissement	600 000,00	360 000,00	240 000,00	0,00	360 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	600 000,00	360 000,00	240 000,00	0,00	360 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 100,00	17 043,44	0,00	-9 943,44	17 043,44
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7 100,00	17 043,44	0,00	-9 943,44	17 043,44

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 910 617,49	D - B	-1 910 617,49

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 231 (1)
LIBELLE : 23CE - EFFACEMENTS FACE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		720 875,00	A 452 487,54	310 406,35	-42 018,89	B 452 487,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	720 875,00	452 487,54	310 406,35	-42 018,89	452 487,54
2315	Installat°, matériel et outillage techni	720 875,00	452 487,54	310 406,35	-42 018,89	452 487,54

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	576 700,00	C 0,00	576 700,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	576 700,00	0,00	576 700,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	576 700,00	0,00	576 700,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-452 487,54	D - B	-452 487,54

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 232 (1)
LIBELLE : 23AE - RACCORDEMENTS FACE

Pour information (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		241 125,00	A 194 680,09	52 545,01	-6 100,10	B 194 680,09
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	241 125,00	194 680,09	52 545,01	-6 100,10	194 680,09
2315	Installat°, matériel et outillage techni	241 125,00	194 680,09	52 545,01	-6 100,10	194 680,09

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	192 900,00	C 0,00	192 900,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	192 900,00	0,00	192 900,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	192 900,00	0,00	192 900,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-194 680,09	D - B	-194 680,09

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 233 (1)
LIBELLE : 23AP - RENFORCEMENTS FACE****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 109 000,00	A 238 004,61	404 210,78	466 784,61	B 238 004,61
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 109 000,00	238 004,61	404 210,78	466 784,61	238 004,61
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 109 000,00	238 004,61	404 210,78	466 784,61	238 004,61

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	887 200,00	C 0,00	887 200,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	887 200,00	0,00	887 200,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	887 200,00	0,00	887 200,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-238 004,61	D - B	-238 004,61

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 236 (1)
LIBELLE : SUBVENTIONS PROGRAMME 2023****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		300 198,17	A 287 663,26	0,00	12 534,91	B 287 663,26
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	300 198,17	287 663,26	0,00	12 534,91	287 663,26
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	29 075,28	0,00	-29 075,28	29 075,28
2041481	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	26 283,04	0,00	-26 283,04	26 283,04
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	300 198,17	231 814,68	0,00	68 383,49	231 814,68
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	490,26	0,00	-490,26	490,26
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-287 663,26	D - B	-287 663,26

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 237 (1)
LIBELLE : 23CE2 - EFFACEMENTS FACE COMPLEMENT****Pour information (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		288 350,00	A 22 899,71	226 086,30	39 363,99	B 22 899,71
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	288 350,00	22 899,71	226 086,30	39 363,99	22 899,71
2315	Installat°, matériel et outillage techni	288 350,00	22 899,71	226 086,30	39 363,99	22 899,71

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	230 680,00	C 0,00	267 000,00	-36 320,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	230 680,00	0,00	267 000,00	-36 320,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	230 680,00	0,00	267 000,00	-36 320,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-22 899,71	D - B	-22 899,71

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	734 030	1 245 953	0	0	0	0	0	0	0	5 028 534	9 576 136	16 584 653
- Equipements municipaux (2)		1 245 953	0	0	0	0	0	0	0	1 897 398	8 513 855	11 657 206
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	546 550	202 744	749 294
- Opérations financières	734 030											734 030
Dépenses d'ordre	118 556											118 556
Solde d'exécution reporté de N-1	4 761 410											4 761 410
Total dépenses	5 613 996	1 245 953	0	5 028 534	9 576 136	21 464 619						
Total recettes	1 795 171	2 638 029	0	2 714 461	4 290 766	11 438 426						
Solde d'investissement	-3 818 826	1 392 076	0	-2 314 073	-5 285 370	-10 026 193						
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	586 343	0	3 557 066	5 636 427	9 779 836						
Total RAR recettes	0	43 138	0	5 562 333	9 300 510	14 905 980						
SOLDE RAR investissement	0	-543 206	0	2 005 267	3 664 083	5 126 144						

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	2 946 250	2 993 166	0	76 896	259 246	6 275 558						
Total recettes	3 012 657	11 931 269	0	384 909	376 982	15 705 817						
Solde de fonctionnement	66 407	8 938 103	0	308 013	117 735	9 430 258						
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		5 613 996	1 832 296	0	0	0	0	0	0	0	8 585 600	15 212 563	31 244 455
Dépenses réelles		734 030	1 832 296	0	0	0	0	0	0	0	8 585 600	15 212 563	26 364 489
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 341	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 341
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 341	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 341
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 638	40 503	43 142
13248	Subv. non transf. Autres communes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 614	16 614
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 890	23 890
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 638	0	2 638
16	Emprunts et dettes assimilées	732 690	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	732 690
1641	Emprunts en euros	732 690	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	732 690
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	3 913	0	0	0	0	0	0	0	0	4 676	8 589
2033	Frais d'insertion	0	564	0	0	0	0	0	0	0	0	0	564
2051	Concessions, droits similaires	0	3 349	0	0	0	0	0	0	0	0	4 676	8 025
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	546 550	202 744	749 294
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 661	113 661
2041481	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 295	44 295
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	546 060	40 264	586 324
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0	0	0	0	0	0	0	0	0	490	4 524	5 014
21	Immobilisations corporelles	0	194 151	0	0	0	0	0	0	0	0	2 843	196 995
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	25 764	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 764
2181	Installat° générales, agencements	0	2 557	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 557
2182	Matériel de transport	0	102 615	0	0	0	0	0	0	0	0	0	102 615
2183	Matériel de bureau et informatique	0	23 150	0	0	0	0	0	0	0	0	963	24 113
2184	Mobilier	0	40 064	0	0	0	0	0	0	0	0	1 880	41 945
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	1 122 232	0	0	0	0	0	0	0	2 819 087	12 061 392	16 002 711
2313	Constructions	0	1 122 232	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 122 232

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Publié le
ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9 services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 819 087	12 061 392	14 880 479
26	Participat° et créances rattachées	0	512 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	512 000
261	Titres de participation	0	512 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	512 000
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 217 324	2 900 404	8 117 729
4581017	2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	274 288	274 288
4581020	2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 254 629	2 254 629
4581021	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 107	178 084	201 191
4581022	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 357 844	134 381	1 492 225
4581023	2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 836 373	59 023	3 895 396
Dépenses d'ordre		118 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 556
040	Opérat° ordre transfert entre sections	118 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 556
139148	Sub. transf. cpte résult. Autres communes	13 006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 006
13936	Sub. transf. cpte résult. PVR	105 551	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 551
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	4 761 410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 761 410

RECETTES													
Total recettes d'investissement		1 795 171	2 681 166	0	8 276 794	13 591 275	26 344 406						
Recettes réelles		0	2 667 166	0	0	0	0	0	0	0	8 276 794	13 591 275	24 535 235
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	2 107 279	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 107 279
10222	FCTVA	0	175 901	0	0	0	0	0	0	0	0	0	175 901
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	1 931 378	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 931 378
13	Subventions d'investissement	0	52 138	0	0	0	0	0	0	0	1 622 696	10 474 257	12 149 091
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	9 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000
13148	Subv. transf. Autres communes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	190 100	0	190 100
1323	Subv. non transf. Départements	0	42 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 283 218	1 325 218
13248	Subv. non transf. Autres communes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210 825	210 825
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 998	19 998
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	1 138	0	0	0	0	0	0	0	0	8 960 216	8 961 353
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 432 596	0	1 432 596
16	Emprunts et dettes assimilées	0	505 494	0	0	0	0	0	0	0	0	0	505 494

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Publié le
ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9		
											services urbains, environnement	économique	TOTAL
1641	Emprunts en euros	0	505 494	0	0	0	0	0	0	0	0	0	505 494
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	2 256	0	0	0	0	0	0	0	4 247	17 498	24 001
2313	Constructions	0	2 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 256
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 247	17 498	21 745
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 649 850	3 099 520	9 749 370
4581021	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 486	40 486
4582017	2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	173 034	173 034
4582018	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 787	93 787
4582019	2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 681	2 088	39 769
4582020	2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 055	2 017 119	2 078 175
4582021	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	301 167	480 906	782 073
4582022	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 413 574	233 077	2 646 651
4582023	2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 836 373	59 023	3 895 396
Recettes d'ordre		1 795 171	14 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 809 171
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 795 171	14 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 809 171
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0	14 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 000
28033	Frais d'insertion	2 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 484
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	560	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	560
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	1 193 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 193 993
28041582	GFP : Bâtiments, installations	48 810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 810
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	344	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	344
28051	Concessions et droits similaires	31 907	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 907
28135	Installations générales, agencements, ..	143 394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143 394
281533	Réseaux câblés	332 078	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	332 078
28158	Autres installat°, matériel et outillage	6 887	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 887
28181	Installations générales, aménagt divers	2 773	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 773
28182	Matériel de transport	20 366	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 366

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9			
											services urbains, environnement	économique	TOTAL	
28183	Matériel de bureau et informatique	9 863	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 863
28184	Mobilier	1 711	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 711
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 946 250	2 993 166	0	76 896	259 246	6 275 558						
Dépenses réelles		1 137 079	2 993 166	0	0	0	0	0	0	0	76 896	259 246	4 466 388
011	Charges à caractère général	869	435 887	0	0	0	0	0	0	0	76 896	241 324	754 975
605	Achats matériel, équipements et travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 896	0	76 896
60611	Eau et assainissement	0	2 486	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 486
60612	Energie - Electricité	0	42 118	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 118
60622	Carburants	657	21 062	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 719
60631	Fournitures d'entretien	0	2 097	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 097
60632	Fournitures de petit équipement	212	10 505	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 716
60636	Vêtements de travail	0	231	0	0	0	0	0	0	0	0	0	231
6064	Fournitures administratives	0	5 003	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 003
6068	Autres matières et fournitures	0	1 579	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 579
611	Contrats de prestations de services	0	3 214	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 214
6135	Locations mobilières	0	1 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 250
61521	Entretien terrains	0	7 061	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 061
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	5 084	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 084
61551	Entretien matériel roulant	0	7 322	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 322
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	1 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 961
6156	Maintenance	0	28 188	0	0	0	0	0	0	0	0	39 191	67 380
6161	Multirisques	0	29 318	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 318
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0	1 832	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 832
6168	Autres primes d'assurance	0	49 867	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 867
617	Etudes et recherches	0	31 069	0	0	0	0	0	0	0	0	201 566	232 635
6182	Documentation générale et technique	0	8 671	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 671
6184	Versements à des organismes de formation	0	15 786	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 786
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	4 412	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 412
6188	Autres frais divers	0	499	0	0	0	0	0	0	0	0	0	499
6231	Annonces et insertions	0	6 480	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 480

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Publié le
 ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9		TOTAL
											services urbains, environnement	économique	
6232	Fêtes et cérémonies	0	134	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	362	362
6237	Publications	0	8 355	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 355
6238	Divers	0	1 386	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 386
6241	Transports de biens	0	33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33
6251	Voyages et déplacements	0	89	0	0	0	0	0	0	0	0	204	293
6256	Missions	0	29 553	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 553
6257	Réceptions	0	16 595	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 595
6261	Frais d'affranchissement	0	2 229	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 229
6262	Frais de télécommunications	0	20 928	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 928
627	Services bancaires et assimilés	0	2 511	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 511
6281	Concours divers (cotisations)	0	50 359	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 359
63512	Taxes foncières	0	15 291	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 291
63513	Autres impôts locaux	0	926	0	0	0	0	0	0	0	0	0	926
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	361	0	0	0	0	0	0	0	0	0	361
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	2 451 747	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 451 747
6218	Autre personnel extérieur	0	1 762	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 762
6331	Versement mobilité	0	21 707	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 707
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	1 335	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 335
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	36 705	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 705
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	4 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 037
64111	Rémunération principale titulaires	0	931 410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	931 410
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	14 478	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 478
64118	Autres indemnités titulaires	0	343 617	0	0	0	0	0	0	0	0	0	343 617
64131	Rémunérations non tit.	0	409 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	409 088
64138	Autres indemnités non tit.	0	2 928	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 928
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	269 683	0	0	0	0	0	0	0	0	0	269 683
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	312 613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	312 613
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	16 636	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 636
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	4 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 314
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0	9 699	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 699
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
6488	Autres charges	0	71 676	0	0	0	0	0	0	0	0	0	71 676
014	Atténuations de produits	508 496	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	508 496
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	508 496	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	508 496

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Publié le
ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9 services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
65	Autres charges de gestion courante	7	92 425	0	0	0	0	0	0	0	0	17 923	110 355
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0	-1 188	0	0	0	0	0	0	0	0	12 881	11 693
6518	Autres	0	14 449	0	0	0	0	0	0	0	0	42	14 491
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0	35 430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 430
6531	Indemnités	0	31 853	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 853
6532	Frais de mission	0	2 471	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 471
6533	Cotisations de retraite	0	2 067	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 067
6541	Créances admises en non-valeur	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	7 335	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	12 335
65888	Autres	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	119 168	12 280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131 447
66111	Intérêts réglés à l'échéance	77 928	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 928
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	12 280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 280
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	40 823	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 823
6688	Autres	417	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	417
67	Charges exceptionnelles	535	828	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 363
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	535	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	535
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0	790	0	0	0	0	0	0	0	0	0	790
678	Autres charges exceptionnelles	0	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38
68	Dot. aux amortissements et provisions	508 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	508 004
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	500 607	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 607
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	7 397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 397
Dépenses d'ordre		1 809 171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 809 171
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 809 171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 809 171
6761	Différences sur réalisations (positives)	14 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 000
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 795 171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 795 171
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9 services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		3 012 657	11 931 269	0	0	0	0	0	0	0	384 909	376 982	15 705 817
Recettes réelles		113 993	11 931 269	0	0	0	0	0	0	0	378 041	376 982	12 800 285
013	Atténuations de charges	0	28 858	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 858
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0	84	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	28 774	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 774
70	Produits des services, du domaine, vente	0	75 362	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 362
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	75 362	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 362
73	Impôts et taxes	0	7 702 951	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 702 951
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0	7 702 951	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 702 951
74	Dotations et participations	105 909	0	0	0	0	0	0	0	0	0	376 982	482 891
74718	Autres participations Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 439	84 439
7472	Participat° Régions	105 909	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 450	243 359
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 415	28 415
74748	Participat° Autres communes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 284	58 284
74758	Participat° Autres groupements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 805	52 805
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 589	15 589
75	Autres produits de gestion courante	4 036	4 088 527	0	0	0	0	0	0	0	378 041	0	4 470 604
752	Revenus des immeubles	0	4 499	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 499
7551	Excédent des BA administratifs	0	2 361 927	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 361 927
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	1 696 244	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 696 244
7588	Autres produits div. de gestion courante	4 036	25 857	0	0	0	0	0	0	0	378 041	0	407 934
76	Produits financiers	0	356	0	0	0	0	0	0	0	0	0	356
7688	Autres	0	356	0	0	0	0	0	0	0	0	0	356
77	Produits exceptionnels	4 048	35 215	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 262
7711	Dédits et pénalités perçus	2 628	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 628
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 420
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	14 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 000
7788	Produits exceptionnels divers	0	21 215	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 215

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Publié le
 ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9 services urbains, environnement	TOTAL
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		111 688	0	0	0	0	0	0	0	0	6 868	118 556
042	Opérat° ordre transfert entre sections	111 688	0	0	0	0	0	0	0	0	6 868	118 556
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	111 688	0	0	0	0	0	0	0	0	6 868	118 556
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		2 786 976	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 786 976

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		2 946 249,66	2 993 166,46	0,00	0,00	5 939 416,12
Réalizations		2 946 249,66	2 993 166,46	0,00	0,00	5 939 416,12
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	868,66	435 886,89	0,00	0,00	436 755,55
60611	Eau et assainissement	0,00	2 485,79	0,00	0,00	2 485,79
60612	Energie - Electricité	0,00	42 117,88	0,00	0,00	42 117,88
60622	Carburants	656,99	21 062,33	0,00	0,00	21 719,32
60631	Fournitures d'entretien	0,00	2 097,23	0,00	0,00	2 097,23
60632	Fournitures de petit équipement	211,67	10 504,60	0,00	0,00	10 716,27
60636	Vêtements de travail	0,00	230,88	0,00	0,00	230,88
6064	Fournitures administratives	0,00	5 002,99	0,00	0,00	5 002,99
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 579,12	0,00	0,00	1 579,12
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 213,60	0,00	0,00	3 213,60
6135	Locations mobilières	0,00	1 250,21	0,00	0,00	1 250,21
61521	Entretien terrains	0,00	7 060,79	0,00	0,00	7 060,79
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	5 084,27	0,00	0,00	5 084,27
61551	Entretien matériel roulant	0,00	7 322,11	0,00	0,00	7 322,11
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 961,28	0,00	0,00	1 961,28
6156	Maintenance	0,00	28 188,16	0,00	0,00	28 188,16
6161	Multirisques	0,00	29 318,23	0,00	0,00	29 318,23
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	1 832,36	0,00	0,00	1 832,36
6168	Autres primes d'assurance	0,00	49 866,62	0,00	0,00	49 866,62
617	Etudes et recherches	0,00	31 068,83	0,00	0,00	31 068,83
6182	Documentation générale et technique	0,00	8 671,17	0,00	0,00	8 671,17
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	15 786,00	0,00	0,00	15 786,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	4 411,92	0,00	0,00	4 411,92
6188	Autres frais divers	0,00	498,67	0,00	0,00	498,67
6231	Annonces et insertions	0,00	6 480,00	0,00	0,00	6 480,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	134,34	0,00	0,00	134,34
6237	Publications	0,00	8 355,25	0,00	0,00	8 355,25
6238	Divers	0,00	1 385,77	0,00	0,00	1 385,77
6241	Transports de biens	0,00	32,80	0,00	0,00	32,80
6251	Voyages et déplacements	0,00	89,40	0,00	0,00	89,40
6256	Missions	0,00	29 552,78	0,00	0,00	29 552,78
6257	Réceptions	0,00	16 595,22	0,00	0,00	16 595,22
6261	Frais d'affranchissement	0,00	2 228,72	0,00	0,00	2 228,72
6262	Frais de télécommunications	0,00	20 927,58	0,00	0,00	20 927,58
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 511,13	0,00	0,00	2 511,13
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	50 359,17	0,00	0,00	50 359,17

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'européen	Publié le centralisée ent ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE	Total
63512	Taxes foncières	0,00	15 291,00	0,00	0,00		15 291,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	926,41	0,00	0,00		926,41
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	41,28	0,00	0,00		41,28
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	361,00	0,00	0,00		361,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	2 451 747,31	0,00	0,00		2 451 747,31
6218	Autre personnel extérieur	0,00	1 761,77	0,00	0,00		1 761,77
6331	Versement mobilité	0,00	21 706,60	0,00	0,00		21 706,60
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 335,32	0,00	0,00		1 335,32
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	36 705,08	0,00	0,00		36 705,08
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	4 037,11	0,00	0,00		4 037,11
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	931 409,67	0,00	0,00		931 409,67
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	14 478,30	0,00	0,00		14 478,30
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	343 616,58	0,00	0,00		343 616,58
64131	Rémunérations non tit.	0,00	409 088,39	0,00	0,00		409 088,39
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	2 927,66	0,00	0,00		2 927,66
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	269 683,03	0,00	0,00		269 683,03
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	312 613,15	0,00	0,00		312 613,15
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	16 636,40	0,00	0,00		16 636,40
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	4 314,00	0,00	0,00		4 314,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	9 698,73	0,00	0,00		9 698,73
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	60,00	0,00	0,00		60,00
6488	Autres charges	0,00	71 675,52	0,00	0,00		71 675,52
014	Atténuations de produits	508 496,07	0,00	0,00	0,00		508 496,07
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	508 496,07	0,00	0,00	0,00		508 496,07
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 809 170,62	0,00	0,00	0,00		1 809 170,62
6761	Différences sur réalisations (positives)	14 000,00	0,00	0,00	0,00		14 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 795 170,62	0,00	0,00	0,00		1 795 170,62
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	7,15	92 424,74	0,00	0,00		92 431,89
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	-1 188,10	0,00	0,00		-1 188,10
6518	Autres	0,00	14 448,98	0,00	0,00		14 448,98
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	35 430,00	0,00	0,00		35 430,00
6531	Indemnités	0,00	31 853,41	0,00	0,00		31 853,41
6532	Frais de mission	0,00	2 470,92	0,00	0,00		2 470,92
6533	Cotisations de retraite	0,00	2 066,71	0,00	0,00		2 066,71
6541	Créances admises en non-valeur	7,15	0,00	0,00	0,00		7,15
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	7 335,10	0,00	0,00		7 335,10
65888	Autres	0,00	7,72	0,00	0,00		7,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	119 167,64	12 279,53	0,00	0,00		131 447,17
66111	Intérêts réglés à l'échéance	77 927,87	0,00	0,00	0,00		77 927,87
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	12 279,53	0,00	0,00		12 279,53
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	40 822,77	0,00	0,00	0,00		40 822,77
6688	Autres	417,00	0,00	0,00	0,00		417,00
67	Charges exceptionnelles	535,17	827,99	0,00	0,00		1 363,16
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	535,17	0,00	0,00	0,00		535,17
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	790,27	0,00	0,00		790,27

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Publié le centralisée act
ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'européen	Tota.
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	37,72	0,00	0,00	37,72
68	Dot. aux amortissements et provisions	508 004,35	0,00	0,00	0,00	508 004,35
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	500 607,35	0,00	0,00	0,00	500 607,35
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	7 397,00	0,00	0,00	0,00	7 397,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	3 012 656,75	11 931 269,13	0,00	0,00	14 943 925,88
	Réalisations	3 012 656,75	11 931 269,13	0,00	0,00	14 943 925,88
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 786 975,59	0,00	0,00	0,00	2 786 975,59
013	Atténuations de charges	0,00	28 858,07	0,00	0,00	28 858,07
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	84,47	0,00	0,00	84,47
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	28 773,60	0,00	0,00	28 773,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections	111 688,36	0,00	0,00	0,00	111 688,36
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	111 688,36	0,00	0,00	0,00	111 688,36
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	75 362,49	0,00	0,00	75 362,49
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	75 362,49	0,00	0,00	75 362,49
73	Impôts et taxes	0,00	7 702 951,13	0,00	0,00	7 702 951,13
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	7 702 951,13	0,00	0,00	7 702 951,13
74	Dotations et participations	105 908,96	0,00	0,00	0,00	105 908,96
7472	Participat° Régions	105 908,96	0,00	0,00	0,00	105 908,96
75	Autres produits de gestion courante	4 036,00	4 088 526,77	0,00	0,00	4 092 562,77
752	Revenus des immeubles	0,00	4 499,04	0,00	0,00	4 499,04
7551	Excédent des BA administratifs	0,00	2 361 926,70	0,00	0,00	2 361 926,70
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	1 696 244,05	0,00	0,00	1 696 244,05
7588	Autres produits div. de gestion courante	4 036,00	25 856,98	0,00	0,00	29 892,98
76	Produits financiers	0,00	356,10	0,00	0,00	356,10
7688	Autres	0,00	356,10	0,00	0,00	356,10
77	Produits exceptionnels	4 047,84	35 214,57	0,00	0,00	39 262,41
7711	Dédits et pénalités perçus	2 627,64	0,00	0,00	0,00	2 627,64
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 420,20	0,00	0,00	0,00	1 420,20
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	21 214,57	0,00	0,00	21 214,57
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	66 407,09	8 938 102,67	0,00	0,00	9 004 509,76

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	DEPENSES	2 991 366,46	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	2 991 366,46	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

Sous-fonction 0:



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
011	Charges à caractère général	434 086,89	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	2 485,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	42 117,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	21 062,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 097,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 504,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	230,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 002,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 579,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 213,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 250,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	7 060,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 084,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	7 322,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 961,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	28 188,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	29 318,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	1 832,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	49 866,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	31 068,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	8 671,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 611,92	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	498,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	6 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	134,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	8 355,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 385,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	32,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	89,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	29 552,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	16 595,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 228,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	20 927,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 511,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	50 359,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	15 291,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	926,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	41,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	361,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 451 747,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	1 761,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	21 706,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 335,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	36 705,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 037,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	931 409,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	14 478,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	343 616,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	409 088,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 927,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	269 683,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	312 613,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	16 636,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	9 698,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	71 675,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	92 424,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	-1 188,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

Sous-fonction 0:



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
6518	Autres	14 448,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	35 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	31 853,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 470,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	2 066,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	7 335,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	7,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	12 279,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	12 279,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	827,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	790,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	37,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		11 931 269,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		11 931 269,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	28 858,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	84,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	28 773,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le Sous-fonction 0:



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	75 362,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	75 362,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 702 951,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	7 702 951,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 088 526,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	4 499,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7551	Excédent des BA administratifs	2 361 926,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 696 244,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	25 856,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	356,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	356,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	35 214,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	21 214,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		8 939 902,67	0,00	0,00	0,00	-1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

Besler
Levrault

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Publié le
ID : 087-258708585-20240620-2024-47CA23BPEP-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00



(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le Sous-fonction 42



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Publié le
ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le  (001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****IV****A1.1****FONCTION 7 – Logement**

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		0.00	76 896.03	0.00	76 896.03
Réalizations		0.00	76 896.03	0.00	76 896.03
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	76 896.03	0.00	76 896.03
605	Achats matériel, équipements et travaux	0.00	76 896.03	0.00	76 896.03
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	384 909.41	0.00	384 909.41
Réalizations		0.00	384 909.41	0.00	384 909.41
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	6 868.00	0.00	6 868.00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0.00	6 868.00	0.00	6 868.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	378 041.41	0.00	378 041.41
7588	Autres produits div. de gestion courante	0.00	378 041.41	0.00	378 041.41
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	308 013.38	0.00	308 013.38

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
777	Quote-part subv invest transférentiel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	76 896,03	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	76 896,03	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	76 896,03	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	76 896,03	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	384 909,41	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	384 909,41	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	6 868,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	6 868,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	378 041,41	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	378 041,41	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 01/07/2024



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spec. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	308 013,38	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	259 246,28	0,00	0,00	0,00	259 246,28
Réalizations		0,00	0,00	0,00	259 246,28	0,00	0,00	0,00	259 246,28
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	241 323,66	0,00	0,00	0,00	241 323,66
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	39 191,40	0,00	0,00	0,00	39 191,40
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	201 566,28	0,00	0,00	0,00	201 566,28
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	361,98	0,00	0,00	0,00	361,98
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	204,00	0,00	0,00	0,00	204,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	17 922,62	0,00	0,00	0,00	17 922,62
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	12 880,80	0,00	0,00	0,00	12 880,80
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	41,82	0,00	0,00	0,00	41,82
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	376 981,57	0,00	0,00	0,00	376 981,57
Réalizations		0,00	0,00	0,00	376 981,57	0,00	0,00	0,00	376 981,57
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	376 981,57	0,00	0,00	0,00	376 981,57
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	84 439,44	0,00	0,00	0,00	84 439,44
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	137 450,45	0,00	0,00	0,00	137 450,45
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	28 414,75	0,00	0,00	0,00	28 414,75
74748	Participat° Autres communes	0,00	0,00	0,00	58 283,83	0,00	0,00	0,00	58 283,83
74758	Participat° Autres groupements	0,00	0,00	0,00	52 804,59	0,00	0,00	0,00	52 804,59

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
7478	Participat* Autres organismes	0,00	0,00	0,00	15 588,51	0,00	0,00	0,00	15 588,51
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	117 735,29	0,00	0,00	0,00	117 735,29

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		5 613 996,38	1 832 295,89	0,00	0,00	7 446 292,27
Réalizations		5 613 996,38	1 245 952,56	0,00	0,00	6 859 948,94
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 761 409,59	0,00	0,00	0,00	4 761 409,59
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	118 556,36	0,00	0,00	0,00	118 556,36
139148	Sub. transf. cpté résult. Autres communes	13 005,83	0,00	0,00	0,00	13 005,83
13936	Sub. transf. cpté résult. PVR	105 550,53	0,00	0,00	0,00	105 550,53
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 340,87	0,00	0,00	0,00	1 340,87
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 340,87	0,00	0,00	0,00	1 340,87
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	732 689,56	0,00	0,00	0,00	732 689,56
1641	Emprunts en euros	732 689,56	0,00	0,00	0,00	732 689,56
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 170,55	0,00	0,00	1 170,55
2033	Frais d'insertion	0,00	564,00	0,00	0,00	564,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	606,55	0,00	0,00	606,55
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	187 323,92	0,00	0,00	187 323,92
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	24 453,54	0,00	0,00	24 453,54
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	102 615,38	0,00	0,00	102 615,38
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	21 997,02	0,00	0,00	21 997,02
2184	Mobilier	0,00	38 257,98	0,00	0,00	38 257,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 057 458,09	0,00	0,00	1 057 458,09
2313	Constructions	0,00	1 057 458,09	0,00	0,00	1 057 458,09
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'européen	Publié le centralisée, ext° ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE	Tota:
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	586 343,33	0,00		0,00	586 343,33
	RECETTES (2)	1 795 170,62	2 681 166,24	0,00		0,00	4 476 336,86
	Réalisations	1 795 170,62	2 638 028,74	0,00		0,00	4 433 199,36
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 795 170,62	14 000,00	0,00		0,00	1 809 170,62
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	14 000,00	0,00		0,00	14 000,00
28033	Frais d'insertion	2 484,00	0,00	0,00		0,00	2 484,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	560,00	0,00	0,00		0,00	560,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	1 193 992,94	0,00	0,00		0,00	1 193 992,94
28041582	GFP : Bâtiments, installations	48 810,29	0,00	0,00		0,00	48 810,29
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	344,40	0,00	0,00		0,00	344,40
28051	Concessions et droits similaires	31 906,68	0,00	0,00		0,00	31 906,68
28135	Installations générales, agencements, ..	143 393,74	0,00	0,00		0,00	143 393,74
281533	Réseaux câblés	332 077,55	0,00	0,00		0,00	332 077,55
28158	Autres installat°, matériel et outillage	6 887,46	0,00	0,00		0,00	6 887,46
28181	Installations générales, aménagt divers	2 772,63	0,00	0,00		0,00	2 772,63
28182	Matériel de transport	20 366,15	0,00	0,00		0,00	20 366,15
28183	Matériel de bureau et informatique	9 863,40	0,00	0,00		0,00	9 863,40
28184	Mobilier	1 711,38	0,00	0,00		0,00	1 711,38
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 107 278,87	0,00		0,00	2 107 278,87
10222	FCTVA	0,00	175 901,25	0,00		0,00	175 901,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 931 377,62	0,00		0,00	1 931 377,62
13	Subventions d'investissement	0,00	9 000,00	0,00		0,00	9 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	9 000,00	0,00		0,00	9 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	505 494,00	0,00		0,00	505 494,00
1641	Emprunts en euros	0,00	505 494,00	0,00		0,00	505 494,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 255,87	0,00		0,00	2 255,87
2313	Constructions	0,00	2 255,87	0,00		0,00	2 255,87
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'Europe	Publié le centralisée act° ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE	Total
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	43 137,50	0,00	0,00		43 137,50
	SOLDE (2)	-3 818 825,76	848 870,35	0,00	0,00		-2 969 955,41

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES (2)	1 832 295,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	1 245 952,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf. cpte résult. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13936	Sub. transf. cpte résult. PVR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 170,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	564,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	606,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	187 323,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	24 453,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

Sous-fonction 0:



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	102 615,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	21 997,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	38 257,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 057 458,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 057 458,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		586 343,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		2 681 166,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		2 638 028,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagement divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 107 278,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	175 901,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 931 377,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	505 494,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	505 494,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 255,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 255,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le Sous-fonction 0:

Berser
Levrault

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	43 137,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	848 870,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT****IV****A1.2****FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Publié le	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 25

Services approuvés de
ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	Enseignement	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Berger
Levrault

Publié le

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Publié le
ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	Acti	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00		0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

Besler
Levrault

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT****IV****A1.2****FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Publié le

Total

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le Sous-fonction 42

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT****A1.2****FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

Total



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Berger
Levrault

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le Total: 
 ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Engagements
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès	Publié le	Tota.
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00			0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00			0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00			0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00			0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00			0,00

Publié le

Tota.

lien à la propriété

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		5 746 010,81	2 839 589,00	0,00	8 585 599,81
Réalizations		3 111 168,17	1 917 365,46	0,00	5 028 533,63
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 103,30	0,00	2 103,30
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	0,00	2 103,30	0,00	2 103,30
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	546 550,35	0,00	0,00	546 550,35
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	546 060,09	0,00	0,00	546 060,09
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	490,26	0,00	0,00	490,26
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 897 398,35	0,00	1 897 398,35
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	1 897 398,35	0,00	1 897 398,35
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		2 564 617,82	17 863,81	0,00	2 582 481,63
4581021	2021	23 107,03	0,00	0,00	23 107,03
4581022	2022	1 108 978,09	0,00	0,00	1 108 978,09
4581023	2023	1 432 532,70	17 863,81	0,00	1 450 396,51
Restes à réaliser au 31/12		2 634 842,64	922 223,54	0,00	3 557 066,18
RECETTES (2)		6 631 986,02	1 644 807,58	0,00	8 276 793,60
Réalizations		2 190 402,61	524 058,07	0,00	2 714 460,68
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Publié le Total
ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	517 105,76	0,00	0,00	517 105,76
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	21 900,19	0,00	0,00	21 900,19
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	0,00	495 205,57	0,00	0,00	495 205,57
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 247,34	0,00	0,00	4 247,34
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	4 247,34	0,00	0,00	4 247,34
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		2 190 402,61	2 704,97	0,00	0,00	2 193 107,58
4582019	2019	17 210,92	0,00	0,00	0,00	17 210,92
4582020	2020	61 055,45	0,00	0,00	0,00	61 055,45
4582021	2021	189 250,88	0,00	0,00	0,00	189 250,88
4582022	2022	1 691 181,51	0,00	0,00	0,00	1 691 181,51
4582023	2023	231 703,85	2 704,97	0,00	0,00	234 408,82
Restes à réaliser au 31/12		4 441 583,41	1 120 749,51	0,00	0,00	5 562 332,92
SOLDE (2)		885 975,21	-1 194 781,42	0,00	0,00	-308 806,21

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	5 746 010,81	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	3 111 168,17	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	546 550,35	0,00	0,00
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	546 060,09	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	490,26	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	2 564 617,82	0,00	0,00
4581021	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	23 107,03	0,00	0,00
4581022	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	1 108 978,09	0,00	0,00
4581023	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	1 432 532,70	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	2 634 842,64	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	6 631 986,02	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	2 190 402,61	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	2 190 402,61	0,00	0,00	0,00	
4582019	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	17 210,92	0,00	0,00	0,00	
4582020	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	61 055,45	0,00	0,00	0,00	
4582021	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	189 250,88	0,00	0,00	0,00	
4582022	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	1 691 181,51	0,00	0,00	0,00	
4582023	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	231 703,85	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	4 441 583,41	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	885 975,21	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	2 839 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spec. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 917 365,46	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 103,30	0,00	0,00	0,00	
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 103,30	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 897 398,35	0,00	0,00	0,00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 897 398,35	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	17 863,81	0,00	0,00	0,00	
4581021	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
4581022	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
4581023	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	17 863,81	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	922 223,54	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 644 807,58	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	524 058,07	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 01/07/2024

Berger
Levrault

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spec. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	517 105,76	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	21 900,19	0,00	0,00	0,00	0,00
1336	Particip. pour voirie et réseaux transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	495 205,57	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	4 247,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	4 247,34	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	2 704,97	0,00	0,00	0,00	0,00
4582019	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582020	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582021	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582022	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582023	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	2 704,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	1 120 749,51	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-1 194 781,42	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	15 212 562,56	0,00	0,00	0,00	15 212 562,56
Réalizations		0,00	0,00	0,00	9 576 135,93	0,00	0,00	0,00	9 576 135,93
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	26 281,32	0,00	0,00	0,00	26 281,32
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	16 613,51	0,00	0,00	0,00	16 613,51
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	9 667,81	0,00	0,00	0,00	9 667,81
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	4 676,00	0,00	0,00	0,00	4 676,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	4 676,00	0,00	0,00	0,00	4 676,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	202 743,66	0,00	0,00	0,00	202 743,66
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	113 660,61	0,00	0,00	0,00	113 660,61
2041481	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	44 295,05	0,00	0,00	0,00	44 295,05
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	40 264,00	0,00	0,00	0,00	40 264,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	4 524,00	0,00	0,00	0,00	4 524,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 843,40	0,00	0,00	0,00	2 843,40
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	963,00	0,00	0,00	0,00	963,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	1 880,40	0,00	0,00	0,00	1 880,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	8 506 335,38	0,00	0,00	0,00	8 506 335,38
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	8 506 335,38	0,00	0,00	0,00	8 506 335,38
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	833 256,17	0,00	0,00	0,00	833 256,17
4581017	2017	0,00	0,00	0,00	89 376,60	0,00	0,00	0,00	89 376,60

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Berger
Levrault

Publié le 96
Aides aux services
ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publiques	
4581020	2020	0,00	0,00	0,00	501 812,77	0,00	0,00	0,00	501 812,77
4581021	2021	0,00	0,00	0,00	89 434,04	0,00	0,00	0,00	89 434,04
4581022	2022	0,00	0,00	0,00	134 380,57	0,00	0,00	0,00	134 380,57
4581023	2023	0,00	0,00	0,00	18 252,19	0,00	0,00	0,00	18 252,19
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	5 636 426,63	0,00	0,00	0,00	5 636 426,63
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	13 591 275,30	0,00	0,00	0,00	13 591 275,30
Réalisations		0,00	0,00	0,00	4 290 765,72	0,00	0,00	0,00	4 290 765,72
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	3 334 947,65	0,00	0,00	0,00	3 334 947,65
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	694 698,37	0,00	0,00	0,00	694 698,37
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	149 862,47	0,00	0,00	0,00	149 862,47
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	2 490 386,81	0,00	0,00	0,00	2 490 386,81
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	17 497,93	0,00	0,00	0,00	17 497,93
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	17 497,93	0,00	0,00	0,00	17 497,93
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	938 320,14	0,00	0,00	0,00	938 320,14
4581021	2021	0,00	0,00	0,00	40 486,11	0,00	0,00	0,00	40 486,11
4582017	2017	0,00	0,00	0,00	94 290,60	0,00	0,00	0,00	94 290,60
4582018	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582019	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582020	2020	0,00	0,00	0,00	336 152,74	0,00	0,00	0,00	336 152,74
4582021	2021	0,00	0,00	0,00	334 354,08	0,00	0,00	0,00	334 354,08
4582022	2022	0,00	0,00	0,00	123 158,80	0,00	0,00	0,00	123 158,80
4582023	2023	0,00	0,00	0,00	9 877,81	0,00	0,00	0,00	9 877,81
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	9 300 509,58	0,00	0,00	0,00	9 300 509,58
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-1 621 287,26	0,00	0,00	0,00	-1 621 287,26

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	01/01/2000
L	Frais d'insertion	5	01/01/2000
L	Subv.Cne : Bâtiments, installations	15	01/01/2000
L	Autres grpts - Bâtiments et installat°	15	01/01/2000
L	Privé : Bâtiments, installations	5	01/01/2000
L	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	15	01/01/2000
L	Logiciels	2	01/01/2000
L	Aménagements terrain - Plantations	15	01/01/2000
L	Agencement, aménagements bâtiments	15	01/01/2000
L	Agencement, aménagements locaux	15	01/01/2000
L	Réseaux câblés	30	01/01/2000
L	Matériel roulant	5	01/01/2000
L	Autre matériel et outillage de voirie	5	01/01/2000
L	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15	01/01/2000
L	Installat° générales, agencements	15	01/01/2000
L	Matériel de transport	5	01/01/2000
L	Matériel de bureau	5	01/01/2000
L	Matériel informatique	2	01/01/2000
L	Mobilier de bureau	10	01/01/2000
L	Autres immobilisations corporelles	5	01/01/2000
L	Appareils de mesure	3	01/01/2000
L	Matériel médical	2	01/01/2000
L	Matériel d'entretien d'espaces verts	3	01/01/2000
L	Matériel d'exposition	5	01/01/2000
L	Matériel d'hygiène et d'entretien	5	01/01/2000
L	Film de présentation	5	01/01/2000
L	Coffre fort	10	01/01/2000
L	Subv. transf. Autres communes	30	01/01/2000
L	Particip. pour voirie et réseaux transf.	30	01/01/2000
L	Subv.Cne : Bien mobilier, etudes	15	01/01/2000
L	Autres grpts - Bâtiments et installat°	15	01/01/2000
L	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	15	22/03/2006

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		956 345,00	852 586,79
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		835 000,00	732 689,56
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	835 000,00	732 689,56
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		121 345,00	119 897,23
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 345,00	1 340,87
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	120 000,00	118 556,36
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	852 586,79	9 779 836,14	4 761 409,59	15 393 832,52

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 760 610,67	III 1 971 071,87
Ressources propres externes de l'année (a)		175 901,25	175 901,25
10222	FCTVA	175 901,25	175 901,25
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		9 584 709,42	1 795 170,62
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	0,00	2 484,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	560,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	1 800 000,00	1 193 992,94
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	48 810,29
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	344,40
28051	Concessions et droits similaires	0,00	31 906,68
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	143 393,74
281533	Réseaux câblés	0,00	332 077,55
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	6 887,46
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	2 772,63
28182	Matériel de transport	0,00	20 366,15
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	9 863,40
28184	Mobilier	0,00	1 711,38
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	7 784 709,42	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 971 071,87	14 905 980,00	0,00	1 931 377,62	18 808 429,49

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 15 393 832,52
Ressources propres disponibles	IV 18 808 429,49
Solde	V = IV – II (3) 3 414 596,97



- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA
TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.2.1**

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

MODERNISAT SECURISAT RESEAUX (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA
TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT

A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

MODERNISAT SECURISAT RESEAUX(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 373 872,78
2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 373 872,78
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		3 373 872,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		3 373 872,78

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****A7.3.1**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****A7.3.2**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 017		Intitulé de l'opération : 2017				Date de la délibération : 01/01/2017	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	3 026 159,24	274 747,55	89 376,60	184 911,15	459,80	3 115 535,84	
4581 (2)	3 026 159,24	274 747,55	89 376,60	184 911,15	459,80	3 115 535,84	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	3 026 159,24	274 747,55	89 376,60	184 911,15	459,80	3 115 535,84	
RECETTES (b)	3 127 412,24	173 493,55	94 290,60	78 743,15	459,80	3 221 702,84	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	3 127 412,24	173 493,55	94 290,60	78 743,15	459,80	3 221 702,84	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	3 127 412,24	173 493,55	94 290,60	78 743,15	459,80	3 221 702,84	

N° opération : 018		Intitulé de l'opération : 2018				Date de la délibération : 10/10/2019	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	2 414 235,43	93 787,20	0,00	93 787,20	0,00	2 414 235,43	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	2 414 235,43	93 787,20	0,00	93 787,20	0,00	2 414 235,43	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	2 414 235,43	93 787,20	0,00	93 787,20	0,00	2 414 235,43	

N° opération : 019		Intitulé de l'opération : 2019				Sur l'exercice		Cumul des réalisations au 31/12/N
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler			
DEPENSES (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)		2 427 877,91	39 768,99	17 210,92	22 558,07	0,00	2 445 088,83	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)		2 427 877,91	39 768,99	17 210,92	22 558,07	0,00	2 445 088,83	
040 Financement par le mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)		2 427 877,91	39 768,99	17 210,92	22 558,07	0,00	2 445 088,83	

N° opération : 020		Intitulé de l'opération : 2020				Date de la délibération : 10/10/2019	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N	
DEPENSES (a)		1 776 420,41	2 143 644,80	501 812,77	1 752 816,33	-110 984,30	2 278 233,18
4581 (2)		1 776 420,41	2 143 644,80	501 812,77	1 752 816,33	-110 984,30	2 278 233,18
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)		1 776 420,41	2 143 644,80	501 812,77	1 752 816,33	-110 984,30	2 278 233,18
RECETTES (b)		1 997 801,17	1 923 758,86	397 208,19	1 680 966,36	-154 415,69	2 395 009,36
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)		1 997 801,17	1 923 758,86	397 208,19	1 680 966,36	-154 415,69	2 395 009,36
040 Financement par le mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		1 997 801,17	1 923 758,86	397 208,19	1 680 966,36	-154 415,69	2 395 009,36

N° opération : 021		Intitulé de l'opération : 2021				Sur l'exercice	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N	
							DEPENSES (a)
4581 (2)	1 846 713,43	192 274,99	112 541,07	88 650,00	-8 916,08	1 959 254,50	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	1 846 713,43	192 274,99	112 541,07	88 650,00	-8 916,08	1 959 254,50	
RECETTES (b)	1 292 716,04	856 010,92	564 091,07	258 467,61	33 452,24	1 856 807,11	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	1 292 716,04	856 010,92	564 091,07	258 467,61	33 452,24	1 856 807,11	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	1 292 716,04	856 010,92	564 091,07	258 467,61	33 452,24	1 856 807,11	

N° opération : 022		Intitulé de l'opération : 2022				Date de la délibération : 10/10/2019	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N	
							DEPENSES (a)
4581 (2)	1 190 831,53	1 750 561,41	1 243 358,66	248 866,33	258 336,42	2 434 190,19	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	1 190 831,53	1 750 561,41	1 243 358,66	248 866,33	258 336,42	2 434 190,19	
RECETTES (b)	66 314,89	2 894 781,73	1 814 340,31	832 310,53	248 130,89	1 880 655,20	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	66 314,89	2 894 781,73	1 814 340,31	832 310,53	248 130,89	1 880 655,20	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	66 314,89	2 894 781,73	1 814 340,31	832 310,53	248 130,89	1 880 655,20	

N° opération : 023		Intitulé de l'opération : 2023				
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
DEPENSES (a)	0,00	3 756 500,00	1 468 648,70	2 426 747,14	-138 895,84	1 468 648,70
4581 (2)	0,00	3 756 500,00	1 468 648,70	2 426 747,14	-138 895,84	1 468 648,70
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	3 756 500,00	1 468 648,70	2 426 747,14	-138 895,84	1 468 648,70
RECETTES (b)	0,00	3 756 500,00	244 286,63	3 651 109,22	-138 895,85	244 286,63
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	3 756 500,00	244 286,63	3 651 109,22	-138 895,85	244 286,63
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	3 756 500,00	244 286,63	3 651 109,22	-138 895,85	244 286,63

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2021-EUC02 AMI EUC	493 650,00	-238 650,00	255 000,00	167 132,44	0,00	55 923,68	31 943,88
2021-MER04 AMI MER	101 000,00	0,00	101 000,00	40 486,11	0,00	0,00	60 513,89
2021-AP01 Autorisation de programme - Subventions 2021	708 670,76	2 253,43	710 924,19	403 868,93	0,00	107 789,95	199 265,31
2022-AP01 Autorisation de programme - Subventions 2022	683 441,09	-19 874,27	663 566,82	8 571,54	0,00	353 840,80	301 154,48
2023-AP01 Autorisation de programme - Subventions 2023	0,00	1 599 709,29	1 599 709,29	0,00	0,00	287 663,26	1 312 046,03

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****C3.5****C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	33 718 302,45	16 703 208,91	9 779 836,14	7 235 257,40
RECETTES	33 718 302,45	11 438 425,76	14 905 980,00	7 373 896,69
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 734 602,49	6 275 558,43	0,00	8 459 044,06
RECETTES	14 734 602,49	12 918 841,27	0,00	1 815 761,22

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**BUDGET : SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / N°SIRET : 25870858500041**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 973 141,44	3 607 718,81	0,00	2 365 422,63
RECETTES	5 973 141,44	1 693 178,13	0,00	4 279 963,31

BUDGET : SEHV - PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE / N°SIRET : 25870858500058

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	35 547,97	2 560,19	0,00	32 987,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 790,27	2 601,23	0,00	189,04
RECETTES	2 790,27	3 519,59	0,00	-729,32

BUDGET : SEHV - IRVE / N°SIRET : 25870858500066

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	754 109,68	104 646,74	54 657,05	594 805,89
RECETTES	754 109,68	394 847,67	271 344,64	87 917,37
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	156 430,00	123 165,28	0,00	33 264,72
RECETTES	156 430,00	60 823,15	0,00	95 606,85

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 472 412,13	16 807 855,65	9 834 493,19	7 830 063,29
RECETTES	34 507 960,10	11 835 833,62	15 177 324,64	7 494 801,84

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à payer	Crédits annulés
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	20 866 964,20	10 009 043,75	0,00	10 857 920,45
RECETTES	20 866 964,20	14 676 362,14	0,00	6 190 602,06
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	55 339 376,33	26 816 899,40	9 834 493,19	18 687 983,74
TOTAL GENERAL DES RECETTES	55 374 924,30	26 512 195,76	15 177 324,64	13 685 403,90

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 472 412,13	16 807 855,65	9 834 493,19	7 830 063,29
RECETTES	34 507 960,10	11 835 833,62	15 177 324,64	7 494 801,84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	20 866 964,20	10 009 043,75	0,00	10 857 920,45
RECETTES	20 866 964,20	14 676 362,14	0,00	6 190 602,06
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	55 339 376,33	26 816 899,40	9 834 493,19	18 687 983,74
TOTAL GENERAL DES RECETTES	55 374 924,30	26 512 195,76	15 177 324,64	13 685 403,90

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****C3.6****C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 67
Nombre de membres présents : 36
Nombre de suffrages exprimés : 38
VOTES :
Pour : 38
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 13/06/2024

Présenté par (1) Le président de séance -doyen d'âge Jean-Pierre CHALARD.
A Sièg du SEHV, le 20/06/2024
Le président de séance -doyen d'âge Jean-Pierre CHALARD

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session assemblée plénière.
A sièg du SEHV, le 20/06/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

JEAN PIERRE CHALARD	
---------------------	--

Certifié exécutoire par (1) Le président de séance -doyen d'âge Jean-Pierre CHALARD, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/06/2024, et de la publication le 28/06/2024

A sièg du sehv, le 28/06/2024

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : comité syndical.
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25870858500058	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT SIVU SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE LIMOGES MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : SEHV - PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 16

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 19

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 20

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 21

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 22

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 23

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 24



D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 601,23	G 3 519,59	G-A 918,36
	Section d'investissement	B 0,00	H 2 560,19	H-B 2 560,19

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 90,27 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 32 947,97 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 2 691,50	Q= G+H+I+J 39 027,75	=Q-P 36 336,25

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 691,50	= G+I+K 3 519,59	828,09
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 35 508,16	35 508,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 691,50	= G+H+I+J+K+L 39 027,75	36 336,25

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
			ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE	Berger Levrault
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	100,00	41,04	0,00	0,00	58,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		100,00	41,04	0,00	0,00	58,96
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		100,00	41,04	0,00	0,00	58,96
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 600,00	2 560,19			39,81
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 600,00	2 560,19			39,81
TOTAL		2 700,00	2 601,23	0,00	0,00	98,77
Pour information		90,27				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	2 729,32	0,00	0,00	-729,32
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	790,27	790,27	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 790,27	3 519,59	0,00	0,00	-729,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 790,27	3 519,59	0,00	0,00	-729,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		2 790,27	3 519,59	0,00	0,00	-729,32
Pour information		0,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 600,00	2 560,19		39,81
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 600,00	2 560,19		39,81
	TOTAL	2 600,00	2 560,19	0,00	39,81
	Pour information	32 947,97			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	41,04		41,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 560,19	2 560,19
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	41,04	2 560,19	2 601,23

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	90,27
--	--------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 691,50
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 729,32		2 729,32
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	790,27		790,27
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	3 519,59	0,00	3 519,59

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 519,59
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 560,19	2 560,19
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	2 560,19	2 560,19

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	32 947,97
---	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 508,16
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	100,00	41,04	0,00	0,00	58,96
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	100,00	41,04	0,00	0,00	58,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		100,00	41,04	0,00	0,00	58,96
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		100,00	41,04	0,00	0,00	58,96
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	2 600,00	2 560,19			39,81
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 600,00	2 560,19			39,81
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 600,00	2 560,19			39,81
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 600,00	2 560,19			39,81
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 700,00	2 601,23	0,00	0,00	98,77
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		90,27				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 000,00	2 729,32	0,00	0,00	-729,32
701	Ventes produits finis et intermédiaires	2 000,00	2 729,32	0,00	0,00	-729,32
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	790,27	790,27	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	790,27	790,27	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 790,27	3 519,59	0,00	0,00	-729,32
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 790,27	3 519,59	0,00	0,00	-729,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 790,27	3 519,59	0,00	0,00	-729,32
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	2 600,00	2 560,19		39,81
2825	Matériel technique (affectation)	2 600,00	2 560,19		39,81
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 600,00	2 560,19		39,81
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 600,00	2 560,19		39,81
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 600,00	2 560,19	0,00	39,81
Pour information		32 947,97			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Installations spécifiques (affectation)	20	01/01/2000
L	Installations spécifiques (affectation)	20	01/01/2000

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A4.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 600,00	III 2 560,19
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		2 600,00	2 560,19
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2825	Matériel technique (affectation)	2 600,00	2 560,19
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 560,19	0,00	32 947,97	0,00	35 508,16

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 35 508,16
Solde	V = IV – II (3) 35 508,16

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)****C4****C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	14 734 602,49	6 275 558,43	0,00	6 275 558,43
RECETTES	14 734 602,49	12 918 841,27	0,00	12 918 841,27
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	33 718 302,45	16 703 208,91	9 779 836,14	26 483 045,05
RECETTES	33 718 302,45	11 438 425,76	14 905 980,00	26 344 405,76

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / Numéro SIRET : 25870858500041				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	5 973 141,44	3 607 718,81	0,00	3 607 718,81
RECETTES	5 973 141,44	1 693 178,13	0,00	1 693 178,13
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET SEHV - PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE / Numéro SIRET : 25870858500058				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 790,27	2 601,23	0,00	2 601,23
RECETTES	2 790,27	3 519,59	0,00	3 519,59
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	35 547,97	2 560,19	0,00	2 560,19

BUDGET SEHV - IRVE / Numéro SIRET : 25870858500066				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	156 430,00	123 165,28	0,00	123 165,28
RECETTES	156 430,00	60 823,15	0,00	60 823,15
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	754 109,68	104 646,74	54 657,05	159 303,79
RECETTES	754 109,68	394 847,67	271 344,64	666 192,31

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	20 866 964,20	10 009 043,75	0,00	10 009 043,75
RECETTES	20 866 964,20	14 676 362,14	0,00	14 676 362,14

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 472 412,13	16 807 855,65	9 834 493,19	26 642 348,84
RECETTES	34 507 960,10	11 835 833,62	15 177 324,64	27 013 158,26
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	55 339 376,33	26 816 899,40	9 834 493,19	36 651 392,59
TOTAL AGREGE DES RECETTES	55 374 924,30	26 512 195,76	15 177 324,64	41 689 520,40

Publié le

à réaliser

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

Berger
Levrault

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

le président de séance Jean-Pierre CHALARD

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SIVU - SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 25870858500041

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LIMOGES MUNICIPALE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	18
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	22
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	44
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	74
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	75
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	76
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	77
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	78
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	79
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	80
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	81
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	82
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	83
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet



B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

Sans Objet

C1.2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

84

C3.6 - Identification des flux croisés

87

C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

88

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE
SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	100,00 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	84,89 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	NaN %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 607 718,81	G	1 693 178,13
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 848 326,09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 607 718,81	= G+H+I+J	5 541 504,22
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 607 718,81	= G+I+K	5 541 504,22
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 607 718,81	= G+H+I+J+K+L	5 541 504,22

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 604 822,35	977 547,00	266 847,58	0,00	2 360 427,77
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 363 319,09	2 361 928,79	0,00	0,00	1 390,30
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 968 141,44	3 339 475,79	266 847,58	0,00	2 361 818,07
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	1 395,44	0,00	0,00	3 604,56
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 973 141,44	3 340 871,23	266 847,58	0,00	2 365 422,63
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		5 973 141,44	3 340 871,23	266 847,58	0,00	2 365 422,63
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	675 060,00	228 538,59	27 382,69	0,00	419 138,72
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 449 755,35	1 437 256,85	0,00	0,00	12 498,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 124 815,35	1 665 795,44	27 382,69	0,00	431 637,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 124 815,35	1 665 795,44	27 382,69	0,00	431 637,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		2 124 815,35	1 665 795,44	27 382,69	0,00	431 637,22
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 3 848 326,09				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Publié le à réaliser	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00		ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 244 394,58		1 244 394,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 361 928,79		2 361 928,79
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 395,44	0,00	1 395,44
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	3 607 718,81	0,00	3 607 718,81
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	255 921,28		255 921,28
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 437 256,85		1 437 256,85
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	1 693 178,13	0,00	1 693 178,13
	Pour information			3 848 326,09
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00
	Pour information			0,00
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 604 822,35	977 547,00	266 847,58	0,00	2 360 427,77
615232	Entretien, réparations réseaux	3 290 622,35	885 241,89	266 236,98	0,00	2 139 143,48
617	Etudes et recherches	310 000,00	89 203,61	610,60	0,00	220 185,79
6256	Missions	4 200,00	3 101,50	0,00	0,00	1 098,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 363 319,09	2 361 928,79	0,00	0,00	1 390,30
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	2 269 000,00	2 269 000,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2,09	2,09	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	94 317,00	92 926,70	0,00	0,00	1 390,30
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		5 968 141,44	3 339 475,79	266 847,58	0,00	2 361 818,07
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	1 395,44	0,00	0,00	3 604,56
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	1 395,44	0,00	0,00	3 604,56
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		5 973 141,44	3 340 871,23	266 847,58	0,00	2 365 422,63
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 973 141,44	3 340 871,23	266 847,58	0,00	2 365 422,63
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	675 060,00	228 538,59	27 382,69	0,00	419 138,72
704	Travaux	675 060,00	228 538,59	27 382,69	0,00	419 138,72
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 449 755,35	1 437 256,85	0,00	0,00	12 498,50
744	FCTVA	35 255,35	35 255,35	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	1 410 000,00	1 394 774,50	0,00	0,00	15 225,50
74758	Participat° Autres groupements	4 500,00	7 227,00	0,00	0,00	-2 727,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 124 815,35	1 665 795,44	27 382,69	0,00	431 637,22
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 124 815,35	1 665 795,44	27 382,69	0,00	431 637,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 124 815,35	1 665 795,44	27 382,69	0,00	431 637,22
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		3 848 326,09				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	0											
Total recettes	0											
Solde d'investissement	0											
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0											
Total RAR recettes	0											
SOLDE RAR investissement	0											

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	0											
Total recettes	0											
Solde de fonctionnement	0											
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0											
Total RAR recettes	0											
SOLDE RAR fonctionnement	0											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le
 ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE
 services urbains, économique



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 services urbains, environnemt	9 économique	TOTAL
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat ^o et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	<i>Opérat^o ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0											
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat^o ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat^o ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0											

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Besler
Levrault

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



et les services à activité unique érigés en établissement

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à deux chiffres (correspondant à la fonction et à la sous-fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par nature est fait à deux chiffres (correspondant à la nature et à la sous-nature). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****A1.1****FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			Sous-fonction 53		
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	530 Act° pour personnes en difficulté	531 Autres services	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC - CA - 2023

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 
ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82						830	831	Act [°] spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	Aménagement des eaux				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC - CA - 2023

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01		02		03		Coopérat° d'européen	Publié le centralisée, act° ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE	Total
		Opérations non ventilables		Administration générale		Justice				
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
SOLDE (2)		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le Sous-fonction 0:

Berser
Levrault

ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Publié le	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	Enseignement	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	Action culturelle	Publié le	Total
						ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE	Besler Levrault
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT****IV****A1.2****FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024



Publié le
ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le Total: 
 ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Engagements
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès	Publié le	Tota.
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81				Publié le	Total
		81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						830	831	Act ^o spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	Aménagement des eaux				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spéc. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024
 ID : 087-258708585-20240620-2024_47CA23BPEP-DE

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publiques	97 Aides aux services privés
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			12-03-2020
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Installations reçues MAD	10	01/01/2000
L	Autres installations matériel, outillag	10	12/03/2020
L	Aménagement de terrain	15	12/03/2020
L	Installation de voirie	10	12/03/2020
L	Frais d'études	5	19/10/2023

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (3) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A7.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****A7.3.1**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****A7.3.2**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****C3.5****C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	33 718 302,45	16 703 208,91	9 779 836,14	7 235 257,40
RECETTES	33 718 302,45	11 438 425,76	14 905 980,00	7 373 896,69
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 734 602,49	6 275 558,43	0,00	8 459 044,06
RECETTES	14 734 602,49	12 918 841,27	0,00	1 815 761,22

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**BUDGET : SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / N°SIRET : 25870858500041**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 973 141,44	3 607 718,81	0,00	2 365 422,63
RECETTES	5 973 141,44	1 693 178,13	0,00	4 279 963,31

BUDGET : SEHV - PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE / N°SIRET : 25870858500058

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	35 547,97	2 560,19	0,00	32 987,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 790,27	2 601,23	0,00	189,04
RECETTES	2 790,27	3 519,59	0,00	-729,32

BUDGET : SEHV - IRVE / N°SIRET : 25870858500066

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	754 109,68	104 646,74	54 657,05	594 805,89
RECETTES	754 109,68	394 847,67	271 344,64	87 917,37
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	156 430,00	123 165,28	0,00	33 264,72
RECETTES	156 430,00	60 823,15	0,00	95 606,85

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 472 412,13	16 807 855,65	9 834 493,19	7 830 063,29
RECETTES	34 507 960,10	11 835 833,62	15 177 324,64	7 494 801,84

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à payer	Crédits annulés
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	20 866 964,20	10 009 043,75	0,00	10 857 920,45
RECETTES	20 866 964,20	14 676 362,14	0,00	6 190 602,06
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	55 339 376,33	26 816 899,40	9 834 493,19	18 687 983,74
TOTAL GENERAL DES RECETTES	55 374 924,30	26 512 195,76	15 177 324,64	13 685 403,90

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 472 412,13	16 807 855,65	9 834 493,19	7 830 063,29
RECETTES	34 507 960,10	11 835 833,62	15 177 324,64	7 494 801,84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	20 866 964,20	10 009 043,75	0,00	10 857 920,45
RECETTES	20 866 964,20	14 676 362,14	0,00	6 190 602,06
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	55 339 376,33	26 816 899,40	9 834 493,19	18 687 983,74
TOTAL GENERAL DES RECETTES	55 374 924,30	26 512 195,76	15 177 324,64	13 685 403,90

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****C3.6****C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

le président de séance Jean-Pierre CHALARD

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Jean-Luc LE GOFF, Kévin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUISOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

**Nombre de membres
en exercice : 54**

Présents : 34
Pouvoirs : 1
Votants : 35

Représentant
Secteur Est : 8
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 6

2024-48

**Objet
FINANCES**

**COMPTES ADMINISTRATIFS
2023 : BUDGET ANNEXE
INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE DES VEHICULES
ELECTRIQUES (IRVE).**

1/2

Monsieur le Président propose à l'Assemblée que le délégué M. Jean-Pierre CHALARD, soit désigné Président de séance pour la présentation de la présente délibération où sont à débattre les comptes administratifs du SEHV.

Monsieur le Président Georges DARGENTOLLE cède la présidence de la séance à Monsieur Jean-Pierre CHALARD et quitte la salle de l'Assemblée

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M.14, M.4 et M-57 ;

Vu les comptes de gestion du budget ANNEXE IRVE établis par Monsieur le Chef du Service de gestion comptable (SGC) - Limoges et Amendes pour l'année 2023 ;

Vu les projets de comptes administratifs 2023 du budget ANNEXE IRVE établis au titre de cette même année 2023.

Considérant les extraits des comptes administratifs 2023 du budget ANNEXE IRVE présentés au bureau et jointes au présent rapport ;

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président



2024-48

Objet :

FINANCES
COMPTES ADMINISTRATIFS
2023 : BUDGET ANNEXE
INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE DES VEHICULES
ELECTRIQUES (IRVE).

Considérant les pages de résultats des comptes administratifs 2023 concernant le budget ANNEXE IRVE présentées au bureau et jointes au présent rapport ;

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur l'adoption des comptes administratifs 2023 du budget ANNEXE IRVE.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, invite le Comité (pour les seuls délégués concernés par cette compétence) pour en délibérer hors la présence de Monsieur Georges DARGENTOLLE.

Monsieur Jean-Pierre CHALARD, Président de séance propose, hors la présence de Monsieur le Président du SEHV, aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur l'adoption des comptes administratifs 2023 du budget IRVE dont les résultats recourent exactement les écritures de Monsieur le Comptable public.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER, hors la présence de Monsieur le Président du SEHV,** les comptes administratifs 2023 du budget ANNEXE IRVE.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

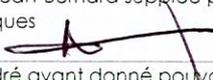
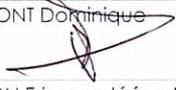
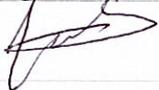
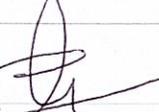
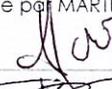
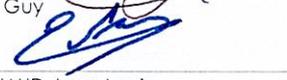
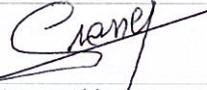
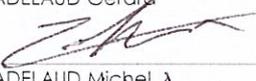
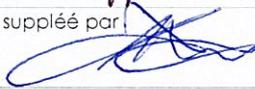
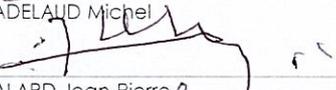
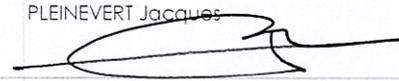
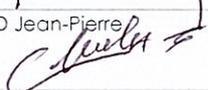
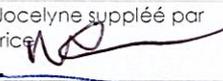
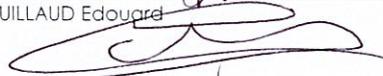
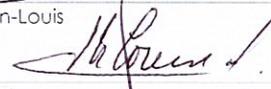
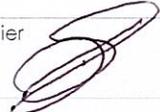
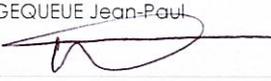
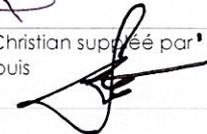
Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.

Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE

SYNDICAT ENERGIES HAUTE-VIENNE

Budget annexe Infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) - Compte administratif 2023

SIGNATURES

ABBADIE Xavier 	DESROCHE Roger 	MALET Patrick
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	DOGNON Jean-Bernard suppléé par BARRY Jacques 	MANUS Lydie
ARNAUD René suppléé par BARRY Philippe	DUBOIS André ayant donné pouvoir à DARGENTOLLE Georges 	MARQUET Dominique 
AUZEMERY Alain	DUFOURD Jacques	MARTIN Claude
BASCANS Max suppléé par GOUDARD Kevin 	DUPRAT Jean-Jacques 	MAURY André suppléé par LECOURT Virginie
BAUDEMONT Dominique 	FALCON Laurent 	MOURET Michel 
BERGERON Eric suppléé par MARTIN Dominique 	FAUPIN Gilbert	NOEL Guy 
BREUIL Christophe 	GILLET Emilie	NOUHAUD Jean-Louis
BROUSSE Didier	GRANET Jean-Pierre 	PEIGNER Bernard suppléé par PERTHUSIOT Manuel 
CHADELAUD Gérard 	GUILLOIN Jean-Claude suppléé par DEMANGHON Jean-Claude	PINEDA Emmanuel suppléé par LE GOFF Jean-Luc 
CHADELAUD Michel 	GUYOT Jean-Philippe suppléé par GAYOT Loïc	PLEINEVERT Jacques 
CHALARD Jean-Pierre 	JOUANNY Alain suppléé par MANNEQUIN Aurelie	POMMIER Jean-François 
CHIROL Christian suppléé par TOURNIEROUX Bernard 	LAGRANDANNE Bernard 	PORTOLAN Jocelyne suppléé par NIVARD Fabrice 
COQUILLAUD Edouard 	LALOGUE Marlène	SAINTONGE Jean-Claude suppléé par PUYHARDY Jean 
COUNORD Jean-Louis 	LAMBERT Patrick suppléé par HABRIAS Fabien 	SIMON Philippe suppléé par GORA Richard
DARGENTOLLE Georges 	LEGAY Jean-Marc 	THOMASSON Francis 
DAVID Roland suppléé par IMBERT Ginette	LETANG Jean-Paul suppléé par BOUX Michel	VILLACHON Jean-Marie 
DELAVERGNAS Didier 	LONGEQUEUE Jean-Paul 	VIMPERE Christian suppléé par GALTIER Louis 

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_48CA2IRVE-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 25870858500066

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE LIMOGES MUNICIPALE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : SEHV - IRVE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	18
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	23
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	46
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	77
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	78
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	79
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	80
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	81
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	82
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	83
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	84
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	85
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	86
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet



- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
 C1.2 - Actions de formation des élus Sans Objet
 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier Sans Objet
 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet
 C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 87
 C3.6 - Identification des flux croisés 90
 C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
 D2 - Arrêté et signatures 91

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE
SEHV - IRVE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	100,00 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	123 165,28	G	60 823,15
	Section d'investissement	B	104 646,74	H	394 847,67
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	42 215,01 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	405 678,94 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	633 490,96	= G+H+I+J	497 885,83
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	54 657,05	L	271 344,64
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	54 657,05	= K+L	271 344,64
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	123 165,28	= G+I+K	103 038,16
	Section d'investissement	= B+D+F	564 982,73	= H+J+L	666 192,31
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	688 148,01	= G+H+I+J+K+L	769 230,47

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 54 657,05	L 271 344,64
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	271 344,64
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 347,80	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	49 617,76		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	3 691,49		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	111 420,00	51 495,51	28 389,22	0,00	31 535,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,55	0,00	0,00	9,45
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		111 430,00	51 496,06	28 389,22	0,00	31 544,72
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		111 430,00	51 496,06	28 389,22	0,00	31 544,72
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	45 000,00	43 280,00			1 720,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 000,00	43 280,00			1 720,00
TOTAL		156 430,00	94 776,06	28 389,22	0,00	33 264,72
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 000,00	25 393,15	0,00	0,00	-5 393,15
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	94 214,99	35 430,00	0,00	0,00	58 784,99
Total des recettes de gestion courante		114 214,99	60 823,15	0,00	0,00	53 391,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		114 214,99	60 823,15	0,00	0,00	53 391,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		114 214,99	60 823,15	0,00	0,00	53 391,84
Pour information		(3) 42 215,01				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 880,00	34 383,45	1 347,80	7 148,75
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	138 810,65	33 187,72	49 617,76	56 005,17
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	166 740,09	37 075,57	3 691,49	125 973,03
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	348 430,74	104 646,74	54 657,05	189 126,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	348 430,74	104 646,74	54 657,05	189 126,95
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	348 430,74	104 646,74	54 657,05	189 126,95
	Pour information	(2) 405 678,94			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	709 109,68	351 567,67	271 344,64	86 197,37
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	709 109,68	351 567,67	271 344,64	86 197,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	709 109,68	351 567,67	271 344,64	86 197,37
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	45 000,00	43 280,00		1 720,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	45 000,00	43 280,00		1 720,00
	TOTAL	754 109,68	394 847,67	271 344,64	87 917,37

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Publié le à réaliser	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00		ID : 087-258708585-20240620-2024_48CA2IRVE-DE	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	79 884,73		79 884,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,55		0,55
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	43 280,00	43 280,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		79 885,28	43 280,00	123 165,28
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	34 383,45	0,00	34 383,45
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	33 187,72	0,00	33 187,72
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	37 075,57	0,00	37 075,57
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		104 646,74	0,00	104 646,74
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				405 678,94

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	25 393,15		25 393,15
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	35 430,00	0,00	35 430,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	60 823,15	0,00	60 823,15
	Pour information			42 215,01
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			42 215,01

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	351 567,67	0,00	351 567,67
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		43 280,00	43 280,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	351 567,67	43 280,00	394 847,67
	Pour information			0,00
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	111 420,00	51 495,51	28 389,22	0,00	31 535,27
60612	Energie - Electricité	50 000,00	38 817,81	15 798,14	0,00	-4 615,95
611	Contrats de prestations de services	30 500,00	5 506,70	0,00	0,00	24 993,30
6156	Maintenance	25 000,00	6 787,50	12 591,08	0,00	5 621,42
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	383,50	0,00	0,00	116,50
6281	Concours divers (cotisations)	420,00	0,00	0,00	0,00	420,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,55	0,00	0,00	9,45
65888	Autres	10,00	0,55	0,00	0,00	9,45
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		111 430,00	51 496,06	28 389,22	0,00	31 544,72
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		111 430,00	51 496,06	28 389,22	0,00	31 544,72
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	45 000,00	43 280,00			1 720,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	45 000,00	43 280,00			1 720,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		45 000,00	43 280,00			1 720,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		45 000,00	43 280,00			1 720,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		156 430,00	94 776,06	28 389,22	0,00	33 264,72
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 000,00	25 393,15	0,00	0,00	-5 393,15
70388	Autres redevances et recettes diverses	20 000,00	25 393,15	0,00	0,00	-5 393,15
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	94 214,99	35 430,00	0,00	0,00	58 784,99
7552	Prise en charge déficit BA administratif	94 214,99	35 430,00	0,00	0,00	58 784,99
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		114 214,99	60 823,15	0,00	0,00	53 391,84
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		114 214,99	60 823,15	0,00	0,00	53 391,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		114 214,99	60 823,15	0,00	0,00	53 391,84
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		42 215,01				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	42 880,00	34 383,45	1 347,80	7 148,75
2031	Frais d'études	42 880,00	34 383,45	1 347,80	7 148,75
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	138 810,65	33 187,72	49 617,76	56 005,17
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	113 151,31	8 753,24	49 617,76	54 780,31
21788	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	25 659,34	24 434,48	0,00	1 224,86
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	166 740,09	37 075,57	3 691,49	125 973,03
2315	Installat°, matériel et outillage techni	149 659,20	19 646,41	3 691,49	126 321,30
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	17 080,89	17 429,16	0,00	-348,27
Total des dépenses d'équipement		348 430,74	104 646,74	54 657,05	189 126,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		348 430,74	104 646,74	54 657,05	189 126,95
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		348 430,74	104 646,74	54 657,05	189 126,95
Pour information		405 678,94			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	709 109,68	351 567,67	271 344,64	86 197,37
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	194 579,81	162 145,66	2 322,63	30 111,52
13148	Subv. transf. Autres communes	72 974,55	51 749,09	0,00	21 225,46
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	98 000,00	98 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	343 555,32	39 672,92	269 022,01	34 860,39
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		709 109,68	351 567,67	271 344,64	86 197,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		709 109,68	351 567,67	271 344,64	86 197,37
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	45 000,00	43 280,00		1 720,00
28152	Installations de voirie	0,00	220,00		-220,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	45 000,00	32 430,00		12 570,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	10 630,00		-10 630,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		45 000,00	43 280,00		1 720,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		45 000,00	43 280,00		1 720,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		754 109,68	394 847,67	271 344,64	87 917,37
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT



Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	160	34 973	0	0	0	0	0	0	0	69 514	0	104 647
- Equipements municipaux (2)		34 973	0	0	0	0	0	0	0	69 514	0	104 647
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	160											160
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											405 679
Total dépenses	160	34 973	0	475 193	0	510 326						
Total recettes	162 146	220	0	232 482	0	394 848						
Solde d'investissement	161 986	-34 753	0	-242 711	0	-115 478						
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	1 471	0	53 186	0	54 657						
Total RAR recettes	231 447	0	0	0	0	0	0	0	0	39 898	0	271 345
SOLDE RAR investissement	231 447	-1 471	0	-13 288	0	216 688						

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	19 763	0	103 403	0	123 165							
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 038	0	103 038
Solde de fonctionnement	-19 763	0	-364	0	-20 127							
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		160	36 444	0	0	0	0	0	0	0	528 378	0	564 983
Dépenses réelles		160	36 444	0	0	0	0	0	0	0	122 700	0	159 304
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	35 731	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 731
2031	Frais d'études	0	35 731	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 731
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	713	0	0	0	0	0	0	0	82 092	0	82 805
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	713	0	0	0	0	0	0	0	57 658	0	58 371
21788	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 434	0	24 434
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	160	0	0	0	0	0	0	0	0	40 607	0	40 767
2315	Installat°, matériel et outillage techni	160	0	0	0	0	0	0	0	0	23 178	0	23 338
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 429	0	17 429
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	405 679	0	405 679

RECETTES

Total recettes d'investissement		393 592	220	0	0	0	0	0	0	0	272 380	0	666 192
---------------------------------	--	---------	-----	---	---	---	---	---	---	---	---------	---	---------



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général ^s administrat ^{ifs} publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
Recettes réelles		393 592	0	0	0	0	0	0	0	0	229 320	0	622 912
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	393 592	0	0	0	0	0	0	0	0	229 320	0	622 912
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	164 468	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 468
13148	Subv. transf. Autres communes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 749	0	51 749
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 000	0	98 000
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	229 124	0	0	0	0	0	0	0	0	79 571	0	308 695
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat ^{ion} (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat ^{ion} et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	220	0	0	0	0	0	0	0	43 060	0	43 280
040	Opérat ^{ion} ordre transfert entre sections	0	220	0	0	0	0	0	0	0	43 060	0	43 280
28152	Installations de voirie	0	220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	220
28158	Autres installat ^{ions} , matériel et outillage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 430	0	32 430
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 630	0	10 630
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		19 763	0	103 403	0	123 165							
Dépenses réelles		19 763	0	0	0	0	0	0	0	0	60 123	0	79 885
011	Charges à caractère général	19 762	0	0	0	0	0	0	0	0	60 123	0	79 885
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 616	0	54 616
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 507	0	5 507
6156	Maintenance	19 379	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 379



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 services urbains, environnement	9 services économique	TOTAL
6236	Catalogues et imprimés	384	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	384
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
65888	Autres	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 280	0	43 280
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 280	0	43 280
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 280	0	43 280
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 038	0	103 038
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 823	0	60 823
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 393	0	25 393
70388	Autres redevances et recettes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 393	0	25 393
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 430	0	35 430
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 430	0	35 430
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - IRVE - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Berser
Levrault

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	Publié le			
		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	9	services urbains, environnemt	économique	TOTAL
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 215	0	42 215	

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		19 762,63	0,00	0,00	0,00	19 762,63
Réalizations		19 762,63	0,00	0,00	0,00	19 762,63
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	19 762,08	0,00	0,00	0,00	19 762,08
6156	Maintenance	19 378,58	0,00	0,00	0,00	19 378,58
6236	Catalogues et imprimés	383,50	0,00	0,00	0,00	383,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,55	0,00	0,00	0,00	0,55
65888	Autres	0,55	0,00	0,00	0,00	0,55
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-19 762,63	0,00	0,00	0,00	-19 762,63

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Publié le	Sous-fonction 04	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	ID : 087-258708585-20240620-2024048CA2IRVE-DE	Subvention globale		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - IRVE - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le Sous-fonction 0:

Besler
Levrault

ID : 087-258708585-20240620-2024_48CA2IRVE-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Restes à réaliser au 31/12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	SOLDE (3)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****IV****A1.1****FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****IV****A1.1****FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****IV****A1.1****FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_48CA2IRVE-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - IRVE - CA - 2023

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_48CA2IRVE-DE

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT****IV****A1.1****FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		0,00	103 402,65	0,00	103 402,65
Réalizations		0,00	103 402,65	0,00	103 402,65
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	60 122,65	0,00	60 122,65
60612	Energie - Electricité	0,00	54 615,95	0,00	54 615,95
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 506,70	0,00	5 506,70
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	43 280,00	0,00	43 280,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	43 280,00	0,00	43 280,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	103 038,16	0,00	103 038,16
Réalizations		0,00	103 038,16	0,00	103 038,16
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	42 215,01	0,00	42 215,01
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	25 393,15	0,00	25 393,15
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	25 393,15	0,00	25 393,15
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	35 430,00	0,00	35 430,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0,00	35 430,00	0,00	35 430,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-364,49	0,00	-364,49

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		103 402,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		103 402,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	60 122,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60612	Energie - Electricité	54 615,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	5 506,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	43 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	43 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		103 038,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		103 038,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	42 215,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	25 393,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spec. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
70388	Autres redevances et recettes diverses	25 393,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	35 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7552	Prise en charge déficit BA administratif	35 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	-364,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 087-258708585-20240620-2024_48CA2IRVE-DE

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		160,00	36 444,25	0,00	0,00	36 604,25
Réalizations		160,00	34 972,95	0,00	0,00	35 132,95
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	34 383,45	0,00	0,00	34 383,45
2031	Frais d'études	0,00	34 383,45	0,00	0,00	34 383,45
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	589,50	0,00	0,00	589,50
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	589,50	0,00	0,00	589,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	160,00	0,00	0,00	0,00	160,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	160,00	0,00	0,00	0,00	160,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	1 471,30	0,00	0,00	1 471,30
RECETTES (2)		393 592,30	220,00	0,00	0,00	393 812,30
Réalizations		162 145,66	220,00	0,00	0,00	162 365,66
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	220,00	0,00	0,00	220,00
28152	Installations de voirie	0,00	220,00	0,00	0,00	220,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01		02		03		Coopérat° d'Europe	Publié le	Total
		Opérations non ventilables		Administration générale		Justice				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	162 145,66		0,00		0,00		0,00		162 145,66
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	162 145,66		0,00		0,00		0,00		162 145,66
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		231 446,64		0,00		0,00		0,00		231 446,64
SOLDE (2)		393 432,30		-36 224,25		0,00		0,00		357 208,05

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		36 444,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		34 972,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
20	Immobilisations incorporelles	34 383,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	34 383,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	589,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	589,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 471,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act. de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-36 224,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT****IV****A1.2****FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Publié le	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Enseignement	26 Autres
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - IRVE - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Besnier
Levrault

Publié le

ID : 087-258708585-20240620-2024_48CA2IRVE-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	Action culturelle	Publié le	Total
						ID : 087-258708585-20240620-2024_48CA2IRVE-DE	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT****IV****A1.2****FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - IRVE - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Berger
Levrault

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Publié le	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès	Publié le	Tota.
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

Publié le

Tota.

lien à la propriété

ID : 087-258708585-20240620-2024_48CA2IRVE-DE



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)					
	Réalisations	0,00	528 378,48	0,00	528 378,48
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	405 678,94	0,00	405 678,94
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	32 598,22	0,00	32 598,22
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	8 163,74	0,00	8 163,74
21788	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	0,00	24 434,48	0,00	24 434,48
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	36 915,57	0,00	36 915,57
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	19 486,41	0,00	19 486,41
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	17 429,16	0,00	17 429,16
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	53 185,75	0,00	53 185,75
RECETTES (2)					
	Réalisations	0,00	272 380,01	0,00	272 380,01
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	43 060,00	0,00	43 060,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	32 430,00	0,00	32 430,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	10 630,00	0,00	10 630,00



(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement		
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	189 422,01	0,00	0,00	189 422,01
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	51 749,09	0,00	0,00	51 749,09
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	98 000,00	0,00	0,00	98 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	39 672,92	0,00	0,00	39 672,92
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	39 898,00	0,00	0,00	39 898,00
SOLDE (2)		0,00	-255 998,47	0,00	0,00	-255 998,47

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21788	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		528 378,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		475 192,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	405 678,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spec. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	32 598,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	8 163,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21788	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	24 434,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	36 915,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	19 486,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	17 429,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		53 185,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		272 380,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		232 482,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	43 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28158	Autres installat°, matériel et outillage	32 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	10 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	189 422,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13148	Subv. transf. Autres communes	51 749,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	98 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	39 672,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spec. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		39 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-255 998,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIES HAUTE VIENNE - SEHV - IRVE - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024
 ID : 087-258708585-20240620-2024_48CA2IRVE-DE

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publiques	97 Aides aux services privés
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			12-03-2020
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Installations reçues MAD	10	01/01/2000
L	Autres installations matériel, outillag	10	12/03/2020
L	Aménagement de terrain	15	12/03/2020
L	Installation de voirie	10	12/03/2020
L	Frais d'études	5	19/10/2023

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	54 657,05	405 678,94	460 335,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		45 000,00	III 43 280,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		45 000,00	43 280,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28152	Installations de voirie	0,00	220,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	45 000,00	32 430,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	10 630,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	43 280,00	271 344,64	0,00	0,00	314 624,64

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 460 335,99
Ressources propres disponibles	IV 314 624,64
Solde	V = IV – II (3) -145 711,35

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA
TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA
TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****A7.3.1**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****C3.5****C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	33 718 302,45	16 703 208,91	9 779 836,14	7 235 257,40
RECETTES	33 718 302,45	11 438 425,76	14 905 980,00	7 373 896,69
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 734 602,49	6 275 558,43	0,00	8 459 044,06
RECETTES	14 734 602,49	12 918 841,27	0,00	1 815 761,22

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**BUDGET : SEHV - ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC / N°SIRET : 25870858500041**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 973 141,44	3 607 718,81	0,00	2 365 422,63
RECETTES	5 973 141,44	1 693 178,13	0,00	4 279 963,31

BUDGET : SEHV - PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE / N°SIRET : 25870858500058

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	35 547,97	2 560,19	0,00	32 987,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 790,27	2 601,23	0,00	189,04
RECETTES	2 790,27	3 519,59	0,00	-729,32

BUDGET : SEHV - IRVE / N°SIRET : 25870858500066

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	754 109,68	104 646,74	54 657,05	594 805,89
RECETTES	754 109,68	394 847,67	271 344,64	87 917,37
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	156 430,00	123 165,28	0,00	33 264,72
RECETTES	156 430,00	60 823,15	0,00	95 606,85

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 472 412,13	16 807 855,65	9 834 493,19	7 830 063,29
RECETTES	34 507 960,10	11 835 833,62	15 177 324,64	7 494 801,84

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à payer	Publié le au ID : 087-258708585-20240620-2024_48CA2IRVE-DE	Crédits annulés Berger Levrault
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	20 866 964,20	10 009 043,75	0,00		10 857 920,45
RECETTES	20 866 964,20	14 676 362,14	0,00		6 190 602,06
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	55 339 376,33	26 816 899,40	9 834 493,19		18 687 983,74
TOTAL GENERAL DES RECETTES	55 374 924,30	26 512 195,76	15 177 324,64		13 685 403,90

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	34 472 412,13	16 807 855,65	9 834 493,19	7 830 063,29
RECETTES	34 507 960,10	11 835 833,62	15 177 324,64	7 494 801,84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	20 866 964,20	10 009 043,75	0,00	10 857 920,45
RECETTES	20 866 964,20	14 676 362,14	0,00	6 190 602,06
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	55 339 376,33	26 816 899,40	9 834 493,19	18 687 983,74
TOTAL GENERAL DES RECETTES	55 374 924,30	26 512 195,76	15 177 324,64	13 685 403,90

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****C3.6****C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 34
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES :
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 13/06/2024

Présenté par (1) Le président de séance - doyen d'âge.
A Sièges du SEHV, le 20/06/2024
Le président de séance - doyen d'âge

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session assemblée plénière.
A sièges du SEHV, le 20/06/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

le président de séance - Jean Pierre CHALARD

Certifié exécutoire par (1) Le président de séance - doyen d'âge, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/06/2024, et de la publication le 28/06/2024

A sièges du SEHV, le 28/06/2024

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : comité syndical.
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDANNE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Fabrice RECORD, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Jean-Luc LE GOFF, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUSIOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE, Philippe HENRY ayant donné pouvoir à Jacques PLEINEVERT.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, , Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 10

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 6

2024-49

Objet :

FINANCES

AFFECTATIONS DES RESULTATS 2023

**BUDGET PRINCIPAL / BUDGET
ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE
PUBLIC / BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAIQUE**

1/3

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu l'article L2311-5 du CGCT, précisant, entre autres, que « Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. »

« Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Vu la délibération n°2024-21 en date du 21 mars 2024 relative à la reprise anticipée des résultats du budget principal 2023 et des budgets annexes Entretien de l'Eclairage public et Production d'énergie photovoltaïque 2023 ;

Vu la délibération n°2023-23 en date du 21 mars 2024 portant adoption du budget principal 2024 et des budgets annexes Entretien de l'Eclairage public et Production d'énergie photovoltaïque 2024 ;

Considérant les concordances des résultats du Budget PRINCIPAL, du Budget annexe ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

établis entre les services du Syndicat, Energies Haute-Vienne et le Service de gestion comptable (SGC) - Limoges et Amendes, chargé de la gestion des comptes du SEHV pour l'exercice 2023 ;

2024-49

Objet :

FINANCES

**AFFECTATIONS DES
RESULTATS 2023 :**

**BUDGET PRINCIPAL /
BUDGET ANNEXE ENTRETIEN
ECLAIRAGE PUBLIC /
BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAIQUE**

Considérant les présentations et l'adoption des comptes de gestion 2023 et des comptes administratifs 2023 du Budget PRINCIPAL, du Budget ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC, du budget ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE faites en début de séance de cette même réunion.

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose aux membres du Comité syndical d'affecter définitivement les résultats 2023, aux différents budgets primitifs 2024, dans les conditions suivantes :

➤ **BUDGET PRINCIPAL 2024 :**

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	2 786 975.59 €
Déficit d'investissement antérieur reporté :	4 761 409.59 €

Section de fonctionnement :

Résultat section de fonctionnement 31/12/2023 :	+ 6 643 282.84 €
Reports n-1 :	+ 2 786 975.59 €
Résultat cumulé (réalisé N + report n-1) :	+ 9 430 258.43 €

Section d'investissement :

Résultat section d'investissement 31/12/2023:	- 5 264 783.15 €
Report n-1 :	- 4 761 409.59 €
Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) :	- 10 026 192.74 €

Reste à réaliser au 31/12/2023 :

Dépenses d'investissement :	9 779 836.14 €
Recettes d'investissement :	14 905 980.00 €
Solde d'investissement :	+ 5 126 143.86 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2023 :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 10 026 192.74 €
Rappel du solde des restes à réaliser :	+ 5 126 143.86 €
Besoin de financement :	4 900 048.88 €

Résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2023 :

Résultat de l'exercice :	+ 6 643 282.84 €
Résultat antérieur reporté :	+ 2 786 975.59 €
Total résultat à affecter :	+ 9 430 258.43 €

Proposition d'affectation des résultats au BP 2024 :

▪ Affectation en réserve sur le compte 1068 :	4 900 048.88 €
▪ Report du solde d'exécution de la Section d'Investissement sur le compte 001 (Déficit):	10 026 192.74 €
▪ Report en Section de Fonctionnement sur le compte 002 (Excédent):	4 530 209.55 €

➤ **BUDGET ANNEXE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2024 :**

Pour mémoire

▪ Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 3 848 326.09 €
--	------------------

Résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2023

▪ Résultat de l'exercice :	- 1 914 540,68 €
----------------------------	------------------

2024-49

Objet :FINANCESAFFECTATIONS DES
RESULTATS 2024 :BUDGET PRINCIPAL /
BUDGET ANNEXE ENTRETIEN
ECLAIRAGE PUBLIC /
BUDGET ANNEXE
PRODUCTION ENERGIE
PHOTOVOLTAIQUE**Proposition d'affectation des résultats au BP 2024 :**

▪ Report en Section de Fonctionnement sur le compte 002 (Excédent):	+ 1 933 785,41 €
---	------------------

➤ **BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE 2024 :**Pour mémoire :

▪ Déficit de fonctionnement antérieur reporté :	- 90,27 €
▪ Excédent d'investissement antérieur reporté :	+ 32 947,97 €

Section de fonctionnement :

▪ Résultat section de fonctionnement 31/12/2023 :	918,36 €
▪ Reports n-1 (Déficit) :	-90,27€
▪ Résultat cumulé (réalisé N + report n-1) :	+ 828,09 €

Section d'investissement :

▪ Résultat d'exécution section d'investissement 31/12/2023 :	2 560,19 €
▪ Reports n-1 (Excédent) :	+ 32 947,97 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N + report n-1) :	+ 35 508,16 €

Reste à réaliser au 31/12/2023

▪ Dépenses d'investissement :	0 €
▪ Recettes d'investissement :	0 €

Proposition d'affectation des résultats au BP 2024 :

▪ Report en Section d'investissement sur le compte 001 (Excédent) :	+ 35 508,16 €
▪ Report en Section de fonctionnement sur le compte 002 (Déficit) :	828,09 €

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les affectations définitives des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes Production d'énergie photovoltaïque et Entretien de l'éclairage public.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDANNE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Jean-Luc LE GOFF, Kévin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUISOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

Nombre de membres en exercice : 54

Présents : 34
Pouvoirs : 1
Votants : 35

Représentant

Secteur Est : 8
Secteur Nord : 3
Secteur Ouest : 10
Secteur Sud : 7
Secteur Sud Est : 6

2024-50

Objet : FINANCES

AFFECTATIONS DES RESULTATS 2023 :

BUDGET ANNEXE
INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE DES
VEHICULES
ELECTRIQUES (IRVE).

1/2

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, expose :

Vu l'article L2311-5 du CGCT, précisant, entre autres, que « Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. »

« Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Vu la délibération n°2024-22 en date du 21 mars 2024 relative à la reprise anticipée des résultats du budget annexe IRVE 2023;

Vu la délibération n°2024-24 en date du 21 mars 2023 relative au budget primitif du budget annexe 2024 ;

Considérant les concordances des résultats du budget ANNEXE IRVE établis entre les services du Syndicat, Energies Haute-Vienne et le Service de gestion comptable (SGC) - Limoges et Amendes, chargé de la gestion des comptes du SEHV pour l'exercice 2023 ;

Considérant les présentations et l'adoption des comptes de gestion 2023 et des comptes administratifs 2023 du budget ANNEXE IRVE faites en début de séance de cette même réunion.

Signé par : Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président



2024-50

Objet :FINANCESAFFECTATIONS DES
RESULTATS 2023 :BUDGET ANNEXE
INFRASTRUCTURES DE
RECHARGE DES
VEHICULES
ELECTRIQUES (IRVE).

Monsieur le Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, propose AUX membres du Comité syndical présents d'affecter définitivement les résultats 2023 au budget ANNEXE IRVE 2024, dans les conditions suivantes :

➤ **BUDGET ANNEXE IRVE 2024 :**

Pour mémoire

▪ Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 42 215.01 €
▪ Déficit d'investissement antérieur reporté :	- 405 678.94 €

▪ Résultat <u>section de fonctionnement</u> au 31/12/2023 :	- 62 342.13 €
▪ Solde d'exécution cumulé (reports) :	+ 42 215.01 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) :	- 20 127.12 €

▪ Résultat <u>section d'investissement</u> au 31/12/2023:	+ 290 200.93 €
▪ Solde d'exécution cumulé (reports) (Déficit) :	- 405 678.94 €
▪ Résultat cumulé (réalisé N+ report n-1) :	- 115 478.01 €

Reste à réaliser au 31/12/2023

▪ Dépenses d'investissement :	54 657.05 €
▪ Recettes d'investissement :	271 344.64 €
▪ Solde :	216 687.59 €

Proposition d'affectation des résultats au BP 2024 :

▪ Report en section investissement sur le compte 001 (Déficit):	115 478.01€
▪ Report en section de fonctionnement sur le compte 002 (Excédent):	20 127,12 €

Il précise que seuls les délégués issus du périmètre de compétence pourront participer aux débats et exprimer leurs votes.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, demande aux membres du Comité syndical présents (et uniquement concernés par cette compétence) de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

• **D'APPROUVER** les affectations définitives des résultats 2023 du budget annexe IRVE.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**

REUNION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin, à 10h00, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqué par Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, au siège du SEHV.

Date de convocation : **Jeudi 13 juin 2024**

Présents titulaires : Xavier ABBADIE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Patrice CHAUVET, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Jean-Pierre GRANET, Bernard LAGRANDE, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Michel MOURET, Guy NOEL, Jacques PLEINEVERT, Jean-François POMMIER, Fabrice RECORD, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Présents suppléants : Dominique MARTIN, Bernard TOURNIEROUX, Jacques BARRY, Kevin GOUDARD, Fabien HABRIAS, Jean-Luc LE GOFF, Fabrice NIVARD, Manuel PERTHUSIOT, Jean PUYHARDY, Louis GALTIER.

Pouvoirs : André DUBOIS ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE, Philippe HENRY ayant donné pouvoir à Jacques PLEINEVERT.

Excusés : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Max BASCANS, Eric BERGERON, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Christian CHIROL, Roland DAVID, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Jacques DUFOURD, Gilbert FAUPIN, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, , Guillaume GUERIN, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Marlène LALOGUE, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, André MAURY, Jean-Louis NOUHAUD, Emmanuel PINEDA, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Secrétaire de séance : M. Dominique BAUDEMONT.

**Nombre de membres
en exercice : 67**

Présents : 36

Pouvoirs : 2

Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 10

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 10

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 6

2024-51

Objet :

**RESSOURCES HUMAINES
CREATION D'UN POSTE
NON PERMANENT SUITE A
UN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE
SERVICE COMPTABILITE
MARCHES**

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L332-23-1° qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel au service Comptabilité-marchés pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de l'arrêt prolongé de l'agent titulaire, de la difficulté à recruter sur une courte période et pour faire face aux factures en souffrance ;

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat Energies Haute-Vienne, propose :

- **DE CREER** à compter du 1^{er} juillet 2024 un emploi non permanent à temps complet d'assistant(e) comptable, sur le grade d'adjoint administratif, pour répondre à l'accroissement temporaire d'activité.

Signé par Georges DARGENTOLLE

Date : 28/06/2024

Qualité : Président



2024-51

Objet :

**RESSOURCES HUMAINES
CREATION D'UN POSTE
NON PERMANENT SUITE A
UN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITE
SERVICE COMPTABILITE
MARCHES**

service Communication, et cela pour une durée maximale de **12 mois** sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président demande aux membres du Comité syndical présents de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **DE CREER** à compter du 1^{er} juillet 2024 un emploi non permanent à temps complet d'assistant(e) comptable, sur le grade d'adjoint administratif, pour répondre à l'accroissement temporaire d'activité du service Comptabilité/marchés, et cela pour une durée maximale de **12 mois** sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le 20 juin 2024.

**Le Président du Syndicat Energies Haute-Vienne
Monsieur Georges DARGENTOLLE**